

COMPTE RENDU IN EXTENSO

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2021

REUNIONE DI U 28 D'UTTOBRE DI U 2021

2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2021

REUNION DU 28 OCTOBRE 2021





SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2021
RIUNIONE DI I 28 È 29 D'UTTOBRE 2021

2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2021
RÉUNION DES 28 ET 29 OCTOBRE 2021

JOURNÉE DU JEUDI 28 OCTOBRE

**La séance des questions orales est ouverte à 10h20 sous la présidence de
 Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS 13**

QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 2021/O2/041 - Fièvre catarrhale, posée par Mme Françoise CAMPANA
 au nom du groupe « Fà Populu Inseme » 13

Question n° 2021/O2/042 - Fièvre catarrhale, posée par Mme Marie-Claude
 BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte » 15

Réponse aux deux questions orales par M. Dominique LIVRELLI, Président de l'Office
 du Développement Agricole et Rural de la Corse 15

Question n° 2021/O2/037 - Implantation de nouveaux lycées à Borgo et à Porticcio,
 posée par Mmes Charlotte TERRIGHI et Valérie BOZZI au nom du groupe « Un Soffiu
 Novu, un nouveau souffle pour la Corse » 17

Réponse de Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de
 l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche 19

Question n° 2021/O2/040 - Point d'étape concernant l'Observatoire territorial des violences faites aux femmes, posée par M. Antoine POLI au nom du groupe « Avanzemu » 21

Réponse de Mme Lauda GUIDICELLI, Conseillère exécutive en charge de l'Égalité Femmes – Hommes 23

Question n° 2021/O2/038 - Actualisation du PPI Infrastructures routières, posée par M. Georges MELA au nom du groupe « Un Soffiu Novu, un nouveau souffle pour la Corse » 25

Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 27

Question n° 2021/O2/039 - Plan Avenir Montagne et développement de l'intérieur, posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu, un nouveau souffle pour la Corse » 30

Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 32

Appel nominal des conseillers par la Secrétaire de séance : Mme Sandra MARCHETTI

Le quorum est atteint 33

Ouverture de la séance à 11h10

Allocution d'ouverture de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse 34

Allocution de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 36

SUCIALE – SALUTE / SOCIAL – SANTÉ

Raportu n° 340 : Prisentazione di u schema direttore territoriale di a zitellina è di a famiglia pè u periudu 2021-2026

Rapport n° 340 : Présentation du schéma directeur territorial de l'enfance et de la famille pour la période 2021/2026

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social	37
Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé (rapport n° 2021/O2/042) par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteuse</i>	40
<i>Prise(s) de paroles :</i>	43
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	
Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS	
Mme Chantal PEDINIELLI	
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	
M. Paul-Félix BENEDETTI	
M. Saveriu LUCIANI	
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	
Mme Bianca FAZI, en réponse aux intervenants	52
Le Président Gilles SIMEONI	55
VOTE : LE RAPPORT, mis aux voix, EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	57

**CUMUNICAZIONE DI U SGIÒ PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU
DI CORSICA RILATIVA À I SCAMBI CÙ U STATU / COMMUNICATION DE
M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF
DE CORSE RELATIVE AUX ÉCHANGES AVEC L'ÉTAT**

Communication présentée par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	58
<i>Prise(s) de paroles :</i>	64
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	
M. Paul-Félix BENEDETTI	
Le Président Gilles SIMEONI en réponse	66
M. Jean-Martin MONDOLONI	
M. Jean-Christophe ANGELINI	
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	
Suspension de la séance à 13 h 05	75

Reprise de la séance à 15 h 10

75

**RAPORTU DI A SIGNORA WANDA MASTOR NANTU À L'EVULUZIONE
ISTITUZIUNALE DI A CORSICA / RAPPORT DE MME WANDA MASTOR SUR
L'ÉVOLUTION INSTITUTIONNELLE DE LA CORSE**

Raportu n° 357 : Raportu nantu à l'evuluzione istituziunale di a Corsica

Rapport n° 357 : Rapport sur l'évolution institutionnelle de la Corse

Présentation du rapport par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse

75

Prise(s) de paroles :

77

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

M. Laurent MARCANGELI

M. Romain COLONNA

M. Jean-Christophe ANGELINI

M. Paul-Félix BENEDETTI

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

M. Jean BIANCUCCI

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

L'ASSEMBLÉE DE CORSE PREND ACTE DU RAPPORT

88

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -
FORMATION – RECHERCHE**

Raportu n° 336 : Validazioni di i prughjetti scelti in u quattru di a chjama à prughjetti di u Pattu righjunali d'investimentu in i cumpitenzi (PRIC) 2021

Rapport n° 336 : Validation des projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) 2021

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de l'Enseignement, de la Formation et de la Recherche

89

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI ne prend pas part au débat, ni au vote

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé (rapport n° 2021/O2/050) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse* 92

Prise(s) de paroles : 92

Mme Christelle COMBETTE

M. Antoine POLI

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Mme Nadine NIVAGGIONI

M. Paul-Félix BENEDETTI

Mme Nadine NIVAGGIONI

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Mme Antonia LUCIANI, en réponse aux intervenants 102

VOTE : LE RAPPORT, mis aux voix, est ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ 105

AZZIONE ECUNUMICA / ACTION ÉCONOMIQUE

Raportu n° 344 : Approvu di una guida di l'aiuti ch'istituiscu una valutazione qualitativa di i prugetti ch'ponu esse sustinuti da l'ADEC

Rapport n° 344 : Adoption d'un guide des aides instituant une évaluation qualitative des projets susceptibles d'être aidés par l'ADEC

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Alex VINCIGUERRA, Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse 105

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2021/O2/036) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteuse* 110

Prise(s) de paroles : 112

M. Paul QUASTANA

M. Jean-Michel SAVELLI

M. Jean-Christophe ANGELINI

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

M. Paul-Félix BENEDETTI

M. Jean BIANCUCCI
 M. Paul-Joseph CAITUCOLI
 M. Jean-Martin MONDOLONI
 M. Paul QUASTANA
 M. Alex VINCIGUERRA, en réponse aux intervenants 128
 La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

VOTE : LE RAPPORT, mis aux voix, est ADOPTÉ À LA MAJORITÉ 132

POUR : Fà Populu Inseme + Core in Fronte : **38**

ABSTENTIONS : Un Soffiu Novu + Avanzemu : **25**

Rapportu n° 343 : Mudificazione di i Statuti di l'Agenza di Sviluppo Economicu di a Corsica

Rapport n° 343 : Modification des Statuts de l'Agence de Développement Économique de la Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Alex VINCIGUERRA, Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse 132

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2021/O2/035) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteure* 134

Prise(s) de paroles : 134

M. Paul-Félix BENEDETTI

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

M. Jean-Christophe ANGELINI

M. Alex VINCIGUERRA, en réponse aux intervenants 137

VOTE : LE RAPPORT, mis aux voix, est ADOPTÉ À LA MAJORITÉ 138

POUR : Fà Populu Inseme : **32**

CONTRE : Avanzemu : **8**

ABSTENTION : Un Soffiu Novu : **17**

NPPV : Core in Fronte : **6**

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Raportu n^u 341 : Raportu d'infurmazioni in quantu à u sviluppu è a cummercializzazioni di u ritali altissimu flussu pà a Corsica

Rapport n^o 341 : Rapport d'information sur le déploiement et la commercialisation du réseau très haut débit pour la Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 138

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n^o 2021/O2/037) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteuse* 142

Prise(s) de paroles : 142

M. Jean-Michel SAVELLI

M. Romain COLONNA

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

M. Paul-Félix BENEDETTI

M. Louis POZZO DI BORGIO

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants 151

VOTE : L'ASSEMBLÉE DE CORSE PREND ACTE DU RAPPORT 153

CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

Raportu n^u 345 : Approvu di a cunvinzioni d'appiigazioni finanziaria 2021 di a cunvinzioni di cuuparazioni pà u sinemà è a fiura mossa 2020-2022 trà u Statu, u Centru naziunali di u sinemà è di a fiura mossa è a Cullettività di Corsica

Rapport n^o 345 : Approbation de la convention d'application financière 2021 de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2020-2022 entre l'État, le Centre National du Cinéma et de l'image animée et la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge de la Culture et du Patrimoine 154

Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé (rapport n° 2021/O2/049) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse* 157

VOTE : LE RAPPORT, mis aux voix, EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ 158

Dérogation au temps de travail des agents du Secrétariat Général de l'Assemblée de Corse

DÉROGATION ACCORDÉE 158

RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu n° 348 : Mudificazione di e designazione di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica in varii urganisimi

Rapport n° 348 : Modification des désignations des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse 159

VOTE : L'ASSEMBLÉE DE CORSE PREND ACTE DES MODIFICATIONS DES DÉSIGNATIONS 160

Raportu n° 356 : Designazione di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica à e cummissione è urganisimi esterni

Rapport n° 356 : Désignations des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des commissions et organismes extérieurs

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse 160

L'ASSEMBLÉE DE CORSE PREND ACTE DES DÉSIGNATIONS 161

MUZIONE / MOTIONS

MOTIONS EXAMINÉES PAR LES COMMISSIONS

N° 2021/O2/027 déposée par M. Petru Antone FILIPPI du groupe « Fà Populu Inseme » : Demande de modification de l'article L. 442-33 du Code de l'Éducation relatif à **la contractualisation avec les écoles immersives** 162

La motion a été amendée par la Commission des Compétences Législatives et Réglementaires

Présentation de la motion amendée par la CCLR par M. Petru Antone FILIPPI 162

Lecture du rapport conjoint de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé et de la Commission des Compétences Législatives et Réglementaires (rapport n° 2021/O2/051) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteuse* 164

Prise(s) de paroles : 165

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Mme Antonia LUCIANI - Avis favorable du Conseil exécutif

M. Saveriu LUCIANI

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. Petru Antone FILIPPI

M. Jean-Martin MONDOLONI

Mme Antonia LUCIANI

VOTE des amendements et de la motion 169

N° 2021/O2/025 déposée par le groupe « Avanzemu » : **Corse et Méditerranée : Urgence climatique**

Présentation de la motion par M. Saveriu LUCIANI 169

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2021/O2/038) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteuse* 174

<i>Prise(s) de paroles :</i>	174
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	
M. Hyacinthe VANNI - Lecture des deux amendements déposés par le groupe « Fà Populu Inseme »	
M. Gilles GIOVANNANGELI - Explication sur les 2 amendements	
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	
M. Saveriu LUCIANI - Avis favorable sur les amendements déposés	
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	

Examen des amendements

VOTE des amendements et de la motion 179

N° **2021/O2/031** déposée par M. Jean-Jacques LUCCHINI du groupe « Fà Populu Inseme » : **Sur fréquentation estivale**

Présentation de la motion par M. Jean-Jacques LUCCHINI 179

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2021/O2/039) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteure* 182

Prise(s) de paroles : 182

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS
M. François SORBA
Mme Christelle COMBETTE
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

VOTE de la motion 185

N° **2021/O2/032** déposée par M. Jean-Félix ACQUAVIVA du groupe « Fà Populu Inseme » : **Lutte contre les spéculations immobilière et foncière**

Présentation de la motion par M. Jean-Félix ACQUAVIVA 185

Lecture du rapport conjoint de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et de la Commission des Compétences Législatives et Réglementaires (rapport n° 2021/O2/040) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, *rapporteure* 188

<i>Prise(s) de paroles :</i>	194
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	
Mme Marie-Anne PIERI	
M. Paul-Félix BENEDETTI	
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	
M. Julien PAOLINI - Avis favorable du Conseil exécutif	206
<i>VOTE de la motion</i>	208

RISORE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

Rapportu n° 342 : L'uriintazioni di a Cullettività di Corsica in quantu à a gistioni di l'avanzamentu di gradu è a prumuzioni interna di a Cullettività di Corsica

Rapport n° 342 : La ligne directrice de gestion de l'avancement de grade et promotion interne de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse 209

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2021/O2/034) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur* 213

Prise(s) de paroles : 214

Mme Chantal PEDINIELLI

M. Paul-Félix BENEDETTI

M. Jean-Christophe ANGELINI - Demande de report du rapport

M. Hyacinthe VANNI

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants et explication de l'amendement déposé par le Conseil exécutif

Examen amendement et motion 226

VOTE de l'amendement et de la motion 227

La séance est levée à 21h50.

La séance des questions orales est ouverte à 10h20 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous sommes revenus à un régime quasi normal en matière sanitaire, mais les masques sont obligatoires. Merci.

J'appelle un secrétaire de séance à me rejoindre à la tribune, s'il vous plaît. Merci.

Salute à tutti. Avemu da principià essa sedduta incu e quistione à bocca.

A prima quistione hè quella presentata da Paola MOSCA pè « Fa populu in seme ». Ghjè Françoise CAMPANA chì l'hà da prisintà. Elle porte sur la fièvre catarrhale et je suggère que la question portant sur la fièvre catarrhale posée par « Core in fronte » soit posée tout de suite après pour que l'exécutif n'ait à répondre qu'une fois. Merci.

QUISTIONE ORALE / QUESTIONS ORALES

* **Question n° 2021/O2/041 - Fièvre catarrhale**, posée par Mme Françoise CAMPANA au nom du groupe « Fà Populu In seme »

Mme Françoise CAMPANA

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

Comme vous le savez, la fièvre catarrhale a fait son retour sur notre île. La maladie ayant à plusieurs reprises sévi en Corse, nous ne connaissons que trop les dégâts qu'elle engendre sur les troupeaux ovin et ses conséquences économiques pour les exploitations.

Au cours des derniers jours, plusieurs foyers se sont déclarés sur notre territoire, plusieurs dizaines de brebis sont mortes et d'autres ont été testées positives.

La fièvre catarrhale ovine est particulièrement virale et contagieuse.

La saison de mise-bas des brebis et le début de la campagne laitière ayant commencé, la propagation de la maladie va inévitablement engendrer de lourdes pertes financières pour la filière ovine.

Cette profession est en très grande difficulté. Elle connaît déjà un fort déficit de vocation et nous ne parviendrons pas à encourager des jeunes à s'installer si chacun n'assume pas ses responsabilités.

Nous savons que la Collectivité de Corse, à travers l'action de l'ODARC, met tout en oeuvre pour accompagner à la structuration des exploitations et moderniser les équipements afin de permettre à ces femmes et ces hommes qui travaillent au quotidien « dà e telle à e stelle », d'assurer une production de qualité.

Depuis le début de l'année 2021, l'Etat a retiré la fièvre catarrhale de la liste des maladies réglementées et de ce fait, suspendu le remboursement des vaccins. Il n'est donc plus tenu de soutenir les éleveurs. De nombreuses sollicitations pour revendiquer la nature de notre cheptel et défendre la prise en charge du coût de la vaccination par l'Etat, sont restées sans réponses et celle-ci reste donc à la charge de l'éleveur, mettant en danger le travail initié depuis près de 20 ans dans la sélection de la race ovine corse.

Plus encore, les doses seraient dans tous les cas difficilement accessibles aux professionnels ; des éléments qui laissent craindre de faibles taux de vaccination des troupeaux insulaires.

Cependant le vaccin n'est qu'une partie de la réponse ; dans le domaine sanitaire c'est surtout la prévention qui compte.

Cela étant, et sachant que la compétence sanitaire relève exclusivement de l'Etat, nous ne pouvons que constater que la mission de veille n'a pas été assurée et que les mesures nécessaires pour éviter cette situation n'ont pas été mises en place.

Monsieur le Président, Pouvez-vous nous faire un point sur la situation concernant la fièvre catarrhale en Corse ?

L'Etat se désengageant de la prévention, quels sont les moyens dont nous disposons pour nous prémunir de nouvelles crises sanitaires, et mettre en place une politique sanitaire adaptée aux spécificités de l'agriculture Corse ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la conseillère. Je me tourne vers le groupe « Core in fronte », je vous en prie.

Mme Marie-Claude BRANCA

Bonghjornu à tutti.

Di pettu à a crisi ch'iddi cunoscini i nosci pastori incù sta maladetta malatia ch'è sterpa i so animali hè imperativu di veda tutti insemu comu aiutà li.

Vistu ch'è a Francia pari pinsà ch'è sta malatia ch'è un tocca che a Corsica un vali a pena di circa soluzioni adattati è radicali, ci tocca à :

1) Participà à u finanziamentu , in un primu tempu , di a disinfezzazioni di i loca, è dopu, di a vaccinazioni quandu sarà pussibili dopu a gestazioni è a fiddera .

2) Fà tuttu par fà capiscia à a Francia ch'idda devi anch'idda participà à stu sforzu di a salvezza di i nosci pastori.

Ancu se a smintichemu di più in più à pro di u turisimu a Corsica hè sempre stata una sucità agropasturali. Sta prufissioni hè ghjà in priculu pà via di a sicchina : un la pudemu lacà spariscia ! A duvemu ancu rinfurzà !

Un pudemu lacà i nosci pastori soli è addispirati di pettu à i so animali chi si ni morini !

Allora, chi femu ? Comu femu ?

Eccù. Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

A parole ghjè à l'esecutivu, ghjè u presidente di l'ODARC ch'è risponde.

M. Dominique LIVRELLI

Vi ringraziu di à vostra dumanda.

O Sgiò cunsigliere,

Le sanitaire fait partie des prérogatives régaliennes de l'Etat. C'est d'ailleurs l'Etat qui a décidé de retirer la fièvre catarrhale ovine (FCO) de la liste des maladies réglementées sans même consulter la Collectivité de Corse ni l'ODARC, et ce malgré les alertes des professionnels concernant les risques inhérents à ce déclassement.

De ce fait, la FCO n'est plus soumise à une réglementation particulière permettant une intervention adaptée immédiate de l'Etat lors de toute suspicion afin d'empêcher sa diffusion et d'assurer son éradication.

Au regard de la crise que nous rencontrons aujourd'hui, la réaction de la Collectivité de Corse au travers de l'ODARC a été immédiate, à savoir la volonté de l'Office de participer financièrement aux actions qui pourraient être mises en place pour limiter au maximum la propagation de cette maladie sur le territoire.

Nous avons ainsi proposé que l'ODARC soutienne à hauteur de 40% les interventions de traitement des troupeaux avec, d'une part, des insecticides et, d'autre part, la vaccination des animaux. L'objectif est d'atteindre un niveau d'immunité de 70 % à l'été 2022. Le coût total de ces interventions a été évalué à 350 000 €, ce qui correspondrait à un financement de 140 000 € de la part de la CDC.

La profession s'est, elle aussi, engagée via l'ILOCC, à intervenir à hauteur de 20 % de ces actions.

Compte tenu de sa responsabilité dans ce dossier l'Etat est dans l'obligation de s'impliquer financièrement. Des discussions sont menées par l'ODARC auprès de l'Etat pour qu'il s'engage à hauteur de 40% du financement de ces opérations indispensables et qui doivent être rapidement mises en oeuvre si nous voulons éviter une propagation de la maladie engendrant des pertes économiques importantes voire des pertes en termes de génétique irrécupérables. Des avancées sont à noter sur cette participation mais aucun engagement n'est encore acté ni sur le montant ni sur la forme de ce financement.

La Collectivité de Corse et l'ODARC sont prêts, une fois de plus, comme nous le faisons par exemple dans le cadre du plan de lutte contre la tremblante, à participer à l'effort financier de l'accompagnement sanitaire des troupeaux. Mais nous ne pouvons accepter de porter seuls la charge d'une compétence qui ne nous incombe pas.

D'un point de vue stratégique, force est de constater que la politique sanitaire menée par l'Etat en Corse privilégie le curatif au préventif. Les actions de veille, de protection et de prévention menées par les services compétents ne sont pas à la hauteur des risques qui pèsent sur notre agriculture, que ce soient sur nos filières animales ou sur nos productions végétales. Les précédentes crises que la Corse a dû affronter et celle de la FCO en cours, en sont des exemples probants.

Face au changement climatique qui est un facteur amplificateur des risques sanitaires, il est désormais impératif que l'Etat assume pleinement la mission régaliennne qui est la sienne afin de mieux contrôler et mieux anticiper le risque d'introduction et de diffusion d'agents pathogènes et d'organismes nuisibles.

La Collectivité de Corse et son office, l'ODARC, ne peuvent assumer des compétences qu'ils n'ont pas sans les moyens. Par contre, il est indispensable qu'une réflexion soit menée avec les services de l'Etat sur la politique sanitaire qui doit être mise en oeuvre en Corse compte tenu de ses conséquences directes sur notre agriculture.

Cette réflexion doit permettre notamment de pouvoir réinscrire très rapidement la fièvre catarrhale ovine dans la liste des maladies réglementées au regard de son impact sur l'économie de l'élevage insulaire, sur la pérennité de la race ovine corse et sur les produits qui en découlent, notamment l'AOP Brocciu.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, o sgiò cunsigliere.

J'invite 'Un soffiu novu » à poser la question relative à l'implantation de nouveaux lycées à Borgo et Purtighju.

* **Question n° 2021/O2/037 - Implantation de nouveaux lycées à Borgo et à Porticcio**, posée par Mmes Charlotte TERRIGHI et Valérie BOZZI au nom du groupe « Un Soffiu Novu, un nouveau souffle pour la Corse »

Mme Charlotte TERRIGHI

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Président,

J'associe à ma question notre collègue Valérie BOZZI.

Nous voilà devant une décision urgente et un enjeu majeur, celui de donner à notre jeunesse les moyens de recevoir un enseignement dans des locaux appropriés. D'ici 8 à 10 ans, les lycées ajacciens ne pourront plus recevoir d'effectifs supplémentaires et ceux de Bastia suivront d'une courte foulée. Et combien de temps faut-il pour construire et rendre opérationnel un lycée ? Exactement entre 8 et 10 ans.

Alors mes chers collègues l'urgence de la décision ne peut vous échapper. Et discuter inlassablement sur le bien-fondé de la question ou ergoter sur leur lieu d'implantation serait une erreur majeure aux conséquences préjudiciables pour la scolarité des élèves de maternelle d'aujourd'hui.

Les territoires des communes de Borgo et de Porticcio sont en pleine expansion démographique. Ce sont des territoires d'avenir qu'il est nécessaire de doter d'infrastructures au premier rang desquelles scolaires.

Les arguments pour justifier le choix de Borgo et de Porticcio sont nombreux et peu sujets à débat, plein de vérités et de bon sens. Des situations géographiques idéales entraînant le désengorgement des axes routiers. Une situation géographique au sud de grosses agglomérations permettant l'allègement des classes des lycées bastiais et ajaccien, permettant un enseignement de meilleure qualité. Une implantation sur des communes porteuses financièrement, porteuses en termes de foncier, porteuses en équipements existants, un lycée accolé au complexe sportif de l'envergure de celui de Borgo ferait rêver n'importe quelle académie.

Elles sont toutes deux entourées de collèges, Biguglia et Lucciana pour Borgo, et Rive sud ainsi que Sainte-Marie Sichè pour Porticcio. Et d'ailleurs celui-ci étant exigü et à reconstruire, penser à une cité scolaire réunissant collège et lycée aurait tout son sens. Celui de Borgo pourrait rayonner jusqu'au Morianincu. Celui de Porticcio à équidistance des communes de l'intérieur et de celles du littoral. Les élus de ces communes se sont déjà positionnés en adoptant des délibérations à l'unanimité, pour la commune de Borgo et pour la communauté de communes Taravo-Ornano. On pourrait s'étendre sur les avantages de ces deux nouvelles infrastructures : environnementaux, d'égalité des chances, de rationalisation des transports scolaires, bref, que des atouts à ce que les lycées de Borgo et de Porticcio voient le jour rapidement.

Si nous voulons un épanouissement humain, une qualité de vie améliorée, si nous voulons jeter des bases éducatives performantes pour notre jeunesse, si nous voulons tout simplement faire société, c'est maintenant Monsieur le Président que vous devez engager la Collectivité sur la nécessité de ces deux établissements et sur ces choix géographiques.

C'est maintenant que vous devez engager la CDC en inscrivant au prochain document budgétaires les sommes nécessaires aux premières études. Y adhérez-vous Monsieur le Président ? Et vu l'urgence comme l'importance de ce dossier, n'en doutant pas, d'ores et déjà, au nom de notre jeunesse, je vous en remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Mme la conseillère exécutive, vous avez la parole.

Mme Antonia LUCIANI

Madame la Conseillère,

Je vous remercie pour votre question qui me permet de recontextualiser le travail en cours concernant la création de nouveaux établissements scolaires, dits EPLE, c'est-à-dire, les projets de nouveaux collèges et de nouveaux lycées.

Il est vrai que la dynamique démographique des bassins de vie d'Aiacciu et de Bastia impose une réflexion globale concernant la création de nouveaux établissements. D'ailleurs, une étude relative à la nouvelle sectorisation des collèges du grand Bastia et du grand Aiacciu, que nous avons réalisée en 2018 démontre le risque fort de saturation, à l'horizon 2030, des collèges du grand Aiacciu.

Pour la région bastiaise la problématique de la saturation des collèges est apparue moins urgente, et la construction d'un nouveau lycée également même si, en effet, un nouveau lycée dans une commune de l'agglomération bastiaise paraît sans doute importante car elle permettrait un désengorgement de l'entrée Sud, mais aussi des transports scolaires plus court et un gain environnemental.

C'est donc un sujet prégnant pour notre Collectivité.

Quelle a été et quelle est l'action de notre Collectivité ?

Pour le grand Aiacciu, eu égard à l'urgence, un premier groupe de travail, avec les services du rectorat, a été mis en place afin de réfléchir à la fois à la création d'un nouveau collège mais aussi au remplacement du lycée du Finosellu.

Plusieurs pistes ont ainsi été abordées.

- La création d'un nouveau collège et d'un nouveau lycée de façon indépendante,

- La création d'une cité scolaire afin de permettre d'avoir des équipements mutualisés comme la restauration ou l'hébergement,

- Et enfin, de mener, de façon concomitante, une réflexion sur la carte des formations professionnelles et leur répartition au sein des lycées ajacciens.

Les réflexions issues de ce groupe de travail sont aujourd'hui quasiment abouties et feront l'objet d'une présentation devant notre Assemblée au début de l'année 2022.

Concernant la région bastiaise, le même travail sera mené mais cette fois-ci au cours de l'année 2022. A priori il s'agira d'avoir, au-delà de la création d'un nouveau lycée, une analyse globale, de nouveau à travers la carte des formations professionnelles et les problématiques d'hébergements, qui s'avèrent là aussi nécessaires car la structuration d'un lycée dépend étroitement des formations professionnelles dispensées (ateliers, laboratoires, salles spécialisées...) et doit, de plus, être complémentaire avec l'existant.

Comme vous le voyez, le Conseil exécutif s'est engagé depuis plusieurs mois sur la problématique relative à la création de nouveaux EPLE parce qu'au regard de l'évolution de la population de la Corse le sujet est devenu incontournable.

Votre question fait référence également de manière très précise au lieu d'implantation de ces nouveaux établissements. Mais sachez que nous avons été saisis par d'autres communes pour des demandes d'implantation d'établissement sur leur territoire.

Effectivement ce paramètre est très important. Les espaces fonciers disponibles et les facilités d'accès pour le plus grand nombre d'utilisateurs sont des paramètres fondamentaux. D'ailleurs, la construction d'un EPLE sans anticipation des problématiques de dessertes routières, ferroviaires, accès piéton et de parking, comme cela a été le cas pour le collège du Stiletto ne doit plus se reproduire.

Mais avant de nous engager sur le choix des lieux d'implantation, il apparaît donc important pour nous de recenser dans les bassins de vie concernés les différentes communes susceptibles de répondre à ces priorités, puis d'engager avec l'ensemble des acteurs impliqués une réflexion permettant de définir le lieu d'implantation le plus pertinent.

Je vous remercie

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la conseillère exécutive.

Je vais donner la parole au groupe « Avanzemu ».

* **Question n° 2021/O2/040** - **Point d'étape concernant l'Observatoire territorial des violences faites aux femmes**, posée par M. Antoine POLI au nom du groupe « Avanzemu »

M. Antoine POLI

Monsieur le Président du Conseil Exécutif,

Comme vous le savez, la Corse n'est malheureusement pas épargnée par le phénomène des violences faites aux femmes et les données en notre possession ne sont pas réjouissantes.

Si notre île est présentée par les statistiques du Ministère de l'Intérieur comme un territoire se situant dans la moyenne nationale, 9 féminicides ont été commis en 10 ans, 221 procédures relatives à des faits de violences conjugales ont été ouvertes par le parquet de Bastia depuis le début de l'année 2021, et 59 femmes ont malheureusement été victimes de violences conjugales en 2019, contre 54 en 2018 et 46 en 2017.

Les violences faites aux femmes progressent donc doucement mais sûrement en Corse. De plus, les acteurs associatifs présents sur le terrain ne cessent de le marteler, ces chiffres sont sans rapport avec la réalité de ce triste phénomène.

En effet, à ce jour, la libération de la parole est un travail de longue haleine et nous le savons, toutes les femmes ne franchissent pas ce pas par peur des représailles et conséquences malheureuses dont elles ou leur entourage pourraient souffrir.

Aussi, devant la gravité et l'importance de cette réalité, l'Assemblée de Corse a fait de cette problématique de la violence faite aux femmes, un de ses principaux chevaux de bataille.

En juillet 2018, je présentais une motion, adoptée à l'unanimité afin d'obtenir la création d'un observatoire de la violence faite aux femmes en Corse et pouvoir, de ce fait, accompagner et protéger les victimes de violences.

Notre Assemblée, via la commission en charge des problématiques de la violence ou encore, via une motion présentée par Marie SIMEONI et Laura Maria POLI ANDREANI, lors de la précédente mandature, demandant la mise en œuvre d'une politique de lutte et de prévention contre toute forme de harcèlements et de violences sexuelles et sexistes, avait aussi conduit des travaux en ce sens.

À la suite de cela, en avril 2019, nous adoptons le rapport actant la création d'un observatoire territorial des violences faites aux femmes, structure inhérente à la prise en charge complète des femmes victimes de violences. Cette structure vient apporter une réponse à l'urgence mais également un accompagnement sur le long terme pour que ces femmes puissent retrouver une vie sereine.

Cette structure de partenariat, entre les services des collectivités, les services de l'Etat et les acteurs intervenant auprès des femmes victimes de violences est désormais active. Lors de la session des 29 et 30 avril dernier, Pierre POLI se permettait de vous interroger à ce sujet afin de connaître les avancées quant à ce dossier.

Madame Lauda Giudicelli, conseillère exécutive en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, me répondait alors que la directrice de l'Observatoire avait pris ses fonctions depuis peu et que le recrutement d'un assistant, afin d'étoffer l'équipe, était en cours.

Elle précisait également que des contacts avaient été pris avec les associations afin de débiter un état des lieux concernant la prévention des violences.

Enfin, la conseillère exécutive de compléter son propos en déclarant qu'un plan d'actions était en cours de rédaction et qu'il devrait être présenté durant le second semestre de 2021.

Ainsi, M. le Président du Conseil exécutif, quelles sont les avancées concrètes relatives à ce dossier ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le conseiller. Je donne la parole à Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, conseillère exécutive.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le conseiller,

Les chiffres des violences faites aux femmes sur l'île démontrent effectivement que la Corse n'est pas épargnée par ce phénomène. 600 cas de violences intrafamiliales sont recensés annuellement. Depuis 12 ans, dix féminicides ont été recensés dans l'île. Il s'agit là des chiffres des violences constatées par les forces de sécurité, mais ils ne sauraient représenter l'état réel des violences envers les femmes puisqu'à peine 20% des femmes portent plainte.

Le Cismonte vient d'ailleurs d'être choisi comme territoire expérimental pour le dépôt de plainte hors les murs des gendarmeries et commissariats.

Concernant l'Observatoire des violences faites aux femmes en Corse, et pour répondre à votre question, cette structure est désormais opérationnelle avec le recrutement d'une directrice et d'un agent au mois d'août dernier, chargé du secrétariat et qui assiste la Directrice dans ses missions.

Ainsi le travail de l'Observatoire a commencé et différentes démarches ont d'ores et déjà été effectuées : de nombreuses prises de contact ont eu lieu avec les partenaires.

L'Observatoire a notamment participé au comité local d'aide aux victimes du Pumont, au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de lutte contre la délinquance de la CAB, au comité départemental de lutte contre les violences faites aux femmes du Cismonte...

Lors de ces rencontres, les problématiques soulevées portent notamment sur l'amélioration des accueils de jour, l'hébergement avec la difficulté d'accès au logement social après un passage en foyer, la nécessité de mieux former pour mieux repérer les victimes, la difficulté de recruter des professionnels dans le secteur social, la mise en oeuvre des intervenants sociaux dans les commissariats et gendarmerie...

Pour apporter une première réponse au besoin d'information, la Collectivité de Corse a réalisé une page internet sur son site, isula.corsica. Celle-ci répertorie les contacts utiles afin permettre un accès facilité en priorité aux femmes victimes mais également à leurs familles et à nos partenaires. Sur cette page, que je vous invite tous à

consulter et à partager, se trouve également, en corse et en français, l'outil du violentomètre qui permet d'évaluer l'état de dangerosité d'une relation.

Par ailleurs, diverses actions sont en cours de réalisation, telle que l'élaboration d'une plaquette "lutte contre les violences conjugales" à destination des pôles territoriaux et sociaux de la Collectivité, la conception d'affiches de sensibilisation et l'organisation de formations destinées aux professionnels...

La Collectivité sensibilise également les jeunes dans le cadre de l'enquête relative à l'égalité entre les femmes et les hommes qui vient d'être lancée et qui comporte un volet spécifique sur les violences.

En outre, l'étude-diagnostic sur la réalité des violences en Corse sera effectuée par un cabinet extérieur en 2022 une fois le cahier de charges finalisé.

Enfin, je profite de votre question pour rappeler à l'Assemblée que l'inauguration officielle de l'Observatoire territorial se déroulera le mardi 9 novembre prochain, à l'hôtel de la Collectivité, à Bastia, un mail d'invitation est parvenu à vos collaborateurs ces derniers jours.

Les différents partenaires institutionnels et associatifs sont bien évidemment invités à cette journée qui se déroulera en présence de Mme Ernestine Ronai, actrice majeure et essentielle de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et qui est un peu la marraine de cet Observatoire tant elle a contribué, par ses conseils et son expérience, à la concrétisation de cet outil.

La première réunion du comité d'orientation et de concertation de la structure aura lieu également le 9 novembre prochain. A cette occasion des groupes de travail seront mis en place, notamment afin de coconstruire avec les acteurs de terrain, des lignes directrices pour améliorer la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Vogliu ringrazià vi, o sgiò cunsigliu Pierre Poli, per u vostru impegnu annant'à issu sughjettu. Vogliu dinò ramintà l'ingagiamentu d'elette cum'è Marie Simeoni è Laura Maria Poli-Andreani durante a mandatura passata. Socu dinò chì l'impegnu di Anne-Laure Santucci è Juliette Ponzevera hè più forte chè mai è sò sicura chì voi tutti sarete à fiancu à u Cunsigliu esecutivu per agisce è luttà contr'à isse violenze intullerevule.

Vous l'aurez constaté, Monsieur le conseiller, les choses avancent. Les femmes ne peuvent gagner seules le combat contre les violences. La Collectivité de Corse s'engage pour lutter efficacement, avec une stratégie allant de la prévention à

l'accompagnement des victimes, reposant notamment sur un maillage d'acteurs et une volonté ferme de tendre la main à toutes les victimes et de leur assurer que nous sommes là à leur côté.

Il en va de notre devoir.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la conseillère.

La question suivante va être posée par « Un soffiu novu ».

* **Question n° 2021/O2/038** - **Actualisation du PPI Infrastructures routières**, posée par M. Georges MELA au nom du groupe « Un Soffiu Novu, un nouveau souffle pour la Corse »

M. Georges MELA

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Président,

Je souhaite attirer votre attention sur notre réseau routier, car s'il semblait correctement dimensionné il y a 30 ans, il ne l'est manifestement plus aujourd'hui au regard de l'augmentation de la population concentrée en zones littorales et des flux touristiques mais également de notre volonté commune d'être engagés dans un allongement de saison.

Après des travaux d'envergure effectués lors de la première décennie du PEI, force est de constater qu'un ralentissement s'est fait sentir ces dernières années.

Le PPI relatif aux infrastructures routières adopté en avril 2017 à hauteur de 363 millions d'€ n'a pas été tenu, ni en termes de financements ni en termes de calendrier. Vous vous étiez engagé à l'actualiser une 1^{ère} fois en 2018, après quoi avait été fixée la date d'avril 2019.

Bien entendu, lorsqu'on n'est pas au courant et lorsqu'on n'est pas sensibilisé à certaines choses et à certains dossiers, l'imagination prend le dessus et on entend que telle ou telle opération serait suspendue ou déprogrammée tout comme on constate des

retards manifestes de mise en œuvre du programme. Pourtant, des points noirs existent sur nos routes territoriales, sur des axes pourtant très fréquentés.

Je prendrai deux exemples d'un territoire que je connais bien, le Grand Sud dont je rappelle qu'il est le seul de France à ne pas disposer d'un kilomètre de voie ferrée. Je veux parler de la déviation de Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, inscrite dans le PPI en 2017 pour 30 M€ et dont la première phase devait débuter en 2021, avec 3 millions prévus, est au point mort. La traversée de Sainte-Lucie et la présence d'un feu rouge au croisement entre la RT et l'axe Conca-Pinarellu génèrent un engorgement permanent qui devient maximal en période estivale, jusqu'à 5 à 6 kilomètres de bouchon. Il en va de même pour Olmeto où l'on ne saurait faire l'économie d'un projet ambitieux en lieu et place d'une traverse régie par un feu rouge. Deux urgences, M. le Président, à ce jour non gérées et qui doivent devenir nos priorités.

Je pourrais faire état aussi d'autres choses, notamment la prolongation du boulevard urbain sud de Porto-Vecchio, je ne fais pas une fixation sur cette région, mais je parle de ce que je connais le mieux, qui génère jusqu'à plus de 10 kilomètres de bouchon en fréquentation estivale et bien au-delà.

La deuxième déviation de Porto-Vecchio aussi qui est dans les cartons de la Collectivité de Corse déjà depuis bien longtemps où nous avons jusqu'à imaginer, lors de la réalisation du PLU passée, des espaces qui étaient réservés pour son implantation. C'est un travail qui avait été fait en concertation avec vos services de la CDC.

Ce qui me fait un peu douter, et j'espère que vous allez nous rassurer sur le sujet, de cette ambition qui devrait être ici une ambition commune, c'est le peu d'empressement manifesté pour régler un problème dont on a parlé ensemble lors de votre visite, M. le Président, que je n'oublie pas qui avait permis de dégager certaines marges de manœuvre pour la commune, elle était en date du 24 mars 2017 où nous avons échangé sur de nombreux sujets, mais également sur un chantier qui a fait l'objet d'une discussion dernière en conseil municipal et pour laquelle la commune était totalement étrangère, mais qui prend en otage bon nombre de locataires résidant dans un immeuble en contrebas de l'ex-nationale qui traverse Porto-Vecchio. Je veux parler de ce fameux mur de soutènement mis à mal par une entreprise et pour laquelle j'ai saisi à plusieurs reprises les services de la Collectivité. C'est un problème qui dure déjà plus de dix ans. Qu'attendons-nous pour le régler de façon définitive ?

Monsieur le Président, une réactualisation du PPI infrastructures routières s'impose, pour prendre à la fois connaissance et acte des déprogrammations envisagées et pour revoir les priorités au sein d'un calendrier prévisionnel viable sur cette mandature.

Y souscrivez-vous ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le conseiller. M. le Président, vous avez la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Mme la Présidente de l'Assemblée.

Monsieur le Conseiller,

Merci pour cette question dense, je ne pourrai pas répondre dans le détail à chacun des points soulevés, mais j'irai tout de suite à la préoccupation essentielle qui est la vôtre.

Je vous ferai des propositions, ainsi qu'à l'Assemblée de Corse pour que le Conseil exécutif et les services de la Collectivité partagent mieux l'état de la situation, les perspectives, la construction ou la réactualisation du Programme pluriannuel d'interventions routières. Cela fait donc partie des axes de travail dans lesquels nous devons inventer de nouvelles façons de travailler, entre le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse.

J'ai donc des propositions à vous faire, que je ferai également aux Présidents de groupe selon les modalités qui nous apparaîtrons le plus appropriées.

Je souhaite que nous prenions des décisions dans ce sens avant la fin de l'année 2021.

Voilà donc pour la méthode, qui nous permet d'avoir de la visibilité car nous savons aussi que cela fait partie des critiques qui ont été développées suite à la mise en place de la nouvelle Collectivité de Corse, cette impression d'éloignement, cette impression également de ne pas avoir d'interlocuteur, notamment dans le domaine routier.

Les routes sont un des fondements importants de l'action publique, aussi bien pour les élus territoriaux, le Conseil exécutif, l'Assemblée de Corse, les maires, les Présidents d'intercommunalités, et tout simplement les citoyens.

Il y avait donc de ce côté-là un déficit, une partie de ce déficit étant sans doute inhérente aux priorités que nous avons à traiter dans la première phase de construction de la nouvelle Collectivité de Corse.

Aujourd'hui, y compris à l'aune de notre engagement partagé, il faudra réfléchir à une façon de travailler qui associe de façon plus efficace et plus satisfaisante l'Assemblée de Corse, et le Conseil exécutif, il faudra donc mettre cette question des routes à l'ordre du jour et c'est ce que nous ferons.

Plus globalement, certaines choses méritent d'être tempérées, par exemple, l'idée d'un ralentissement. Il n'y a pas eu de ralentissement notamment sur la fin du PEI, au contraire, il y a eu une accélération qui nous a permis de rattraper les retards qui avaient été pris, aussi bien en ce qui concerne le déficit de programmation ou de préparation des opérations, que l'équité géographique entre les territoires.

Deux exemples : le premier, sur la question du tunnel de Bastia, si nous n'avons pas pu financer jusqu'à aujourd'hui et engager des opérations (elles vont commencer à l'être à partir de février), c'est parce que tout le travail préparatoire en amont n'avait pas été fait pendant des années.

Enfin, le deuxième, en 2015 lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités, il n'y avait aucune programmation envisagée au titre du PEI sur la région ajaccienne, nous conduisant à choisir, et c'est une décision politique, que, sur l'enveloppe disponible au titre des infrastructures (1000 M d'euros environ), 80 M d'euros soit affecté à la région ajaccienne.

De la même façon, nous avons choisi de prolonger, et de reprendre à notre compte des opérations qui avaient été initiées par l'ancien Conseil départemental de Corse du Sud, je pense à l'opération des Sanguinaires, mais également à l'opération ou la Collectivité a été fortement engagée, concernant notamment les travaux sur la rocade.

Nous avons donc fait un travail de récupération, avec en arrière-plan une réorganisation des services d'investissement qui étaient totalement à l'arrêt.

On pointe souvent les difficultés en termes de ressources humaines, j'aimerais dire que dans ce domaine-là nous nous sommes mis en situation de relancer l'investissement, d'intégrer dans la Collectivité, soit des agents qui étaient partis, soit des jeunes, femmes et hommes qui font un travail remarquable.

Sur les questions importantes concernant l'extrême Sud, sur Purtivechju, j'avais accompagné la Collectivité de Corse, et l'exécutif avait accompagné des opérations que vous portiez, toujours dans la logique d'équité qui est la nôtre.

Cette problématique de l'effondrement du mur a été pour nous un sujet de préoccupation permanent, et c'est un dossier qui est complexe, je suis aujourd'hui à votre disposition et bien évidemment à la disposition de notre collègue, maire de Portivechju pour régler ce problème le plus vite possible.

Sur la déviation d'Ulmetu, j'ai souvent échangé avec le maire d'Ulmetu, nous avons trouvé une solution qui a été, je vous le rappelle, validée par le maire, c'est-à-dire que nous avons financé des infrastructures de parking, que nous n'avons normalement pas à financer.

Aujourd'hui nous sommes à 5 parkings afin de retrouver un stationnement à deux voies et ne pas aller vers des solutions de stationnement qui rendent difficile la circulation. La Collectivité de Corse a donc tenu ses engagements, et l'on va donc voir si ce fonctionnement est satisfaisant.

Cela ne nous a pas empêchés de travailler sur l'option de la déviation, tracé qui est aujourd'hui défini. Nous sommes confrontés aussi bien pour Ulmetu que pour Santa Lucia di Purtivechju à une évolution de la réglementation et de la jurisprudence, jurisprudence qui considère que sont systématiquement sanctionnées les voies dites de contournement des bourgs, ce qui veut dire que nous sommes conduits à des études environnementales très approfondies, voilà une des raisons du retard.

Ces difficultés s'ajoutent à celles rencontrées par les villages de l'intérieur où le flux de circulation n'est pas le même, mais où les routes sont toutes aussi indispensables ; notamment dans le Cismonte, où il existe un retard considérable et c'est une des discussions que nous avons eues, notamment avec les représentants de l'Etat.

Je rappelle qu'aujourd'hui dans le PTIC, rien n'est prévu pour les routes, nous avons 5.500 km de réseau routier, nous avons encore des investissements considérables à faire, et nous n'avons pas aujourd'hui les instruments qui nous permettront de le faire, c'est donc là aussi une discussion qui nous attend, mais je pense que de ce côté-là, nous trouverons les moyens de demander et d'agir ensemble, au service de la Corse et de tous les territoires.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président de l'exécutif.

La question était longue, la réponse également. Je ne suis pas sûre que la dernière soit reprise par les médias. J'en suis désolée, Mme la conseillère, mais je vous invite à la poser.

* **Question n° 2021/O2/039 : Plan Avenir Montagne et développement de l'intérieur**, posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu, un nouveau souffle pour la Corse »

Mme Catherine COGNETTI TURCHINI

Merci, Mme la Présidente.

Monsieur le Président,

Alors même que nous nous interrogeons, sûrement à juste titre, sur l'intérêt de limiter l'accès aux sites naturels fréquentés, le plus souvent littoraux pour les préserver, se pose à l'inverse la question de l'accompagnement de territoires ruraux disposant d'infrastructures existantes ou de parcours à valoriser.

Trois territoires insulaires, les communautés de communes de l'Alta Rocca, de Celavu-Prunelli, et dans une démarche commune celles de Castagniccia-Casinca et de Costa Verde font partie des 32 lauréats sélectionnés dans le cadre du plan Avenir Montagne. Ce sont des démarches locales financées par ce nouveau dispositif géré par l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires.

Nous apprenions ces jours-ci que le Paisolu d'Aitone était potentiellement éligible au plan Avenir Montagne si nous sommes en mesure de définir un projet viable pour ce site de soixante logements qui s'étend sur 4400 mètres carrés, propriété de la Collectivité depuis 2002, qui a connu une nette dégradation ces dernières années, au point de ne même plus être en situation d'accueillir ses quelques habitués depuis la fin de la saison 2016.

Il est évident que pour pouvoir être éligible, il faut un projet ficelé, chiffré et viable. Des EPCI y parvenant, notre collectivité doit pouvoir se positionner via la définition de projets d'autant plus structurants, eu égard à l'ingénierie qui est la sienne.

Au cœur de nos montagnes, le GR20 accueille des milliers de randonneurs de Calenzana à Conca, traversant le Parc sur la ligne de partage des eaux de la Corse. 180 kilomètres, 16 étapes de 4 à 8h30, et autant de refuges et de gîtes pour accueillir les randonneurs dans les meilleures conditions possibles. C'est un formidable vecteur

économique pour nos villages de montagne qui profitent de cette attractivité et de cette fréquentation.

La vallée d'Asco, ou même le Giussani, vivent tant bien que mal de cette « manne » alors même qu'un accompagnement s'impose en faveur de la revitalisation de l'intérieur et du tourisme vert qui ne doivent pas rester de vains mots. La formation des professionnels de la montagne, la sensibilisation des plus jeunes aux espaces forestiers, le tourisme social et solidaire sont des pistes de développement.

Après la réactivation du comité de massif qui nous est opposé comme un vecteur de développement des communes rurales, on ne retrouve pas le financement de projets d'envergure comme par exemple la réhabilitation du Paisolu. Des actions ont bien sûr été engagées. Pour ne parler que de mon territoire, des avancées sont à saluer concernant la Strada Paolina qui ambitionne de connecter plusieurs sites dont le couvent de Morosaglia. Ces fonds nouveaux déployés par l'ANCT ne sont-ils pas l'occasion de voir plus grand ?

Plutôt que de disperser nos efforts en matière de développement de l'intérieur, il faudrait permettre aux acteurs de la montagne de disposer d'une offre sur-mesure pour répondre aux besoins concrets et spécifiques de ces territoires.

La perspective financière offerte par le Plan Avenir Montagne nous oblige d'une part à dresser une liste exhaustive de sites à valoriser ou à réhabiliter, et d'autre part à élaborer des projets viables permettant l'accès aux financements pour que la revitalisation de l'intérieur ne soit pas une chimère folklorique.

Comptez-vous positionner la Collectivité dans le cadre de ce dispositif qui peut être une réponse en faveur de notre patrimoine rural, levier d'un développement tant attendu de la montagne ?

Pè cunosce è fà campà e nostre muntagne, avà tocca à noi.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, Signora cunsigliera. Qual'hè chì hà da risponde ? U Presidente.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vi ringraziau per a vostra quistione, sapete chè no scumpartimu u listessu scopu è u listessu amore pè e nostre muntagne è i nostri paesi, in particolare i nostri paesi di l'internu. Dunque, un v'aghju micca à surprende rispundendu di sì, per scrivesi in l'andadura glubale à prò di i territorii è di i paesi di muntagna. Di sicuru, cuntemu di falla, a femu dighjà è circaremu à falla ancù di più è di megliu.

J'ai envie de vous dire que ça a été, et vous le savez, une priorité essentielle depuis notre accès aux responsabilités. Ces projets, nous les portons en partenariat avec l'ensemble des acteurs, c'est-à-dire avec les communes, les intercommunalités, avec le parc naturel, avec les professionnels de la montagne.

Vous dites dans votre question « vous nous opposez le comité de massif », mais « nous, nous proposons » le comité de massif qui est une instance qui n'existait pas et qui est une sorte de parlement de la montagne nous permettant de faire mûrir ces projets et ensuite de les proposer à la décision.

Alors sur le plan « Avenir montagne », je rappelle que si la Corse s'est positionnée de façon positive, c'est aussi grâce à un travail politique de fond que nous avons mené, et sur le long terme, lors d'entretiens avec Jean-Baptiste Lemoine qui était venu à Corti, avec Joël Giraud, que nous avons mené de façon générale avec le Gouvernement, et avec l'ensemble des acteurs concernés, et je me tourne aussi vers Paul-Jo CAITUCOLI par exemple, et vers la Présidente de l'Assemblée de Corse lorsqu'elle était Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse, à travers les différentes foires, et les projets notamment structurants.

Je rappelle que le Comité de massif, pour les années 2021 et 2022, a d'ores et déjà acté et présenté des dossiers qui sont structurants, et pour la plupart d'entre eux validés, y compris par les services de l'Etat.

Rapidement, pour l'année 2021, on a une programmation sur la rénovation - avec des contraintes urbanistiques que vous connaissez-, des refuges du parc, a casa di l'artigiani, commune de Lugu di Nazza, la maison du tourisme, commune de Zonza, Ercu, commune de Lozzi, Caprunale, porté par la Collectivité de Corse, chemin historique de transhumance, la réhabilitation d'une bergerie à A Sari Sulinzara, tous ces projets sont portés en partenariat avec l'ensemble des acteurs, pour un montant de 8,5 M d'euros.

Pour l'année 2022, sont prévus la réhabilitation du château de Quenza, la valorisation touristique et patrimoniale des couvents d'Orezza et de Casabianca après

celui de Merusaglia, la réhabilitation des refuges d'Ortu di Piobbu et Ciottulu di i Mori, la réhabilitation du Paisolu d'Aitone, Jean-Jacques Gianni fait partie de celles et ceux qui veillent à ce que ce dossier sorte le plus rapidement possible, le sentier de Prunelli di Fium'Orbu et la maison forestière de Ghisoni, le tout pour 14,5 M d'euros.

Donc aujourd'hui, la circulaire qui organise la sélection des projets prévoit qu'en Corse, les décisions sont prises sur proposition du Comité de massif ; nous souhaitons travailler en partenariat avec l'Etat, le préfet de Corse ; Monsieur Lelarge a d'ailleurs été invité à participer à ces travaux pour que nous puissions valider les décisions ensemble pour avancer le plus vite possible.

Ce qui me fait faire la liaison avec le rapport de la Chambre régionale des comptes -sur l'utilisation du reliquat de la dotation de continuité territoriale- qui aurait dû être inscrit à cette session, mais qui le sera à la prochaine, et qui reprend d'ailleurs le rapport d'observations provisoires qui avait fuité et dont nous avons déjà parlé.

Aujourd'hui, nous rencontrons un problème de mobilisation des crédits de paiement, cela traduit la difficulté d'ingénierie, des porteurs de projets, par exemple lorsque ce sont des petites communes, quand ce sont des acteurs, etc., là nous rencontrons une difficulté et je pense qu'il faut que l'on essaye d'être meilleurs de ce côté-là. On retombe sur la problématique de l'ingénierie dont nous avons souvent parlée.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président.

On va procéder à l'appel.

Mme Sandra MARCHETTI procède à l'appel nominal des conseillers.

Ouverture de la séance à 11 h 10.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

La séance est ouverte. Je vous invite à mettre vos masques. Merci.

O sgiò Presidente

Signore è signori i cunsiglieri esecutivi

Signore è signori i cunsiglieri di l'Assemblea di Corsica

Cari amichi,

Aveti oghje i vostri frisgiuletti rosuli azzincati à e vostre veste. Ghjè chì participemu è sustenimu l'azione « ottobre rosulu ». Ottobre rose, urganizatu da l'associi di lotta contra u cancheru di u pettu. Pensemù à tutte ste donne tocche da a malatia, ma dinò à tutti quelli chì l'aiutanu.

Vogliu lampà una chjama à e donne chì st'ultimi mesi, per via di a crisa sanitaria, ùn anu micca fattu u so cuntrollu medicu. I duttori a ci anu dettu, sò parechje. Ghjè un problema persunale è di sicuru di salute publica.

L'actualité du mois d'octobre a été très dense, ponctuée par de tristes nouvelles avec le décès de Petru Guelfucci, ceux du Professeur Jean-François RENUCCI et de Pierre Timo Pieri dont nous avons honoré la mémoire lors de la dernière séance, mais aussi celle d'André Vallat, ancien président de la chambre régionale des comptes et du GIRTEC.

Mais elle est aussi teintée de lueurs d'espoir, en tout cas jusqu'à hier soir.

Le 14 octobre, le Sénat a adopté la loi Castellani relative au gel des matchs de foot le 5 mai. Nous étions avec les associations, les familles de victimes, les victimes, les députés, et de nombreux Corses dont le sénateur PANUNZI, aux côtés du Sénateur Paulu Santu PARIGI qui l'a inscrite à l'ordre du jour et défendue au Palais du Luxembourg.

Cette victoire est le résultat du travail, long et difficile, mené par le collectif des victimes du 5 mai 1992 qui, pendant près de 30 ans n'a cessé de se battre pour la reconnaissance de ce drame, et pour le devoir de mémoire.

Je souhaite aujourd'hui leur rendre hommage, d'abord pour leur courage, opiniâtreté, en espérant que ces familles trouvent désormais un peu de paix.

Il faut qu'elles sachent aussi que nous n'oublierons jamais ni le drame, ni les victimes du 5 mai 1992.

La semaine dernière, l'Assemblée de Corse s'est réunie en séance extraordinaire pour demander le rapprochement des prisonniers politiques corses. Nous avons demandé à l'unanimité, à travers une résolution solennelle, le rapprochement. Pour la première fois de l'histoire de cette Assemblée, étaient présents pour y apporter leur soutien de nombreux élus et anciens élus de tous bords politiques.

C'était un moment fort. Un moment solennel et grave auquel nous avons assisté, mais aussi une démonstration que malgré nos différences, nos divergences de vues, politiques, idéologiques, nous, élus de cette Assemblée nous savons nous mobiliser face à l'injustice caractérisée et en l'occurrence incompréhensible. La concorde, que j'appelais de mes vœux le 1^{er} juillet dernier, a fonctionné et c'est de bon augure.

Je veux voir aussi de l'espoir dans la candidature Bastia Corsica 2028, pour l'obtention du prestigieux label de capitale européenne de la culture. S'il est obtenu par Bastia, cela fera rayonner toute notre île en Méditerranée et en Europe. Conçue comme un challenge collectif et inclusif pour toute la Corse, elle s'appuie sur une consultation citoyenne baptisée « La Fabrique du projet » qui doit permettre aux professionnels, aux associations culturelles, puis à chaque Corse de livrer leurs idées et faire de cette candidature une réussite collective pour toute l'île. J'appelle de mes vœux, comme beaucoup d'entre vous, que cette campagne soit un succès total et vous invite ardemment à signer le manifeste en ligne.

Pour parler encore d'avenir, et nous en débattons tout à l'heure, la Professeure de droit Public Wanda MASTOR a remis un rapport sur l'évolution institutionnelle de la Collectivité de Corse et de l'Assemblée de Corse en particulier. Un certain nombre de propositions fortes sont faites pour mieux recueillir les aspirations du peuple corse, renforcer la transparence de notre institution et mettre en perspective nos attentes respectives, quelles que soient nos options politiques, celles de l'opposition en particulier.

Pour cela, ce rapport propose notamment de s'appuyer sur le comité d'évaluation des politiques publiques mais aussi sur les organes consultatifs comme le CESEC, l'Assemblea di a Giuventù et la Chambre des Territoires.

C'est d'ailleurs jeudi dernier que j'ai présidé, avec bonheur, l'Assemblea di a Giuventù. J'y ai trouvé les représentants de notre jeunesse porteurs d'idées, de questions pertinentes, de projets. Des jeunes très investis, respectueux de l'autre, des institutions et, je dois bien le dire, de la ponctualité !

Cette session était comme vous le savez, la dernière de cette mandature de l'Assemblea di a Giuventù. Et dimanche a pris fin la campagne de candidatures pour celle à venir. Je suis heureuse de vous annoncer que nous avons reçu un nombre de dossiers record, pratiquement une centaine et que nous pourrons une fois encore, j'en suis convaincue, compter sur cette Assemblée des jeunes pour stimuler, dépoussiérer notre débat politique et surtout nos vieilles habitudes.

Ghjè vera chì, a ghjuventù, dipoi à quaranta anni scuzzuleghja a sucetà corsa à traversu à l'Università di Corsica. Marti avemu festighjatu u so anniversariu. « L'Università hè digià una storia ma sempre un avvene » è li preghemu longa vita è assai successi !

Cette jeunesse, nous devons lui garantir des lendemains les plus sereins possibles, nous nous y sommes engagés et nous nous efforçons de le faire, ici dans l'hémicycle, en abordant les problèmes les plus sensibles de notre société et qui conditionnent bien évidemment leur avenir.

En préparation d'une séance extraordinaire de l'Assemblée de Corse sur les dérives mafieuses ou pré-mafieuses dans notre île, nous menons une large consultation dans le but de proposer des réponses proportionnées et adaptées à ce problème majeur.

Alors que l'Etat a systématiquement refusé de prendre part à cette consultation, nous avons appris, une fois n'est pas coutume, par voie de presse, samedi 23 octobre, que la JIRS de Marseille avait fait parvenir au ministère de l'intérieur un rapport confidentiel, objectivant un « système mafieux » en Corse.

Nous avons demandé, le Président du Conseil exécutif et moi-même à ce que ce rapport soit rendu public afin que nous puissions en tenir compte lors de nos travaux.

Pourtant, à ce jour l'Etat est resté muet sur notre demande et nous restons dans l'incompréhension face à cette habitude qui consiste à ignorer avec persistance les élus et dirigeants démocratiquement élus de notre île.

J'exprime ici mon souhait que l'Etat et ses représentants changent de position au plus tôt. Pour la Corse, pour nous les Corses et nos enfants, qui sommes trop souvent les premiers concernés et les derniers considérés.

A ringrazià vi.

O Sgiò Presidente, vi passu a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je voulais simplement avoir un mot également à titre des hommages pour André VALLAT qui a été président de la chambre régionale des comptes et également le président du GIRTEC. Nous pensons bien sûr à sa famille, particulièrement à sa fille qui est un agent de la Collectivité de Corse.

Avoir aussi un mot pour une jeune sapeur-pompier volontaire, Anghjulina CHESSI qui est décédée dans des conditions tragiques hier. Penser à elle bien sûr et assurer toute sa famille de notre soutien.

Pour le reste, j'aurai l'occasion de m'exprimer dans le cours de notre débat.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Conformément à ce qui a été indiqué hier en commission permanente organisationnelle et je remercie tous les conseillers qui y ont participé, un premier rapport va être présenté. Il s'agit du rapport 340 sur le schéma directeur territorial de l'enfance et de la famille pour la période 2021/2026. Il va nous être présenté par Bianca FAZI, conseillère exécutive.

SUCIALE – SALUTE / SOCIAL – SANTÉ

*** Raportu n° 340 : Prisentazione di u schema direttore territoriale di a zitellina è di a famiglia pè u periudu 2021-2026**

*** Rapport n° 340 : Présentation du schéma directeur territorial de l'enfance et de la famille pour la période 2021/2026**

Mme Bianca FAZI

Merci, Mme la Présidente.

Effectivement, nous présentons aujourd'hui ce schéma qui, malgré son nom, n'est pas simplement un schéma mais une orientation, et des orientations extrêmement et éminemment politiques parce que cela engage notre politique publique en faveur de l'enfance.

Les sujets de l'enfance et de la famille ont toujours été placés au cœur d'enjeux sociétaux, au croisement de plusieurs politiques familiales et sociales de la jeunesse, du sport, du logement et jusque dans l'aménagement du territoire.

Les politiques de l'enfance s'apprécient au sens large de la période avant la naissance jusqu'à la majorité, voire au-delà, et doit s'apprécier de plus en plus à l'aune de nouvelles exigences qui, au-delà de la protection due à chaque enfant, prennent en

compte et se préoccupent de son bien-être, de son bon développement jusqu'à son autonomie.

C'est ainsi tout l'enjeu de ce nouveau schéma qui ne vient pas ajouter un énième document stratégique à la liste déjà longue de ceux qui lui ont précédé, mais bien poser le socle d'intervention pour un meilleur éveil à la vie de nos enfants, de leur mise en capacité. Il s'agit d'accompagner nos enfants dans leur développement, dans un environnement protégé, mais plus encore dans un environnement favorable.

La Collectivité de Corse, depuis 2018, a beaucoup travaillé à créer les conditions de ce socle, à renforcer les effectifs des services, mise à niveau de l'offre existante sur l'ensemble du territoire : travail avec les acteurs, diagnostic des besoins.

Ce diagnostic a mis en lumière plusieurs axes et en particulier un retard structurel d'offre d'hébergement et de prise en charge des enfants placés sous protection, mais au-delà ce sont des sujets de prévention, de renforcement de l'action à domicile et de façon précoce, d'appui à la parentalité qui sont apparus prégnants et indispensables à développer.

Ce diagnostic a également révélé des carences fonctionnelles et des disparités de traitement sur les micro-territoires.

Je vous rappelle également que j'avais commandé un rapport à l'INSEE sur la précarité et sur les suites à donner à la crise COVID. Ce rapport, qui est sorti en mai 2021, a mis en exergue qu'un enfant sur quatre -un enfant sur quatre !- est en-dessous du seuil de pauvreté en Corse, avec des exemples frappants comme l'Extrême-sud, la Balagne et la Plaine orientale.

Il a été l'occasion d'organiser des entretiens avec tous les acteurs de la protection de l'enfance, mais également avec les familles.

Six orientations stratégiques ont été dégagées, elles visent à renforcer et diversifier les actions de prévention, d'action à domicile, l'offre d'accueil sur le territoire, l'accompagnement, le suivi des parcours individuels et le pilotage partenarial de la politique publique.

Des mesures concrètes en découlent ; je vais vous en citer quelques-unes :

- l'augmentation du nombre de places d'accueil d'urgence,
- l'accès à un accueil familial de proximité adapté à la demande,

- l'organisation d'actions innovantes en parentalité, telle que la transformation du regard porté par les professionnels sur la parentalité,
- le déploiement d'actions de prévention, tout particulièrement dans des zones jusqu'alors non couvertes,
- l'accès facilité à un mode de garde pour les familles vulnérables,
- le renforcement des ressources humaines, combiné à des actions de formation renforcée,
- recrutement des TISF (techniciennes de l'intervention sociale et familiale).

Au-delà des orientations, un chiffrage et un calendrier ont été établis. C'est ainsi que dans la prolongation de la dynamique du budget de l'enfance, les actions du schéma représentent 12,28 M€ sur 5 ans consacrés à la prévention et à la protection de l'enfance, en jouant sur 2 leviers :

- le financement de nouveaux services sur l'ensemble du territoire, afin de rattraper le déficit actuel, souvent pointé du doigt au sein de cette assemblée ;
- l'accompagnement pluridisciplinaire à mettre en place autour de l'enfant, au sein des familles, des modes de garde, de son suivi en santé ;

Un troisième levier très important par son action quotidienne et l'expertise qu'elle apporte dans le domaine de la protection de l'enfance est constituée par la masse salariale de la direction de la protection de l'enfance qui représentera, quant à elle, un effort supplémentaire de 1,22 M€ ; soit un total de 13,5 M€ au titre du rattrapage du déficit et des mesures nouvelles.

La mise en place et la réalisation de ce schéma attendu par tous, aussi bien les acteurs de la protection de l'enfance que par la population, doivent être les garants de l'équité dans l'accès aux droits à la santé et à la protection des plus fragiles.

Le projet de délibération aujourd'hui soumis à votre examen a donc pour objet la validation de ce schéma d'une durée de cinq ans.

Vous voyez, ce schéma est éminemment politique parce qu'il engage notre action sur l'enfance, mais pas que. C'est un projet de société, donc j'espère qu'il aura l'approbation, parce que je crois qu'il faut sortir des schémas anciens et ne plus attendre

effectivement de Paris que nous ayons une ligne et une feuille de route, si je peux l'appeler ainsi, mais que vraiment nous soyons maîtres de ce que nous voulons.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Il y a un rapport de la CECCSS, je vous en prie, Mme la Rapporteuse.

Mme Frédérique DENSARI

Mme Frédérique DENSARI a remercié la conseillère exécutive pour la présentation de ce rapport et pour l'état des lieux présenté en annexe qui permet d'avoir un regard éclairé sur ces dispositifs.

Pour autant, elle a souhaité que lui soit précisé si la formation destinée à l'ensemble des personnels dédiés de la CdC, était mise en place.

Mme Bianca FAZI a souligné que les formations concernaient essentiellement les Techniciens d'Intervention Sociale et Familiale (TISF) et qu'elles avaient débuté sur le Pumonté où le besoin était prégnant, concernant le Cismonte des projets de recrutements étaient en cours.

Concernant la formation des personnels, il serait opportun de s'orienter vers un recensement territorial des besoins et des formations compte tenu des disparités qui ont été relevées sur les différentes zones lors de la conception de ce schéma.

Mme Catherine COGNETTI TURCHINI s'est interrogée une de fois de plus, sur la situation des enfants en situation de handicap dont les cas sont encore plus compliqués.

Mme Bianca FAZI a souligné que ces enfants étaient accompagnés par la MDPH. Concernant la carence d'Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap (AESH), que pointait Mme COGNETTI, elle a indiqué que ce recrutement était assujéti à la réponse du Rectorat, pour autant il semblerait que très peu de candidatures aient été enregistrées sur certain territoire.

En complément, **M. Laurent CROCE** a précisé que les enfants en situation de handicap, bénéficiaires des mesures de protection de l'enfance étaient intégrés dans

le dispositif d'une action développée dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance signée avec l'Etat.

Il a précisé, que malgré le peu d'enfants concernés, une réflexion conjointe avec l'Etat était en cours sur la possibilité d'un accueil à l'année notamment, sur les établissements à caractère sanitaire qui connaissent des temps de fermeture.

De plus, en partenariat avec l'ARS, il a été acté la mise en place et le développement d'équipes mobiles qui viendront en appui des placements familiaux et en établissements, afin d'apporter une réponse personnalisée et spécifique à la prise en charge de ces enfants doublement impactés.

L'idée était de réfléchir sur un besoin global pour chaque enfant dans le cadre d'un projet personnalisé avec la mise en place du Projet Pour l'Enfance (PPE.)

Mme Chantal PEDINIELLI s'est interrogée, dans un premier temps, sur l'existence d'une cartographie territoriale des familles d'accueil et dans un deuxième temps, sur le projet d'ouverture d'un centre parental. Selon elle, il serait judicieux de prioriser le rural, secteur plus inclusif pour les enfants en grande précarité.

Concernant le projet de centre parental, **Mme Bianca FAZI** a souligné qu'il s'agissait de la réhabilitation du Foyer Notre Dame à Ajaccio, qui avait pris un retard important dû à des problèmes administratifs. Le choix de cet établissement avait été acté sur l'ensemble des conditions qu'il présentait comme l'espace du lieu, son parc arboré et sa situation géographique qui offriront aux jeunes mamans les conditions optimales à leur prise en charge.

Les travaux devraient débutés très rapidement.

M. Laurent CROCE a souligné que le placement familial était une solution d'accueil indispensable en matière de protection de l'enfance.

Il a été avéré que les enfants bénéficiant d'une mesure longue ont besoin d'un encadrement familial.

Cependant, les services aujourd'hui se heurtent à un placement familial vieillissant, avec des assistantes familiales qui atteignent l'âge de la retraite ce qui a induit un état des lieux qui projette une perte de 30 % des effectifs dans les 8 années à venir.

L'idée est de développer plusieurs actions pour contrecarrer cette constatation, en développant une campagne de recrutement déjà lancée par les services de la PMI, orientée aussi sur les secteurs du rural.

Pour cela l'Assemblée de Corse a déjà délibéré favorablement sur une action en direction des élus locaux qui apporteront un éclairage essentiel sur les populations concernées afin de ne pas multiplier des candidatures qui ne seraient pas recevables.

Revenant sur l'ouverture de centres parentaux dans le rural, M. Croce a précisé que compte tenu du faible volume d'enfants susceptibles d'être accueillis dans ces structures, il était très compliqué d'envisager la création de ces établissements.

Il a souligné que des projets de lieux de vie sont envisagés et pourraient être positionnés sur des micro-territoires comme la Balagne ou l'Extrême Sud, ce qui permettra de pallier les carences en places d'accueil de ces territoires.

M. Saveriu LUCIANI s'est interrogé sur les modalités de partenariat avec l'Education nationale, pour exemple, dans le rural en matière de scolarisation précoce et dans un deuxième temps, il a tenu à souligner un point, selon lui intéressant sur la place de la langue corse dans cette intégration aussi bien pour les enfants que pour les familles, sachant que les classes regroupaient aujourd'hui nombre de nationalités.

Il a estimé qu'il serait judicieux de mettre en place un projet linguistique qui répondrait à un certain nombre de préoccupations.

Mme Bianca FAZI a souligné la pertinence de cette intervention et l'importance d'un partenariat avec l'Education Nationale. Concernant le primaire, elle a signifié que le corps enseignant était très sensibilisé et très souvent lanceur d'alerte sur les situations préoccupantes. Sur le sujet de la langue corse, Mme FAZI s'est dite et en totale adéquation sur la notion d'apprentissage, nonobstant le fait que les familles puissent ne pas y adhérer.

En complément d'informations, **Mme Nicole CARLOTTI** a précisé que les services travaillaient en concertation avec ceux de l'Education Nationale sur une convention obligatoire relative aux bilans de santé des enfants de 3-4 ans ainsi qu'à la vie sexuelle et affective dans les collèges et lycées. Cette convention devrait être élargie sur d'autres domaines et sur les problématiques des territoires.

Revenant sur la scolarisation précoce, Mme CARLOTTI a souligné qu'au-delà des crèches et des petites sections de maternelle, la CdC s'était engagée dans un appel de manifestation d'intérêt pour renforcer l'accueil des enfants de 0 à 3 ans. Il a été

constaté par tous les acteurs concernés, que les enfants n'ayant pas partagé des moments en communauté enfantine connaissaient des difficultés de socialisation.

Des engagements ont été pris sur les « 1 000 premiers jours » de l'enfant afin d'optimiser leur accompagnement vers une sociabilisation plus précoce y compris pour les familles dont les parents ne travaillent pas ou dont les mamans ont choisi de s'occuper de leur enfant à domicile. Ces dispositifs leur permettent ponctuellement d'avoir un accès à des actions culturelles, artistiques et linguistiques.

Cette Action Médiation Insertion AMI, financée par l'Etat et la CAF, a été engagée depuis le mois de septembre et des contacts ont été pris avec quelques mairies.

Enfin, Mme CARLOTTI a souligné le travail fait sur le développement des compétences psychosociales y compris chez les tous petits. Dans le cadre de ces actions, une formation et une exposition sont dispensés en langue corse auprès des parents et des professionnels.

Mme Muriel FAGNI a souligné, qu'il était aussi important de retenir de ce rapport, l'indice de construction mis en place qui est l'indice infra-territorial de vulnérabilité et de protection de l'enfance avec ses détails de calculs ainsi que la pertinence des indicateurs retenus.

En conclusion, **Mme Bianca FAZI** a indiqué que ce schéma est une obligation du Code de l'Action Sociale et des Familles et qu'il avait été construit en partenariat avec une AEMO.

La commission a émis un favorable

Non-participation des groupes « Avanzemu » et « Un soffiu novu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère, pour ce rapport qui démontre l'importance du sujet et l'intensité de l'intérêt des échanges qui ont eu lieu.

La parole est à qui la demande avec, comme d'habitude, 10 minutes par groupe maximum.

Mme CASANOVA-SERVAS, pour « Fà populu in seme ».

Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS

Merci, Mme la Présidente.

Merci, Mme la Conseillère exécutive pour la présentation de ce schéma en faveur de l'enfance et de la famille.

La protection de l'enfance est désormais régie par la loi du 14 mars 2016, laquelle a mis l'accent sur la responsabilité des collectivités à se positionner comme garantes d'une bonne prise en compte des besoins de l'enfant.

Nous concernant, depuis le mois de juillet 2018 et le vote à l'Assemblée de Corse de sa feuille de route relative à l'action sociale, la Collectivité de Corse a engagé une politique qui vise à renforcer le dispositif de protection de l'enfance pour répondre aux difficultés structurelles qui sont rencontrées depuis des années et répondre ainsi aux besoins exponentiels des familles.

La Collectivité de Corse doit faire face aujourd'hui à un contexte de tension extrême dans l'exercice de ses missions de protection de l'enfance.

Les difficultés que l'on rencontre sont notamment dues, vous l'avez dit, à une augmentation du nombre des mesures de placement des enfants confiés à la Collectivité, mais aussi à une complexification des situations familiales qui s'expliquent notamment par une dégradation du contexte socioéconomique. La crise sanitaire et ses corollaires, notamment les conséquences du confinement et de la rétractation de la vie sociale, jouent comme des accélérateurs puissants de ces tendances de fond.

Le constat que nous faisons aujourd'hui est globalement repérable au niveau des régions et départements français de droit commun, mais la situation en Corse s'est terriblement aggravée par des facteurs spécifiques et cumulatifs : le taux de précarité, les ruptures sociologiques, l'explosion démographique.

Je le dis sous le contrôle de Mme le bâtonnier TIBERI, en ce qui nous concerne au tribunal judiciaire d'Ajaccio, on a constaté un nombre très important d'ordonnances de placements et de mesures assistance éducative, et c'est ce que vous indiquiez. C'est donc une situation de tension actuelle.

Face à cette situation relativement exceptionnelle, la Collectivité a mis en place des mesures d'urgences en matière d'offre de placements et d'organisation, et des mesures de renfort des effectifs au sein de sa direction de la protection de l'enfance.

Cependant, il faut également agir sur le moyen et le long termes.

Donc, ce schéma que vous venez de présenter permet de mettre en œuvre des procédures d'appels à projets visant d'abord à l'augmentation et l'adaptation des capacités d'accueil, par la création de structures d'hébergement collectif.

Ensuite, il vise également au développement d'une offre complémentaire sur le volet du maintien à domicile, également au développement de la prévention, qui est destinée comme son nom l'indique à prévenir, voire à éviter l'intervention de l'aide sociale à l'enfance. Ce sont des actions, il faut le préciser, innovantes, qui sont relatives à la parentalité, sur les 1 000 premiers jours de l'enfant.

Et enfin, appels à projets qui visent également à l'installation et au renforcement de l'Observatoire Corse de la Protection de l'Enfance (OCPE).

Donc, moi, au nom du groupe « Fà populu in seme », et à ce stade de mes observations, je voudrais que l'on salue le travail effectué par les services de la Collectivité pour l'élaboration de ce document, mais également saluer l'investissement des partenaires dans le cadre de la large concertation qui a été réalisée, des besoins qui sont remontés du terrain, des actions prévues dans ce schéma qui sont très concrètes et véritablement opérationnelles.

On doit également souligner, et j'en aurai terminé, l'effort budgétaire de la Collectivité dans ce domaine, puisqu'on m'indique qu'il est d'un peu plus de 12 M€ supplémentaires sur les 5 ans.

Voilà ce que je voulais dire et, vous l'avez compris, le groupe « Fà populu in seme » votera bien évidemment en faveur de ce schéma.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère.

Je vais passer la parole à Mme PEDINIELLI pour « Un soffiu novu ».

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie, Mme la Présidente.

M. le Président du Conseil exécutif, Mmes et MM. les conseillers exécutifs,
Chers collègues,

Ce schéma directeur territorial de l'enfance et de la famille reprend et consolide ce qui se faisait antérieurement par les départements. La Collectivité a pris à bras-le-corps ces compétences et je vous remercie, Mme la Conseillère exécutive, ainsi que vos services, pour ce travail.

Juste une remarque, et nous en avons déjà parlé en commission, concernant la couverture territoriale de l'offre d'accueil ; on en parle en annexe, page 53. L'objectif est de développer la capacité d'accueil en zone blanche, à moins d'une heure trente de la résidence des bénéficiaires.

Comme il est question d'ouvrir un centre parental en Corse, et la Collectivité a toute latitude pour l'implanter, j'ai émis en commission qu'il serait bien de prioriser le milieu rural, plus inclusif pour les enfants en difficulté, dans un territoire pourvu d'une école et des transports scolaires. Cela pourrait être un axe de revitalisation ou du moins un axe de fréquentation sur ces territoires.

L'implantation de ce centre peut dépendre aussi également des demandes d'agrément qui seraient faites par les familles.

A ce propos, je vous ai demandé, en commission « social », si l'on disposait d'une carte de recensement des familles d'accueil par territoire, ou en cours de délivrance d'agrément pour avoir une idée de l'implantation en Corse. Avez-vous pu avoir l'information concernant cette liste ?

Concernant notre groupe, nous vous accompagnerons et nous voterons favorablement ce rapport.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère.

Il y a une autre demande de parole dans votre groupe, donc Mme COGNETTI, je vous en prie.

Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI

Merci, Mme la Présidente.

Je vais revenir sur les propos qui ont été tenus et aussi vous féliciter pour ce rapport.

Trop d'enfants sont les premières victimes des difficultés auxquelles sont confrontés les parents et c'est notre devoir de leur venir en aide. Surtout, comme je l'ai évoqué en commission, ceux qui sont en situation de handicap.

Développer beaucoup plus de formations dans ce secteur, pour favoriser aussi une revitalisation de l'intérieur et, comme l'a expliqué mon amie Chantal PEDINIELLI, essayer de faire des structures en milieu rural, afin de leur offrir les meilleures conditions pour grandir sereinement et s'épanouir.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère.

Y-a-t-il d'autres prises de parole ?

Pour « Core in Fronte », Paul-Félix BENEDETTI et ensuite Saveriu LUCIANI pour « Avanzemu ».

Je vous en prie, M. le Conseiller.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je tiens à féliciter ce rapport qui est, je pense, exhaustif, qui, malheureusement, met en avant un tissu social très dégradé, entre autres sur la logique de l'enfance.

En 2019, vous écrivez que vous avez harmonisé les procédures, je voudrais qu'à partir de 2021, on harmonise les comportements d'interprétation des règlements. Vous l'écrivez dans le rapport, de manière assez claire, c'est que malgré l'harmonisation, le fonctionnement est différent entre la Haute-Corse et la Corse-du-Sud par rapport à des différences d'analyse des demandes et des processus d'octroi. Sauf que, dans la réalité financière, il y a des décalages, alors que, démographiquement, sociologiquement, l'écart entre Corse-du-Sud et Haute-Corse est de 10 %, que ce soit sur les enfants de moins de 3 ans, sur les enfants de moins de 6 ans ou sur la totalité de l'enfance-adolescence de moins de 20 ans.

On a 32 000 enfants et adolescents en Corse-du-Sud et 36 000 en Haute-Corse. Or, sur les aides directes aux familles, l'écart est de 35 %, avec un même règlement. Moi, je ne peux pas le voir. Je peux comprendre qu'il y ait eu de difficultés dans l'harmonisation, dans la méthodologie, mais là on parle simplement de directives, de demander à ce qu'il y ait les mêmes méthodes, sinon il y a disparité.

Quand on a l'aide d'urgence et que je vois seulement 30 000 € en Corse-du-Sud et 190 000 € en Haute-Corse, pourtant la nécessité de l'aide d'urgence est sociologiquement la même. Ça veut dire qu'il doit y avoir des lettres de cadrage, on doit lâcher du lest, entre autres pour la Corse-du-Sud. Parce que je sais que ce qui est fait en Haute-Corse est très bien fait, mais peut-être qu'en Corse-du-Sud ils ont eu l'habitude d'avoir des contingences budgétaires et de ne pas rentrer dans la même interprétation d'aide et la même flexibilité que ce qui est fait en Haute-Corse. Vos chiffres financiers le montrent.

Vous l'avez écrit, moi je voudrais qu'il y ait une commission d'harmonisation entre les services, entre les assistantes sociales, entre ceux qui ont les décisions, entre autres cette possibilité d'avoir des chèques ou des dons en espèces. L'aide à l'enfance est une des seules possibilités qu'on a de faire des débours carrément en argent liquide, car souvent on a des personnes et des familles qui sont interdits bancaires, et s'ils n'ont pas un billet, ils n'ont rien d'autre.

Donc, moi je vous interpelle sur cela, car la distorsion est trop importante. Ça veut dire que dans le sud, on passe à côté de personnes qui sont des nécessiteux et qui ont un dossier qui est instruit de manière plus restrictive que cela n'est fait en Haute-Corse. Vous l'avez écrit, c'est bien, vous en avez conscience, mais moi je voudrais qu'on ait un examen pour l'année à venir qui soit plus homogène et qui soit plus cadré par rapport à nos nécessités sociales fondamentales.

Pareil, il y a un gros décalage, et là-aussi je voudrais qu'on tende à le gommer avec les aides adaptées : quand je vois qu'on a des populations qui ne sont pas équivalentes, parce que les moins de 3 ans, il y en a 4 000 en Corse-du-Sud et 5 000 en Haute-Corse, mais de 4 000 à 5 000, on discute de 20 %. Sauf que les assistantes maternelles, il y en a 171 en Corse-du-Sud et 406 en Haute-Corse.

Donc, tous les traceurs me montrent qu'il y a une distorsion dans la politique sociale à l'enfance entre le sud et le nord, et moi, je demande à ce que l'on cale le sud sur le nord. C'est tout.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller.

Saveriu LUCIANI, avete a parolla.

M. Saveriu LUCIANI

Moi, j'irai dans les redites de la commission, parce que c'est important de faire de la redécouverte.

D'abord vous dire que la question des 1 000 premiers jours qui a été évoquée en commission est essentielle. Je le dis en tant qu'enseignant aussi. Quand on est dans des communes du rural où vous avez plus de 15 nationalités dans les écoles, vous avez un problème, un souci, à la fois de repérage, de prévention, de diagnostic et surtout, et je l'ai dit en commission et je le répète, il faut absolument mettre en ordre et mettre carrément de manière beaucoup plus radicale cette coopération entre les services académiques et la Collectivité en la matière ; c'est un point qui me semble essentiel, notamment dans le processus d'intégration de ces populations, sachant que, même en termes de formation, et on le verra un peu plus tard, il y a besoin même d'apprendre le français à quelque 2 000 ou 3 000 personnes qui débarquent tous les ans. C'est un premier point.

Ensuite, et je rebondirai un peu sur ce que disaient mes collègues précédemment, il y a bien sûr un besoin de se rapprocher du terrain. Il y a quand même un rééquilibrage territorial urgent à opérer, d'autant qu'il y a des zones extrêmement sensibles, et pas seulement urbaines. Sachant qu'aujourd'hui, la ruralité, ce n'est plus la ruralité d'hier, c'est aussi quelque chose qui est de manière indéfinie mi-urbain, mi-rural, et que dans ces zones-là, il y a un manque évident de structures et même d'intervenants.

Penser, par exemple, à ce que l'on puisse travailler beaucoup plus fortement sur les regroupements pédagogiques intercommunaux qui sont aussi un outil très important pour les 1 000 premiers jours, notamment parce qu'on peut y évoquer, autant qu'en ville, une scolarisation précoce, c'est-à-dire une scolarisation qui ne débute pas à 3 ans-3 ans ½, mais plutôt à 2 ans ½. Ça a été dans certaines communes, en tous les cas dans la mienne, une des grandes priorités justement pour répondre à ce besoin de lien social et sociétal avec les communautés qui parfois vivaient cantonnés, au sein de leur propre famille, dans un monolinguisme qui n'était pas le corse et qui n'était pas le français.

C'est important de vous dire que cette fracture sociale est déjà une fracture territoriale, et je crois qu'il est important à ce niveau-là de mettre l'accent dessus. Paul-Félix l'a répété en termes de distorsion entre le nord et le sud.

Maintenant, encore une fois, c'est pour cela que je dis que ce n'est pas simplement pour moi un rapport social, c'est un rapport que nous voterons bien sûr, mais qui n'est pas simplement qu'un rapport social, il est aujourd'hui en train de poser une démarche qui fait sens si demain, on prend en compte un certain nombre de conditions élémentaires de la vie et la construction d'un territoire.

Je terminerai sur une anecdote presque, il y a quand même quelque chose qui m'interpelle quand on voit que sur le site de la CdC, on a 9 offres d'emplois pour les assistantes. Ça veut dire qu'à un moment donné, et je rebondis sur ce que disais tout à l'heure ma collègue Cathy COGNETTI, on a besoin aussi de booster la formation des hommes et des femmes.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi.

Une demande d'intervention de Josépha GIACOMETTI, apparentée au groupe « Avanzemu », je vous en prie.

Mme Josépha GIACOMETTI

Merci, Mme la Présidente.

En quelques mots. C'est effectivement un dossier éminemment intéressant, éminemment important et sensible par la nature de son sujet. On touche au sensible parce que c'est vrai qu'on a tous, et c'est bien normal... C'est un schéma, mais vous l'avez rappelé, Mme la Conseillère, il fait écho à d'autres schémas puisqu'il part de l'enfance et la petite enfance jusqu'à l'adolescence.

On l'a abordé par des fiches, on l'a abordé par des cadres, mais on a tous bien perçu, et cela s'est senti dans les interventions, qu'il touchait à quelque chose de bien plus profond et qu'il nous fallait saisir.

Il y a effectivement la nécessité, j'irai très rapidement, justement de coordonner avec l'ensemble des autres documents que l'on peut avoir dans le cadre de la jeunesse, dans le cadre du handicap, de la gestion du handicap, dans le cadre de la gestion de l'enfance, puisque sinon on aboutit bien souvent à l'enchevêtrement des

différents dispositifs et des différents cadres, mais aussi et cela a été rappelé par d'autres, la nécessaire coordination avec d'autres institutions et avec d'autres services.

Bien souvent, vous disiez, Mme la Conseillère qu'on ne voulait s'affranchir des cadres qui nous étaient imposés et produire nos propres cadres, la Présidente de l'Assemblée de Corse y faisait référence il y a quelques temps, il nous faut maîtriser aussi la donnée et le diagnostic. Et ça, souvent, dans tous les domaines, mais dans ce domaine-là, on le sait, la maîtrise de la réalité de la problématique, elle est difficile à être appréhendée puisque les différentes données sont souvent dispersées en autant d'institutions qui ont la charge de ces problématiques.

Premier élément où il y a un besoin de coordination, c'est sur les actions, mais c'est aussi sur la maîtrise de la donnée du diagnostic pour qu'on puisse effectivement, et je partage cette volonté avec vous bien évidemment, maîtriser véritablement notre politique du début jusqu'à la fin.

Deuxième chose. Souvent la Collectivité récupère, et nous l'avons vécu en matière de décrochage. Par exemple, lorsqu'on parle du décrochage, l'Education nationale a la prévention, la Collectivité hérite ensuite, une fois que les choses sont arrivées, de la réorientation.

Là, on voit bien, je prends un exemple qui est dans l'éducation, mais qui peut se décliner dans les politiques de l'enfance, que parfois, derrière le partage de compétences, il y a rupture du parcours de suivi. Et c'est souvent aussi problématique pour suivre justement, et c'est important, les parcours et harmoniser les prises en charge

Un autre point aussi, puisqu'on parle de l'harmonisation des prises en charge, ça a été rappelé par d'autres avant moi, donc je passerai très vite : effectivement, entre la prise en charge nord et sud, c'est une harmonisation, vous le mettez dans votre rapport et vous l'avez bien diagnostiqué comme un point à améliorer.

Ensuite, et encore sur la détection, la nécessité de saisir par un maillage resserré, et là on en vient à la nécessité aussi d'avoir une proximité avec le terrain, de saisir par un maillage resserré les familles et la complexité parfois des situations de précarité, de détresse face auxquelles on peut se retrouver confrontés. Parce que derrière le bon diagnostic, il y a ensuite la bonne manière de diriger l'enfant en situation de difficultés, qui sont multiples aussi. Et on l'a bien vu, les situations de fragilité peuvent être diverses et doivent être saisies au plus tôt.

Les situations de handicap, elles le sont aussi. Les handicaps parfois se cumulent et les familles, au-delà du poids qu'elles ont et des difficultés qu'elles ont déjà

apportées, deviennent coordinateurs de soins, coordinateurs entre différentes instances, coordinateurs entre différentes institutions et il faut vraiment alléger les familles de ce poids. Et nous avons un défi à relever, mais vous l'avez aussi bien diagnostiqué dans ce rapport, et la nécessité aussi de nous renforcer en termes d'infrastructures autour de la question du handicap. On voit vraiment qu'en Corse, nous sommes aujourd'hui en déficit infrastructurel.

Et enfin, et je terminerai, lorsque vous disiez qu'il nous fallait dépasser les cadres qui nous sont imposés, je crois qu'il nous faut aussi les dépasser et dans notre méthode, justement dans notre cadrage propre, il faut saisir ce qui fait la spécificité de notre territoire, de notre île, ce qui fait la spécificité de ses territoires, parce qu'ils sont divers, il n'y a pas un territoire uniforme, il n'y a pas une île uniforme. Il faut aussi le saisir dans la nécessité de mettre en place les politiques éducatives à partir de ce que nous sommes. Saveriu a rappelé la nécessité d'inclure la langue et la culture dans notre approche et dans nos dispositifs, pour se rapprocher aussi et pour teinter nos cadres de ce qui fait notre caractère spécifique et ce qui peut être un atout.

Enfin, et je termine, la question de la formation : nous avons lancé un certain nombre de dispositifs il y a encore quelques mois et parmi les secteurs en tension, avaient été diagnostiqués les secteurs de l'enfance et du handicap. Mais derrière la formation, il y a aussi la nécessité de reconnaître ces métiers et souvent, ils ne sont pas suffisamment valorisés selon les niveaux, mis en avant et reconnus à la juste valeur qu'ils représentent bien souvent dans la vie d'un enfant et de sa famille.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère.

Y-a-t-il d'autres prises de parole sur ce rapport ? Visiblement, non. Donc, je repasse la parole à la conseillère exécutive, Bianca FAZI.

Mme Bianca FAZI

Merci, Mme la Présidente.

Alors, plusieurs réponses.

Je commencerai par la réponse à Mme CASANOVA-SERVAS. Effectivement, une augmentation des informations préoccupantes, une information des situations qui conduisent à des placements. Et justement, l'intérêt de ce schéma... Enfin « Schéma » est un terme un peu réducteur qui m'ennuie en fait. Nos orientations, si

nous voulons vraiment agir sur la prévention et faire en sorte que ces enfants soient le moins possible placés. Il y a des situations où, effectivement, on ne pourra pas faire autrement parce que c'est comme cela, malheureusement, mais il faut que nous arrivions vraiment à faire de la prévention et l'importance de ce diagnostic, c'est que nous avons les indicateurs et il faut agir sur les déterminants de cette précarité. Et c'est là tout l'enjeu, c'est pour cela que je parle d'une orientation qui est politique, parce qu'il faut que nous arrivions à dépasser, ce qui paraît souvent trop administratif, et sur lesquels, y compris les élus, sont souvent un peu sidérés parce qu'il se disent, « c'est comme ça », on a une espèce de fatalisme dont il faut sortir. Donc, je reviens sur la prévention, parce que c'est très important.

Je voudrais répondre à Chantal PEDINIELLI. Oui, sur le rural, bien évidemment. Je voudrais vous dire que le schéma, c'est important, parce que sur le Pumonti, il n'y avait pas de schéma sur l'enfance et que donc, il y avait quand même des carences ; et sur le Cismonti, il était très très ancien. Donc, je pense que, effectivement, nous avons un bon travail et à faire en collaboration.

Sur les centres parentaux, c'est plus difficile, je vous l'ai dit en commission.

Déjà, mon objectif est de faire du Foyer Notre-Dame, un centre parental avec des appartements pour déjà les mamans qui sont seules, qui sont bien souvent mineures en plus, qui se retrouvent enceintes et abandonnées. Et il n'est plus satisfaisant de les avoir dans un centre d'hébergement d'urgence, qui est la FALEP en l'occurrence, avec une mixité, avec d'autres populations. Donc, nous sommes sortis d'un certain nombre d'écueils sur le Foyer Notre-Dame et j'espère que les travaux avanceront vite, je me tourne vers le Président de l'Exécutif, et j'espère que nous serons un peu rapides sur les bâtiments.

Ensuite, pour répondre à Paul-Félix. Les chiffres sont inverses en fait, c'est sur le Pumonti qu'il y a plus de consommation. Il y a les aides d'urgence qui sont données en liquide ou pas, et puis il y a les autres aides. Je crois que j'ai des chiffres qui me sont parvenus. Il me semble que sur les six premiers mois, nous avons donné 160 000 € en secours d'urgence et 320 000 € en aides temporaires (les AMT), mais avec une consommation qui est plus importante sur le Pumonti. Mais effectivement, comme cela a été dit dans le schéma, nous allons nous orienter vers une harmonisation.

L'harmonisation est déjà faite. Les services fonctionnent de la même manière maintenant. Effectivement, parfois, il y a des réflexes qui sont inhérents à ce qu'ils faisaient antérieurement. Mais je pense que vraiment, l'harmonisation est faite et que les services travaillent.

Avoir une commission, je me tourne vers la DGS, je ne pense pas que ce soit utile, parce qu'il y a déjà DGA, DGS, et que forcément, il y aura la même manière de fonctionner dans les services.

Concernant, l'intervention de Saveriu, oui, sur la langue, bien entendu. Nous l'avons déjà fait, et cela avait été aussi à l'initiative de Romain COLONNA à l'époque, sur la ciucciaghja, qui est la nôtre, du Laetitia, avec l'apprentissage du corse sur les familles déjà et sur les enfants, bien entendu, et il faudra l'étendre. J'espère que nous aurons un vrai partenariat avec l'Education nationale qui nous aidera et qui nous accompagnera sur la langue.

Pour répondre à Josépha GIACOMETTI, oui, évidemment, mais c'est tout l'objet, et vous l'avez dit, de ce schéma justement de faire en sorte que nous ayons notre propre politique. C'est à nous de créer les conditions de cette société que nous voulons pour demain. Et c'est donc tout l'intérêt de ces orientations. Nous n'attendons pas d'avoir un schéma qui soit tout tracé par des instances nationales, nous voulons le faire nous-mêmes et nous voulons le faire en partenariat et en harmonisation. C'est pour cela aussi que nous allons sur les 1 000 premiers jours de la vie, parce que cela nous semble très important, parce que c'est de là que va se décider la future société de la Corse et des Corses. Et donc, là, c'est effectivement très important, mais c'est tout l'enjeu et c'est tout ce qui a été détaillé dedans.

De toute façon, il y aura toujours des choses à améliorer et on le verra en cours de parcours, mais je pense que déjà, le champ a été balayé de manière très large et de manière très constructive. Donc, c'est tout l'enjeu et en fait, vous avez dit exactement ce que nous reprenons dans ce schéma et les orientations que nous avons fixées. Donc, je suis entièrement d'accord avec votre analyse et votre manière d'avoir appréhendé ce schéma.

Je crois que j'ai répondu à tout le monde. Effectivement, nous prendrons donc, au cours des années à venir, des améliorations à apporter et de ce travail en partenariat.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Je passe la parole au Président de l'Exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Simplement un mot complémentaire autour de deux idées.

Première idée, bien sûr, saluer la qualité du travail qui a été mené. On est dans un matériau humain, mais qui est extrêmement sensible. On ne peut pas aborder cette problématique uniquement avec un regard technique, juridique et désincarné. Pour réussir à penser et à mettre en œuvre ces politiques, il faut un investissement personnel et collectif fort. Donc, moi je voulais d'abord publiquement remercier Bianca FAZI pour son engagement, remercier l'ensemble des équipes administratives, la DGS par intérim, la DGA, les directrices et directeurs qui sont très impliqués et l'ensemble des agents ; des agents qui d'ailleurs ont été eux-mêmes en souffrance, je le rappelle, parce que ce sont des secteurs sous tension et dans lesquels, effectivement, il faut développer une offre de formation dans ce qu'il est convenu donc d'appeler les métiers du lien.

Je crois qu'aujourd'hui, nous sommes en décalage, il y a une accélération considérable des besoins avec pour l'instant une offre en formation et donc une réponse collective qui n'est pas encore à la hauteur. J'en veux pour preuve, par exemple, je le redis parce que tout se tient, que quelquefois, nous n'arrivons pas à pourvoir les offres d'emplois et que les offres d'emplois n'étant pas pourvues, les services sont en tension, etc., etc. Donc, un travail considérable.

On passe un peu vite dessus, je rappelle aussi qu'il n'y avait pas de schéma directeur, ça a été dit, dans le Pumont. Il y en avait un qui était très vieillissant et pratiquement formel au Cismonte. Donc, la Collectivité de Corse aujourd'hui a récupéré des compétences qui étaient hier anciennement départementales et un des enjeux forts, c'est aussi l'harmonisation dans ce secteur, comme dans tous les autres, avec des pratiques et des structures qui étaient effectivement très différentes.

Donc, bravo pour ce travail, qui reste à parfaire et je crois qu'on est d'accord pour continuer à travailler ensemble de façon déterminée.

Le deuxième volet de mes explications, ça a été dit mais je voudrais le dire avec force, c'est une clé d'entrée pour regarder notre société comme elle évolue, la question de l'enfance. Et ce qu'on a sous les yeux, c'est une société corse qui évolue à la vitesse de l'éclair dans tous les domaines et qui est travaillée aujourd'hui en profondeur par des forces qui sont des forces extrêmement centrifuges, de désagrégation, avec la précarité économique et sociale, avec l'évolution sociologique, avec les inégalités territoriales et en fait, ce schéma territorial, il nous permet de pointer toutes les difficultés structurelles et les enjeux stratégiques qui sont face à nous. Et moi, je voudrais mettre en parallèle le diagnostic souvent inquiétant qui est posé avec celui

que nous avons fait, par exemple, à l'occasion de notre participation vers un SAMU social en Corse. Il y avait le Pr EMMANUELLI, qui était un des invités du CLE (Collectif de Lutte contre l'Exclusion).

On voit bien l'accélération formidable, on voit bien aussi le fait que beaucoup de gens qui arrivent en Corse tombent dans une trappe à pauvreté. Et là, on retrouve la logique d'aménagement du territoire, la logique de sortir de la saisonnalité, notamment dans les métiers du tourisme. On retrouve une population qui, dans les villages, quelquefois est en augmentation, mais c'est une augmentation qui n'est pas sécurisante pour l'avenir des villages, parce qu'il y a des gens qui arrivent qui sont en situation de désinsertion totale et qui n'ont pas de perspective.

Donc, tout cela contribue à rendre l'équation beaucoup plus difficile et à faire qu'il ne peut pas y avoir de réponse sectorielle uniquement. Oui, il faut un schéma territorial de l'enfance, mais tout cela rentre en cohérence avec tout le reste, avec le travail sur l'Education nationale, avec les enjeux de formation, avec l'Observatoire des violences faites aux femmes, avec la logique d'équité territoriale, avec la construction d'un modèle de développement économique qui soit différent, avec l'Observatoire de l'enfance qui fonctionne aujourd'hui.

Donc, on voit bien que nous commençons à nous doter des outils à la hauteur des enjeux mais que c'est un travail qui est considérable. Alors, bien sûr, il ne faut pas non plus être trop pessimiste. Mais on ne pourra pas courir en permanence contre les symptômes. Le problème aujourd'hui, c'est de changer les causes et de trouver une façon de produire de la richesse, de la justice sociale, de l'intégration, de l'équilibre sociétal.

J'y reviens et je vous demande de lire l'article, qui est quand même révélateur, qui est sorti dans un quotidien national sur les effets directs et indirects d'une périurbanisation dont nous voyons les effets sous les yeux. Au-delà des aspects architecturaux d'aménagement du territoire, avec des chiffres qu'on n'avait pas jusqu'à aujourd'hui, ce n'est pas moi qui parle, c'est l'INSEE, vous voyez que 70 % des personnes qui s'installent dans ces quartiers, là c'était la périphérie d'Ajaccio, sont des gens qui viennent d'autres régions de France.

Quand vous voyez l'anecdote qui est citée que, dans la crèche, les éducateurs ont des problèmes parce qu'ils ne savent pas prononcer les prénoms corses. On voit en arrière-plan l'importance d'une politique linguistique et culturelle.

Lorsqu'on se rend compte que la plupart de ces personnes sont très jeunes et n'ont pas d'emploi, et sont structurellement en situation de décrochage.

Donc, tout cela, nous l'avons sous les yeux et quelquefois, ce qui nous manque, c'est la clé d'interprétation globale, à la fois pour identifier les difficultés et pour proposer les solutions.

Donc, merci pour ce travail et en même temps, un travail à recontextualiser, comme cela a été dit par Bianca FAZI, dans une vision politique d'ensemble.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le débat est clos sur ces mots.

Nous allons passer à la procédure de vote.

Qui est contre ce rapport ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Aghju amparatu a lezziò ! J'apprends vite !...

A ringrazià vi, vote à l'unanimité !

Le rapport N° 340, mis aux voix, est ADOPTÉ à l'unanimité¹.

Bravo, Mme la Conseillère !

Mme Bianca FAZI

Merci, Mme la Présidente. Merci, Mmes et MM. les Conseillers.

Je voudrais dire également, parce que j'ai oublié de les citer, que le CESEC avait validé le rapport dans son intégralité, avait apporté également leur pierre au débat et c'était très instructif quand je suis allée devant le CESEC.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Très bien. Comme évoqué hier en commission permanente organisationnelle, je vais passer la parole au Président de l'Exécutif pour une communication sur deux sujets, sur les échanges en fait avec l'Etat. Plusieurs points d'ailleurs, pas que deux. Je vais donc lui passer la parole.

¹ Délibération N°21/174 AC

Au préalable, avant que vous ne commenciez, M. le Président, je souhaiterais qu'il y ait moins de bruit de fond (pourtant la cafeteria est fermée) en dehors de l'hémicycle, parce qu'il y a un effet résonance. En fait, le bruit entre et monte. C'est quand même un peu pénible lorsqu'on est orateur.

Merci, et gardez vos masques, s'il-vous-plaît !

M. le Président, vous avez la parole.

Cumunicazione di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica relativa à i scambii cù u Statu
Communication de M. le Président du Conseil exécutif de Corse relative aux échanges avec l'Etat

Le Président Gilles SIMEONI

Merci, Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers exécutifs, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers territoriaux,

Je viens donc devant vous présenter en quelques mots le contenu des échanges que j'ai eu l'occasion d'avoir avec le Président de la République, Emmanuel MACRON, et le Premier ministre, Jean CASTEX.

Je précise, au seuil de cet exposé, que ces réunions étaient prévues dès le lendemain des élections territoriales. Elles sont d'ailleurs, de façon globale, la règle, puisqu'il est d'usage que le Président de la République et le Premier ministre échangent, notamment avec les exécutifs régionaux, dans les régions de droit commun, et avec le Président du Conseil exécutif de Corse, en ce qui concerne la Corse.

Ces réunions n'ont pas pu avoir lieu pendant le cours de l'été, elles se sont tenues donc, pour la première, dans le courant du mois de septembre et, pour la deuxième, hier.

Elles n'ont pas été annoncées publiquement en amont de leur tenue, pour des raisons qui sont très simples : non pas que nous ayons eu à cacher quoi que ce soit de ces échanges, non pas qu'il y ait eu des accords occultes ou des désaccords occultes, mais tout simplement parce que, instruit par l'expérience, nous nous sommes rendu compte que les échanges entre les élus de la Corse et les plus hautes autorités de l'Etat, lorsqu'ils étaient médiatisés, donnaient lieu en amont à un certain nombre

d'interprétations, à une forme de pression médiatique qui risquait de parasiter ou de perturber les échanges que nous avons convenu d'avoir. Etant précisé que ces échanges sont de nature exploratoire et qu'ils consistaient simplement à poser le cadre des discussions que, pour ma part, je souhaite entre la Collectivité de Corse et l'Etat, plus généralement entre la Corse et l'Etat.

Alors, très brièvement, vous dire en quelques mots ce que j'ai eu l'occasion de dire au Président de la République et au Premier ministre.

Je ne vous surprendrai pas en disant que je n'ai rien dit d'autre que ce que je leur avais déjà exposé, en tout cas au Président de la République lorsque j'ai eu l'occasion de le voir, ou de les voir, et aux premiers ministres lorsque j'ai eu l'occasion de les voir, je ne leur ai rien dit d'autre que ce que j'ai pu dire depuis décembre 2015.

En cela, j'ai été fidèle bien sûr aux positions et aux engagements pris devant les Corses en 2015, en 2017 et en 2021.

Très brièvement, d'abord et de façon générale, je pense et j'espère que les mois et les années à venir seront ceux d'une solution politique pour la question corse.

Cette solution politique, l'ensemble des nationalistes l'attendent, la demandent, la proposent et ont exposé être disposés à y contribuer.

Il n'y a rien, dans cette position, d'innovant. La difficulté a été que jusqu'à aujourd'hui, malgré notre volonté collective de dialogue, dans la diversité des expressions politiques du nationalisme corse, nous n'avons pas trouvé d'interlocuteurs du côté de l'Etat pour engager ce dialogue en vue d'une solution politique.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire pendant la campagne électorale, comme cela a été validé très majoritairement par les Corses, à travers l'expression du suffrage universel, nous souhaitons que ce mandat soit celui de la construction partagée d'une solution politique.

Une solution politique, cela passe par des gestes de nature symbolique, de nature politique, de nature institutionnelle, de nature économique et de nature sociale. On ne peut pas dissocier ou fragmenter la réponse, elle doit être globale et c'est ce que j'ai réaffirmé au Président de la République et au Premier ministre.

Au fil des semaines, depuis l'élection, de nombreux problèmes se sont réaffirmés dans leur gravité et leur complexité, et d'autres ont vu le jour.

Ce n'était pas l'occasion, hier notamment, de les énumérer dans le détail, ni même de proposer des solutions tant je pense qu'il faut d'abord ensemble et collectivement poser un cadre au dialogue, et ensuite avancer sur le chemin de la recherche de solutions partagées.

Mais un certain nombre de problématiques ont bien sûr été évoquées.

La première, et comme toujours à l'occasion des rencontres que j'ai pu avoir, ou que nous avons pu avoir avec les représentants de l'Etat, s'est posée, a fortiori dans le contexte que nous connaissons, la question des prisonniers politiques et de leur rapprochement.

De ce côté-là, j'ai tenu à être très clair. Il y a déjà eu un vote à l'unanimité en janvier 2021, il y en a eu un autre la semaine dernière, il y a eu des éléments nouveaux, notamment à travers l'arrêt d'octobre dernier de la Cour d'appel qui a infirmé le jugement ayant accordé à Pierre ALESSANDRI le bénéfice de la libération conditionnelle. Ces éléments nouveaux ont conduit à un nouveau vote à l'unanimité de l'Assemblée de Corse : un vote soutenu, ça a été rappelé, par la Présidente de l'Assemblée de Corse, par de nombreux anciens présidents de l'Assemblée et présidents du Conseil exécutif. Et donc, j'ai indiqué au Premier ministre, Jean CASTEX, que ces éléments seraient exposés ensemble, puisque nous les avons décidés ensemble et que je n'entendais pas me substituer à la parole dont nous avons convenu qu'elle serait portée collectivement.

Pour autant, j'ai rappelé, bien sûr, ce qui est du domaine de l'évidence, que cette question doit être réglée au plus vite, qu'elle doit être réglée conformément, je l'espère, aux termes de la délibération votée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse. Mais j'ai indiqué au Premier ministre que nous aurions l'occasion de le saisir selon les modalités que nous déciderons ensemble, comme nous l'avions convenu.

Une deuxième urgence nous attend et celle-ci est budgétaire, vous le savez puisque nous devons voter notre budget supplémentaire, que se pose la question de l'inscription ou pas de la somme au paiement de laquelle nous avons été condamnés par application de l'arrêt du Conseil d'Etat. Mais au-delà de ces 90 M€, il y a deux autres problèmes urgents dans le domaine des transports maritimes :

D'abord, la question de la procédure formelle d'examen qui a été ouverte par la Commission européenne et qui conduit celle-ci à s'interroger alors même que le principe des délégations de service public a été validé dans un premier temps par les instances européennes ; une procédure d'examen qui conduit à s'interroger sur la légalité du versement de la dotation de continuité territoriale pour la période 2019-2020,

avec un risque que ce versement soit considéré illégal par la Commission européenne. Ce qui aurait pour conséquence de nous imposer de demander la restitution des sommes qui ont été versées à la compagnie « Corsica Linea » délégataire, avec les conséquences y compris sociales que l'on peut imaginer.

Mais au-delà de ce deuxième aspect, le troisième aspect qui est celui du principe même d'un service public maritime qui est aujourd'hui battu en brèche par la Commission.

Donc, j'ai indiqué au Premier ministre que nous attendions des réponses de l'Etat et du Gouvernement de ce côté-là, et que l'Exécutif de Corse avait travaillé, y compris avec ses services juridiques, avec ses avocats à identifier des chemins possibles pour une solution.

D'abord, sur les 90 M€, redire une première fois que nous considérons que, moralement, politiquement et juridiquement, l'Etat est à l'origine de la mise en œuvre du service complémentaire. Cela a été confirmé, y compris publiquement, par les responsables élus de la Collectivité de Corse. Et donc, l'Etat, parce qu'il est à l'origine de cette mesure, doit aujourd'hui en assumer la responsabilité, y compris d'un point de vue pécunier.

Il y a donc, parmi les possibilités dont je tenais à informer le Premier ministre, la possibilité d'engager une action juridique, judiciaire pour demander que la Collectivité de Corse soit relevée et garantie des sommes qui pourraient être dues à la Corsica Ferries. C'est le premier point.

L'Etat est responsable, parce qu'il n'a pas exercé son contrôle de légalité, et pour cause. L'Etat est responsable également parce qu'il s'est abstenu de transmettre à Bruxelles les délégations de service public litigieuses, sachant pertinemment qu'elles risquaient d'être déclarées illégales.

Donc, si l'Etat est responsable, il doit être tenu également pour responsable au plan financier et, je le redis, je considère qu'il serait injuste et inéquitable que la Collectivité de Corse supporte seule le poids de la condamnation.

J'apprends aujourd'hui que Mme GOURAULT a indiqué devant l'Assemblée nationale que le pas que serait disposé à faire l'Etat serait celui d'un étalement du paiement de la somme. J'espère qu'il ne s'agit là que d'une position en début de discussion, parce que, je vous le dis clairement, je considère que cette proposition pas satisfaisante et qu'il ne peut pas être envisagé d'y donner une suite favorable. Ça c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est qu'il y a un deuxième recours qui est possible devant la commission européenne parce que l'Etat, d'une part, et ses juridictions, y compris le Conseil d'Etat n'a pas répondu à la question préjudicielle que nous avons soulevée, à savoir est-ce que la condamnation de la Collectivité de Corse au paiement d'une somme de 90 millions, n'est-elle pas constitutive in fine d'un ajout au droit des aides d'Etat régies uniquement par les juridictions européennes, et ne crée-t-elle pas, cette somme, si elle devait être payée, une distorsion de concurrence aujourd'hui au bénéfice de la « Corsica Ferries » ?

Il y a un arrêt très récent, il y a 15 jours, de la cour de justice de communauté européenne, qui énonce qu'une juridiction, et notamment la juridiction du troisième degré, le Conseil d'Etat, lorsqu'il est saisi d'une question comme celle-là, doit répondre explicitement à l'argumentaire formulé par le requérant. Or, le Conseil d'Etat a usé de son droit de filtre et n'a pas répondu à cette question.

Ce comportement est, à notre sens, fautif. Mais au-delà de la plainte qui pourrait être déposée devant la commission européenne, cet élément signifie que l'Etat peut décider de suspendre le paiement, notamment parce qu'il y a un risque de condamnation de la part de la commission européenne.

J'ai tenu hier à indiquer au Premier ministre qu'indépendamment de la demande qui est la nôtre d'une prise en charge de tout ou partie du paiement de la somme qui pourrait intervenir, il y a aussi aujourd'hui la possibilité de suspendre le paiement auprès de la « Corsica Ferries ».

J'attends et nous attendrons que l'Etat fasse savoir sa position, étant précisé que le temps court et que le 18 novembre prochain, nous devons examiner le budget supplémentaire qui, par application du rétro planning qui est le nôtre, nous conduit à devoir introduire dans le système informatique, le projet de budget supplémentaire 15 jours au moins avant la session.

Mais au-delà de ces 90 millions, et c'est pour cela qu'il était important que je puisse m'entretenir directement avec le Premier ministre de l'ensemble de ces questions, il y a également le calendrier qui court sur le principe d'une délégation de service public, puisqu'indépendamment même de la compagnie territoriale, régionale, nationale, dont nous continuons à défendre le principe, ce qui est aujourd'hui battu en brèche par la commission européenne, je le répète, ce n'est pas seulement la contestation de la DSP 2019 - 2020, c'est le principe même d'une délégation de service public. Si nous ne sommes pas sécurisés de ce côté-là avant la fin de l'année, cela veut dire que nous repartirons encore dans un cycle et dans une option où la Collectivité de Corse pourrait voir sa responsabilité recherchée.

Nous avons besoin de savoir et nous avons besoin de nous entendre dire que oui, la Corse a le droit d'avoir un service public maritime et j'attends de l'Etat et du secrétariat général aux affaires européennes qui nous accompagne dans les discussions auprès de la commission européenne, qu'ils disent clairement qu'ils partagent cette analyse.

D'autres points ont été rapidement évoqués : la question du PTIC notamment, évoquée depuis longtemps ; la question de l'énergie ; la question des déchets ; la question de la place de la Corse en Méditerranée, en Europe, mais rien qui soit nouveau puisqu'à plusieurs reprises, nous avons voté sur le principe, par exemple d'une prise en compte par l'Union européenne de l'insularité à travers l'article 174 des traités de l'Union européenne, et nous avons besoin de savoir, par exemple, si l'Etat va accompagner cette demande au moment où nous négocions les programmes européens, comme nous avons besoin de savoir si l'Etat va accompagner notre vision d'une agriculture de production à inscrite dans la PAC actuellement en négociation. Comme nous avons besoin de savoir si l'Etat va nous accompagner dans la politique en faveur de la montagne, dans la politique en faveur de la langue, etc., etc.

Donc, tous ces points ont été abordés pour le principe, tout simplement pourquoi ? Parce que de façon générale, j'ai indiqué au Premier ministre que, puisque sa venue est prévue avant la fin de l'année, il me semble qu'il est indispensable qu'elle soit l'occasion d'ouvrir un nouveau cycle entre la Corse et l'Etat. Ce nouveau cycle, le Conseil exécutif n'a, bien sûr, pas vocation à en écrire seul le contenu avec l'Etat, et c'est également ce que j'ai dit au Premier ministre, en termes de méthode, mais cela avait été exposé à plusieurs reprises devant votre Assemblée.

Je pense que nous devons créer les conditions d'un dialogue très large. Ce dialogue doit également inclure, bien évidemment, l'ensemble des nationalistes, qu'ils soient dans la majorité territoriale ou qu'ils n'y soient pas, que ce dialogue doit également inclure les forces qui ne sont pas nationalistes, notamment les forces de l'opposition de droite représentées au sein de l'Assemblée, mais également sans doute des forces politiques, économiques, sociales et culturelles qui ne sont pas représentées au sein de l'Assemblée de Corse, mais cette histoire-là est à écrire ensemble.

Et, à ce stade de mes échanges avec le Premier ministre, je n'ai pas considéré devoir faire des propositions. Moi, la question que j'ai posée au Premier ministre, la question que j'ai posée au Président de la République, je l'avais déjà fait pendant les mandatures précédentes, sans obtenir de réponse, c'est : avez-vous la volonté politique de tourner la page de cinquante ans inscrits dans une logique de conflit ? Avez-vous la volonté politique d'ouvrir un nouveau cycle avec l'Assemblée de Corse, le Conseil exécutif de Corse et plus globalement avec la Corse et le peuple Corse ?

J'ai redit au Premier ministre qu'au-delà des discussions techniques, au-delà des discussions juridiques, au-delà des discussions financières, je reste, nous restons, je parle pour le Conseil exécutif de Corse, la majorité territoriale et d'autres auront l'occasion de dire s'ils partagent ou pas cette analyse, nous, nous restons persuadés qu'il y a un peuple, le peuple Corse, que ce peuple a des droits et que ce peuple doit trouver le chemin démocratique pour exercer ses droits, en ce qui nous concerne, dans le cadre d'un statut d'autonomie de plein droit et de plein exercice. Nous l'avons dit devant les Corses, ils l'ont validé dans les urnes. Ça peut être un point d'équilibre, nous aurons à le dire ensemble. Tout ça, ce sont des discussions qui sont devant nous.

Ce qui est certain c'est que lorsque le Premier ministre viendra, je pense qu'il devra dire, au nom du Gouvernement qu'il dirige et au nom de l'Etat, avec bien sûr l'approbation du Président de la République, si oui ou non l'Etat veut s'inscrire dans la recherche d'une solution politique avec la Corse. C'est pour moi l'enjeu fondamental de cette visite annoncée du Premier ministre en Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président, pour cette communication à la suite de votre échange.

Je crois que dans un élan démocratique et comme nous l'avions annoncé dès le mois de juillet, pour ceux qui veulent s'exprimer, ils peuvent le faire. On va opter pour la règle de 10 minutes par groupe pour que les débats, quand même, s'organisent, s'ils doivent avoir lieu. En tout cas, moi, je donne la parole à qui veut la prendre.

S'il n'y a pas d'intervention, moi je voudrais dire quand même deux mots très rapidement.

Je trouve que c'est de très mauvais augure, parce que j'étais très optimiste, y compris dans mon discours tout à l'heure, très optimiste sur cette jeunesse qui est très vive au sein de l'Assemblée di a Giuventù, à l'université que j'ai vu l'autre jour et qui attend des aspirations et que l'on réponde à ces aspirations profondes. J'avoue que là, je suis quand même assez déçue, très déçue. Vous avez fait ce que vous aviez à faire, M. le Président, bien évidemment.

La discussion a eu lieu, la discussion doit continuer, je reste persuadée de cela, mais je voudrais dire aussi, en tant que Présidente de l'Assemblée de Corse, qu'actuellement la façon dont on traite la représentation démocratique en Corse est même très singulière et ne laisse pas présager, je ne veux pas le croire, mais ne laisse pas présager un échange fructueux. Je crois que c'est quand même très problématique.

J'espère que les choses vont changer, je l'ai dit tout à l'heure pour d'autres sujets, j'espère que ça ne va pas être un vœu pieux.

J'espère aussi que le Premier ministre, lors de sa visite, aura murement réfléchi à ce que vous lui avez présenté. C'était, comme vous l'avez dit, un premier échange et j'espère qu'il y aura des réponses à la hauteur des enjeux et des attentes de la jeunesse, de ce peuple et de la représentation démocratique qui est, présente dans cette Assemblée. Merci.

M. BENEDETTI, vous avez la parole.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je prends acte de l'officialisation des rencontres avec le Président de la République en septembre et avec le Premier ministre hier. Je comprends les trois problématiques soulevées, problèmes de l'évolution institutionnelle, de solder 50 années de conflit contemporain, problème fiscal immédiat avec 90 M€ dus à la « Corsica Ferries », et peut-être une somme tout aussi équivalente, voire plus, pour les tenants actuels de la DSP et d'avoir évoqué le problème des prisonniers.

Sur ce problème spécifique des prisonniers, du solde de ce litige qui a été douloureux, qui continue à l'être, moi, M. le Président, cher Gilles, ùn ti dumandu ch'una affaire, est-ce qu'il te semble intuitivement qu'on est sur des dispositions qui pourront devenir agréables ? Est-ce que l'on est sur des positions de blocages ? Est-ce que l'on est sur de la langue de bois ? Par rapport à ce que nous avons voté la semaine dernière, où il y a une volonté unanime exprimée démocratiquement, sincèrement, transversalement dans toutes nos diversités, est-ce que le Premier ministre va nous écouter ?

J'ai lu ce matin dans le journal qu'il s'avait qu'il allait être interpellé. Je crois qu'on ne va pas l'interpeler, on l'a sollicité politiquement, collectivement, est-ce qu'il accepte de nous recevoir pour traiter spécifiquement de ce problème ? Est-ce qu'il a pu te faire part de sa volonté d'ouvrir un dialogue constructif ou est-ce qu'on va être dans la logique de la sollicitation ? Ce qui veut dire une logique qui est externe aux us et coutumes des voies politiques rationnelles et de ce que l'on voudrait faire, c'est-à-dire, est-ce qu'on va être obligés de l'invectiver ou est-ce qu'on va avoir la possibilité de porter ce problème avec le sérieux qui a prévalu lors de notre débat ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. M. le Président, si vous voulez.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je vais essayer de vous répondre avec toute la franchise indispensable, mais sans pouvoir aller au-delà de ce que je sais et ce que je ressens.

Ce que je peux vous dire, c'est que j'ai parlé au Premier ministre à la fois avec ma rationalité et avec mon cœur. Je lui ai dit ce que nous sommes, ce que je pense que nous sommes, je lui ai dit d'où nous venons, je parle notamment des nationalistes dans la diversité de nos expressions aujourd'hui, mais d'où nous venons ensemble, ce qui s'est passé dans cette île, dans ce pays depuis des siècles, depuis un peu plus de deux siècles en ce qui concerne la présence française, de ce qui s'est passé au 20^{ème} siècle, faisant comme nous l'avons fait ensemble aussi, en ne taisant rien, y compris les moments les plus douloureux, et notamment du 6 février 1998. Mais les drames et les injustices en Corse ne se résument pas malheureusement à celui du 6 février 1998.

Donc j'ai redit, avec les mots qui sont les miens, que la Corse aujourd'hui aspire, elle l'a dit, elle l'a prouvé, elle l'a voté, aspire à la paix, aspire à la justice, notamment pour Petru ALESSANDRI, Alain FERRANDI et Yvan COLONNA, et qu'elle aspire à une solution politique.

A ce stade-là, j'ai considéré que moi je n'avais pas à aller plus loin, si ce n'est à poser le jalon des questions que nous aurons à traiter ensemble. Oui la question des prisonniers politiques, elle est là, mais encore une fois, et je vous le redis, moi je n'ai pas voulu me substituer à l'Assemblée de Corse qui a voté à l'unanimité. Nous aurons à décider ensemble, avec toutes celles et tous ceux qui soutiennent cette motion et qui ont dit qu'ils étaient prêts à la voter, qui l'ont d'ores et déjà votée, comment nous allons faire pour que le Premier ministre tienne compte de cette aspiration qui n'est rien d'autre qu'une aspiration à l'application du droit.

Mais j'ai considéré à ce stade, encore une fois, il y a ce que je pense, il y a ce que nous portons, il y a ce que porte le Conseil exécutif, la majorité territoriale, y compris lorsque ça été validé par le suffrage universel. Mais je le répète, la solution elle ne peut pas venir d'un accord entre le Conseil exécutif, la majorité territoriale et l'Etat. Si ce n'était que cela, cela ne serait pas à la hauteur des enjeux. Ce que devons faire aujourd'hui ensemble, ensemble, c'est construire une solution politique qui ne laisse aucun problème de côté et qui ne laisse personne en dehors de la solution politique. Ce que j'ai dit au Premier ministre c'est que si l'Etat ne joue pas cette carte-là, nous ne réussirons pas et nous ne sommes plus au montant des faux semblants, nous ne sommes plus au moment des manœuvres ou des petits calculs, avec tout ce qui s'est passé depuis des décennies et ce qu'ont dit les Corses de façon constante et répétée, notamment à travers les élections depuis 2015.

Mais au-delà des résultats et du chiffrage universel qui est quand même essentiel, en démocratie il y a ce à quoi aspire dans sa diversité cette société et moi je suis inquiet, comme vous, comme vous, parce que je vois ce qui en train de se passer, je vois où nous sommes en train d'aller et je sais que nous n'éviterons pas ce chemin funeste si l'Etat ne répond pas de façon forte, déterminée et claire, « oui il y a question politique en Corse et nous avons décidé de traiter cette question politique par des décisions politiques prises au plus niveau de l'Etat ». C'est à cette question-là d'abord et avant tout que Jean CASTEX pour le compte du Gouvernement et pour le compte de l'Etat doit répondre lorsqu'il viendra en Corse.

Mais pour créer les conditions d'une réponse, il faudra sans doute que d'ici là des signes soient donnés, mais de cela nous aurons l'occasion de parler ensemble.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Jean-Martin MONDOLONI avait demandé la parole pour « Un soffiu novu ». Je vous en prie, M. le Conseiller.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Mme la Présidente.

A ce stade, je pense que dans la continuité de la solennité qui a prévalu la semaine dernière à nos échanges, je crois qu'il convient d'être tout aussi sobres, tout aussi tempérés et tout aussi mesurés dans ce qui peut ressembler à une nouvelle séquence de l'histoire de nos relations avec Paris.

Nous vous avons fait, sinon le procès, en tout cas le reproche sous l'ancienne mandature, d'avoir abordé, en termes de forme, les choses de façon, en tout cas de notre point de vue, assez maladroite pour que les affaires de la Corse en général, avancent mal. A nous donne d'autant plus de liberté aujourd'hui pour dire que la séquence qui s'est ouverte dans les semaines qui ont précédé cette session d'aujourd'hui, et hier à l'occasion de votre entrevue avec le Premier ministre, nous semble de bon augure.

D'abord sur la forme, nous pensons et nous vous l'avons dit assez souvent, que la discrétion à bien des égards dans ce type d'approche, peut être, en tout cas nous voulons le croire, doit être un gage d'efficacité.

Sur le fond, devant l'amplitude, j'allais presque dire océanique, des problèmes qui se posent à notre Collectivité, je crois que vous avez su sérier les choses en parfaite

fidélité avec ce qui nous occupe régulièrement, tant du point de vue humain, tant du point de vue social, tant du point de vue politique et économique.

En gros, de quoi s'agit-il ? De faire suite aux délibérations qui ont été votées ici à l'unanimité. Et, quand il y a une vocation à rechercher le consensus, il faut qu'on puisse trouver un écho à ce consensus. On n'est pas d'accord sur tout, tout le temps lorsqu'on l'est. Sur un registre qu'il soit humain, politique, social, économique, on doit trouver un écho, notamment à la délibération que nous avons prise la semaine dernière.

Deuxièmement, il y a des séquences d'urgence. *Corpu biotu, ùn tene arritu.* Nous avons une structure financière assez largement fragilisée aujourd'hui qui ne nous permet pas de dégager des horizons, plombée qu'elle est par l'amende des 90 M€, et nous avons toujours dit, même si on n'en partage pas souvent les principes, qu'il fallait ouvrir une discussion sur la part de responsabilité et donc sur la mise au pot que chacun doit y mettre, à un moment donné, pour qu'on puisse sortir de cette difficulté qui va plomber toutes les politiques sectorielles, si elle devait être menée à son terme.

Nous, non pas par optimisme béat, non pas parce que nous serions des suppôts de l'Etat, comme c'est souvent caricaturé à l'extrême, le doigt sur la couture du pantalon, nous voulons croire que l'approche consistant à étaler la dette, est un premier signal au support duquel il nous faudra discuter. Ce n'est pas recevable en l'état, en l'état ce n'est pas recevable. Soit on considère qu'on est pleinement responsables et que l'on doit payer l'amende, tout de suite ou étalée, soit on est coresponsables, et il y a une piste à explorer et nous voulons l'explorer ensemble.

Enfin, sur ce que vous désignez avec une sémantique qui est propre au mouvement nationaliste, la solution politique. Si solution politique il y a, c'est qu'il y a un problème politique. On ne va pas le nier, quelle que soit notre sensibilité, on ne peut pas nier qu'il y a un problème politique des relations entre la Corse l'Etat. On vous le dit au nom de l'opposition, en tout cas de ce qu'on représente de l'opposition, ce n'est pas une opposition antinationaliste, nous nous ne sommes pas des antinationalistes, simplement nous ne sommes pas des nationalistes. A ne fait pas de nous des ennemis de la Corse, parce que s'il y a bien une chose que nous avons en partage, c'est de délivrer une promesse d'avenir qui soit recevable pour les jeunes corses, et ça nous l'avons tous en partage.

Nous, nous voulons contribuer à l'émergence d'une solution qui installe de façon pérenne des relations qui ne soient plus conflictuelles, mais qui soient fertiles, au service de la Corse et de la jeunesse corse. C'est ça qui nous distingue, mais c'est ça qui nous rassemble en même temps. Et, il n'y a pas besoin d'être nationaliste pour vouloir le meilleur au service de la Corse.

Donc, nous vous le répétons, sur des sujets fondateurs, autant sur des politiques sectorielles, nous continuerons à discorder, et c'est probablement salutaire pour le jeu démocratique. Sur l'essentiel, nous voulons concourir à l'émergence d'une solution.

Donc, nous voulons contribuer lorsque des discussions s'ouvriront sur le registre de l'humanité, sur le registre du droit, sur le registre des séquences matérielles, économiques, qui ne doivent pas être minorées, il ne doit pas y avoir de hiérarchie entre tous ces problèmes, et sur le registre politique, nous voulons contribuer à faire en sorte qu'avec l'Etat nous arrêtons d'être solidaires devant l'échec, mais qu'une page se tourne afin qu'à l'avenir nous soyons solidaires devant la réussite.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Jean-Christophe ANGELINI, vous avez la parole.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Mme la Présidente. Notre groupe ne comptait pas intervenir à ce stade pour une raison simple, c'est que nous pensions que la configuration proposée se limiterait à une communication de la part du Président du Conseil exécutif et pas à un débat de l'Assemblée. Mais néanmoins, saluer le fait qu'un premier espace s'ouvre et que nous puissions l'investir et y faire état de nos sentiments puisqu'on peut parler à ce stade, que de sentiments et pas encore d'analyses approfondies.

Des choses fortes ont été dites. Je pense d'abord qu'il faut, au plan de la méthode, puisqu'on semble entrer dans un cycle, en tous les cas c'est ce que l'on peut appeler de nos vœux, que les choses soient précisées en termes, dirons-nous, d'agenda et plus généralement de transparence.

Je m'inscris un peu en contradiction avec ce que vient de dire Jean-Martin, même si j'en comprends tout à fait l'esprit, bien sûr que la discrétion doit à un moment donné prévaloir lors de ce genre de rencontre, jusqu'à un certain point. Je le dis sans ton polémique, ni volonté de critiquer ou de reprocher quoi que ce soit à qui que ce soit, mais notre groupe aurait, pour ce qui le concerne, préféré que cette information soit rendue publique. Lorsque nous débattions il y a encore quelques jours, du sujet de Petru ALESSANDRI et au-delà, ça aurait peut-être éclairé d'un jour un peu différent les débats qui ont pu avoir lieu.

Je ne peux pas croire que ce rendez-vous ait été fixé ces dernières heures ou ces derniers jours à peine et je pense qu'il eut été préférable que notre Assemblée ait pu avoir connaissance de cette information dans les délais.

Ceci étant posé, ça n'est pas grave. Je le dis parce que j'espère qu'on est véritablement au seuil d'un parcours commun et pas pour reprocher, encore une fois, quoi que ce soit. Mais il me semblait important puisqu'une démarche collective est a priori souhaitée aujourd'hui, qu'elle emprunte au plan de la méthode, de l'agenda et de la transparence qui est due à l'ensemble des conseillers, ces chemins-là. A c'est un premier point.

Deuxième point, sur le fond. Pardon, mais si l'heure est à la franchise, allons-y tranquillement. Il faut qu'on pose des éléments. Les gens auxquels on parle sont, pour certains, au moins autant que nous au fait de l'histoire, au moins autant que nous au fait des résultats électoraux, au moins autant que nous au fait des luttes qui sont conduites dans ce pays depuis un demi-siècle.

Donc, je crois que le problème n'est pas d'interroger la volonté politique. Le problème aujourd'hui est de créer les conditions pour qu'elle se manifeste. Il y a eu un score important de la part des nationalistes, toutes tendances confondues, lors des dernières élections. Jean-Martin vient de le dire, il y a des gens qui ne sont pas nationalistes, que nous respectons tout autant que ceux qui le sont, qui ont exprimé un souhait, mais ce souhait, à rebours des caricatures, n'est pas un souhait antinationaliste. C'est une donnée importante, je ne la découvre pas, mon cher Jean-Martin, je le savais pour ma part et depuis longtemps déjà.

Mais ce que je veux dire par là, c'est qu'il n'y a plus les pros et les antis, il y a un peuple qui dans des conditions aujourd'hui plus difficiles, de mon point de vue, exprime des convictions dans la diversité qui le caractérise.

Donc, le problème aujourd'hui c'est, de mon point de vue, et j'en aurai terminé à ce stade, d'aborder 3 niveaux de temporalité.

Le premier niveau : les urgences absolues, il y a le cas de Petru ALESSANDRI et des gens qui l'entourent. A été dit à l'unanimité, on ne peut pas, au nom de ce qui a été consenti ensemble, faire comme si le problème était second parce que ces gens sont en prison depuis bientôt un quart de siècle. Il y a une nécessité et même une urgence, et je le dis sans provocation ni populisme, au même titre que la « Corsica ferries » ou les dossiers du moment. C'est de même nature. Et je rejoins également l'idée qu'il n'y a pas de hiérarchie entre les douleurs ou entre les dossiers, et

qu'il convient de traiter d'un même élan dans une communauté de vue, et je l'espère de temps, ces sujets-là.

Deuxièmement et très rapidement, la « Corsica ferries ». Le problème ce n'est pas les 88 M€, le problème, ça été dit, c'est ce que ça révèle et ce que ça aggrave concernant le budget de la Collectivité en général. Quand vous passez l'horizon, qui n'est pas que symbolique, du milliard de dette et que l'Etat y est pour beaucoup, pour beaucoup, et que vous êtes à 15 jours du vote du budget supplémentaire, on ne peut faire comme si c'était une marge ou un facteur d'ajustement. C'est un problème fondamental, c'est-à-dire que notre Collectivité aujourd'hui, du fait notamment de la décision qui a été rendue, elle est dans l'incapacité de voter un budget qui nous permet de nous projeter sereinement. On le sait tous, ce n'est pas la peine de prendre des chemins de traverse et ce n'est pas, encore une fois, une critique et si critique il devait y avoir, c'est à l'Etat qu'elle s'adresserait.

Donc, moi je suis parfaitement à l'aise pour exprimer ce point de vue-là. Mais la réalité aujourd'hui, elle nous convoque et elle nous impose un devoir d'extrême vigilance quant à la simple exécution de nos politiques budgétaires, et on ne parle pas en mois ou en années, on parle en jours, voire en heures, au regard des urgences du moment et les premiers rapports examinés ont permis d'en dire quelques choses, notamment au plan social, de la petite enfance, etc. Donc, il y a cette temporalité-là, demain matin. OK.

Deuxièmement, il y a le cycle qui pourrait être construit. On est, et ça n'est pas là aussi un reproche, loin s'en faut, un certain nombre à savoir de l'Etat, là aussi je le dis très franchement pour que le débat avance un petit peu, en tous les cas c'est ce que j'essaye modestement de faire, qu'il a une vocation naturelle à neutraliser les débats gênants au seuil des grandes élections. On est à 7 mois de la présidentielle et ce n'est la peine d'avoir fait 10 ans d'histoire ou d'avoir présenté une thèse à ce sujet, pour imaginer qu'à Paris, il y a des gens qui pensent qu'il faut gagner du temps. Mais autant qu'on se le dise, sinon on se ment.

Moi je veux croire qu'à côté de ceux qui veulent gagner du temps, il y a des gens qui veulent régler les problèmes. Je fais une nouvelle fois, comme vous tous, je pense, ce pari-là. Mais pour que ces gens-là aient voix au chapitre, et je l'espère, au bout du parcours la décision, en son esprit et en sa lettre, dirons-nous, il importe qu'entre nous, nous fixions les termes de la discussion.

Alors nous, nous attendons, même si nous ferons des propositions, ce que le Conseil exécutif et la majorité ont à nous proposer à ce stade. Mais vous l'aurez compris, au-delà de la discussion du jour qui pose un cadre, en tous les cas, une

intention stratégique, il faut que nous avancions résolument et de manière pragmatique d'une part, sur ce qui nous attend dans les heures qui viennent et d'autre part, sur cette solution politique nous réclamons pour notre part depuis très longtemps, qui peut prendre des chemins, des intitulés différents, mais qui renvoie l'idée que Paris et la Corse ne peuvent pas remettre une pièce dans la machine pour les 6 ans qui viennent, et revivre ou nous faire revivre la mandature que nous avons pu vivre, ou que nous vivons depuis très longtemps déjà, puisqu'il n'est pas question que d'une mandature.

Donc voilà à ce stade ce que je voulais exprimer pour notre groupe. Mais on aura, bien sûr, l'occasion d'y revenir le plus tôt possible je l'espère. Merci.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Mme la Présidente.

Effectivement, nous nous imaginions un point d'information, ça a pris tournure d'un débat. Je crois que la solennité, ça été dit par d'autres avant moi, de la semaine dernière nous imprègne encore et cela nous commande finalement, puisque derrière ce point d'information, se cache toujours l'immense écart qui est le nôtre avec la prise en compte d'une problématique. Les problématiques ont été multiples : celle de la Corsica ferries qui risque gravement, comme ça été dit, de grever notre budget, le budget de la Collectivité, et de manière inquiétante. Et plus et au-delà de cela, l'absence de prise en compte, en tout cas, ce qui est proposé semble, en tout cas pour l'heure, inacceptable.

Mais je vais venir à la question plus politique, et je vais venir pour terminer avec ça. La semaine dernière, je posais une question, c'était qu'après 5 décennies de lutte, et ça été rappelé par beaucoup, en décembre 2015, et de manière répétée depuis, la volonté des Corses s'exprimait dans les urnes. Des pas vers la paix ont été faits, notamment par la décision du FLNC en 2014. Depuis le déni de démocratie s'est poursuivi et il se poursuit encore.

Jean-Christophe ANGELINI disait à l'instant, l'Etat gagne du temps. C'est normal, le temps joue pour lui, au-delà des présidentielles, le temps joue pour lui dans la disparition programmée d'un peuple et de la nécessité absolue d'œuvrer pour la reconnaissance de ses droits. Donc du coup, l'Etat gagne encore du temps.

Alors sur la discrétion qui devait s'imposer et que rappelait Jean-Martin MONDOLONI, oui en certains cas, la diplomatie doit se faire et se faire de différentes manières. Mais là, le bruit ne vient pas des actes, le bruit vient du peuple et de l'acte démocratique qui est nié, et ce bruit est assourdissant.

Alors aujourd'hui, au-delà de la discrétion, il faut que nous soyons enfin entendus et que, et je l'ai entendu et je suis heureuse de l'avoir entendu de la part de Jean-Martin MONDOLONI, aujourd'hui unanimement, la question de la nécessité de la solution politique a été posée, puisque nous savons aujourd'hui unanimement que le problème corse n'est pas un problème sectoriel, même si chaque problématique a son importance, et que nous devons aujourd'hui, et je vais finir par cette question avec laquelle j'ai fini la semaine dernière, comment aujourd'hui faisons-nous ?

Là aussi de la même façon, comment aujourd'hui le Gouvernement de la Corse que vous représentez, l'ensemble du mouvement national que nous représentons, au-delà, ceux qui veulent œuvrer pour la Corse, se positionnent-ils face au silence de l'Etat ? Sinon nous allons finir par devenir complices de ce silence, et je sais que personne ici ne le souhaite.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prises de parole ? Jean-Félix ACQUAVIVA pour « Fà populu in seme ».

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci, Mme la Présidente. Je crois qu'en ce qui concerne le groupe « Fà populu in seme », on va retenir, cela a été dit avant moi, la solennité et la gravité qui continuent de circuler dans les travées de cette Assemblée et l'extrême conscience des enjeux du moment.

Je salue à mon tour les propos de la droite, de Jean-Martin MONDOLONI, parce que cela veut dire que d'un point de vue méthodologique et historique, une convergence peut s'opérer sur la façon de parler à l'Etat dans la lignée de ce qu'a dit le Président de l'exécutif de sa volonté de faire en sorte, qui est celle aussi de la majorité, qu'ensemble nous trouvions les chemins de parler à l'Etat de trouver une solution dite politique.

Donc cela veut dire qu'il n'y a plus de place pour le parcellaire, il n'y a plus de place pour le sectoriel. Tout est important, nous sommes d'accord là-dessus, tout est important. En premier lieu la question humaine des droits humains et politiques des prisonniers, dont tout un chacun s'accorde qu'elle est une question préalable, importante pour déverrouiller, d'un point de vue de la situation des droits humains mais aussi symbolique, la question corse et dans la façon d'arracher une reconnaissance de méthode et de discussion politique qui mettent vraiment l'ensemble des enjeux sur la table.

Oui, il existe un peuple représenté dans cette Assemblée, en dehors aussi de cette Assemblée, et qui a conscience aujourd'hui de manière historique et dans le respect de ses différences, qu'il faut enfin faire comprendre à l'Etat, entendre raison, qu'il convient de tourner la page de 50 ans de conflits, de drames, de douleurs, pour entrer dans autre chose. Je crois qu'aujourd'hui il nous incombe de le redire, et nous le disons ensemble dans un débat improvisé, mais c'est tant mieux au bout du compte.

Et en même temps se projeter en disant qu'il va nous falloir beaucoup de compréhension mutuelle, mais aussi de détermination parce que, et ça corroborera un peu le discours des uns et des autres sur le comportement des uns et des autres à Paris, il y a évidemment deux écoles, il y a ceux qui veulent gagner du temps, il y a la superstructure, la technocratie jacobine, centralisée, froide qui regarde cet objet non identifié qu'est la Corse et qui lui pose un problème, y compris dans ses fonds baptismaux républicains de ce qu'elle ne fait pas dans beaucoup de territoires d'ailleurs, parce que, quelque part, le problème corse c'est en miroir le problème républicain français, il faut se le dire tranquillement, et je pense qu'il faut aussi l'appréhender comme ça. Et de l'autre, il y a ceux qui ont déjà compris, qui veulent cheminer.

C'est à nous d'être convergents, de comprendre qu'est en jeu une phase historique importante pour notre communauté dans une période critique, critique d'un point de vue économique, budgétaire notamment, institutionnelle morale, mais aussi être extrêmement déterminés. Il va falloir que l'on définisse ensemble ce que l'on entend par cette détermination, pour faire en sorte que ceux qui veulent faire du compromis politique, ceux qui veulent tendre la main aussi, je parle à Paris, puissent avoir gain de cause dans leur contexte et que nous puissions véritablement arracher des étapes indispensables aujourd'hui pour notre pays et pour notre peuple.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller. Ce sera le mot de la fin, en tout cas pour ce débat qui était à brûle pour point, bien évidemment, au regard des annonces faites par le Président.

M. le Président, je vous remercie à nouveau pour les informations que vous avez apportées quasiment en direct, à l'ensemble de cet hémicycle. Je remercie tout le monde d'avoir réagi au pied levé, si j'ose dire, et je vous remercie aussi pour la qualité de cet échange.

Vous êtes invités maintenant à déjeuner, nous restons sur place dans souci d'efficacité. Nous reprendrons les débats à 14 h, en tout cas la première sonnerie aura

lieu à 14 h, mais à 15 h, il faut vraiment commencer, pas plus tard, voilà, parce qu'il n'est déjà plus une heure, ce sont des anticipations rationnelles.

La séance levée à 13 h 05 est reprise à 15 h 10.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous allons reprendre nos travaux. On rejoint sa place, s'il-vous-plaît, on met le masque.

Alors, je me permets de faire un petit point d'ordre. Il y a des cartes qui ont été distribuées et qui sont insérées dans votre poste de pilotage du micro, vous ne partez pas avec... La carte permet de commander un certain nombre de choses, donc c'était un premier essai.

Nous reprenons, comme convenu, nos travaux avec la présentation de la remise du rapport de Mme Wanda MASTOR.

**RAPORTU DI A SIGNORA WANDA MASTOR NANTU À L'EVULUZIONE
ISTITUZIUNALE DI A CORSICA / RAPPORT DE Mme WANDA MASTOR SUR
L'ÉVOLUTION INSTITUTIONNELLE DE LA CORSE**

* **Raportu n° 357** : Raportu nantu à l'evuluzione istituzionale di a Corsica.

* **Rapport n° 357** : Rapport sur l'évolution institutionnelle de la Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est le Président de l'exécutif qui va s'exprimer, comme nous l'avons évoqué hier en commission permanente organisationnelle. M. le Président, vous avez la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Mme la Présidente.

Très brièvement, comme nous en sommes convenus hier en commission permanente, tout à l'heure en réunion de groupes élargie au Président de la commission législative et règlementaire, également Président de la commission statutaire. Il s'agit

simplement aujourd'hui de communiquer de façon officielle à votre Assemblée, ce rapport rédigé par Mme la professeure Wanda MASTOR.

Je rappelle brièvement que je lui ai demandé d'intervenir dans le cadre d'une mission que je lui ai confiée, une mission dans laquelle elle intervient en qualité d'experte, d'universitaire. Le rapport qu'elle a produit, l'a conduit à auditionner un certain nombre de personnes, personnalités politiques corses ou de l'extérieure, d'aujourd'hui ou d'hier. Ce rapport surtout n'engage qu'elle ; elle a produit ce rapport en toute indépendance. Un rapport organisé autour de deux volets : premier volet consacré globalement à la réflexion sur comment aller vers un fonctionnement plus respirant et plus démocratique de nos institutions et notre société. Deuxième volet, qu'en est-il de l'autonomie de plein droit et de plein exercice ? Que revêt exactement cette notion ? Comment intégrer à cette notion la notion de peuple corse, avec un exercice qui est également un exercice de droit comparé ?

Donc, ce rapport est une contribution, me semble-t-il, importante. Je tiens aujourd'hui à nouveau à remercier très chaleureusement la professeure Wanda MASTOR dont les compétences sont saluées unanimement et dont l'engagement, notamment sur les questions constitutionnelles relatives à la Corse, l'engagement scientifique est connu de tous. Merci donc au professeur MASTOR.

Reste à savoir maintenant ce que nous allons faire, ce que vous allez faire, de ce rapport.

Ce rapport a vocation à être débattu, intégré dans une réflexion globale et la discussion sur la méthode que nous avons eue, Mme la Présidente, que vous-même, avec les présidents de groupes, avec le Président de la commission, c'est de savoir comment faire pour être le plus efficace possible, chacune et chacun, dans le respect des organes auxquels nous appartenons : l'Assemblée de Corse, instance délibérative, le Conseil exécutif, instance exécutive, et également, bien sûr, les instances consultatives, et notamment la chambre des territoires, le CESEC et l'Assemblea di a Giuventù, sans préjudice d'un débat plus large dont la société corse, elle-même, pourrait s'emparer.

Cette méthode, elle a vocation à être définie entre nous toutes et nous tous. Nous en avons tout à l'heure posé les jalons. Ce qui a été acté, c'est que nous travaillions ensemble, Assemblée de Corse et Conseil exécutif, présidents de groupes et Président du Conseil exécutif, avec le Président de la commission, à une proposition de méthode de travail et de calendrier qui pourrait être ensuite soumise au débat et au vote de l'Assemblée de Corse dès la prochaine session, c'est-à-dire dès le 18 novembre.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président. Donc, nous sommes bien d'accord, il ne s'agit pas d'un débat au fond aujourd'hui sur ce rapport, d'une grande qualité bien sûr, nous aurons tout le loisir d'en parler pendant plusieurs semaines, d'exploiter les pistes qu'il propose, peut-être d'ailleurs d'innover, d'en rajouter d'autres.

Donc, c'est une question de méthode qui est posée, et nous avons eu un échange avec les présidents de groupes, le Président de la commission des compétences législatives, règlementaires et de l'évolution statutaire.

Nous avons convenu, mais je vais quand même passer la parole à chacun des présidents, qu'il y aurait une proposition de méthode sur laquelle on va se mettre d'accord et qui interviendrait donc à la prochaine session qui, je le rappelle, aura lieu, ni plus ni moins, que dans une vingtaine de jours, les 18 et 19 novembre prochains. Voilà, qui demande la parole ?

M. Laurent MARCANGELI

Bonjour à tous, excusez-moi pour mon absence ce matin.

J'ai discuté avec Jean-Martin MONDOLONI qui m'a représenté tout à l'heure dans le cadre de la réunion des présidents, on va parler de méthode et on ne rentrera pas dans le fond, comme nous en avons convenu.

Sur la méthode, le rapport, comme je l'ai dit hier en commission permanente, traite de plusieurs sujets, des sujets qui peuvent être réglés ici, entre nous, sur le fonctionnement de l'institution, dès à présent. Et, nous avons engagé un certain nombre de discussions concernant nos travaux et le fonctionnement de l'Assemblée qui peuvent être réglés sans modification législative ou constitutionnelle. Donc, ça déjà, on évacue, je dirai, assez rapidement la problématique du fonctionnement de l'institution que nous pouvons modifier nous-mêmes par des votes et par des méthodes de travail différentes d'aujourd'hui.

Sur le timing, excusez-moi, j'ai entendu ce matin Jean-Christophe ANGELINI, je n'étais pas là mais je vous ai quand même écoutés, on ne va pas se mentir comme cela a été dit ce matin, je ne pense pas qu'en fin de quinquennat présidentiel et législatif, on aura l'occasion de faire une modification profonde des institutions concernant la Corse. Ceci dit, le temps passe, et il est bon que l'Assemblée de Corse, effectivement, se saisisse du sujet.

La méthode, c'est la suivante : nous allons évoquer, avec l'exécutif puisque c'est à lui que revient le droit de nous faire des propositions, votre feuille de route nous la connaissons, M. le Président, Mmes et MM. les membres du Conseil exécutif, elle est connue, elle est publique, elle est constante depuis de nombreuses années, il y a des points sur lesquels nous sommes d'accord, et nous le ferons savoir, il y a des points sur lesquels nous ne serons pas d'accord, nous les ferons savoir pour la plus grande clarté du débat démocratique. Evidemment, nous ferons des propositions, je l'ai déjà dit, nous l'avons dit pendant le débat électoral, et nous le dirons encore, à savoir le statu quo n'est pas ici pour nous convenir, nous considérons qu'il faut passer à une nouvelle étape, après reste à savoir laquelle.

Mais surtout, je le pense aussi, on ne pourra pas s'exonérer dans la méthode de faire un bilan d'étape. 40 ans de lois de décentralisation concernant la Corse, des statuts qui sont venus se superposer les uns aux autres, avec des forces mais également, et je pense que ce n'est pas vous qui allez me contredire puisque vous pratiquez aujourd'hui l'exécutif, des faiblesses, des faiblesses dans le cadre des responsabilités qui sont les vôtres. Donc, il faudra faire quand même ce bilan d'étapes et expliquer là où il faut absolument changer la mécanique. Je pense qu'il ne faudra pas faire de tabou sur la méthode parce qu'il y a des sujets qui sont compliqués, je pense notamment à l'articulation des agences et offices, par exemple, c'est un sujet très complexe, qui a souvent été évoqué. Mais on ne pourra pas en faire l'économie, je le pense, si on veut vraiment aller au fond des choses, de mettre des idées et des propositions sur ces sujets.

Donc la méthode, parler de tout, d'où nous venons, comme cela a été dit ce matin, avec les différentes mesures qui ont été prises, les différentes lois qui ont été passées et ensuite ce que nous voulons.

Après sur la méthode, évidemment si nous sommes en désaccord, à la fin il n'y aura pas de consensus et on ne pourra pas porter tous ensemble le projet. Moi, je reste quand même persuadé, à terme, que le dernier mot devra revenir au peuple, c'est ce que je pense.

Je pense que la réforme de la Collectivité de Corse, je vous le rappelle, une motion avait été passée dans cette Assemblée où elle prévoyait l'organisation d'un référendum pour acter la fusion des départements et de la CTC, il n'y a jamais eu ce référendum.

Je pense que si demain nous devons aller plus loin, notamment sur des propositions de modification constitutionnelle et que le Gouvernement qui sera en place, les accepte, je crois qu'il faudra saisir le peuple des modifications qui seront proposées. Cela permettra d'avoir un débat avec la population. Evidemment l'Assemblée a sa

légitimité, mais je crois aujourd'hui qu'il sera nécessaire de nous tourner vers la population pour débattre et lui donner la parole. C'est un sujet qui est important.

Après sur la méthode, encore une fois, nous ne savons pas à qui nous aurons affaire au printemps prochain et bien malin celui qui a aujourd'hui le résultat de l'élection présidentielle et des élections législatives.

Moi en tout cas, ce que je sais aujourd'hui, c'est que notre groupe ne va pas se contenter d'être présent et de ne pas parler. Nous ferons donc des propositions. Certaines qui sont écrites dans ce rapport peuvent nous convenir, on n'a rien à redire, et comme vous l'avez dit c'est le rapport de Mme MASTOR, que je tiens à saluer, que j'ai rencontrée, avec laquelle j'ai échangé.

Je pense que comme nous l'avons dit hier également en commission permanente, il y a aussi la commission des compétences législatives et réglementaires et du changement institutionnel qui va devoir, je pense, l'auditionner peut-être pour rentrer un peu plus dans le détail et aller chercher des réponses à ce qu'elle dit. Nous travaillerons très tranquillement en nous fixant toujours pour objectif de rester fidèles aux valeurs que nous portons, qui sont des valeurs que nous n'avons pas besoin de rappeler, et avec les limites que nous ne voulons pas voir franchir si d'aventure demain, nous devons avoir une oreille attentive de la part d'un gouvernement quel qu'il soit à partir du printemps prochain.

Je conclurai pour dire que c'est un débat important, il ne faudra pas le bâcler, même si beaucoup de délibérations ont été passées, beaucoup de vœux ont été passés, il y a eu des campagnes électorales qui ont été riches, avec des prises de positions claires, des uns et des autres.

Je pense également que le temps que nous passerons sur ces débats sera certainement un temps utile parce que nous avons beaucoup de choses à améliorer dans le cadre du fonctionnement de nos institutions. Mais ceci étant dit, ne nous exonérons pas non plus de nous occuper aussi des sujets qui rendent aujourd'hui la vie des Corses un peu difficile sur de nombreux thèmes. Je vous ai entendu, M. le Président, ce matin concernant votre entretien avec le chef du Gouvernement, vous avez évoqué des sujets lourds dont vous avez la charge, dont nous avons tous la charge, ils le sont tout autant, si ce n'est plus même parfois, que le débat intéressant, essentiel portant sur nos institutions.

Donc, nous participerons, nous serons heureux de participer et de faire des propositions qui correspondent à nos opinions, à nos options et à nos valeurs. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Je vous en prie, M. le conseiller.

Je vais préciser. Effectivement, tout le système a été réinitialisé et il faut un petit laps de temps pour que les cartes se remettent en place. Allez-y.

M. Romain COLONNA

Merci, Mme la Présidente.

Chers collègues, la plupart des choses ont été dites. Nous nous sommes vus précédemment et nous avons l'injonction de faire relativement court. Donc, je ne vais pas abuser de mon droit de parole.

Simplement pour replacer le rapport dans son contexte et dans sa continuité. Je me réjouis qu'on puisse avoir ce débat aujourd'hui. L'ensemble des groupes sont, ici, représentés. Je voudrais simplement dire qu'aux dernières élections territoriales en Corse, il y a eu près de deux fois plus de participation que sur le continent, que la question institutionnelle a été posée fortement, que la famille nationaliste a recueilli 70 % des voix, mais qu'au-delà de ces 70 %, depuis quelques semaines, quelques jours, ce matin encore dans l'hémicycle, beaucoup de choses ont été dites et partagées par l'ensemble des bancs de cette Assemblée, sans présumer de ce qui sera dit, ce qu'il se passera dans les mois à venir.

Ce rapport s'inscrit donc dans une continuité, ce n'est pas un point de départ ; la continuité, c'est aussi une revendication depuis plusieurs décennies, ce n'est pas un point d'arrivée dans la mesure où ça a été dit. Moi, je suis heureux que l'on puisse réellement, ça n'a pas forcément été toujours le cas, en tout cas en ces termes, que l'on puisse engager une nouvelle phase de discussion qui repose sur un rapport à repenser avec l'Etat, sans rien renier de ce que nous sommes et là où nous voulons aller. Il faudra discuter avec l'ensemble des groupes pour trouver un point d'équilibre où nous pouvons être d'accord et là où nous ne serons pas d'accord, M. MARCANGELI l'a dit, nous le dirons. Ça c'est sur le fond politique.

Je commençais par le fait qu'en Corse, nous avons voté deux fois plus que sur le continent, d'où la légitimité à poser ces questions. Peut-être une nuance avec ce qui a été dit précédemment, mais qui de l'ordre de la nuance, c'est qu'on a bien compris, et encore ce matin au gré de nos débats, que la question n'était pas à segmenter et que les problèmes quotidiens des Corses se posaient aussi à travers ces questions

institutionnelles et que c'était bien un processus politique dans sa globalité, qu'il fallait engager.

Sur la méthode, j'ai l'honneur depuis quelques semaines de présider deux commissions qui ont un rôle à jouer et qui sont importantes pour les questions qui nous intéressent. Bien évidemment, elles sont à la disposition de l'ensemble des conseillers. Il faut absolument que l'on trouve l'articulation dans un calendrier parce que la méthode dépend aussi du calendrier que l'on se fixe. Il y a un débat présidentiel qui va intervenir en France, ça a été évoqué, il faut qu'on réfléchisse en amont du débat et a posteriori du débat. Mais bien évidemment, on trouvera les voies et moyens d'associer tous les conseillers, tous les commissaires pour essayer de dégager une réflexion qui englobera le rapport de Wanda MASTOR, que je salue pour les travaux, dans un temps record, qui ont été fournis. Rien ne nous empêche également de confronter d'autres idées, de l'enrichir et de discuter tous ensemble comme l'ensemble des groupes annonce le faire.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président de la commission « évolution statutaire ».

M. ANGELINI a demandé la parole. Je vous en prie.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Mme la Présidente.

Nous allons nous exprimer à deux voix puisque Josepha complétera ce propos et apportera son propre point de vue.

On en a effectivement parlé ces derniers temps, on en a reparlé il y a quelques minutes en conférence des Présidents. On ne va pas aborder le débat au fond, même si ici comme très souvent, la forme rejoint intimement le fond, sans aller trop loin dans le sujet, poser les termes d'une ingénierie et d'une méthode, c'est déterminant.

On a tous assisté ces dernières années, notamment ceux qui sont dans cet hémicycle depuis un certain temps, à des débats au fond, tantôt sur la Collectivité unie, tantôt à l'aune des propositions du défunt et regretté Pierre CHAUBON, tantôt à l'aune des travaux demandés par les uns ou les autres jusqu'à ceux conduits par notre Assemblée dans le cadre des commissions dont Romain COLONNA pour partie assume aujourd'hui la présidence.

L'idée, ce n'est pas de refaire ici et maintenant le même débat. On aura le temps et on s'en donnera les moyens. L'idée, c'est de poser quelques éléments de méthode.

Premièrement, si on débat d'une ingénierie et d'un agenda, il faut que l'exécutif, mais je crois que c'est ce qu'il souhaite faire, nous précise les termes, non pas de la commande puisqu'il n'y a pas de commande politique, mais en tous les cas de la demande qu'il a exprimée.

En d'autres termes, sur ces temporalités, ça a été dit, Laurent en a parlé à l'instant même, on a d'abord cette visite du Premier ministre ; attend-on de savoir jusqu'à quel point le Gouvernement est prêt à aller comme l'a dit le Président du Conseil exécutif ce matin ou bien anticipe-t-on une éventuelle demande autour de ce qui pourrait faire consensus ? C'est un premier point et ça renvoie à l'idée qu'on se réunit plus ou moins rapidement.

Deuxièmement, je pense qu'il ne faut pas brider nos expressions et faire du consensus à tout prix une forme de religion nouvelle. Exprimons-nous le plus librement possible, y compris jusque dans nos désaccords les plus poussés. Faut-il ensuite essayer d'aboutir à une forme de compromis ou de consensus, voire pourquoi pas d'unanimité ? Bien sûr, mais postuler l'unanimité et faire en sorte que le consensus soit le point d'entrée et pas le point d'arrivée, à mon avis, ça n'est ni rendre service au débat démocratique, ni au compromis final que l'on pourrait proposer au Gouvernement et à l'Etat. On a des sensibilités différentes au sein d'une même famille politique, chacun le sait, comme au sein de l'opposition de manière générale. Donc, allons au bout de ces convictions et exprimons-les de manière libre et dépassionnée pour essayer ensuite, c'est le souhait que je veux former au seuil de ce parcours, d'aboutir peut-être à une forme de consensus ou d'unanimité.

Pour terminer et pour être pratico-pratique, deux propositions.

La première, une qui a été faite avant moi, je ne fais donc que la reprendre, demander, la Présidente l'a dit, d'autres également, Romain COLONNA y a fait allusion, à ce que les commissions dites des compétences législatives et réglementaires et de l'évolution statutaire - d'ailleurs, j'en profite pour redire qu'il y en a une de trop - soient saisies prioritairement parce que rien ne serait plus embêtant, je le dis en tant que nationaliste corse, que d'avoir de nouveau à dilapider une énergie folle dans des travaux qui seraient exclusivement concentrés sur cette question-là. On a tellement de sujets, tellement d'autres priorités qu'on ne peut pas cadencer, l'évolution, le rythme de travail de l'Assemblée en fonction de ce sujet-là, aussi fondamental soit-il.

Donc, les commissions compétentes, une méthode collaborative et ouverte dont il était rappelé qu'elle devait bien sûr inclure tous les groupes de l'Assemblée, les Conseillers exécutifs, etc., c'est la proposition que l'on attend de vous, mais également la société corse dans son ensemble et dont on sait bien sûr qu'elle est très largement présente et organisée en dehors de cet hémicycle.

Finir en disant qu'il y a vraiment des sujets très pratiques. Je renvoie à un débat récent : le prix des carburants. Question : en quoi l'autonomie de plein droit et de plein exercice permet de baisser le prix de l'essence à la pompe ? En quoi l'autonomie permet de fixer l'ouverture et la fermeture des périodes de chasse ? Je ne suis pas chasseur, mais ça me revient beaucoup. En quoi elle permet de fixer par nous-mêmes les dates de rentrée, etc. ?

De manière pratico-pratique, en quoi l'autonomie à laquelle on est nombreux à adhérer change concrètement et au quotidien la vie des gens ? Ça, c'est un point d'entrée aussi paradoxal que ce soit, innovant parce qu'on a souvent abordé sous l'angle institutionnel et pardon, un peu idéologique, y compris nous-mêmes et parfois nous-mêmes les premiers.

Donc, le poser en tant que nationaliste sous un angle très pratique, c'est à mon avis, entre autres suggestions que l'on pourrait faire l'un des points d'entrée que l'on peut suggérer au seuil de ce parcours. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Autre prise de parole ?

M. BENEDETTI pour « Core in fronte ».

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je souscris à la méthode qui est admise par l'ensemble des Conseillers et du Conseil exécutif, c'est-à-dire de travailler avec une commission dédiée qui sera pourvue des ressources humaines nécessaires à accompagner le travail des commissaires et des conseillers. De prendre le temps d'essayer, sans faire de prosélytisme, mais de se convaincre pour avoir un socle commun qui soit à la hauteur des enjeux européens aujourd'hui, mais d'essayer de faire une proposition de la Corse pour qu'on puisse avancer.

De prendre le temps de pouvoir avoir l'avis de l'expert déjà désigné qui a rédigé le premier rapport, éventuellement de choisir d'autres voies d'investigation, entre

autres en faisant des analyses comparées, comme l'a fait le Sénat il y a une vingtaine d'années sur toutes les îles de la Méditerranée pour regarder où elles en sont aujourd'hui. Pourquoi certaines ont saturé la totalité de leurs pouvoirs de politique locale et qu'elles demandent d'aller au-delà, entre autres la Catalogne, l'Ecosse ? Se poser les bonnes questions.

Regarder comment des petites nations ont réussi ex nihilo à construire des économies qui sont plus que viables. Ce n'est pas l'exemple des trois, mais au moins deux des Pays baltes, la Macédoine par exemple, qui arrive sur des quantums de population faible, sur des économies qui n'étaient rien d'autre que du simple tertiaire, à construire une vraie économie. Qu'on ait des réponses positives ou qu'on ait la connaissance des points de blocage.

Ça veut dire qu'on a besoin de faire des investigations et qu'on soit dans la capacité de convaincre aussi les tenants du centralisme français, de la nécessité d'avoir en Corse un quantum de différenciations par rapport à la normalité qui régit aujourd'hui ce pays et que la Corse garde son avance, ce qui ne sera peut-être plus le cas après le passage de la nouvelle loi déconcentration, décentralisation, simplification et autres où, petit à petit, on se fait gommer ce droit que je considère comme historique.

Ensuite, de garder à l'esprit qu'il faut que non seulement on ait des discussions entre nous pour forger une doctrine, une conviction, si possible ce socle commun qui a prévalu quand on a fait la demande de fusion des trois collectivités, qui a prévalu à la quasi-unanimité lorsqu'il est remonté de la Collectivité de Corse une demande de citoyenneté, mais aussi d'avoir le même dispositif de discussions avec l'Etat et qu'on demande l'ouverture d'un protocole de type Matignon, comme il y a eu il y a 20 ans.

Le seul moyen d'avancer, c'est de discuter, c'est de se concerter, c'est d'avoir la confiance humaine des rapports directs sans que ce soit des rapports faits de manière technocratique et bureaucratique. Le côté humain joue beaucoup. Il va jouer entre nous, mais il va jouer aussi de nous avec les autres.

Donc, je pense qu'il faut qu'on ait deux volontés et entre autres, je parle avec l'ancien, Paul QUASTANA, qui a vécu ces négociations, elles avaient réussi politiquement. Elles ont échoué en Corse sur un référendum qui avait été bâclé. Là aussi, je souscris à ce qu'a dit Laurent, quelle que soit la décision que nous prendrons, elle devra être ratifiée et on devra avoir la certitude que la totalité ou la quasi-totalité de la Corse va pousser vers ce que nous, nous aurions proposé en amont.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le conseiller.

Josepha GIACOMETTI a demandé la parole. Je vous en prie.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Mme la Présidente.

En quelques mots, puisque nous avons convenu qu'aujourd'hui, nous discuterions de la méthode à poser même si, comme l'a dit Jean-Christophe ANGELINI, souvent la forme trahit le fond.

Saluer d'abord le travail de Wanda MASTOR qui en est à ses débuts puisque je crois que sa mission se poursuit, le travail colossal qu'elle a déjà accompli et qu'elle continue d'accomplir aux côtés de la Collectivité.

Il y a dans ce rapport deux niveaux d'intervention qui devront déterminer notre méthode puisque nous parlons de méthode. Il y a celui du fonctionnement des institutions, de la question des agences et offices, de la prise en compte du caractère spécifique de notre Assemblée et de la nécessité de le définir dans notre fonctionnement et qui rejoint les travaux que nous pouvons mener ici, en interne, dans cette Assemblée. Ça, c'est un premier point de méthode qu'il nous faudra poser.

Ensuite un second, celui plus global de la question de l'autonomie. D'abord et il y est vrai, il nous faudra aller, nous l'avons dit tout à l'heure en conférence des présidents, loin dans la définition puisque ça vient d'être dit juste avant moi, c'est l'autonomie, et en répondant aux questions de Wanda MASTOR, je l'évoquais déjà dans ce rapport, l'autonomie, ce n'est pas de la décentralisation améliorée, ce n'est pas la 3D, la 4D, la 5D. On pourra mettre autant de D qu'on veut, ce n'est pas une autonomie, c'est une décentralisation améliorée.

Le statut de la Corse, aujourd'hui, de plein droit et de plein exercice, il faudra que nous le définissions aussi ensemble. Plein droit, je le disais tout à l'heure, je m'excuse pour les juristes présents dans la salle, mais je vais être assez basique, plein droit, c'est en avoir pleinement le droit reconnu ; plein exercice, c'est pouvoir pleinement exercer ce droit. On sait que dans la loi de janvier 2002, nous avons un certain nombre de secteurs où nous sommes de plein droit, mais que nous n'avons pas les pleins moyens d'exercer.

Donc, pour moi, le plein droit et le plein exercice, il est insuffisant. C'est un cadre et ça, ensuite, on discutera chacun de notre point de vue sur ce que doit être l'autonomie. L'autonomie, c'est produire du droit, une autonomie législative. Pour d'autres, ça sera peut-être différent. Donc, il faudra vraiment qu'on se dise aussi ce sur quoi nous nous entendons, ce sur quoi nous divergeons.

Enfin, je termine, cette méthode devra nous porter jusque là-bas, pas sur un cadre figé mais un cadre défini ensemble. Il nous faudra intégrer à court, moyen et plus long termes, les différentes échéances. Court terme, une nouvelle visite ministérielle. Je ne sais s'il faut encore l'inclure dans nos calendriers comme quelque chose d'essentiel. Vous me permettez, mais ça n'engage que moi, d'être extrêmement réservée là-dessus au vu de comment se sont traduits les visites ministérielles que nous avons eues jusqu'à maintenant.

Puis, la présidentielle où la Corse devra être inscrite et la Corse devra être inscrite au bon niveau. Pour cela, nous aurons dû en amont poser la méthode qui nous permettra d'avoir, je l'espère, le point d'équilibre le meilleur entre nous. Mais je vais rejoindre Jean-Christophe ANGELINI sur ce point, les consensus qui deviennent des affaiblissements des avis de chacun ne sont pas des consensus, ils deviennent des compromis et je ne finis pas la phrase...

Donc, il y a des points sur lesquels on va diverger, des points sur lesquels on ne se retrouvera pas. Il faudra savoir sur quels points on s'entend pour pouvoir parler au Gouvernement, très certainement au futur Gouvernement puisqu'on parle de calendrier, certainement de la présidentielle et poser ce que nous disions ce matin de manière concrète, parce que c'est vrai qu'il ne faut plus dissocier les questions institutionnelles des questions de vie quotidienne. Non ! De manière institutionnelle, on peut répondre à des questions fondamentales de vie quotidienne. On pourra, je le crois, tous à loisir, le rappeler au regard des différentes, soit responsabilités que nous avons eues, soit expériences en tant qu'élus ou autres, on peut répondre de manière pratique.

Ensuite enfin, poser la question de l'autonomie au bon niveau et inscrire la Corse enfin dans le calendrier des discussions, et là aussi au bon niveau, je reviens et termine par ce que nous disions ce matin, au niveau d'une solution politique globale.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la conseillère.

Jean BIANCUCCI pour « Fà populu in seme ».

M. Jean BIANCUCCI

Quelques mots. C'est un sujet d'importance. Je ne pensais pas qu'on allait aller au fond de ce dossier puisqu'il m'avait été dit qu'on allait aborder uniquement le plan de la méthode. Mais on est dans une enceinte où tout est politique, et je peux comprendre que l'on soit allé au-delà de ce qui a été décidé.

Quelques réflexions, comme je l'ai fait hier en commission permanente. D'abord j'étais un de ceux qui, lorsque le Président de l'exécutif avait pris la décision de demander à Wanda MASTOR de réaliser ce rapport, étaient un peu sceptiques. Vous voyez bien, on est dans une période où à la fois, on partage des certitudes, mais l'on partage aussi quelques incertitudes.

Ce que je veux dire simplement, c'est que ce rapport, et j'ai changé d'avis là-dessus, arrive au moment où il fallait qu'on aborde ces questions-là. Donc, du point de vue opportunité, il n'y a aucun problème, et ça a été souligné par d'autres.

Est-ce que ce rapport est parfait ? Est-ce que on a mis la voile là où il fallait ? Certainement pas. Il est plein, à mon sens, d'imperfections, mais c'est un avantage et c'est justement ce qui peut représenter un intérêt parce qu'on peut l'enrichir. Ce n'est pas quelque chose qui est imposée, c'est un document qui permet d'ouvrir le débat de manière très large. Est-ce qu'il fallait aller et il faut aller jusqu'à ? Je n'en suis pas persuadé.

Du point de vue de la revendication globale parce que d'autres l'ont dit, on ne peut pas s'arrêter uniquement à la revendication institutionnelle. Je suis de ceux, avec Paul, avec d'autres, en tout cas beaucoup de militants qui ont revendiqué depuis 50 ans à la fois l'autonomie, l'autodétermination, l'indépendance. Nous nous sommes investis, mais à un moment donné, c'est vrai, il faut rentrer dans le contenu. J'ai apprécié à la fois, ce qui a été dit ce matin notamment par M. MONDOLONI, il y a une cohérence des propos, il y a une réelle volonté.

Est-ce qu'il faut partir d'un consensus pour aller plus loin ou est-ce qu'il faut partir d'une réalité pour aller au consensus ? Je ne crois pas que là se pose le débat.

Ce qu'il faut prendre en compte d'une manière pragmatique, c'est la réalité d'aujourd'hui, c'est la volonté des uns et des autres de vouloir partager y compris des différences et ça, c'est un message très fort que l'Etat doit comprendre.

Nous existons parce que nous avons notre propre identité, notre propre réalité mais on le sait très bien aujourd'hui, dans le monde que l'on connaît, on ne pourra rien

faire s'il n'y a pas un partenariat fort avec l'Etat. Partenariat ne veut pas dire non plus renoncer à un certain nombre de revendications que nous portons depuis des lustres, Paul, mais il faut quand même aujourd'hui, porter l'effort, véritablement essayer de considérer qu'il y a des étapes à franchir, mais montrer que nous sommes unis sur l'essentiel. Jean-Christophe a parlé de certains problèmes liés, par exemple, à la cherté de l'essence. La méthode, c'est la méthode pragmatique, on ne peut pas faire autrement. On ne va pas faire de l'idéologie, on va lister, on va voir ce sur quoi on est d'accord.

Il y a derrière le rapport des moyens d'avancer. Je pense que l'occasion est venue, la volonté existe, il faut que nous soyons tous, les uns et les autres à hauteur des enjeux.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Well done, Président !

Donc, ambition partagée. Il ne nous reste plus qu'à travailler avec opiniâtreté et rigueur. Il faut prendre acte du rapport.

L'Assemblée prend acte du rapport N° 357².

Merci. Rendez-vous sur ce sujet pour un descriptif de la méthode concertée, à la prochaine session dans une vingtaine de jours. Donc, maintenant, au travail !

Nous pouvons passer au rapport suivant. Mme la conseillère exécutive, vous avez la parole.

**INSIGNAMENTU - FURMAZIONE - RICERCA / ENSEIGNEMENT -
FORMATION – RECHERCHE**

* **Raportu n° 336** : Validazioni di i prughjetti scelti in u quattru di a chjama à prughjetti di u Pattu righjunali d'investimentu in i cumpitenzi (PRIC) 2021.

* **Rapport n° 336** : Validation des projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) 2021.

² Délibération N° 21/175 AC

Mme Antonia LUCIANI

Merci, Mme la Présidente.

Il s'agit avant tout d'une validation des projets sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets du pacte régional d'investissement dans les compétences 2021 (PRIC).

Pour rappel, ce PRIC est la déclinaison territoriale du plan d'investissement dans les compétences de l'Etat, qui avait été approuvé par note Assemblée en 2018 et signé pour la période 2019/2022 avec une enveloppe globale de près de 82 M€ dont près de 53 millions pour la Collectivité de Corse et 30 millions pour l'Etat.

L'engagement financier de la Collectivité de Corse correspond aux financements des actions suivantes : d'abord le programme annuel de formation de l'AFPA, l'ensemble des formations professionnelles, les formations du sanitaires et sociales, la rémunération des stagiaires et les bourses et les aides diverses.

En 2021, nous avons souhaité que les organismes de formation puissent proposer des formations innovantes participant à la mise en œuvre du PRIC et plus particulièrement au volet Salvezza du plan « Salvezza è Rilanciu ».

Nous avons lancé au printemps un appel à projets dans le cadre du PRIC qui a été approuvé le 26 mars dernier.

Nous avons souhaité que cet appel à projets soit mis en cohérence avec les orientations fixées dans le plan Salvezza et Rilanciu, à savoir se focaliser particulièrement sur les filières stratégiques pour la Corse qui avaient été indiquées dans ce document.

Le premier, le BTP, notamment pour tout ce qui concerne la rénovation ; la transition énergétique en lien notamment avec la PPE, tout ce qui concerne les énergies renouvelables ; l'hôtellerie et la restauration ; le numérique et le secteur du sanitaire et social dont on sait qu'aujourd'hui, il est en tension.

Une priorité a donc été donnée aux projets innovants répondant aux besoins de compétences des secteurs avec des métiers en tension ou de métiers d'avenir dans une perspective de moyen à long terme.

Donc, vous l'avez compris, l'objectif de l'appel à projets n'était pas de faire financer, on va dire, des actions de formation et d'insertion « classique », mais plutôt de trouver des possibilités de financement hors des dispositifs traditionnels.

Une commission à cet effet a été créée, composée de représentants de la Collectivité de Corse et de l'Etat. 18 projets ont été retenus sur 30. Vous les trouverez présentés en détail en annexe de ce document. Ces projets proposent des formations dans des domaines très divers comme la restauration de patrimoines qui là, en l'occurrence est une formation qualifiante. On sait qu'on a des difficultés dans ce secteur, notamment pour tout ce qui est de la revalorisation du patrimoine.

Vous trouverez le sanitaire et le médicosocial, le numérique, le cyber sécurité ou encore des formations qui concernent l'intelligence artificielle.

Sont également proposés des parcours d'accompagnement à l'acquisition de compétences linguistiques, à l'acquisition de savoirs et de savoirs être, à la prise en compte de la dimension écologique dans les projets et la construction de projets entrepreneuriaux.

A noter que certaines de ces formations sont organisées autour d'une pédagogie et d'un mode d'apprentissage innovant, c'est ce qu'on a souhaité en retenant ces projets-là. Donc, vous retrouverez des méthodes d'enseignement tels que le théâtre, l'immersion, des actions expérimentales autour de vidéo. L'idée était à la fois de cibler un public jeune et aussi des publics les plus éloignés de l'emploi, avec des difficultés, rentrer dans des savoirs traditionnels que l'utilisation de ces méthodes permettait d'avoir une approche plus qualitative.

Le coût global des projets retenus représente 4 859 219 € dont 2 995 530 € de participation propre de la Collectivité de Corse.

Ces projets feront l'objet d'un suivi régulier par un comité de pilotage et in fine, une évaluation de leur impact en termes d'insertion dans l'emploi, de création d'activités pour identifier les projets qui ont été les plus pertinents, voire même ceux qui méritent de faire l'objet d'une pérennisation et d'un développement sur l'ensemble du territoire.

L'enjeu de la formation professionnelle, c'est d'être à la fois un outil stratégique qui permet de répondre efficacement aux évolutions observées et notamment dans le contexte de crise COVID que nous avons traversé.

Pour ce faire, en dehors du PRIC, nous travaillons également à l'amélioration des diagnostics pour mieux cibler les besoins de formation. A ce titre, deux initiatives ont été lancées par la Collectivité de Corse. D'abord le dispositif interinsulaire de collecte des besoins en compétence des entreprises, cela est porté par les chambres consulaires régionales, et en fait qui a vocation à renforcer les approches par les

compétences ; accompagner les entreprises dans l'identification de leurs besoins, ce qui n'est pas toujours évident, et toujours dans une logique de transformation des métiers et des compétences.

Vous avez également un autre dispositif, les comités locaux de formation en partenariat avec pôle emploi, dont là l'objectif sera de faire remonter des diagnostics autour de potentiels emplois et de le faire par territoire, notamment les cinq bassins d'emplois que nous avons identifiés, en partenariat avec l'ensemble des élus, via les intercommunalités concernées.

Ces comités locaux de formation se réuniront dès 2022 afin de permettre la réalisation de ces diagnostics et d'améliorer à la fois nos besoins en recrutement et en compétences pour améliorer toujours l'offre de formation sur le territoire.

Concernant l'organisation des formations, la Collectivité a souhaité mettre en oeuvre dès 2022 une commande publique basée sur des accords-cadres permettant plus de souplesse et de réactivité.

Enfin, afin de faciliter l'entrée en formation, il est également impératif de lever les freins, en particulier ceux liés à la mobilité des stagiaires dont on sait que c'est souvent un frein à la formation, le fait de devoir se déplacer, d'engager des frais, voire même lorsqu'on a une vie de famille. C'est pour cette raison que la Collectivité a souhaité organiser des formations au plus près des stagiaires, comme cela a été fait à Sartè pour une formation d'aides-soignantes et qui sera probablement complétée par d'autres dispositifs similaires, et notamment une, dès 2022, qui sera à Corti.

Pour conclure, vous dire que nous avons au sein du Conseil exécutif une vraie conscience que les sujets liés à l'apprentissage et à la formation professionnelle sont essentiels, à la fois pour notre jeunesse, mais aussi pour les publics les plus éloignés de l'emploi et les chômeurs de longue durée. Nous continuerons tout au long de cette mandature d'apporter les réponses les plus adaptées afin de permettre le retour vers le marché du travail ou l'entrée dans le marché du travail du plus grand nombre d'actifs ou de jeunes.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la conseillère.

Une petite précision, les personnes qui ont un lien avec les projets sélectionnés doivent quitter l'hémicycle. Mme COGNETTI nous a signalé cela. Donc, elle a quitté l'hémicycle.

Il y a un rapport de la commission de l'éducation. C'est Mme DENSARI qui rapporte. Je vous en prie, Mme la conseillère.

Mme Frédérique DENSARI

Ce rapport a été présenté par Mme Alia ALKHAFIOUI, mission accompagnement des dispositifs de formation

Mme Cathy COGNETTI a indiqué qu'elle quittait la séance pendant la présentation et le vote du rapport.

Mme Marie-Claude BRANCA est intervenue pour se féliciter de la qualité des projets mais s'est interrogée sur la présence d'un suivi du public.

Les services ont précisé que celui-ci serait réalisé par les prescripteurs (Pôle Emploi, Missions Locales) au sein de comités de suivi et de pilotage.

La commission a émis un avis favorable.

Non-participation des groupes « Avanzemu » et « Un soffiu novu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la rapporteure. Il y a un avis favorable de la commission des finances et de la fiscalité.

Je vais donner la parole à ceux qui souhaitent la prendre au sein des groupes. Mme COMBETTE.

Mme Christelle COMBETTE

Merci, Mme la Présidente.

Effectivement, lorsque l'on voit les problèmes de recrutement des entreprises, l'ensemble des secteurs d'activités qui sont cruellement en tension et le nombre de demandeurs d'emploi, on voit bien que le PRIC revêt un caractère primordial. Il permet de s'adapter justement aux évolutions en matière de formation et d'emploi.

Selon nous, ce rapport que vous venez de nous présenter est intéressant. Ce que je voudrais relever, c'est quelques petites remarques, peut-être qu'elles auraient pu être faites en commission, mais malheureusement ce n'est pas celle à laquelle j'appartiens et je n'avais pas communiqué avec mes collègues avant.

Vous précisez dans votre rapport le nombre d'entrées en formation, mais malheureusement jamais le taux d'insertion. C'est quand même ce qui est, selon nous, le plus important. La raison évidente, c'est de voir le retour des demandeurs d'emploi dans le cercle vertueux de l'emploi.

Ensuite, la deuxième raison, c'est faire le constat de l'opportunité ou non des formations qui ont été mises en place.

Deux précisions sur les projets GRETA 2 et 3. Vous auriez, selon nous, pu ajouter l'accès en fin de parcours à la certification CléA qui est la valorisation des demandeurs d'emploi qui n'ont pas de diplôme mais qui ont une connaissance et une expérience de base.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la conseillère. Est-ce qu'une autre personne souhaite prendre la parole ? Josepha GIACOMETTI ou et M. POLI.

M. Antoine POLI

Merci, Mme la Présidente.

Nous sommes tous d'accord pour dire que la formation est un outil essentiel du développement économique mais aussi du développement personnel et de la réinsertion.

A travers le PRIC, les partenaires se sont engagés à être en adéquation en termes de formation, avec les besoins de l'économie à court et moyen terme. Ils se sont également engagés à cibler des publics peu ou pas qualifiés, voire décrocheurs.

Il aurait d'ailleurs été pertinent pour la nouvelle Assemblée, de se voir destinataire d'un bilan des années écoulées, y compris en tenant compte de l'impact de la crise sanitaire sur les actions engagées.

Concernant le présent rapport, la plupart des lots sont cohérents et en accord avec la logique du PRIC et du plan Salvezza à Rilanciu.

Toutefois, quelques remarques et questions s'imposent sur certains lots.

Les lots 2 et 3 interpellent. Comment se fait-il que l'on choisisse de former, et je cite, des primo-arrivants en langue française, alors que la jeunesse corse bat des records de chômage. Un exemple : chaque année, les responsables d'hébergement touristique, hôtels et camping, sont à la recherche de personnel parlant allemand eu égard à la présence importante de la clientèle de cette nationalité. Et chaque année, ils recrutent majoritairement hors de l'île parce qu'ils ne trouvent pas de main d'œuvre locale répondant à ce critère.

Les lots 5, 6 et 7 se soucient d'un public éloigné de l'emploi, peu ou pas qualifié, mais au-delà des formules de type « le savoir être », la « mise en synergie », un « travail d'introspection », on a du mal à appréhender vers quelles pistes concrètes cette formation peut déboucher.

Où sont les éléments objectifs réclamés par l'appel à projet ?

Le lot 15 est en adéquation avec la typicité de la majorité des entreprises corses, à savoir le manque de cadres intermédiaires ou les seconds de chefs d'entreprise. Mais le public pressenti est-il le plus éloigné de l'emploi ?

Les lots 17 et 18 sont représentatifs d'objectifs particulièrement novateurs, avec quand même des coûts très lourds, 645 000 € et 720 000 €. Former des techniciens en intelligence artificielle est certes, miser sur l'avenir, et l'ambition est louable, mais là encore, est-on dans la réalité de la population cible à savoir les plus éloignés de l'emploi ?

Quant aux techniciens en cyber sécurité, cette formation existe dans l'offre de l'Education Nationale à travers le BTS SIO du lycée Laetitia. Il y a donc là une contradiction avec, je cite la page 4 du rapport, « ainsi seuls les projets apportant aujourd'hui une réponse insatisfaisante sur le marché ou le territoire donné, car INEXISTANTE, sur la base d'éléments objectifs, ont été privilégiés ».

Enfin, il est à noter que le CESEC émet de fortes réserves sur la méthode, peu consultative en amont, sur la répartition entre organismes publics et privés, et enfin sur le recrutement des stagiaires qui demeure non précisé dans le rapport.

Nous adhérons totalement aux demandes du CESEC à savoir :

Premièrement, le versement des financements en plusieurs fois.

Deuxièmement, une évaluation plus précise et en trois temps et pas seulement à la fin du dispositif.

Pouvez-vous, Mme la conseillère exécutive, nous rassurer quant à toutes ces questions ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le conseiller. Nous allons passer à votre apparentée. Vous avez 5 minutes.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Un certain nombre d'axes stratégiques et de thématiques que nous connaissons assez bien puisque j'avais eu à les présenter dans cette Assemblée au mois de mai dernier, ce sont les remontées stratégiques, la nécessité de croiser les remontées de terrain, ça a été évoqué, avec les axes stratégiques de la Collectivité et de mettre à profit cet outil dans l'ensemble des politiques publiques portées par la Collectivité en matière de formation, de faire rentrer le PRIC comme un des outils de l'action de la Collectivité.

C'est pourquoi il peut apparaître à la fois parcellaire et à la fois couvrir un champ complet puisque lui-même vient répondre à un seul aspect et qu'il s'inscrit dans plusieurs outils. Ça, c'est une chose.

Ce qui est essentiel aujourd'hui, c'est qu'il faut veiller, puisque aujourd'hui nous votons les appels à projets, ce sont les remontées du terrain qui ont été définies à partir de ces axes stratégiques. C'était bien la façon dont étaient conçus ces appels à projets à leur origine. Appels à projets afin d'essayer d'être à la fois dans l'anticipation des offres, à la fois dans les objectifs stratégiques (rénovation énergétique, numérique, intelligence artificielle, valorisation de patrimoine), de venir compléter les niveaux de qualification puisque là, on a parlé de formations en grandes lignes. Ce qu'il faut c'est mailler et regarder quel niveau de qualification pour quel type de compétence.

Là, j'arrive à la question du besoin des entreprises. La question du besoin des entreprises, elle est toujours très complexe puisque c'est non seulement, pas seulement l'expression du besoin parce que parfois les entreprises, à court terme au regard du

carnet de commandes, elles savent exprimer le besoin. En revanche, sur le plus long terme, sur ce qui devient du programmatique, là, le politique doit aider à la traduction des besoins en compétences et en métiers. C'est quelque chose qui est extrêmement important si on veut répondre court, moyen, long termes aux besoins des entreprises et le croiser avec les axes stratégiques qui sont pour nous pertinents.

Sur la question du suivi, je rejoins Christelle COMBETTE sur la question du taux d'insertion puisqu'on avait eu à différentes reprises à en discuter. Ça vient à ce que vous évoquiez, c'est un travail que nous avons entamé il y a trois ans déjà, c'était la question de sortir de l'aspect prêt-à-porter desancements d'appels d'offres par la Collectivité parce qu'on avait été nous-mêmes critiques sur l'action de la Collectivité. Je suis heureuse qu'aujourd'hui, ce soit prolongé, qu'on rentre dans la logique des accords-cadres. Les accords-cadres, ça permet de la souplesse, ça permet de répondre en anticipation aux besoins, ça permet de réajuster. Mais, c'est vrai qu'il faut le croiser avec la question du taux d'insertion qui permet d'affiner le diagnostic.

Ça permet aussi, et je conclurai puisque la question de la crise a été abordée, aujourd'hui, on a eu des chocs successifs sur nos entreprises et si on veut que la formation puisse être en adaptation, c'est valable pour la Corse à différentes échelles, la question est posée, d'être en capacité d'anticipation sur les des métiers qui parfois n'existent pas encore.

C'est vraiment une question essentielle que l'on va avoir à se poser, être bons sur les axes stratégiques de court et moyen termes, être bons sur les stratégies de long terme. La souplesse de nos propres politiques et de nos propres outils va être essentielle pour nous-mêmes pour absorber les chocs.

Enfin, la question de la compétence est essentielle et importante. Mais lorsque l'on parle d'axes stratégiques, il y a une question qui est fondamentale, parce qu'on parle de matière humaine, on parle de jeunes, d'hommes et de femmes, de personnes qui sont parfois peu ou pas qualifiées, c'est la question du sens que l'on donne. Ça, c'est le politique qui le donne parce que derrière des métiers, il y a des choix politiques, il y a des choix stratégiques, mais il y a aussi la transformation d'un pays. Ne pas être seulement dans la réponse aux besoins immédiats, aux besoins de moyen terme, mais toujours avoir l'axe fixe sur le long terme et être en capacité d'anticipation, d'adaptation et de flexibilité dans nos propres politiques.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Mme NIVAGGIONI, vous avez la parole.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Je vous remercie, Mme la Présidente.

En préambule, je voudrais féliciter tous les organismes de formation et les équipes pédagogiques qui ont été retenus sur ces appels à projets, qui ont fait preuve de grande créativité à partir du cadre qui leur a été imposé et à partir, et des remontées du terrain, et des besoins des entreprises. C'est le cadre habituel, ça n'a rien d'exceptionnel. J'ai envie de dire que lorsque ce cadre-là est bien posé, lorsque les remontées du terrain ont bien été identifiées, que les entreprises, les secteurs professionnels ont exprimé clairement leurs besoins, en général le taux d'insertion doit être cohérent avec l'expression du besoin.

En général, je dis bien en général, après ça dépend des secteurs d'activités, ça dépend des opportunités, on va le voir tout à l'heure sur le déploiement de la fibre parce que la Collectivité a su anticiper en termes de plateaux techniques, de chantiers, eh bien nous sommes à un pourcentage d'insertion qui est pratiquement à 90 %, 95 % à l'issue de 2 mois de formation. D'autres secteurs intègrent un petit peu moins, mais globalement à l'issue d'une formation, je dirai que la moyenne est à 70 %. Ce qui veut dire que sur les 900 et quelques stagiaires qui vont suivre ces formations, il y en a à peu près, on le verra aux termes de l'évaluation, on sera dans l'ordre des 70 % de stagiaires qui vont changer de statut, c'est-à-dire passer d'un statut de stagiaires de la formation continue à un emploi et leur vie change du tout au tout du jour au lendemain.

C'est très complexe la formation. On voit bien le montage, l'expression des besoins, c'est quelque chose qui est extrêmement complexe et souvent, les interrogations traduisent la méconnaissance du domaine, et pour cause j'ai envie de dire. Mais je crois qu'il n'y a pas à avoir de craintes quant au bon ciblage de ces formations. Elles viennent compléter l'offre de la région Corse qui est déjà, je trouve, extrêmement dynamique.

Je vais vous donner un exemple qui date d'il y a deux jours. La fédération du bâtiment de Haute-Corse a fait remonter ses besoins. Ils ont besoins de 50 conducteurs d'engins de pelle mécanique. Ils ont besoin de 35 maçons. Il y a toute une liste très précise, ils ont travaillé avec les entreprises et ils savent précisément quels sont les besoins. Eh bien, quand on s'est penchés sur l'offre régionale, on a trouvé qu'elle était extrêmement cohérente, c'est-à-dire que l'expression des métiers qui sont recherchés par ces employeurs, trouve un dispositif à leur disposition, c'est-à-dire qu'il y aura de toute façon la possibilité que ces emplois soient développés.

La grande difficulté, c'est comment rendre ces métiers attractifs et certains ne trouvent pas de bénéficiaires. Ça, c'est une autre problématique.

Sinon je crois que l'offre par elle-même est très dynamique, elle correspond globalement très largement aux besoins du territoire et cet appel à projets vient compléter de façon cohérente des secteurs d'activités et des métiers assez en pointe pour certains, notamment à travers l'intelligence artificielle, des métiers du numérique et d'autres, même des métiers plus traditionnels, la rénovation du bâtiment. On l'a vu autour du patrimoine ancien, c'est très intéressant. On voit qu'ils viennent compléter intelligemment l'offre déjà existante.

Voilà en quelques mots ce que j'avais à dire. C'est un travail extrêmement riche de la part des organismes de formation. Je pense que de nombreux bénéficiaires, de nombreux stagiaires trouveront un emploi à l'issue de ces formations qui sont de qualité et sur des niveaux de formations différentes. Ça va de la pré-qualification et ça ne vise pas que les publics très loin de l'emploi puisqu'on parle aussi de formation qualifiante.

J'ai envie de dire qu'aujourd'hui, lorsqu'on est en formation qualifiante, on est déjà des privilégiés de la société parce que beaucoup ne sont pas encore à ce stade-là, mais ça vise et des gens qui sont loin de l'emploi, et des gens qui sont en formation qualifiante jusqu'au bac + 3, ça va très loin. Je trouve que les projets que vous avez retenus sont très pertinents.

Je félicite encore une fois les organismes de formation et les services de la Collectivité de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la conseillère.

Y a-t-il d'autres interventions ? Paul-Félix pour « Core in fronte ».

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je me félicite qu'on ait pris l'opportunité de saisir les enveloppes complémentaires étatiques dans la formation professionnelle et de pouvoir, sur des appels à projets, compléter la demande traditionnelle.

Ce que je regrette, c'est que dans le cadre des priorités qui ont été ciblées, elles sont fondamentales et elles sont en cadre avec la réalité économique de la Corse,

vous avez ciblé le tourisme, le numérique, la transition écologique, les actions sanitaires et sociales, le bâtiment et travaux publics et tout ce qui est agriculture et agroalimentaire. Mais à l'arrivée, sur le panel de cet avenant qui est une étape, il y en aura d'autres, on a qu'un ciblage qui, pour moi, n'est pas priorisant par rapport à nos besoins socio-industriels.

Vous avez dans le BTP, la première action, c'est un chantier école de réhabilitation d'une chapelle, mais il n'y a rien d'autres. Vous, vous ne prenez que ce que vous avez reçu. J'ai regardé la liste de ceux qui n'ont pas été retenus et ils sont encore moins dans le cadre que ceux qui sont rentrés dans la fenêtre. Ça veut dire qu'on a un problème entre la réponse des organismes de formation et la réalité intrinsèque de nos besoins.

Dans le tourisme, on n'a pas grand-chose. On a des mesures sur l'éco responsabilité, sur les bonnes pratiques alimentaires et autres.

Sur la partie agriculture, il n'y a rien du tout. Il y a même des centres de formation qui n'ont pas même répondu. Ça veut dire que peut-être il n'y a pas la transversalité entre l'attente d'un projet de formation et la réponse d'organismes de formation.

Ça fait qu'à l'arrivée, alors qu'on a comme deux piliers fondamentaux de notre économie, le tourisme et la construction, on n'a pas de formations qui sont en adéquation avec ces objectifs. La faute à qui ? Nous, on doit avoir la responsabilité d'avoir une prospection en amont, d'expliquer qu'il y a des enveloppes très conséquentes. Là, on est très en deçà des capacités de mobilisation par rapport aux engagements de l'Etat qui a fait une priorité. Ça a été la priorité aujourd'hui de la politique de résorption de l'emploi en France. C'est un plan de plusieurs milliards d'euros dédiés à des compléments de formations professionnelles.

Ces formations, pour qu'elles soient qualifiantes, il faut qu'elles donnent un savoir-faire.

Se poser la question : est-ce que sur toutes ces formations-là on donne aux personnes la possibilité de savoir-faire quelque chose en sortie ? Sur les $\frac{3}{4}$ des formations qui sont là, non. Apprendre le français, ça ne donne pas un métier. Apprendre de la posture, de la théâtralisation, se sentir bien et autres, c'est bien pour faire un entretien d'embauche, mais faudrait-il qu'il y en ait. Tout ça pour dire que ce sont des formations qui sont des formations de confort. La formation primaire, c'est une formation professionnalisante.

Nous, on doit lancer en amont des appels à projets pour que déjà les organismes qui sont sur place se positionnent de manière sérieuse et qu'ils aient la volonté d'aller au-delà de leur train-train habituel où ils ont des scénarii qui sont écrits de formation et ils se cantonnent à ça.

Aujourd'hui, en Corse, dans les travaux publics on n'a plus un maçon, on n'a pas un chauffeur. On avait des chauffeurs de camion, on n'a même plus ça. On n'a aucun corps de métier. Je ne parle même pas des métiers spécialisés.

Les métiers des nouvelles technologies, on veut se lancer dans la rénovation énergétique aujourd'hui pour avoir des installateurs agréés qui sont capables de traiter les gaz chlorés des appareils de chauffage, de climatisation, c'est quelque chose de compliqué alors qu'il y a un panel de disponibilités.

Pour faire des entreprises qui sont agréées RGE pour bénéficier des aides de l'Etat lorsqu'on est dans un village et pour changer, pour faire une isolation et autres, c'est la croix et la bannière. Ça veut dire qu'on a un décalage entre la réalité vraie de nos besoins économiques et notre programme de formation.

Aujourd'hui, je cogère avec mon frère un établissement à Bastia, ça fait deux mois qu'on cherche un cuisinier. Ça veut dire qu'on a un problème de fond, on a un problème de métiers en adéquation avec notre réalité économique. Ça, il nous appartient de piloter. On ne peut pas subir les demandes, les accepter par la nécessité du hasard.

Je pense qu'il faut qu'on réforme la structure de la formation professionnelle et qu'on réfléchisse à créer un établissement public territorial de formation et de ne pas laisser simplement, comme c'est en France depuis la fin des années 50, à des systèmes associatifs, le soin de gérer la formation. Nous, on a besoin de la planifier de manière stratégique, sinon on a des pans entiers de l'économie qui vont nous échapper.

Ce matin, je n'ai pas trop épiloguer sur les affaires sociales, mais le manque d'éducateurs qu'on a, le manque d'assistantes sociales, la Collectivité de Corse a des salariés dans le social, des accompagnateurs. Il y en avait 82 ou 83 il y a seulement deux ans. On n'en a plus que 72 aujourd'hui, on en a perdu 10. Mais 10 sur 80, c'est énorme et en face, on ne peut pas les remplacer.

Ensuite, il y a quelque chose de plus grave, c'est que sachant qu'on ne forme pas localement, il y a des tas de métiers qui deviennent des métiers de la colonisation et on ne peut rien y faire parce que là, on a un vrai besoin. Si on ne prend pas garde aux besoins qu'on a de donner des vraies compétences, ces compétences, elles sont prises. C'est une partie de l'explication des 5 000 personnes qui débarquent chaque année en

Corse. Ce ne sont malheureusement pas des chômeurs, ce sont des gens qui viennent prendre des gros postes d'emplois.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, Mme la conseillère, je vous en prie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Je souhaitais compléter mes propos et notamment par rapport à ce que je viens d'entendre parce que ce qui est dit, n'est pas tout à fait juste.

D'abord, il y a une offre de formations qui est étroitement liée. Là, nous parlions d'un appel à projets et exclusivement d'un appel à projet, mais il y a une offre de formations extrêmement large qui couvre tous les secteurs d'activités développés en Corse et les métiers développés en Corse

Il faut que les élus aient une bonne connaissance de l'offre de formations pour pouvoir ensuite éviter certains propos. Ça, c'est la première des choses.

Il faut dire aussi, tout à l'heure Josepha l'a précisé, cet appel à projets n'est qu'une partie du PRIC, c'est une petite partie du PRIC. Le PRIC c'est aussi d'autres offres de formations dans le domaine des déchets, dans le domaine de l'eau, dans le domaine de la langue corse. Le produit linguistique qui n'existait pas dans la formation professionnelle, un produit plurilingue n'existait pas. Donc, c'est d'autres produits. C'est aussi dans l'offre de formation du PRF des postes de formations fléchés.

C'est très large, ça va donc de cet appel à projets en passant par des métiers nouveaux qui n'existaient pas en Corse et le PRIC a permis, grâce à l'innovation et grâce justement à cette stimulation, ce bouillonnement d'idées, cette créativité d'aller vers des produits régionaux, c'est-à-dire que ces produits n'existent pas ailleurs, ils n'existent qu'en Corse. Je prends les ambassadeurs du tri, ils n'existaient pas. Ils n'existaient pas, c'est le PRIC et le financement de la Collectivité de Corse qui ont permis la création de ce métier. Je prends les agents d'exploitation en eau et en assainissement, ça n'existait pas, ça a permis de les financer.

C'est comme ça qu'un certain nombre de métiers existent, qui sont dans le domaine de notre « industrie » et de nos métiers plus traditionnels, et ensuite ce sont des métiers tout à fait classiques que l'on a dans l'offre de formation du PRF.

Donc, cela ne se résume pas essentiellement à cet appel d'offres, c'est beaucoup plus large et on l'a vu tout à l'heure dans les montants qui ont été exposés par la Présidente de l'Agence de la formation, c'est bien plus que cela.

Donc, moi, je crois qu'il faut qu'il ait peut-être un exercice pédagogique en direction des élus pour qu'ils maîtrisent davantage le domaine de la formation, parce qu'il est complexe, et pour éviter certains propos, parce que la Collectivité de Corse travaille en cohérence avec les acteurs du territoire et avec les secteurs d'activité.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

Avant de passer la parole à la conseillère exécutive, une remarque.

Moi, j'entends bien volontiers la volonté, notamment de Paul-Félix BENEDETTI, de vouloir, du point de vue de la puissance publique, réguler à la fois l'offre de formation et quelque part essayer de correspondre au mieux à la demande, mais c'est vrai que c'est un exercice très périlleux. Il n'y a aucun économiste qui y est arrivé, surtout lorsqu'on a des chocs exogènes tels qu'on les a connus. Il y a beaucoup de choses qui ont été faites à travers le PRIC. Là, il ne s'agit que d'un aspect, je rejoins ce qu'a dit Nadine NIVAGGIONI, ce n'est qu'un appel à projets avec quand même pas mal de choses très innovantes. Maintenant vouloir réguler le marché du travail de manière très, très pointu, c'est très compliqué, c'est quasiment impossible ; comme d'avoir des taux de chômage à taux 0 d'ailleurs, qui ont été annoncés en leur temps, c'est impossible.

On a quand même une contrainte majeure ; on a de fait un problème de ressources humaines sur le plan quantitatif. La faible démographie fait que, mécaniquement, on a un vivier qui est restreint, qui est réduit de manière rédhibitoire.

Donc, il va falloir réfléchir vraiment différemment et j'espère que nous aurons ces débats-là en commission, parce que c'est quand même un travail de commission.

Je voulais apporter quand même cette précision.

Mme la Conseillère, je vous repasse la parole.

Mme Antonia LUCIANI

Merci, Mme la Présidente.

Effectivement, on n'est pas là dans un débat plus global, plus général sur le nouveau Plan régional de formation, on était vraiment là sur l'explicitation d'un certain nombre de projets retenus dans le cadre d'un appel à projets qui, même financièrement, ne représentent qu'une petite partie du PRIC et qui permettaient justement de laisser une marge de manœuvre, notamment aux organismes de formation en travaillant conjointement avec eux pour essayer d'avoir des formations plus innovantes qui ne sont pas aujourd'hui prises en compte dans les formations dites traditionnelles.

Pour revenir plus précisément d'abord aux remarques de Christelle COMBETTE, effectivement sur les bilans, les taux d'insertion, etc., nous allons avoir en 2022 le bilan sur 2019-2020. En fait, les derniers chiffres que l'on a en notre possession datent de 2018, donc ils sont un peu datés, on pourra vous les transmettre quand même. On fait généralement les enquêtes à 6 mois, et là nous avons fait le choix de faire des enquêtes à 6 mois et à 1 an après la sortie de la formation, pour justement avoir une meilleure évaluation du taux d'insertion.

Sur la certification CléA que vous avez évoquée, en fait elle existe déjà. Donc, là en fait, il s'agit juste d'un module spécifique et c'était pour ne pas remplacer une formation qui était déjà préexistante et qui était-elle certifiante.

Les remarques de M. POLI : effectivement, le bilan des années écoulées pourra vous être présenté et je souscris d'ailleurs à d'autres demandes. On pourrait prévoir dans le cadre des travaux de la commission, une présentation plus spécifique, à la fois du bilan, de tout ce qui est fait en termes de formation pour que les conseillers qui le souhaitent puissent avoir une vision plus large et plus précise.

Vous avez cité certaines formations, notamment le français pour les étrangers. À mon avis, ce n'est à mettre sur le même plan que les travailleurs corses. On se trouve avec certaines populations venues parfois pour travailler sur des segments où on ne trouve pas de travailleurs en Corse et ces populations restant ici, n'ayant pas le bagage suffisant, ces formations en fait sont nécessaires pour elles, justement pour essayer de continuer à rester, à s'intégrer dans certains secteurs d'activité.

Je vous rejoins également sur les remarques que vous avez faites sur les coûts importants, notamment sur la cybersécurité et l'intelligence artificielle. Là aussi, je pense qu'il faudra avoir une évaluation très précise pour voir quel impact ça aura réellement. En revanche, vous avez vu, ça va du français pour les étrangers à, effectivement, des formations très pointues. Comme le rappelait Mme NIVAGGIONI, on a essayé de faire quelque chose de très large qui puisse à la fois répondre à des besoins, ce qui était le cas notamment pour l'enseignement français pour les étrangers,

qui était une demande faite notamment par la CCI, mais aussi d'avoir un public jeune pouvant aussi accéder à une forme de qualification.

Donc, on a essayé, dans cet appel à projets, d'embrasser vraiment un public assez large.

Pour ce qui concerne les remarques du CESEC, notamment celle du manque de concertation : l'appel à projets n'a pas en tant que tel à être présenté au sein du CREFOP. En revanche, le PRIC, lui, a fait l'objet de plusieurs réunions au sein du CREFOP. Le motif qui nous serait reproché de dire que la concertation n'a pas été faite, je parle sous le contrôle pour le coup de Josépha GIACOMETTI qui a assuré elle-même à l'époque ces réunions, en termes de concertation, l'ensemble des acteurs concernés l'ont été.

La deuxième remarque qui concernait plus spécifiquement le privé sur le public : tous les organismes de formation ont travaillé à des projets et vous voyez bien, il y a 9 privés qui ont été retenus contre 9 publics. Donc, on a vraiment essayé de conserver une forme d'équilibre pour ne pas favoriser l'un plutôt que l'autre.

Troisième remarque concernant le financement qui est proposé en plusieurs fois : c'est déjà le cas et nous allons continuer. 50 % à la signature, 30 % lors d'un bilan intermédiaire et le solde sur le bilan d'exécution de l'action globale.

Donc, là-dessus, on souscrit complètement aux propositions du CESEC.

Les remarques de Josépha : en grande partie, nous sommes d'accord, notamment sur la difficulté de cibler au plus près à la fois les besoins des entreprises, l'insertion et finalement le bénéfice de la formation. Je pense que la mise en place des comités locaux de formation, notamment à travers les remontées de terrain par territoire, au travers des 5 bassins d'emplois sera une des réponses. Nous verrons là-aussi, en analysant au fur et à mesure, si ça pourra correspondre à une amélioration des dispositifs.

Les remarques de M. BENEDETTI : je pense que la réponse, notamment de Mme NIVAGGIONI, et celle que j'ai faite en préambule de mes réponses, à savoir que là il s'agit d'un appel à projets sectoriel, donc effectivement il ne peut pas répondre notamment à ce qui concerne la filière agricole, la question de la certification notamment pour la rénovation énergétique. Ce sont des choses sur lesquelles on travaille, sur des formations tout au long de l'année, et là en l'occurrence, il y a eu une remontée qui était sur un volet patrimonial pour le volet « bâtiment », ça nous semblait être un secteur intéressant.

Donc, à ce stade, à mon avis, la question c'était plutôt : comment cet appel à projets venait répondre à des objectifs innovants ? Et pour le coup, le contrat me semble rempli.

Et enfin, remercier les différents éléments qui ont été apportés, notamment en termes de taux d'insertion prévisionnel, même si effectivement c'est toujours très compliqué d'avoir une fiabilité des chiffres malgré les enquêtes que nous menons régulièrement.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère.

Je vais soumettre au vote ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Le rapport N° 336 est ADOPTE à l'unanimité³.

(Absente : Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI)

Il y a des rapports sur l'économie, sur l'ADEC.

M. le Président de l'ADEC, vous avez la parole.

AZZIONE ECUNUMICA / ACTION ÉCONOMIQUE

*** Raportu n° 344 : Approvu di una guida di l'aiuti ch'istituiscce una valutazione qualitativa di i prugetti ch'ponu esse sustinuti da l'ADEC**

*** Rapport n° 344 : Adoption d'un guide des aides instituant une évaluation qualitative des projets susceptibles d'être aidés par l'ADEC**

M. Alexandre VINGIGUERRA

Merci, Mme la Présidente.

³ Délibération N° 21/176 AC

Mmes et MM. les Conseillers, Mmes et MM.,

Prima di tuttu, vi ramentu chì stu raportu, u raportu chì vi hè prupostu, ùn hà micca pè ambizione di mudificà a strategia economica di a nostra cullettività.

A strategia hè quella di u PADDUC è quella di u SRDEII.

E l'andatura chì vi hè presentata tene più à a tactica chè à a strategia. Tene più à a pratica chè à a grammatica.

E oghjè, ci vole à travaglià nant'à u « cume fà », più chì « perchè fà lu ».

Cette démarche s'organise en quatre phases :

La 1^{ère} phase, c'est votre délibération du mois de septembre qui portait sur une efficacité renforcée des aides et des dispositifs de l'ADEC.

Vous avez, je vous le rappelle, délibéré sur 4 principes clés de l'action future de l'agence :

- Le recentrage des soutiens de l'agence vers la production locale de biens et services, conformément donc à la stratégie du PADDUC et du SRDEII.
- L'évaluation préalable des projets individuels pour les entreprises ou collectifs pour les filières ou les territoires. D'ailleurs, à ce sujet, je pense que plus nous travaillerons avec les écosystèmes et plus nous aurons des besoins en formation objectifs et prospectifs qui se manifesteront.
- Le positionnement en opportunité du bureau de l'ADEC, et non plus en validation.
- La simplification administrative et son corollaire sur la réduction des délais.

Ça, c'était la première phase que vous avez validée le mois dernier.

La 2^{ème} phase que nous examinons aujourd'hui, c'est la déclinaison des principes de notre action en un document de référence qui est le guide des aides.

La 3^{ème} phase qui, je l'espère, vous sera présentée en novembre, c'est la présentation des outils financiers complémentaires aux aides publiques.

Et enfin, pour la session de décembre, nous vous proposerons un procédé de révision du Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), dont la modification devra être actée par votre assemblée avant juin 2022.

Ce guide des aides et cette proposition de guide des aides a fait l'objet de larges échanges avec les partenaires professionnels et les partenaires consulaires. Et en préambule, je voudrais insister sur la constitution de ce document. Que ce soit clair, nous n'avons pas modifié la structure réglementaire des aides publiques préalablement octroyées. Nous vous proposerons de le faire lors de la révision du SRDEII, qui sera l'occasion, par exemple, de réfléchir, soit sur une adaptation des aides, par exemple sur l'aide à l'emploi qui pourrait être adaptée non pas à la création d'un nouveau poste de travail, mais à une meilleure rémunération de ce poste de travail.

La révision du SRDEII pourrait porter aussi sur la proposition d'aides nouvelles, telle qu'une dotation « créateurs d'entreprises » ou des contrats croissance. Donc, c'est lors de la révision du SRDEII et lors de sa phase de discussion, probablement entre janvier et mai, que seront portées les révisions des aides.

Par contre, ce que nous avons modifié sur la base des décisions de votre assemblée, c'est la porte d'entrée qui permet d'accéder à ces aides publiques. Vous avez approuvé le principe qui consiste à privilégier une approche par opportunité en lieu et place d'une approche par éligibilité. Aussi, les collaborateurs de l'ADEC proposeront désormais aux membres du bureau de l'ADEC une appréhension des projets qui reflètera pleinement cette approche par opportunité.

Pour décider de l'opportunité de soutien, 3 principes cumulatifs ont été retenus :

- Le respect des principes énoncés dans le PADDUC : durabilité de l'économie, optimisation du capital humain, innovation productive, recentrage sur les territoires ruraux, promotion de notre culture.
- L'analyse de l'entreprise : quelle est la qualification du dirigeant ? Quelle est sa géographie du capital ? Est-ce que l'étude de marché correspond au projet ? Notamment l'étude de la concurrence. Est-ce que l'activité, la rentabilité et la structure financière du projet présenté tiennent la route ?
- L'étude de projet autour des thèmes habituels suivants : des objectifs planifiés, des intégrations à l'environnement, un plan de financement équilibré.

Ces principes donc se déclinent sur un document d'évaluation qui ne vise pas à définir un montant d'aide, mais qui va tenter de proposer au bureau une analyse du projet présenté.

Pour chaque projet, les réponses aux questions suivantes seront expertisées (ce sont les réponses que vous retrouvez dans la fiche d'analyse et d'évaluation du projet) :

- Est-ce que le projet est centré sur une activité de production de biens ou services non délocalisables, génératrice de valeur ajoutée et d'emploi durable, ne relevant pas d'investissements de renouvellement ?

- Ce projet s'inscrit-il dans une démarche significative de transition écologique, numérique, énergétique qui se concrétise par des choix significatifs ?

- Ce projet est-il innovant ?

- Ce projet est-il porté par une entreprise située dans une zone rurale ou un quartier de la politique de la ville au sein desquels il permet de créer ou de maintenir une activité, ou de créer ou de maintenir des emplois ?

- Ce projet s'inscrit-il dans une filière, un écosystème ou une action de revitalisation stratégique déjà accompagnés par l'ADEC ?

- Ce projet est-il porté ou intéresse-t-il une grappe d'au moins 3 entreprises qui se regroupent ?

- Ce projet est-il porté par des entreprises filières ou opérateurs économiques qui contribuent à l'internationalisation et au rayonnement économique de la Corse ?

- Ce projet valorise-t-il la langue et la culture corses ?

Si on a 3 oui aux questions que je viens d'énoncer, le projet est éligible et donc, il peut bénéficier des aides publiques.

Les projets qui, à la mobilisation de l'évaluation, apparaissent insuffisamment qualitatifs, moins de 3 oui, feront l'objet d'un rejet du bureau, avec néanmoins un accompagnement possible vers d'autres outils ; je pense aux outils financiers en particulier.

Pour le cas où 3 au moins des critères sont remplis, le projet est accompagné par les services de l'ADEC pour rechercher tous les dispositifs susceptibles d'être mobilisés hors guide des aides, mais surtout pour optimiser les aides octroyées par l'Agence.

Je vous rappelle les aides actuellement proposées par l'ADEC et donc, qu'on ne modifie pas jusqu'au SRDEII.

1^{ère} aide : le *Pattu impiegu*, voté en 2016 (aides à la création d'emplois).

2^{ème} aide : le *Pattu innuvazione*, en 2016 (aides aux projets innovants).

3^{ème} aide : *Impresa si*, instaurée en 2017 (aides à l'investissement pour la création, le développement, la modernisation, la reprise et transmission des entreprises).

4^{ème} aide : *Pattu ristrutturazione*, voté en 2017 (aides relatives à la restructuration des PME).

En 2017, votre assemblée a voté aussi une aide « *Sviluppu suciale è sulidarità* ». C'est l'aide au secteur de l'économie sociale et solidaire.

En 2018, vous avez voté le « *Pattu impresa mondu* ». Ce sont les aides pour accompagner à l'internationalisation des entreprises.

Et enfin, nous avons voté, lors de la précédente session, un soutien au financement de procédures amiables et préventives.

Donc, vous l'avez compris, grâce à l'analyse et à l'évaluation des projets, à la mobilisation des aides publiques, mais surtout à la mobilisation de l'ensemble des partenariats nécessaires à l'émergence des projets, notre objectif est de proposer un accompagnement personnalisé, global, transversal, sur le long terme qui prend en considération l'ensemble des opportunités exprimées par les porteurs de projets, tels que les investissements productifs d'innovation et d'export, les soucis de financement, la construction de créations, de reprise ou de transmission d'une entreprise, ou encore le soutien à la création d'emplois.

L'objectif de ce guide des aides est d'apporter à tous les potentiels porteurs de projets et à tous les partenaires un niveau d'information égal et pertinent, et ainsi de répondre aux enjeux de visibilité et de transparence qui s'imposent à l'ADEC, comme à tout organisme public.

Enfin, j'ajoute que ce guide des aides sera également disponible dans une version digitale, plus didactique, à destination du grand public.

Et enfin, pour terminer, je voudrais souligner les remarques du CESEC qui émet un avis favorable pour l'adoption de ce guide des aides, mais qui rappelle que toute aide devrait s'accompagner d'une contrepartie sociale, notamment l'application des conventions collectives.

Le CESEC insiste sur le renforcement et l'articulation des différentes politiques en matière internationale.

Le CESEC attire l'attention de l'ADEC sur la consultation des différents partenaires, mais ça se fera essentiellement lors du SRDEII.

Enfin, le CESEC souligne de mieux cerner les besoins en formation des entreprises. Et je pense que la démarche d'actions collectives nous permettra d'être plus pertinents dans ce domaine.

Le CESEC souligne qu'une attention particulière soit portée à l'ADEC quant aux modalités de transition entre le dispositif actuel et, bien sûr, la nouvelle méthode.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président de l'ADEC.

Il y a un rapport de la CDENATE, c'est Mme CHIARELLI-LUZI qui va le présenter. Je vous en prie.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

La **présidente Nadine NIVAGGIONI** a souhaité avoir des précisions sur la procédure d'instruction des projets présentés. Elle a souhaité savoir notamment si des procédures simplifiées seraient également mises en œuvre.

En premier lieu, **M. Olivier MOSCONI**, *Directeur Général Adjoint Opérationnel (ADEC)*, a indiqué que la simplification des procédures, en cours d'élaboration au sein des services de l'Agence, ferait l'objet d'un deuxième volet.

Il a précisé que le présent rapport s'attachait plutôt à mettre la lumière sur l'ensemble des régimes d'aides portés par la Collectivité de Corse et l'évolution des conditions d'accès aux différents dispositifs, tout projet devant répondre à une grille d'évaluation conforme aux principes inscrits au Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse (PADDUC) et au Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Sur l'analyse des projets, il a fait part de quelques éléments de la démarche qui sera proposée.

Il a rappelé que pour le porteur de projets deux portes d'entrée coexistaient aujourd'hui : soit l'entreprise sollicite directement les services de l'Agence, soit le chargé d'affaires démarche l'entreprise.

Il a précisé que dans les deux cas, il s'agira d'établir une fiche projet, qui viendra se substituer à l'actuelle déclaration d'intention, et de procéder ensuite à l'analyse du projet en rapport avec la démarche évaluative proposée dans le rapport.

Ainsi, si un projet répond à au moins trois critères de l'évaluation, une démarche d'accompagnement est initiée.

Il a indiqué que cette dernière avait pour objectif d'apporter une véritable ingénierie technique et financière à l'entreprise, en l'inscrivant dans un parcours destiné à identifier l'ensemble des dispositifs et/ou régimes d'aides susceptibles de répondre aux différentes problématiques et difficultés qui pourraient être posées au porteur de projet.

Il a précisé, enfin, que l'accompagnement de l'ADEC pourrait se traduire par la mobilisation des outils financiers des partenaires de l'Agence et supposerait, dans ce cas, la présentation du projet en bureau, pour information.

De la même façon, l'accompagnement pourrait également supposer la mobilisation complémentaire des aides les plus appropriées de l'ADEC à des fins de sécurisation du projet, et conduirait dans ce cas à l'examen du projet en opportunité par le bureau de l'Agence.

Revenant sur la réduction des délais, la **présidente NIVAGGIONI** a souhaité que soient précisés les délais de traitement entre le moment du dépôt du dossier, réputé complet, et son passage devant les différentes instances.

M. MOSCONI a indiqué que l'objectif poursuivi consistait à respecter un délai incompressible de quatre mois, de l'établissement de la fiche projet jusqu'à l'individualisation des aides.

Observant que ce rapport s'inscrivait dans la continuité de la délibération adoptée en septembre dernier et qu'il avait vocation à évoluer de nouveau, **M. Paul QUASTANA** a souhaité savoir à quel moment un rapport cadré et définitif serait présenté, les services de l'ADEC disposant de toute l'expérience nécessaire pour ce faire.

Enfin, il a souligné la nécessité d'articuler le présent rapport avec les changements proposés dans le rapport relatif aux modifications des statuts de l'Agence.

Aussi, à la lumière de ces éléments, il a indiqué que son groupe s'abstiendrait sur ce rapport.

En écho aux propos de M. QUASTANA, la **présidente Nadine NIVAGGIONI** a observé qu'une articulation entre les deux rapports serait effectivement nécessaire, au regard notamment de l'intégration des Chambres de Commerce et d'Industrie de Corse et des Chambres de Métiers.

Pour sa part, **Mme Marie-Anne PIERI** a souhaité avoir des précisions sur l'exclusion des Sociétés Civiles Immobilières (SCI).

Pour illustrer son propos, **M. MOSCONI** a pris l'exemple concret de projets ayant par le passé conduit à une exclusion, tel que le projet de construction d'un bâtiment où seule une infime partie était destinée à l'activité économique, le reste du bâti pouvant être utilisé à d'autres fins, y compris avec une vocation de logements locatifs. Il a précisé que ce type de projets s'inscrivait dans une démarche purement patrimoniale et ne pouvait dans ce cas être éligible aux aides publiques.

Il a indiqué enfin que l'achat de murs par une SCI dans la perspective d'un développement de l'activité pourrait par exemple faire l'objet d'un accompagnement, à la condition que cette opération soit entièrement dédiée au développement de l'activité.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participations des groupes « Un Soffiu Novu » et « Avanzemu ».

Abstention du groupe « Core in Fronte ».

Absence de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Non-inscrite).

Merci, Mme la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère.

Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Paul QUASTANA pour « Core in fronte ».

M. Paul QUASTANA

Merci, Mme la Présidente.

Il y aurait de quoi parler des heures tellement c'est vaste, tellement c'est fourni, mais je vais essayer d'être le plus bref possible, en distinguant deux époques : ce qui se passe à l'heure actuelle et comment on pourrait se projeter.

J'avais dit en commission que le rapport n'était pas définitif, j'ai eu la réponse pour ce qui concerne les moyens financiers et les participations financières pour le mois de novembre. Mais c'est encore assez incomplet.

Techniquement, je ne vois pas l'intérêt des deux rapports. Je ne vois pas comment il pourrait y avoir un vote différent sur le premier et sur le second, vu que le second n'est jamais que la mise en œuvre pratique et technique du premier.

Ceci dit, techniquement, sur le filtre, il y a 8 ou 9 critères ; 3 suffisent. Ça me semble un peu léger. Compte tenu de la teneur des 8 critères, qui ont tous une importance relative mais intéressante ; 3, ça me paraît un peu juste, mais ce n'est que mon avis.

Vous avez dit tout à l'heure que l'ADEC doit coller au PADDUC. Moi, je pense que le PADDUC c'est tout, sauf un plan de développement. Je pense que c'est une vague philosophie d'un développement... Je ne pense pas que ce soit un véritable plan de développement économique.

Le travail que fait l'ADEC en ce moment, ses propositions sont des propositions intéressantes sur le court terme. C'est-à-dire qu'on reçoit des demandes d'entreprises, on les traite, on prend des critères qui permettent de voir si elles sont éligibles ou pas, etc., etc.

Une question : est-ce que l'ADEC dispose, parce que je vois qu'il va y avoir pas mal d'interventions, du conseil juridique, du conseil technique, du conseil en formation, de l'ingénierie nécessaire pour remplir ces fonctions ?

Je répète, c'est un travail intéressant et à faire, mais pour moi, ce n'est pas le fond du problème. L'ADEC, malgré son nom, « Agence de développement économique de la Corse », ne peut pas faire du développement économique toute seule.

Un simple exemple : l'agriculture est exclue, pour des raisons qui ne relèvent pas de l'ADEC.

L'agroalimentaire, je suppose qu'il est intégré.

Je pense qu'un développement économique doit se voir à long terme et doit être formulé et concrétisé transversalement avec l'Agence du tourisme, l'Office des transports, l'Agence de développement économique comme maître d'œuvre, avec tous les satellites de la Collectivité, et y compris certains offices ou agences extérieurs.

Je pense que les châtaigniers que nous voyons aujourd'hui, ils ont été plantés il y a des siècles ; les noyers ont été plantés il y a des siècles ; les routes que nous empruntons aujourd'hui (et les sentiers du GR20, n'en parlons pas) ont été bâtis il y a des siècles, nos ports ont été bâtis il y a des siècles. L'aéroport non, parce que les avions n'existaient pas, sinon on aurait aussi nos aéroports. Tout ce qu'on a fait pendant des décennies, ça a été d'aménager cet existant. Le seul progrès véritable qu'on ait vu, c'est la bétonisation à outrance, donc moi, je n'appelle pas ça du développement économique.

Un jour, je discutais avec quelqu'un qui m'a dit : on a tendance à se projeter en fonction de notre avenir, pour ne pas dire de notre espérance de vie. Moi je crois que si tout le monde fait ça, on ne s'en sortira plus. Bien que je comprenne très bien cela, qu'on a envie, quand on plante un petit arbre, de pouvoir en récolter les fruits. Mais je pense qu'il faut aller beaucoup plus loin que cela.

Je pense que sans une projection à long terme (on va dire que je rabâche, bien entendu), on ne s'en sortira pas ! Et cette projection, elle ne peut être faite que par la transversalité, que par la mise en synergie de tout.

Tout à l'heure, j'entendais Paul-Félix BENEDETTI dire « il n'y a pas d'adéquation entre la formation et la réalité », mais bien entendu que c'est vrai, je ne remets pas en cause ce que vous avez dit, mais on ouvre le journal et on voit « on manque de chauffeurs de camions, on manque de cuisiniers, on manque de tout ». Alors, mettre en synergie l'ODARC, l'ADEC, l'Office des transports et tout ce que la société et tout ce que l'Assemblée comptent d'organismes, et la formation bien entendu, je crois que c'est la seule façon, en se projetant à long terme.

Ce rapport est intéressant, mais il ne traite qu'une partie de ce qui, personnellement, me préoccupe.

Donc, pour terminer, je dirai qu'on pourrait le voter, mais il faudrait quand même des réponses à quelques questions... y compris sur le long terme.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller.

M. SAVELLI, pour « Un soffiu novu », vous avez la parole.

M. Jean-Michel SAVELLI

Merci, Mme la Présidente.

Le guide qui nous est proposé a le mérite de définir une méthodologie claire basée sur 5 orientations, 8 critères de validation et 7 dispositifs d'aide. Tout cela dans la continuité de la feuille de route du 30 septembre et en conformité avec les réglementations en vigueur.

Du point de vue de la forme et de l'opérationnalité, ce guide pourrait nous satisfaire.

En revanche, nous sommes moins convaincus sur le fond et je rejoins en cela M. QUASTANA.

Il manque une vision, un cap et des réponses aux questions fondamentales suivantes :

Quels sont nos avantages concurrentiels ?

Quels sont les marchés et les filières à prioriser ?

Quid du tout tourisme et de la diversification de notre économie ?

Doit-on se focaliser sur des activités de service compte tenu de notre insularité ?

Et j'en passe...

Il aurait été plus judicieux, à notre avis, d'annexer à ce guide un document de cadrage dressant un diagnostic économique précis, fixant des grandes orientations pour les 5 années à venir.

D'autre part, il y a une grande absente dans ce document : l'économie circulaire, parfois qualifiée de « l'économie de la décroissance », mais qui prend tout son sens dans un contexte de crise récurrente : celle des déchets.

Prenons l'exemple d'une bouteille d'eau minérale de 50 cl et imaginons que nous l'avons achetée dans un hypermarché local. Elle pèse environ, par exemple celle-ci, 1 kg (500 g d'eau et 500 g de verre). Et si on imaginait maintenant son cycle de vie ? Elle arrive vide du continent, puis repart pleine vers un centre logistique, puis revient pour être mise en rayon et consommée. Et enfin, elle repart sur le continent pour être recyclée ou bien pour être enfouie localement.

Cet exemple mesure le chemin qu'il nous reste à parcourir dans la direction du développement durable et pose une question : où se situe l'économie circulaire au sein des compétences du Conseil exécutif ?

En conclusion, ce guide pourrait être appliqué à n'importe quelle région française. Or, comme vous le soulignez souvent, nous avons nos spécificités ; spécificités que nous ne retrouvons malheureusement pas dans ce guide et qui nous laissent une petite impression d'inachevé.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller.

Y-a-t-il d'autres intervention ? Jean-Christophe ANGELINI

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Mme la Présidente.

Le débat est intéressant, les prises de parole diverses.

Moi, je m'exprime bien sûr en tant que Président de mon groupe, mais également depuis l'expérience qui est la mienne dans ce domaine-là et avec la reconnaissance d'un élan et d'une volonté de réformer toutes choses auxquelles déjà on songeait puisque, avant d'être Président de l'ADEC, Alex VINCIGUERRA était membre du conseil d'administration et sait, de ces débats, qu'on les a eus à maintes et maintes reprises.

Moi, je crois qu'à ce stade des opérations, il faut distinguer deux idées qui me paraissent vraiment positives pour la suite :

La première, c'est le guichet unique. Ça, ça va effectivement donner un élan, on en avait besoin car on a, on ne le dit pas assez, changé d'ère en termes de financement de l'économie.

Auparavant, on avait des modèles assez classiques, de l'apport, un concours bancaire, une hypothèque ou pas, et on réalisait une opération.

Aujourd'hui, on a des outils financiers, la CADEC étant le plus emblématique, mais il y en a d'autres montés en puissance, on les a considérablement dotés ces dernières années, notamment par la voie du marché public et on a créé une ingénierie de financement, *Fin'Imprese*, qui est perfectible, dont on va reparler rapidement, mais qui a au moins le mérite d'exister et de contribuer, avec un effet levier assez considérable, de l'ordre de 1 à 5, au financement de projets et donc, de l'économie tout entière.

Donc, ça, c'est posé et simplifié en amont par le dépôt d'un dossier unique, l'accès au financement permis par les outils, c'est effectivement une bonne méthode.

La deuxième, c'est celle qui consiste à évaluer.

Moi, je pense, effectivement, qu'il est bon, même si ça renvoie à ce que disait Paul QUASTANA, à la question de l'ingénierie, qu'on entre dans une ère d'autoévaluation permanente et que l'on sache plus précisément, indépendamment du SRDEII ou du reste, comment les choses peuvent évoluer du point de vue de l'instructeur et de l'agent qui est dans son bureau, après qu'il se soit rendu ou pas sur le terrain auprès de l'entreprise et de celui ou celle qui la dirige, se forge une opinion quant à un dossier. Très bien.

Il y a peut-être un peu trop de critères, effectivement, on peut en discuter. Mais on peut aussi démarrer comme-ça et voir en marchant, pour peu qu'on accepte l'idée que le cadre est « temporaire » et pas figé ou gravé dans le marbre.

Ce sont les deux points que je reconnais avec mon groupe comme étant intéressants et positifs.

A ce stade, je vous invite, Président, et à travers vous l'ensemble de notre assemblée, à consacrer un point qui est fondamental.

Je rappelle que notre assemblée n'a toujours pas institué la capacité de l'ADEC à individualiser ses propres crédits. Vous le faites, nous le faisons, mais nous le faisons à titre provisoire, puisqu'il s'agit là d'une expérimentation permise par le

SRDEII sur laquelle nous ne sommes pas encore revenus de manière définitive. Or, on l'a vu, y compris dans le cadre du rapport qui a été présenté lors de ces dernières sessions par vos soins, c'est là une méthode qui est perfectible, comme toute autre, mais qui a eu l'insigne mérite de diviser assez considérablement le temps de paiement de l'aide aux entreprises.

Alors, on peut encore faire mieux et je suis persuadé que le dossier unique va également y contribuer, mais on a besoin de consacrer ce droit et de permettre à l'ADEC de continuer à individualiser ses crédits dans tous les domaines et pour tous les règlements d'aides, et pas simplement pour ceux qui ont donné lieu à une délibération.

Il y a aujourd'hui des règlements d'aides, je pense, par exemple, au *Pattu ristrutturazione*, si je ne m'abuse, qui sont délibérés en bureau, mais individualisés en Conseil exécutif. Et c'est d'ailleurs là qu'on a des trous dans la raquette et des difficultés, on en a été les uns et les autres acteurs et témoins au sens où on a un décalage parfois trop important entre le moment où on détecte la difficulté, le moment où on instruit le dossier qui doit permettre d'y répondre et le moment où, enfin, on liquide l'aide qui est censée corriger le tout.

Ce n'est pas imputable à l'ADEC, pas davantage au Conseil exécutif qui a mille dossiers à individualiser, mais au système lui-même qui, dans sa matrice, doit évoluer.

Donc, là, il y a, de mon point de vue, nécessité de consacrer très tôt la capacité à individualiser pour l'ADEC, et à le faire pour tous les règlements d'aides et pas simplement pour ceux qui étaient visés par les précédentes délibérations.

J'ouvre cette parenthèse et je la referme aussitôt, mais comme on parle de crédits et de règlements d'aides, il faut qu'on parle aussi de ce qui, juridiquement, permet de réaliser et qui, de mon point de vue, est la grande novation des dernières années, puisque je rappelle que depuis sa création en 1992, l'ADEC délibérait en bureau mais n'individualisait aucun de ses crédits, et on avait parfois, même dans des dossiers simples -et vous en avez été, Président, témoin et acteur vous-même-, des temps de règlement qui excédaient facilement l'année, voire même tutoyaient les deux années. On a vu des dossiers payés 18 mois après, parce que le système était trop lourd. Donc, on l'a simplifié et on peut, ensemble, aller beaucoup plus loin, on est d'accord.

Donc, ça, il faut qu'on le fasse et peut-être même faut-il le faire avant le SRDEII, au moment où vous nous proposerez la réforme.

Moi, j'interviendrai sur 3 idées simples, en plus de ce que je viens rapidement d'évoquer.

La première, c'est qu'on est à la frontière. On ne touche pas au règlement d'aides, on ne réforme pas le SRDEII, mais ce que vous nous proposez touche à l'essence des délibérations qui ont été arrêtées, dont je peux comprendre, et je l'ai dit moi-même, qu'elles soient révisées. Mais j'aurais préféré pour ma part, et je l'ai un peu dit la fois précédente, même si j'entends l'intérêt d'évaluer avant de réformer, que cette méthode-là soit l'un des éléments de la révision que vous proposerez du SRDEII et pas une option préalable intervenant très en amont de la révision que vous nous proposez, et qui de toute manière est devenue aujourd'hui contrainte et obligatoire.

Alors, j'entends encore une fois qu'il faille évaluer et que cela nous permette, le moment venu, d'avoir des outils d'aide à la décision qui soient plus actuels, plus contemporains et plus ancrés dans des usages émergents, mais on est à la frontière. Même si vous ne touchez pas au règlement d'aides proprement dit, et anc'assai à ce stade, vous réformez un pan de l'action de l'ADEC qui me semble pouvoir être entendu plus largement dans le cadre d'une réforme du schéma et pas simplement, dirons-nous, de ce que vous appelez « les bonnes pratiques ». Là-aussi, comme sur d'autres dossiers, la forme, les procédures rejoignent le fond, la doctrine et peut-être cet acte-là, pour légitime et intéressant qu'il puisse être, est-il un peu précipité, ou un peu rapide.

Deuxièmement, il y a une corrélation qu'il faut établir. Combien de DI, les fameuses déclarations d'intention ? Combien de dossiers au bout ?

Là, on a un élément sur lequel je suis sûr, vous avez commencé à plancher, qu'il faut remettre en perspective. Parce qu'aujourd'hui, effectivement, l'ADEC est perçue comme le prescripteur, pour le dire vite, de « l'économie insulaire ». Or, ça n'est pas le cas. Ces éléments-là, ils doivent nous aider à ce qu'on se forge collectivement (moi, j'ai une idée, vous aussi, d'autres aussi, mais, plus largement encore) une conviction fine.

En d'autres termes, vous avez proposé que l'on recentre les objectifs d'aide en matière de développement économique, que l'on réforme, ce qui est logique, le SRDEII, que l'on évalue, sur la base de critères nouveaux, les dossiers tels qu'ils parviennent dans les services instructeurs. Se posera, et je referme aussitôt la parenthèse, la question du régime, je l'ai dit un peu la fois précédente, des agents de l'ADEC, au regard des agents de la collectivité publique, comme il se pose ailleurs pour les autres offices et agences. Mais, à ce stade, et ça me paraît fondamental, considérant le volume des déclarations d'intention, considérant les secteurs d'activité dont elles

sont, dirons-nous, issues ou originaires, il faut que l'on voie si les règlements d'aides eux-mêmes ont vocation à évoluer fondamentalement.

Moi, je pense que ces dernières années, on n'a pas vraiment créé de nouveaux règlements d'aides. On en a créé 1, allez 2 : on a créé *Impresa Mondu*, parce que jusqu'à ces dernières années, la Corse n'avait pas d'ingénierie de financement à l'international, et on a créé le *Pattu ristrutturazione*, même s'il existait auparavant sous d'autres formes. Pour le reste, on a fusionné des règlements d'aides.

Quand on crée le *Pattu impiegu*, on a, de mémoire, une quinzaine de règlements d'aides à l'emploi, jusqu'au moment où on décide de n'en créer qu'un seul.

Je vois difficilement quel type de règlement on pourrait aujourd'hui supprimer, parce qu'on va avoir besoin d'un outil d'aide à la restructuration, on va avoir besoin d'un outil d'aide à l'international, on va avoir besoin d'un outil d'aide à la création d'emploi, on va avoir besoin d'un outil d'aide à l'investissement... Après, vous nous ferez des propositions, on en discutera.

Mais, je crois qu'aujourd'hui, il faut aussi qu'on considère la perspective d'évolution, non pas simplement des outils financiers, mais des règlements eux-mêmes, puisqu'en gros, si vous nous dites qu'on recentre les éléments vers lesquels on tend stratégiquement, on met en place une grille d'évaluation des dossiers à disposition des agents et des instructeurs, on réforme, ce que vous nous proposerez un peu plus tard, les statuts de l'agence, on voit la question des outils financiers et un peu plus tard, si je ne m'abuse, un début de réforme du guide des aides. Donc, là, pour le coup, on va aller très loin, et pourquoi pas, dans la réforme.

Mais je le dis un peu en guise de provocation ou de caricature : que nous restera-t-il à faire lorsqu'on s'attaquera au SRDEII ?...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il va falloir conclure, M. le Conseiller.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Beaucoup ! J'en suis conscient pour l'avoir expérimenté. Mais à ce stade, et j'en ai fini, il faut qu'on soit dans un parcours raisonné et maîtrisé.

Je termine sur deux plans.

Premier plan, Paul QUASTANA l'a dit, vous nous proposez un horizon de réforme du SRDEII. Mais si nous réformons le SRDEII et que nous ne touchons pas au PADDUC, qui n'est pas sous votre responsabilité, et je me tourne vers Julien PAOLINI et vers le Conseil exécutif en général, on n'aura fait qu'un début du parcours, parce que vous, vous savez et d'autres savent ici à quel point le PADDUC pèse, positivement et négativement, sur l'économie corse. Et je ne parle pas que sous l'angle de l'urbanisme ou de l'aménagement du territoire.

Donc, aujourd'hui, on a un gros sujet, et je vous y rends toutes et tous attentifs. Proposez-nous un pas de temps de révision du PADDUC. Après, ça ne donne pas un contenu, mais un pas de temps. Parce que vous nous avez dit, y compris très clairement, lors du Congrès des maires de Corse-du-Sud, que vous le feriez. Dites-nous sensiblement à quel moment, parce que nous on est collaboratifs, ouverts, constructifs et prêts à travailler sur tous les dossiers. Mais dites-nous à peu près à quel moment vous comptez les traiter, et notamment celui-là. Parce que si on va loin dans le SRDEII et qu'on touche à ce qui est la doctrine économique de la Corse depuis décembre 2016, en laissant le PADDUC en l'état, là-aussi on peut se faire plaisir, mais ! Mais !... Et d'ailleurs Alex VINCIGUERRA le dit lui-même : il dit qu'on est contraint par le PADDUC, dans l'ordre, et par le SRDEII.

C'est-à-dire qu'on a un document d'aménagement du territoire qui nous contraint davantage que le schéma prescriptif ou prescripteur en matière économique, parce qu'il n'est pas qu'un document d'aménagement...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller. Je suis désolée, vous êtes à 12'37...

M. Jean-Christophe ANGELINI

Une conclusion, Présidente. En plus, je suis seul ! A 13 minutes, j'arrête.

Donnez-nous un pas de temps, et je termine sur ce point. La CCI de Corse, là on a un opérateur nouveau, il en est question un peu plus loin dans le cadre de la réforme des statuts, mais il serait bon là-aussi que vous nous fassiez une proposition.

Vous voyez, j'ai fini ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller. D'autres interventions ?

M. BENEDETTI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Pour compléter ce qu'a dit Paul.

C'est un règlement d'aides qui a au moins le mérite de faire une simplification administrative très forte de ce qu'il y avait antérieurement.

Le reproche que je partage, et je me réjouis qu'il vienne de M. SAVELLI, c'est que c'est un règlement d'aides qui ne sent pas assez le maquis. Je dirai qu'il n'est pas politique. Il est économique, il est technique, il est bien fait, il est rationnel, mais il est rationnel partout. Or, en Corse, on a besoin d'irrationnel, entre autres dans le dynamisme économique et dans les priorisations qu'on doit faire. C'est pour cela qu'on a besoin, en complément d'un règlement d'aides comme celui-ci, d'un cadrage général.

Quelles sont nos priorités économiques ? Quelles sont les enveloppes budgétaires qui doivent être priorisées ? Comment peut-on faire pour mettre plus d'argent aux zones de montagnes qu'en zones littorales à projet équivalent ? Quels sont les critères d'appréciation et la surcotation dans les barèmes d'appréciation de quelque chose qui est plus nécessaire qu'autre chose ?

Je prends une simple épicerie : c'est mieux qu'une moyenne surface, c'est bien mieux qu'une grande surface mais, même s'il y en a besoin, il vaut mieux une épicerie dans un village de montagne qu'une épicerie dans une rue d'une ville grande ou moyenne. Et ça, on n'a pas de critères d'appréciation.

C'est-à-dire que ce règlement d'aides, il a aussi l'inconvénient de laisser la part à l'appréciation, hors critères. C'est-à-dire comment on cote un projet par rapport à un autre ? La seule vraie règle qu'il y a dedans, c'est la règle européenne des minimis. Sur 3 ans, on ne peut pas donner plus de 200 000 €. Sur une voiture, on ne peut pas donner plus de tant, et pour une embauche, on a plafonné à 7 000 € majorés de 15 % si c'est ailleurs. Mais ce sont les seuls endroits où il y a des règles plafonds.

Est-ce qu'on ne doit pas chercher une réflexion sur la politique qu'on veut mener ? Et je pense qu'on est collectivement tous d'accord, entre autres pour revitaliser l'intérieur, pour aider à la création réelle ex nihilo de quelque chose. C'est-à-dire quelqu'un qui veut créer un commerce, il sait qu'il peut avoir un fonds de 50 000 € pour la construction, plus un fonds de création de fonctionnement de 20 000 € par an, le temps de tenir, d'essayer de voir si c'est viable. Ça, ça n'y est pas.

C'est pour cela que moi, je crois que de là où on vient, on doit avoir annexé à un règlement qui est technique, qui permet à un fonctionnaire, à un technicien de faire une grille de lecture, d'avoir après le filtre de couleur de l'endroit où on est et de la chose qu'on veut faire. Je crois que c'est ce qui manque. Mais ça a toujours manqué.

Par rapport à ce qu'il y avait avant, il y a une grande simplification, il y a une harmonisation, c'est bien, mais il faut qu'on aille au-delà.

Alors, est-ce que c'est le PADDUC qui doit le faire ? Peut-être. Mais on peut avoir, au niveau de l'ADEC, une réflexion sur la méthode pour qu'il y ait cette économie circulaire, pour que l'argent aille au bon endroit et pour qu'on dynamise des filières, et qu'on ait une vision croisée des autres aides : aide à l'agriculture, aide à certaines transformations agroalimentaires, les crédits d'impôts qui sont donnés de manière complètement mécanique par l'État, et que tout ceci nous permette d'avoir une politique qui sente bon la Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller.

D'autres interventions ? Jean BIANCUCCI pour « Fà populu in seme ».

M. Jean BIANCUCCI

Quelques mots.

Pour nous, le rapport se suffit à lui-même dans la mesure où, bien entendu, c'est une étape ; une étape qui en annonce d'autres. Vous nous avez donc évalué les étapes, y compris jusqu'au mois de décembre, ou même en début d'année.

Ce qui est important, cela vaut pour tous les régimes d'aides en matière agricole, en matière économique, par rapport à l'Agence d'urbanisme notamment, toutes les aides doivent procéder d'une seule et même politique. C'est la politique qui sous-tend le régime des aides.

Bien entendu, quand je dis cela, cela ne veut pas dire que l'on met de côté l'aspect technique, bien au contraire. Mais dans ce que vous nous avez développé, M. le Conseiller, en tout cas dans ce que nous avons compris, nous, dans notre groupe, il s'agit d'abord d'essayer de préciser l'existant, d'améliorer l'existant et de trouver un système d'évaluation qui intègre un certain nombre de principes et de données qui permettent

d'être au plus près des choix politiques que l'on peut faire par ailleurs. En tout cas, je le comprends comme ça.

Un élément est intervenu dans la discussion et a été apporté par Paul QUASTANA, je pense qu'il faudra en tenir compte : il ne peut pas y avoir de politique s'il n'y a pas de transversalité. C'est le principe.

Après, là où les choses sont beaucoup plus difficiles quand on connaît la mécanique au niveau de l'Exécutif, c'est la mise en place de la transversalité. Mais je pense que cela pourrait être un objectif dans le temps. On ne peut pas véritablement, en quelques mois, changer la donne. On a un outil qui est ce qu'il est, Jean-Christophe ANGELINI en a très bien parlé et pour cause, il a habité l'outil pendant quelques temps, si je peux me permettre. Il en connaît tous les tours et les détours, tous les coins et les recoins.

Il y a, en tout cas, peut-être une autre réflexion à intégrer, c'est qu'il y a une multitude d'outils. Et pour le vulgum pecus, quand on arrive à l'ADEC, on est un peu perdu. Alors il y a peut-être, à travers le guichet unique, et encore que, guichet unique demande réflexion, parce que là où il y a des guichets uniques, ça ne fonctionne pas forcément bien. Ça peut être un butoir aussi. Mais il y a peut-être de la fluidité à essayer de trouver et je pense au plan général en tout cas, un intérêt à ce qu'il y ait entre les agences et offices, l'administration centrale aussi, un échange qui permette dans le temps de pouvoir intégrer un peu mieux les projets en matière agricole, économique, environnementale, la protection de la nature... Tout se tient, c'est une seule et même politique. Se donner les outils pour pouvoir le faire, procéder à période donnée à l'évaluation de ces politiques, parce que là-aussi, je l'ai dit quand j'étais dans l'opposition, je continue à le dire dans la majorité, il ne peut y avoir de poursuite efficace d'une politique, s'il n'y a pas des moments où l'on peut évaluer ces politiques. Il faut absolument l'intégrer.

Sur le reste, on n'a rien à dire dans la mesure où vous avez décliné tous les critères, et on pourrait en rajouter d'autres.

Vous prenez comme point d'appui le PADDUC. Bien entendu, dès qu'on parle du PADDUC, on parle d'autres choses. Mais Jean-Christophe, le débat viendra. Il ne faut pas le précipiter non plus, parce que c'est un débat important. Il ne s'agit pas aujourd'hui de cela, je me permets de te le dire. Il s'agit simplement de considérer que le PADDUC est un pilier qui nous permet d'aller plus loin. Alors, est-ce qu'il y a des correctifs à apporter ? Sans doute, on le verra le moment venu. Mais, en l'état aujourd'hui, la référence même que vous faites au PADDUC, je pense, était nécessaire

et elle nous permet de considérer que cette politique en matière économique est intégrée au reste des politiques.

Et donc j'en reviens à ce que disait Paul tout à l'heure, en tout cas sur le principe, c'est la nécessaire transversalité.

En tout cas, nous voterons votre rapport. Nous vous remercions et nous vous attendons aussi pour les prochaines étapes.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Pour « Fà populu in seme », une autre demande de parole ; le temps du groupe n'a pas été épuisé.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Cari cunsiglieri, M. le Conseiller,

Je ne vais pas redire ce que j'ai dit à la dernière session. Pour compléter les propos de mon collègue et du Président Jean BIANCUCCI, je voudrais mettre l'accent sur le point qu'on a évoqué l'autre fois et qui est en lien aussi avec ce que l'on a évoqué sur la formation.

Il n'y aura pas de salut si on n'intègre pas les actions collectives. Et je crois que votre rapport, sur ce point-là, est exemplaire, même si ce sont des choses qu'on a déjà vues il y a 10, 15 ans, mais qui ont été stoppées trop rapidement. Je pense que c'est cet élément-là qui va nous permettre d'avoir cette perspective.

Vous avez évoqué aussi bien entendu les territoires, cette notion de croisé entre les filières, les territoires et bien sûr, la liberté d'entreprendre. Je crois qu'au niveau du rural et au niveau de l'intégration des différents niveaux de production, c'est quelque chose de déterminant. Et à ce moment-là, on pourra planifier et on pourra aussi y adapter une politique de formation à tous les niveaux.

Voilà, moi, je voulais vous féliciter sur ce point-là. Il y a bien sûr beaucoup de travail à faire avec les autres agences et offices.

Pour répondre à M. SAVELLI, il est évident qu'il y a déjà un dispositif qui existe à l'Office de l'environnement sur l'économie circulaire et donc, il faudra, et on l'a évoqué la dernière fois, qu'il y ait ce maillage et qu'il y ait ce travail transversal comme cela a été dit précédemment. Mais je crois que là, on est sur la bonne voie et on

pourra peut-être à ce moment-là mesurer, bien entendu, sur les rétrospectives de ce qui s'est passé.

Je le dis, pour terminer, il faut éviter la notion des grandes filières comme on a pu l'avoir, la filière pierre, etc., qui sont allées à des catastrophes. Je pense que la notion de territoire sur des micro-filières qui pourraient être des projets pilotes, ce sont des éléments qui peuvent nous faire grandir et qui peuvent nous permettre de tracer des voies prospectives pour demain.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller. A ringrazià vi.

Jean-Martin MONDOLONI, je vous en prie.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Mme la Présidente. Très rapidement.

Non pas pour faire contraste avec ce concert de louanges, mais peut-être pour évoquer, à des fins d'améliorer le dispositif, ce que souvent nous mettons sur la table concernant nos politiques publiques, la part manquante de ce dossier est qu'on ne voit pas où est la logique de contrôle de cette affaire, la logique d'évaluation de nos politiques, que je vais illustrer très rapidement à travers un exemple.

Combien d'entreprises, en gros, se positionnent de façon permanente et récurrente aux aides ? On va situer cela au niveau de l'ADEC, mais on pourrait élargir. Il fut un temps, sur 25 000 entreprises, on en comptait 250, qui sont là en permanence, ce sont les mêmes, celles qui ont une trésorerie, celles qui ont une ingénierie, celles qui ont une disponibilité dans le temps pour se positionner.

Prenons ce seul critère, est-ce que l'on peut se voir une fois par an et se dire : voilà combien on a d'entreprises qui sont positionnées sur un échantillon, évidemment, significatif d'entreprises qui pourraient se positionner hypothétiquement ?

Deuxième critère, une fois que l'on a échantillonné et qu'on sait combien d'entreprises ne se positionnent pas, est-ce qu'on est en mesure d'évaluer les raisons pour lesquelles elles ne se positionnent pas ?

Alors, deux progrès manifestes, dont un qui me semble évident, qu'on posait depuis un certain temps, le guichet unique, c'est-à-dire qu'aujourd'hui un chef d'entreprise, je parle non pas de celui qui est dans la reprise d'une activité, ou au sens

matériel ou au sens familial, mais de celui qui crée une activité, il peut aller jusqu'à 5, 6, 7 interlocuteurs différents. Et, vous savez très bien, nous savons très bien, qu'il y a une différence d'approche dans le monde de l'entreprise entre celui qui a des réseaux et celui qui n'en n'a pas, comment la puissance publique compense cette affaire-là ? Ça, c'est un indicateur qui doit nous permettre de valider si oui ou non ce que nous pressentons comme une évidence, à savoir que le guichet unique devrait simplifier ça, c'est-à-dire avant le guichet unique, après le guichet unique.

Est-ce qu'il y a une logique en fin d'évaluation, pour prendre un troisième et dernier exemple, et j'en aurai fini, sur le temps de réactivité de notre institution ? Jean-Christophe évoquait 12, 18 mois, très bien. On se propose, eu égard à ce que nous aurions dû mettre en œuvre depuis très longtemps, c'est-à-dire cet espèce d'anomalie qui fait qu'on décide en bureau, enfin on ne décide de rien parce qu'après c'est individualisé, puis quand on connaît le circuit de signatures et la charge en termes de parapheurs, en kilo de parapheurs d'un Président de l'exécutif, évidemment que ça prend du temps.

Donc, ce critère-là étant fixé, on sait désormais qu'on va pouvoir raccourcir, est-ce que l'on peut savoir dans un an, pas demain matin, dans un an, combien d'entreprises ont été touchées et quel est le délai moyen d'instruction d'un dossier, c'est-à-dire je dépose ma lettre d'intention, je suis mandaté, pour qu'on puisse évaluer cette politique publique ?

Nous serons conduits souvent à intervenir là-dessus, pour témoigner du bien-fondé de nos actions et notamment de nos actions en direction des tiers. Il faut que l'on dispose de cette logique et de ces outils qu'on appelle des indicateurs qui nous permettront de valider, non pas d'invalider, mais d'opérer des corrections de trajectoire le moment venu

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller, y-a-t-il d'autres interventions ? M. QUASTANA, il vous reste une minute.

M. Paul QUASTANA

C'est largement suffisant. Juste pour préciser, l'articulation entre les différents offices et agences, ODARC, ATC, ADEC, pour déboucher sur un projet peut transformer une activité de l'ADEC qui est celle actuelle, en une activité de, comment pourrait-on dire, de lanceur d'appel à projets qui rentrerait dans le cadre de ce qui a été défini dans toute cette articulation.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

M. le Président de l'ADEC, vous avez la parole.

M. Alexandre VINCIGUERRA

Mmes, MM., je sens bien dans l'ensemble de vos remarques que se confrontent deux logiques : une logique politique et une logique technique. Ces rapports peuvent vous paraître en effet techniques et dénués de tout sens nustrale. Il n'en est rien.

La grille d'évaluation que l'on vous propose, c'est une grille d'évaluation qui est basée sur les politiques que vous avez votées, je vous promets que ce n'est les mêmes grilles d'évaluation qui sont utilisées en région Languedoc ou à Arras, ce ne sont pas les mêmes. Donc ça, c'est le premier point général de ma réponse.

Pour revenir à des points plus particuliers. M. QUASTANA, souvent je vous rejoins, travailler sur le long terme, ça me paraît indispensable. Mais pour travailler sur le long terme, il faut régler les problèmes du court terme, sinon on n'est pas crédibles. Moi, j'aurais voulu venir vers vous en début de mandature en vous présentant un plan de développement économique de la Corse qui puisse nous faire voir une Silicon Valley dans la vallée de la Gravona, ça aurait été avec un grand plaisir. Mais je crois que pour être crédible, il fallait avant régler les problèmes de court terme, y compris les problèmes d'intendance parce qu'aujourd'hui, on se trouve confrontés à un système, qui était ce qu'il était, je dirai, l'ancien système qui peut me paraître trop administratif, mais qui ouvrait de façon large, notre système d'aides. C'était plutôt intéressant pour les entreprises, et je pense que ça été fait dans l'optique de pouvoir aider au mieux et au maximum les entreprises.

Mais aujourd'hui, si on ne regarde que ce qui reste en fin d'année de l'ancien système, je vous donne un chiffre, c'est 22 millions d'engagement qu'il va bien falloir payer.

Donc, pour revenir au problème du court terme, ce rapport est aussi fait et cette méthode est aussi construite pour qu'on puisse faire des choix et que le bureau de l'ADEC puisse faire des choix et se positionner sur ce qui est bon pour le développement de la Corse, l'économie productive de biens et services, et ce qui est moins bon, c'est-à-dire un système marchand qui importe et qui revend.

Donc pour revenir à cette idée de long terme, je crois qu'au moins sur le moyen terme, nous aurons à réfléchir, et c'est la méthodologie que l'on vous proposera certainement au mois de décembre, grâce à la construction du SRDE2I, nous aurons à

réfléchir sur : comment on arrive à projeter la Corse sur le moyen terme, sur les 5 ans et comment on arrive à dessiner, au moins sur les 10 ans, un avenir meilleur pour nos entreprises et pour l'emploi dans ces entreprises. Et ça reboucle d'ailleurs avec la formation et la prospective de la formation.

Sur l'intégration au PADDUC, alors le SRDEII c'est la partie, je dirai, qui doit être la partie économique du PADDUC. Bien sûr, il y a une transversalité entre l'ensemble des problématiques qui vont frapper les agences, offices et secteurs de la Collectivité dans la révision du PADDUC, révision du PADDUC, je crois, dont la méthode sera présentée d'ici la fin de l'année, l'analyse et la méthode.

Donc, voilà en quelques mots ce que je voulais vous dire.

M. SAVELLI, sur l'économie circulaire, c'est vrai que l'économie circulaire c'est un des soucis, à mon avis, principaux du développement économique, c'est un souci d'ailleurs sur lequel les agences et offices se sont déjà beaucoup penchés, et même les satellites de la Collectivité. J'ai en mémoire une société financière qui a été primées par la commission européenne pour ses solutions en économie circulaire, une société financière locale. L'économie circulaire c'est sous le pilotage de l'office de l'environnement. Je pense que, sans trahir de secret, dans quelques semaines nous aurons un rapport, qui sera d'ailleurs un rapport conjoint sur ces problématiques d'économie circulaire, il y a d'ailleurs une large concertation qui est en cours et qui devrait nous permettre de dresser les meilleures pistes possibles pour cette économie circulaire, qui doit être, à notre sens, une solution plutôt qu'une contrainte. Je pense qu'il y a beaucoup de solutions à trouver dans l'économie circulaire, on ne doit pas y réfléchir uniquement en termes de déchets, bien entendu, mais aussi et surtout en termes d'opportunité pour notre île.

M. ANGELINI, sur la capacité d'individualisation, vous avez raison, ça a amélioré de façon très intéressante et très importante notre façon d'agir. Aujourd'hui, en moyenne les derniers comptages nous faisaient apparaître environ une petite année pour une entreprise entre le moment où elle dépose sa candidature et le moment où elle est pliée. Nous étions à deux ans avant. Donc, on a gagné un an. Mais vous imaginez un chef d'entreprise, moi quand je rencontre les chefs d'entreprises, je ne peux pas leur dire, c'est dans un an que vous allez avoir l'argent nécessaire à l'émergence de votre projet. Nous avons un besoin absolu de rapprocher le temps administratif et le temps de l'entreprise.

Alors, sur la capacité d'individualisation du bureau de l'ADEC, nous sommes dans une phase d'expérimentation que je crois la loi NOTRe nous permet. Mais il faut préciser, quand même, que le CGCT ne permet pas de déléguer les aides en termes

d'individualisation en bureau de l'agence, malgré la loi NOTRe, il y a un article du CGCT qui ne nous le permet pas. Donc, l'idée générale, c'est de pouvoir démontrer que grâce à l'expérimentation, nous pouvons mieux agir et c'est ce que nous allons nous évertuer à faire. Nous le rependrons d'ailleurs dans le SRDE2I.

Sur ce que disait M. BENEDETTI, ça faisait partie de mon introduction, c'est compliqué d'avoir de l'irrationnel et des règles. C'est très complexe, très intéressant mais très complexe. Alors moi ce que je vous propose c'est d'avoir du rationnel à la limite du rationnel, mais c'est ce que l'on est en train de faire, d'ailleurs Jean-Christophe ANGELINI le soulignait. On a des régimes d'aides avec une porte d'entrée du régime d'aides qui peut paraître écarté par rapport à la réglementation.

Je vous propose aussi, lors du travail que l'on fera sur la révision du schéma régional, de pousser les ambitions de notre Collectivité aussi loin qu'il soit possible de les pousser. Après il faut le faire de façon rationnelle, en imaginant combien ça peut coûter.

Sur ce que disait M. BIANCUCCI, et notamment la nécessaire transversalité de notre action, je l'avais dit la dernière fois, aujourd'hui nous avons la chance d'avoir un Conseil exécutif qui est une véritable équipe, et donc on travaille en transversalité, pas un dossier que nous présentons n'est présenté en transversalité et d'ailleurs ça donne des conseils exécutifs qui peuvent être quelquefois longs et animés. Mais ce qui est sûr, c'est que la position du Conseil exécutif lorsqu'un dossier est présenté, c'est une position uniforme et solidaire. Donc, la transversalité, c'est important, mais elle intervient juste un peu avant votre Assemblée.

Sur la remarque de M. CAITUCOLI, vous avez raison d'insister sur les actions collectives. Alors plus que filière, et là aussi vous avez raison, je pense qu'il faut parler d'écosystème, parce qu'un écosystème il peut être sur l'ensemble d'une profession, il peut être sur un territoire, il peut être sur une projection. C'est très intéressant de travailler en écosystème et d'ailleurs, à mon avis, je dirai, plus efficace si on trouve la cohérence de l'écosystème.

Enfin M. MONDOLONI, vous insistez, et vous avez raison, sur l'évaluation, même si on n'est pas, je préfère parler de méthode unique plutôt que de guichet unique, sur l'évaluation vous posez deux problèmes. Un problème de délai, dont on en a largement parlé, et je pense qu'on va gagner énormément de temps lorsqu'on va digitaliser l'action de l'agence, notamment en mettant des portails d'entrée de l'agence chez les entreprises plutôt qu'à l'agence.

Et puis, vous posez un second sujet qui est important, c'est le nombre d'entreprises. Dans la grille d'évaluation qu'on vous a proposée, ça va être des choix qui seront faits, ça ne veut pas dire qu'on va traiter moins d'entreprises, mais on va traiter mieux les entreprises. Et forcément, on aura, puisque c'est une grille d'évaluation et qu'on se place en opportunité et pas en validation, on aura des refus et des rejets, et tant mieux parce que ça voudra dire qu'on mettra vraiment en mouvement la politique que l'on a choisie. Je vous assure qu'on reviendra vers vous avec ces deux éléments d'appréciation.

Enfin, un mot de conclusion, Mme la Présidente, si vous me le permettez, et ça rejoint d'ailleurs la dernière remarque de M. QUASTANA. Moi, je considère que l'ADEC, ce n'est pas seulement un établissement fait pour payer des aides. Si on regardait l'ADEC uniquement de cette façon, on se tromperait. Par contre, si on n'est pas capable de payer des aides, forcément on limite notre action. Mais l'ADEC ça doit être un outil qui travaille sur les réseaux, tous les réseaux. Je ne parle pas uniquement des réseaux informatiques, je parle de tous ce qui peut faire réseaux entre entreprises.

Ça doit être outil qui travaille sur l'international et la conquête des marchés parce que si on a des productions et si on veut qu'elles se développent, il faut qu'elles trouvent de nouveaux marchés.

Ça doit être un outil qui travaille sur la croissance, notamment avec l'ingénierie financière, la levée de fonds et la recherche de fonds qui vont cruellement nous manquer dans les années à venir.

Ça doit être un outil qui travaille sur l'innovation, qui structure des projets, qui arrive à manager l'innovation en faisant par exemple un réseau de diffusion technologique entre entreprises, je reviens aux réseaux.

Ça doit être un outil qui s'adapte aux territoires parce que des logiques territoriales, on doit forcément les intégrer dans les logiques de développement.

Ça doit être un outil qui propose et qui puisse promouvoir une fiscalité différenciée, c'est un sujet justement sur : que doit contenir notre autonomie future,

Ça doit être un outil transversal qui intègre l'ensemble des préoccupations du développement économique.

Donc, dans le SRDE2I, bien sûr on vous proposera une réforme des aides publiques et une nouvelle méthode. Pour le faire il faut qu'on soit propre sur nous, moi

je ne peux pas venir vers vous en disant : il faut 2 ans pour payer une aide et vous parler d'un monde futur, ça je ne peux pas le faire.

Donc, la première chose c'est : faisons en sorte que notre outil fonctionne et fonctionne bien.

Deuxième chose c'est projetons cet outil au service d'un développement équilibré, innovant, conquérant de l'économie corse.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller. Donc les échanges ont eu lieu, ils ont été nourris, ils ont duré pratiquement une heure au total, merci à tous.

Nous allons donc passer maintenant au vote du rapport.

Le rapport N° 344, mis aux voix, est ADOPTE à la majorité⁴.

Pour : (38) «Fà populu in seme» et «Core in fronte».

Abstentions : (25) «Un soffiu novu» et «Avanzemu».

Merci, M. le Conseiller. Vous pouvez enchaîner sur le rapport suivant.

* **Raportu n° 343 : Mudificazione di i Statuti di l'Agenza di Sviluppo Economicu di a Corsica.**

* **Rapport n° 343 : Modification des Statuts de l'Agence de Développement Économique de la Corse.**

M. Alexandre VINCIGUERRA

Merci, Mme la Présidente.

Mmes, MM., le rapport que je vais vous présenter concerne une adaptation du statut de l'agence.

Je vous rappelle, l'agence de développement économique, c'est un établissement public industriel et commercial, qui a été créé par délibération de

⁴ Délibération N° 21/177 AC

l'Assemblée de Corse, en 1992. Il faisait suite à une association, d'ailleurs beaucoup d'agences de développement économique régionales sont restées associations, il faisait suite à une association qui était l'institut régional de commerce, de l'innovation et la gestion, qui avait été créée en 1987.

Depuis 1992, il y a eu sept changements de statuts, simplement pour adapter le fonctionnement de l'agence, bien souvent, à la réalité de l'économie.

Donc, dans le cadre de cette nouvelle mandature, il a été jugé nécessaire par le Conseil exécutif d'apporter un certain nombre d'ajustements au statut de l'ADEC.

Alors, les ajustements proposés sont les suivants :

L'Article 3 est mis à jour et tient compte désormais de l'existence du SRDE2I qui est notre cadre juridique de développement.

L'Article 4, il est révisé afin de tenir compte de la fusion des Chambres de commerce, et donc de leur représentation au sein du conseil d'administration de l'ADEC.

L'Article 5, il actualise la durée du mandat des administrateurs autres que ceux des élus et aligne donc l'ensemble de la durée des mandats au conseil.

L'Article 6 actualise la liste des membres avec voix consultative au CA de l'ADEC.

L'Article 7 introduit la possibilité d'une réunion d'urgence du CA de l'ADEC, ce qui n'était pas possible jusqu'à ce jour.

L'Article 11 propose un ajustement substantiel du bureau en termes de composition sachant que les 3 membres du CA non-élus, mais avec voix délibérative, siègent désormais tous au Bureau. Cet article prévoit expressément la possibilité pour le bureau de l'ADEC d'individualiser les aides spécifiquement déléguées, ce qui n'était pas prévu dans les statuts.

L'Article 14 harmonise le statut du directeur général de l'ADEC avec la pratique habituellement constatée dans les EPIC, et confère au directeur général le rôle d'ordonnateur de l'établissement public.

Donc, on est sur une modification des statuts qui est davantage un ajustement qu'une modification fondamentale des statuts, l'objet évidemment n'étant pas modifié.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller. Est-ce que l'on a un rapport là-dessus ? Il y a un rapport de la CDENATE. Je vous en prie, Mme la rapporteure, allez-y.

M. Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci, Mme la Présidente. Simplement une observation de Mme Julia TIBERI sur l'article 4 qui précise le souhait de la CADEC de ne plus figurer en qualité d'administrateur de l'ADEC, et elle a souhaité se voir préciser les échanges entre les deux organismes intervenus en ce sens, afin d'en connaître les motivations.

Le directeur général adjoint de l'ADEC a souhaité en l'absence d'éléments suffisants à sa disposition, faire remonter les informations auprès des commissaires, dans les meilleurs délais.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participations des groupes «Un soffiu novu» et «Avanzemu». Abstention du groupe «Core in fronte». Absence de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

Merci, Mme la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère. Y-a-t-il des interventions ? Paul-Félix BENEDETTI pour « Corse in Fronte ».

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je comprends toutes les propositions, jusqu'à arriver à la dernière, de donner au directeur le rôle d'ordonnateur par analogie à l'EPIC. Sauf que l'ADEC, comme malheureusement d'autres établissements, l'ODARC et autres, ont été administrativement requalifiés en EPA, même s'ils sont fonctionnellement toujours sous un titre EPIC, que d'ailleurs je crois qu'on se penche, à un moment donné, sur la problématique de la taxe sur les salaires et de regarder comment on peut créer une coquille supérieure qui elle soit réellement un établissement public industriel et commercial. Je pense qu'il y a une possibilité, on le verra.

Mais là, je ne vois l'intérêt maintenant de faire cela dans la mesure où il n'y a pas, justement, une logique forte d'avoir une direction ultra puissante, puisque c'est une action économique, ça a toujours fonctionné.

Donc cette question, qu'est-ce qui motive cette demande aujourd'hui et pas avant ? Autant, moi je suis de ceux qui, par le passé, me suis battu pour que les vrais établissements industriels et commerciaux, qui avaient connu entre autres, du tribalisme dans le recrutement gardent une compétence d'ordonnateur à la direction pour essayer de s'affranchir d'une mainmise politique trop forte.

Mais dans la mesure où aujourd'hui l'ADEC n'individualise pas ses aides, où elle passe par des décisions du Conseil exécutif, où elle a un budget qui n'est pas, je prends l'exemple de l'ODARC, qui individualise des aides et qui a un budget qui est gigantesque, l'ADEC aujourd'hui a comme unique budget, en gros, 90 %, c'est sa masse salariale son budget propre. Donc, c'est pour cela que je pose la question : qu'est-ce qui motive aujourd'hui cette nécessité ?

Et, je pose une question secondaire, implicite : est-ce que c'est parce qu'il y a une incompatibilité de son président à assumer cette fonction ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Première double question. Est-ce qu'il y en a d'autres ? Jean-Christophe, vous aviez demandé la parole, je vous en prie.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci Mme la Présidente.

Mes chers collègues, rapidement, trois petites idées. On a eu un débat entre forme et fond, qui vient de s'achever à l'instant même, je ne vais pas le relancer, on y reviendra plus tard, et je suis assez content, pour ma part, que de session en session on ait comme cela des rappels et des séquences économiques, on en a besoin.

Simplement, trois choses. La première sur le CESEC, on a regardé la proposition et on note, à tort peut-être, un décalage entre, je dirai, l'exposé des motifs et la proposition finale. Vous nous dites, si je ne m'abuse, je cite : l'intérêt d'une présence utile et nécessaire du CESEC, mais dans le tableau de correspondance et dans les statuts modifiés et annexés, on n'en retrouve pas la trace à l'article 4.

Donc là, il faut qu'on regarde un petit peu parce qu'il y a un décalage dans les rédactions et in fine, dans l'objectif qui nous est proposé.

Deuxièmement, ça été dit, moi je regrette, même je connais la situation particulière, la situation de la CADEC dans le monde nouveau et dans le système nouveau. La CADEC a de tout temps été au CA de l'ADEC, et je pense qu'il serait bien qu'on envisage ensemble les modalités pour lui permettre d'y rester.

C'est un outil qui est stratégique, ce n'est pas à vous qu'on va le dire et dont je pense qu'il serait opportun de mesurer jusqu'à quel point on peut effectivement continuer à l'insérer.

S'il y a une demande qui a été faite, on en a parlé en commission, on peut l'entendre, mais on considère, pour notre part, au regard de la portée stratégique de l'outil et de l'articulation avec l'ADEC qui est historique et avérée, qu'il serait bon qu'elle y figure de nouveau.

Et troisièmement, je ne dis pas parce que j'ai été président et ordonnateur, mais parce que je rejoins pour partie, l'analyse et juridique et politique de Paul-Fé, mais vous allez nous éclairer, je dis également qu'il serait peut-être bon, de mon point de vue, mais c'est un débat, et peut-être avez-vous des réponses, que le président, nonobstant la question EPA - EPIC, reste ordonnateur. Je pense qu'il y a dans cette capacité qui est administrative et juridique, un fondement qui est quand même un fondement politique.

Effectivement, il est bon que les directions générales et ceux qui s'y attachent, femmes et hommes, aient des prérogatives propres qui assurent une forme de continuité non partisane, etc.

Mais en même temps, au moment où vous nous proposez des choix qui s'inscrivent dans une philosophie que l'on peut, à quelques égards, partager sur une ADEC plus politique et à certains égards, moins bureaucratique ou moins technique, on peut partager une partie du constat, il est paradoxale que le DG soit l'ordonnateur et plus le président.

Donc peut-être avez-vous, sur ce plan-là, des réponses à nous apporter.

Mais pour « Avanzemu » et très rapidement, les trois remarques : CESEC, CADEC, capacité à être ordonnateur ou pas, que nous voulions faire dans ce cadre.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non, je ne crois pas. M. le Président de l'ADEC, vous avez la parole.

M. Alexandre VINCIGUERRA

Je vous remercie, Mme la Présidente.

Alors d'abord, pour tordre le cou à une idée concernant l'incompatibilité. Cette incompatibilité, vous imaginez, que nous l'avons mesurée et évaluée avant et après les élections et la haute autorité de la transparence de la vie publique a donné un avis qui permet, bien entendu, les deux fonctions ou sinon je ne serai pas devant vous aujourd'hui.

Sur l'aspect participation de la CADEC au conseil d'administration, vous savez, M. ANGELINI, combien j'ai été attaché dans le passé à la participation de la CADEC au conseil d'administration. Ça me semblait être essentiel que la seule société financière de la Corse puisse participer à la vie de l'agence à travers son conseil. Néanmoins, on se retrouve dans une situation où la CADEC est bénéficiaire d'appels d'offres émis par l'ADEC. C'est compliqué de définir une politique d'ingénierie financière et d'en être le bénéficiaire. C'est pour ça que la participation de la CADEC au conseil d'administration de l'ADEC ne nous semble pas opportune aujourd'hui.

Sur le CESEC, c'est une erreur, donc le CESEC est réintégré, c'est une erreur de dossier. Bien sûr nous intégrons le CESEC à nos travaux du conseil d'administration, le CESEC auparavant n'était qu'invité, il devient à présent membre à part entière.

Sur la dichotomie entre ordonnateur et président, moi je suis persuadé qu'un directeur général qui est le patron de l'administration de l'ADEC, doit être l'ordonnateur et que son président doit être son contrôleur parce que si en haut de la pyramide, vous avez un seul homme qui décide et ordonnance, je ne pense pas que ce soit de bonne politique.

Je voudrais, je souhaiterais, nous souhaiterions que cette dissociation se fasse, tout comme elle se fait dans l'ensemble des établissements publics, mais au-delà. Le droit bancaire par exemple institutionnalise une différenciation forte entre le directeur général d'une banque qui est celui qui va signer, qui est l'opérationnel et le président qui est son contrôleur. C'est cette même logique que nous souhaiterions voir au sein de l'ADEC.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président pour la clarté de vos réponses. Donc, on va passer au vote sur ce dossier.

Le rapport N° 343 est ADOPTE à la majorité⁵.

Pour : (32) « Fà populu in seme »

Contre : (8) « Avanzemu » ;

Abstention : (17) « Un soffiu novu ».

NPPV : (6) « Core in fronte ».

Nous allons passer maintenant au rapport suivant.

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

* **Raportu n° 341 : Raportu d'infurmazioni in quantu à u sviluppu è a cummercializzazioni di u ritali altissimu flussu pà a Corsica.**

* **Rapport n° 341 : Rapport d'information sur le déploiement et la commercialisation du réseau très haut débit pour la Corse.**

La parole est au Président de l'exécutif pour présenter ce rapport.

M. le Président Gilles SIMEONI

Pour faire suite à la demande de plusieurs conseillères et conseillers territoriaux qui m'ont demandé, effectivement, en dehors de nos sessions, de présenter un point d'étape sur le déploiement du très haut débit en Corse, je vous propose donc cette synthèse réalisée au plan technique par la direction du numérique, que je remercie pour son investissement, le directeur Éric FERRARI, l'ensemble des personnes qui l'accompagnent.

Donc, un rapport d'information pour tenir informée votre Assemblée de l'évolution de ce dossier et de la mise en œuvre de cette délégation de service public.

Je rappelle que dès 2016, de façon générale, le chantier du haut débit et du très haut débit a été érigé, là encore, en priorité par le Conseil exécutif et la majorité

⁵ Délibération N° 21/178 AC

territoriale, autour de quatre orientations majeures. Premièrement, répondre aux besoins du territoire insulaire et de l'ensemble de nos territoires en situation de fracture numérique avérée.

Deuxièmement, éviter de construire une Corse à deux vitesses où il y aurait eu pour les agglomérations ou les zones AMII de Bastia et d'Aiacciu, AMII, l'acronyme, du très haut débit et uniquement du haut débit ailleurs.

Troisièmement, combler le plus vite possible la fracture territoriale et permettre aux territoires de l'intérieur, du rural et de la montagne d'intégrer dans leur stratégie de développement la possibilité d'offrir cette prestation numérique indispensable dans tous les domaines, notamment, bien sûr, l'accès la culture, la télémédecine, l'activité économique et/ou agricole, etc.

Et enfin, procéder au remplacement définitivement du réseau cuivre vétuste par de la fibre optique d'ici à 2025.

La convention de DSP a été signée le 16 octobre 2018 entre la Collectivité de Corse et son délégataire, SFR collectivités.

Je rappelle les volumes financiers globaux de cette délégation de service public, alors : 52 M€ de fonds publics investis pour un investissement global de 275 M€ de travaux d'établissement et 327 M€ en tout sur les 30 années de la durée du contrat.

Je rappelle qu'il y a eu quand même, ne serait-ce que d'un point de vue budgétaire, une construction du plan de financement extrêmement intéressante puisque les fonds propres de la Collectivité se sont élevés pour cette opération à 17,2 M€. Donc, 17,2 M€ pour un investissement total de 275 M€ pour la première période de 5 ans et 327 M€ en tout.

Alors, au bout de deux années et demie de mise en œuvre de ce contrat, quel était l'état de la situation au 1^{er} octobre 2021 ? Quelques éléments essentiels. Premièrement, le plus important, sur les engagements de déploiement de la convention, ils sont aujourd'hui respectés à un rythme hebdomadaire de l'ordre de 800 à 1200 prises construites, nous sommes arrivés aujourd'hui à un total d'environ 170 000 prises sur les 170 000 totales prévues par le contrat. Il est décliné dans le rapport de présentation les aspects techniques avec les points de mutualisation, armoires de rue, les NRO, c'est-à-dire les nœuds de raccordement optique.

Donc, je rappelle que « Corsica Fibra » qui est le délégataire, la structure dédiée et construite, mise en place pour que l'exécution contractuelle mobilise un réseau

de sous-traitants qui réunit 28 entreprises insulaires et qui mobilise environ 250 salariés sur le terrain.

Donc, premier point, les engagements de déploiement de la convention, sont respectés, il y a eu un retard à un moment donné, qui nous a conduits à faire jouer les pénalités contractuelles qui étaient prévues par le contrat. Ce retard a été depuis résorbé, y compris en intégrant les difficultés de suspensions de chantiers liées à la crise COVID.

Alors aujourd'hui, 61 communes de Corse bénéficient des offres très haut débit, je laisse de côté les zones AMII, je le rappelle, c'est-à-dire les zones qui ont été couvertes par un appel à manifestation d'intérêt autour de Bastia et d'Aiacciu, toutes les autres communes de Corse sont concernées par le déploiement du très haut débit.

En ce qui concerne les engagements collatéraux, à savoir la formation professionnelle, ainsi que l'insertion sociale et professionnelle, je rappelle que malgré les conditions sanitaires, là encore, liées à la crise COVID, plus de 73 230 heures de formation ont été dispensées, soit beaucoup plus que les 35 000 contractuellement prévues. Que ces 73 000 heures de formation ont permis de diplômer 277 stagiaires, parmi lesquels 253 ont obtenu un contrat de travail à durée indéterminée. 18 sessions de formation ont été dispensées entre 2019 et 2021, en partenariat avec l'AFPA de Corti et le CFA de Corse-du-Sud.

Au plan technique, un élément de satisfaction important, c'est que lors de la première installation, eh bien, 95 %, si ma mémoire est bonne, des prises et des raccordements fonctionnent bien, c'est bien ça : 95 % de taux de succès au premier raccordement. Ce qui nous situe à un taux d'échecs de 5 %, autrement dit 4 fois inférieur à la moyenne française. Le délai de traitement de l'échec est de 48 heures en moyenne.

Enfin, je précise dans cette présentation volontairement sommaire, que bien sûr il y a une logique qui conduit à se déployer de façon réticulaire en partant des lieux où il y a le plus de prises potentielles pour pourvoir, grâce au financement de la commercialisation de ces prises, eh bien, équilibrer au plan budgétaire l'opération et aller ensuite vers les zones qui sont souvent moins peuplées. Et donc, bien sûr, il y a une forme d'impatience et quelquefois de frustration de la part de certaines communes qui sont en fin de déploiement et qui sont notamment des communes rurales, pour qu'elles n'aient pas à souffrir de cette situation.

En parallèle du très haut débit, nous avons lancé un programme de haut débit, doté de 30 M€ de crédit, à travers un marché de travaux. Et ce haut débit, permet à ces

communes qui sont en queue de peloton pour le déploiement du très haut débit, de bénéficier d'ores et déjà du haut débit, c'est-à-dire une qualité de desserte numérique très largement supérieure à celle du cuivre, et un investissement qui ne sera pas perdu, puisqu'il sera également exploité et optimisé lorsque le très haut débit arrivera.

Donc, quelques questions techniques ont été posées devant la commission, et également d'ailleurs devant la chambre des territoires où ce rapport a été présenté.

Rapidement et pour aller au bout de la présentation, dire d'abord que nous avons insisté dans le cahier des charges pour que, à chaque fois que possible, nous passions en enterré plutôt qu'en aérien et en utilisant les infrastructures existantes pour ne pas avoir à en créer de nouvelles, notamment pour des raisons esthétiques, nous avons mené un travail inédit à l'échelle française de mutualisation des enfouissements de réseau avec les opérateurs d'infrastructures locaux, notamment EDF. De ce côté-là, il y a un point d'amélioration à apporter, j'espère que ça sera l'occasion aussi dans la relation avec le syndicat de l'énergie 2A, mais nous aurons l'occasion d'en parler.

Et puis, il y avait une crainte relative au dernier tronçon, c'est-à-dire les raccordements abonnés, avec une crainte de raccordements multiples générant des liaisons possiblement inesthétiques, dites en toile d'araignée. Donc, il a été apporté comme réponse, et je la répercute ici, par les services de la Collectivité, que les raccordements abonnés constituaient la partie du réseau encadré de la façon la plus stricte en termes de cahier des charges à respecter, et donc, les raccordements se faisaient notamment en respectant les passages existants, notamment les réseaux cuivre ADSL. Il n'y avait donc pas de craintes particulières à nourrir relativement à des créations d'infrastructures supplémentaires en bout de réseau, infrastructures qui auraient pu avoir des aspects inesthétiques.

Donc globalement, se développe normalement, de façon satisfaisante et nous pouvons espérer que fin 2023, courant 2024, ce sera bien toute la Corse, tout le territoire de l'île, et notamment tous les territoires de l'intérieur et de montagne, qui auront accès au très haut débit, ce qui sera, à mon avis, non pas la condition sine qua non du développement économique ou de l'implantation massive de personnes ayant fait le choix de vivre dans l'intérieur. Mais ce qui est certain, c'est qu'on ne peut pas vivre dans l'intérieur de façon normale, y développer une activité économique satisfaisante, une activité agricole fructueuse, accéder à la télémédecine, accéder à l'offre culturelle, si on ne bénéficie pas du très haut débit. Donc, le très haut débit est une condition nécessaire, mais non suffisante de la réussite de notre politique de soutien et de relance de l'intérieur et de la montagne.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président. Il y a un rapport de la CDENATE. Je vous en prie, Mme la rapporteure.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Merci, Mme la Présidente. Sur l'observation des commissaires, la Présidente Nadine NIVAGGIONI a tenu à saluer le travail des services de la Collectivité de Corse ainsi que celui réalisé par les entreprises.

Elle a fait observer que non seulement le déploiement du réseau très haut débit constituait actuellement le chantier le plus important de Corse, mais respectait également les engagements, notamment, ceux relatifs au calendrier.

Elle a également salué l'anticipation de la Collectivité en matière de formation, laquelle a conduit à la création de 200 emplois dans le domaine du numérique et permis ainsi d'améliorer les conditions de vie d'autant de familles.

Pour autant, elle a regretté l'absence de communication par les services de la CdC sur les chantiers, alors qu'il constitue une réussite importante pour la Corse.

Ce rapport d'information n'appelant pas de vote, la commission n'a pas formulé d'avis sur ce rapport.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc, même si sur ce rapport, l'Assemblée doit prendre acte, il peut y avoir des questions ou des remarques. Est-ce que quelqu'un veut intervenir ? M. SAVELLI, pour « Un soffiu novu ».

M. Joseph SAVELLI.

Merci, Mme la Présidente. Alors, je ne vais pas revenir sur l'historique du dossier, notamment sur les différentes étapes contractuelles qui ont mené à la signature de la convention de DSP, en date du 29 juin 2018.

En revanche, je voudrais revenir rapidement sur l'avenant n° 2, qui avait été nécessaire pour une mise en conformité avec de nouvelles contraintes d'un service public, et qui au passage avait pour objectif aussi de refaire une clause de revoyure suite à la crise COVID.

Cet avenant, il proposait notamment de réduire des exigences d'ingénierie du réseau pour mieux appréhender les zones à très faible densité démographique, de revoir à la baisse le planning de déploiement pour cause de COVID 19 et enfin définir des modalités de traitement des problématiques d'adressage sur le territoire.

Alors, du point de vue technique il faut bien comprendre que la politique de déploiement dans des moins denses, repose essentiellement, comme l'a dit M. le Président, sur l'utilisation d'infrastructures existantes, via des conventions tripartites entre « Corsica Fibra », donc la filiale de SFR Collectivités, la commune de la com-com et les opérateurs propriétaires des supports réseaux. Il s'agit exclusivement de (fourreaux) enterrés ou de poteaux, basse tension appartenant donc au groupe « ERDF » « ENEDIS » ou « orange ».

En cas d'absence d'infrastructures d'appui, le délégataire doit construire son propre réseau en sous-sol toujours ou via des poteaux et autant que possible en partenariat avec « ERDF » ou « Orange ».

C'est une politique de mutualisation qui s'avère efficiente pour le délégataire car elle permet de réduire conjointement les coûts et les délais, d'autant plus si le déploiement est réalisé principalement en aérien via des poteaux.

Alors M. le Président, vous disiez qu'à travers le cahier des charges, vous aviez pris le soin d'insister sur la nécessité de migrer prioritairement sur les infrastructures enfouies, sachant bien entendu, comme tout le monde le sait, qu'une infrastructure enfouie est beaucoup plus fiable en termes d'utilisation et beaucoup plus durable dans le temps.

Ce que je veux dire par là c'est qu'on a besoin aujourd'hui, à mon avis, d'être beaucoup plus vigilants sur ce point car le déploiement aérien n'offre pas les mêmes garanties de fiabilité et de pérennité, ce qui pourrait générer à terme, je vous le répète, un risque accru de rupture de service et une dégradation prématurée des infrastructures que nous devons probablement récupérer au terme de la concession, c'est-à-dire dans 30 ans.

Alors, que peut-on retenir de ce point d'étape ? Tout d'abord que l'objectif cumulé des 70 000 prises au 31/12 sera bien atteint. C'est le minimum que l'on pouvait attendre vu que l'objectif 2020 avait quand même été réduit de moitié à l'occasion de l'avenant n° 2. Alors, j'ai vérifié un peu dans la (littérature) sur Internet, on est je pense la région de France qui a été la plus « généreuse » sur la renégociation suite COVID, et il y a d'ailleurs un petit rapport parlementaire qui traite de ce sujet, qui précise que comme pour l'économie, finalement, la première vague du COVID de 2020 n'a pas

entraîné forcément de grosses répercussions sur le déploiement de ce type d'infrastructures et plus généralement sur le BTP.

Donc, ce que je retiens aussi du rapport d'étape, c'est que taux de succès du premier raccordement est estimé à 95 %, donc on s'en réjouit, que le taux de commercialisation est assez élevé, avec 75 %, donc environ 53 000 nouveaux abonnés, soit un bilan de déploiement que l'on pourrait considérer comme suffisant ou satisfaisant.

En revanche, ce qu'on peut regretter, M. le Président, c'est l'absence d'indicateurs de qualité et de contrôle, parce qu'on ne peut pas se contenter, vue les enjeux et les budgets investis, on ne peut pas se contenter d'un simple comptage de prises ou de connexions d'abonnés. D'accord ?

Donc, ce que l'on propose afin d'améliorer le contrôle et le suivi de ce projet qui est loin d'être terminé, on propose d'intégrer dans ce type de rapport, on vient recevoir cette brochure qui est très bien faite, qui est très complète, mais ce que l'on souhaiterait c'est que dans un prochain rapport d'étape, qui pourrait être par exemple biannuel, on propose de rajouter un certain nombre d'indicateurs de contrôle, notamment une ventilation des kilométrages de fibres déployées par types de réseaux.

Aujourd'hui, je me suis permis d'appeler « Corsica Fibra », en me présentant et en expliquant quel était le but de mon appel, donc aujourd'hui « Corsica Fibra » est incapable de répondre sur cette question, ils sont incapables de nous dire quelle est la répartition du kilométrage de fibre, c'est-à-dire 7 000 kilomètres de fibre qui ont été à (tirés) sur toute la durée du projet, donc quelle est la (...) entre ce qui a été aérien, ce qui a été enterré, ce qui a été construit ou existant et avec quel partenaire, c'est aussi important de le savoir.

On aimerait aussi avoir des indicateurs sur les modes de (...) de raccordement des abonnés puisque finalement on vit tous dans des villages, on a tous des attaches dans des villages, et on est tous, je crois, plus ou moins devenus un peu allergiques à ces fils, ces câbles qui pendent partout, qui traversent les ruelles, etc. Donc, c'est vrai que c'est important qu'à travers ce projet, et je pense que c'est ce qu'on aurait fait aussi et prévoir, c'est d'essayer de faire autant que possible, d'embellir un peu nos ruelles et d'éviter ce genre de dégâts visuels.

Ensuite il manque, pour prendre vraiment un véritable pouls auprès des utilisateurs, il manque une enquête de satisfaction auprès des communes et aussi auprès des abonnés. Je pense que ça serait bien que soit associée à ce rapport, une enquête de satisfaction.

Enfin, il manque des informations sur l'utilisation des financements publics, sur les montants investis et sur le contrôle des délégataires.

Alors, ces éléments manquants seront utiles pour un meilleur suivi du déploiement. Il nous reste trois exercices, environ 100 000 prises à installer dans des zones toujours plus enclavées, avec un niveau de qualité qui devra être maintenu sur l'ensemble de nos territoires.

Au regard de ces enjeux et des montants investis, nous vous invitons, M. le Président, à plus de vigilance et plus de contrôle, notamment sur les arbitrages techniques du délégataire, le but étant de servir au mieux les intérêts de l'ensemble des acteurs concernés, de l'autorité délégante jusqu'à l'abonné final. Voilà pour ce rapport d'étape.

Je voudrais, pour finir mon propos, vous signaler deux remontées de terrain. La première concerne le traitement des problématiques d'adressage normalisé sur le terrain. En effet, dans le cadre de l'appel à projet, plusieurs communes ont délibéré il y a plusieurs mois, puis transmis une demande officielle de subvention au comité de massif. Or à ce jour, ces communes sont toujours en attente d'un arrêté attributif, cette absence de (référence) d'adressage précis, ralentie le raccordement final et la phase de commercialisation, entraînant des rendez-vous manqués et des tensions entre opérateurs et clients finaux.

La seconde remontée porte sur des difficultés à établir les conventions triparties entre « Corsica Fibra », « ENEDIS » et les autorités en charge des énergies. Ces difficultés exprimées notamment par les communes de Corse-du-Sud, semblent être liées à des problèmes de financement et à une gouvernance instable qui pèse, notamment, sur le SDE 2A.

M. le Président, pourrions-vous nous apporter quelques précisions sur ces deux sujets ? Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Romain COLONNA.

M. Romain COLONNA

Merci, Mme la Présidente. Je crois qu'on interviendra à plusieurs voix au sein du groupe.

Je dirai d'emblée, je ne serai pas aussi technique que mon collègue M. SAVELLI, peut-être sur un plan un peu plus politique, je voudrais intervenir, simplement pour dire qu'au cours de la précédente mandature, cela avait été présenté comme un dossier important, pour ne pas dire un dossier phare de la mandature, qu'il a connu des problèmes politiques et que malgré le contexte politique difficile, nous avons là un dossier qui avance bien, qui avance plutôt très bien, malgré certaines remarques techniques, que l'on peut tout à fait partager, de notre collègue M. SAVELLI.

Mais je voulais souligner que ce dossier ce n'est pas rien, on ne doit pas non plus passer, sous couvert d'éléments techniques, la dimension hautement politique de ce dossier. On a quand même un plan de déploiement de la fibre qui est général sur la Corse, qui est général sur la Corse aussi bien dans le milieu urbain que dans le milieu rural, il y a des délais qui globalement sont tenus. Ça été dit par le rapport de commission, il y a eu plus 200 emplois créés, de la formation, c'était des choses sur lesquelles nous étions très fortement intervenus lorsque ce rapport avait été présenté.

Donc je crois, sans tomber dans l'auto satisfecit on et là pour débattre, mais ce rapport, moi je suis très heureux, au nom du groupe, qu'il vienne et qu'il soit présenté comme une étape et c'est très bien qu'on puisse vraiment prendre toute la dimension politique de ce qu'il est en train de se passer, même s'il ne s'agit que d'un rapport d'étape, avec une opération financière qui est quand même globalement très satisfaisante pour la Collectivité, faut-il le rappeler ? Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions ? Jean-Félix ACQUAVIVA, je vous en prie.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci, Mme la Présidente. Moi je vais d'abord continuer à souligner ce que vient de dire Romain COLONNA, du stade de la velléité il y a quelques années, nous sommes en train d'évaluer par étape, c'est un rapport d'étape, le déploiement des autoroutes numériques en Corse. C'est une réalité palpable, chiffrable, en nombre de prises, en nombre de stagérisations et d'emplois et de formations. Ça se déroule sous nos yeux. Et bien sûr que lorsqu'on a un cheminement d'un chantier de cette dimension, il y a des choses chemin faisant, à améliorer.

Et, je dirai quelques éléments pour éclairer mon collègue qui n'était pas en possession de toutes les informations sur ce qui se passe aussi sur le terrain, la transversalité des actions liées à ce dossier.

Donc, ça veut dire qu'on est véritablement dans quelque chose qui peut contribuer, même si le Président l'a dit, c'est une condition nécessaire, absolument nécessaire, mais évidemment pas suffisante de la revitalisation des territoires.

Néanmoins, là où on disait que la Collectivité de Corse faisait, je fais référence un peu au Gouvernement avant les élections territoriales en juin 2021, était trop dans le dogmatisme, on est bien sur un sujet où cette gouvernance démontre qu'elle est bien concrète et qu'elle agit concrètement pour les entreprises, évidemment, jeunes et surtout pour les territoires dans ce qu'ils pourront développer en termes de potentialités qui sont multiples, économiques, santé, formations, culture, je ne vais pas refaire l'exégèse de tout ce qui a été dit, bien mieux que moi, avant.

Je vais faire un point sur une question de transversalité puisqu'évidemment que la question de l'enfouissement des lignes, d'abord la question de l'enfouissement des lignes, ce n'est pas une question qui date que du déploiement de la fibre. C'est un sujet qui a toujours été récurrent, avec les syndicats d'électrification lors des mandatures précédentes, d'ailleurs il y avait des conventions spécifiques et on sait que la question de l'enfouissement des lignes est, d'un point de vue topographique et d'un point de vue financier, quelque chose de très, très, très important, donc la recherche de mutualisation est absolument nécessaire.

Il faut savoir, dans l'optique des transversalités, et là je prends ma casquette de Comité de massif, qu'il y a eu des réunions, puisqu'il s'il faut démontrer que la Collectivité est capable d'aller vers les territoires, il y a eu des réunions par territoire avec les opérateurs, pour que l'on arrive à créer au mieux, dans certains territoires, et je pense que ces réunions-là vont se développer, la question de la mutualisation réseau, évidemment avec EDF et Orange, mais aussi avec le et les syndicats d'électrification, demain. Ça a été fait dans le Giussani, récemment il y a eu une réunion dans le Niolu. D'autres territoires ont demandé à aborder cette question et nous sommes donc forcément dans des discussions technico-économiques qui permettent de répondre au cahier des charges de la DSP et en même temps, d'intégrer cette demande naturelle d'éviter, et d'un point de vue environnemental, et d'un point de vue fiabilité, les problématiques évoquées par mon collègue par ailleurs. Donc, c'est en cours.

L'autre élément, c'est sur l'adressage. Je suis en mesure d'annoncer que le comité de massif ayant été installé, suite aux élections, il s'est réuni en séance plénière le 28 septembre dernier et il s'est réuni en commission permanente avec l'ensemble des acteurs désignés le 18 octobre. Il a donné un avis favorable à toutes les demandes de financement d'adressage qui était un point absolument obligatoire pour la commercialisation. Le Conseil exécutif sera naturellement en mesure de décider

définitivement et de donner les arrêtés attributifs. Donc, les choses sont largement en cours.

Ce sont des précisions qui démontrent la transversalité des outils de la Collectivité sur un sujet qui a plusieurs dimensions et qui, sur la question des territoires ruraux et de montagne, est très attendu.

Je pense qu'il faut se satisfaire à la fois de ce déploiement et du rattrapage des retards. J'ajoute, même s'il a été précisé que la période COVID a été propice à des améliorations qualitatives pour les opérateurs en Corse par rapport à d'autres régions, que le contrat initial de DSP est certainement le ou un de ceux les plus hauts qualitativement par rapport aux autres régions. En termes d'obligations qualitatives intégrées multifactorielles, je serais tenté de dire qu'il n'y a pas photo et il faut en prendre la mesure eu égard à l'ensemble des données qui nous sont présentées aujourd'hui.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller.

Je vous en prie, M. le Conseiller.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je vais être court.

On est à mi-parcours temporel, on est à 40 % de réalisation. Objectivement par rapport au retard COVID, on semble avoir un rythme qui peut laisser espérer qu'au terme du plan prévisionnel, on aura les 170 000 raccordements, avec une hypothèque que je voudrais connaître. J'ai constaté que sur de nombreuses communes où je pense que l'équipement est réalisé à 100 %, il y a une distorsion entre les prises cibles et les prises réalisées. Est-ce qu'on va avoir une minoration potentielle et dans ce cadre-là, quel est le réajustement et quelles sont les clauses des aides publiques ? Est-ce qu'elles sont proratisées ou est-ce que c'est un montant global et forfaitaire ?

Ensuite, je souscris à ce qui a été dit sur la problématique de l'enfouissement, des structures aériennes. Je soulève au passage qu'il faudrait qu'on lève aujourd'hui la problématique de ces poteaux galvanisés qu'on nous vend à tour de bras au prétexte qu'il y a pénurie de bois. Je voudrais qu'on ait une attitude un peu plus écocitoyenne et

qu'on impose aux opérateurs de s'approvisionner là où il faut, avec les matériaux qui me semblent les plus adaptés, à savoir le bois, que ce soit pour des problèmes de développement durable au sens de la production ou carrément pour des problèmes d'esthétique.

Pour ce qui concerne ensuite l'état d'avancement, il y a 40 %. Or, l'état d'engagement des subventions est très en deçà. Le fonds national du numérique n'a versé à la Collectivité de Corse pour le moment que 5 M€. A un moment donné, il faut qu'il y ait une adéquation entre la cadence de pause, la cadence de réalisation et les objectifs de paiement qu'on doit. A un moment donné, si c'est la CdC qui va faire l'avance, on va le prendre sur des fonds propres. Je pense que là, il faut qu'on se mette en ordre de marche pour avoir une adéquation entre les paiements qui ne sont aujourd'hui que de 10 millions d'euros alors qu'on devrait être à plus de 20, si on fait le prorata des 52 M€ d'aide publique par rapport au 40 % d'avancement réel pour qu'on ne se retrouve pas en fin de programme avec un décalage et avec l'Etat qui nous joue encore la carotte sur ce qu'il doit donner. Là-dessus, je pense que ce n'est pas quelque chose de compliqué mais il faut y faire attention.

Pour la partie « aérien », je n'ai pas connu le cahier des charges initial. Est-ce qu'il y avait une clause qui disait que seuls seront utilisés les supports publics disponibles ? A ce moment-là, là où il n'y a pas de souterrain, il est logique de passer en aérien. Ou bien, est-ce que l'opérateur a, de sa propre initiative, fait des propositions techniques pour favoriser l'enfouissement et sur quelle distance ? Moi, ce n'est pas de savoir aujourd'hui ce qui aérien ou souterrain. J'ai très bien compris qu'ils en posent très peu de souterrains, qu'ils n'utilisent quasiment que les réseaux existants et qu'on va en aérien que là où il n'y a pas de souterrains. Mais qu'est-ce qu'eux ont vendu ? La vraie question, elle est là.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. M. POZZO di BORGO a la parole pour « Fà populu in seme ».

M. Louis POZZO DI BORGO

Merci, Mme la Présidente. Je vais profiter du temps de parole qui reste à notre groupe.

Sans revenir sur les aspects techniques, tout a été dit, quelques points de vigilance à vérifier.

Pour autant, il me semble sur le fond du dossier, entre la signature de la DSP et ce jour, il y a quand même eu un événement important et marquant : c'est la crise du COVID. On peut voir la chose comme un ralentissement du déploiement, mais moi je l'aborderai différemment.

Pour reprendre les propos de Romain COLONNA, on est quand même dans un dossier politique aussi, même s'il est extrêmement technique. Cette crise du COVID et le confinement ont entraîné bon nombre de changements d'habitudes que ce soit au niveau médical, les téléconsultations, la télémédecine qui se sont généralisées de plus en plus. Nous avons aussi un phénomène aujourd'hui qui est démocratisé et qui tend à se généraliser, il faut en parler ici, c'est le télétravail.

Le télétravail a été imposé par cette crise sanitaire sans précédent et aujourd'hui, quelles que soient les collectivités ou les entreprises, on demande par des accords d'entreprises, d'accorder des jours de télétravail aux salariés et aux agents. Ce qui veut dire que ce déploiement de la fibre du haut débit dans le rural, ne va pas évidemment revitaliser à lui seul le rural. Mais pour autant, il permet à bon nombre de jeunes couples, de jeunes salariés de pouvoir remonter, pour leur journée télétravail, dans leur village, dans le rural, de s'y réinstaller.

Je crois que c'est là le paramètre le plus important aussi, c'est ce choix qui a été fait en 2018 lors de la signature de la DSP, eh bien aujourd'hui, de par la crise qui n'était pas prévisible mais que nous avons subie, permet aussi d'être la première pierre à l'édifice de la revitalisation.

Je ne vais pas refaire le débat de la chambre des territoires mais malgré tout, Mme MARIOTTI est ici et je pense qu'elle ne me contredira pas, je parlerai de la TAVAGNA, nous avons 5 villages de TAVAGNA, ils sont tous équipés de la fibre et ça permet de pouvoir remonter quelques jours par semaine et de pouvoir y travailler. Là où nous étions dans des zones blanches téléphoniques et aussi des zones blanches au niveau d'Internet, aujourd'hui, nous pouvons regagner nos villages sur des jours de semaine ou des week-ends et pouvoir poursuivre notre activité professionnelle.

Je crois que c'est en ça que ce dossier aussi doit être valorisé. Certes, les différents intervenants ont soulevé qu'il y a des problèmes techniques, notamment aérien et souterrain. Effectivement, un point de vigilance sur le déploiement entre le NRO et le domicile des abonnés, il y a des choses à voir parce que nous devons aussi préserver les aspects esthétiques de nos villages et de nos ruelles. Mais tout de même, je pense qu'au niveau de la revitalisation du rural, c'est un vrai dossier structurant et nous pouvons nous en réjouir. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Je souscris à ce qui vient d'être dit.

M. le Président, vous avez la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

Rapidement, remercier tous les intervenants à la fois pour leurs commentaires et leurs questions.

Dire, comme l'a souligné Louis POZZO di BORGIO, que ce dossier était déjà stratégique et il le devient plus encore dans le monde post COVID où je pense que le fait d'avoir accès au numérique et notamment au très haut débit est là aussi, un facteur d'accélération pour des évolutions dans les pratiques de travail ou plus généralement dans l'installation dans l'intérieur de la Corse qui vont se généraliser, en tout cas se renforcer sous l'effet de la crise COVID et notamment le télétravail.

Je citais l'exemple des Canaries qui ont attiré des milliers d'emplois grâce à leur qualité de vie d'une part, et d'autre part la très bonne couverture numérique de l'archipel.

Ceci étant posé, deuxième chose, rappeler quand même, vos questions sont légitimes et bien sûr on intégrera les remarques ou les soucis techniques, les préoccupations d'ordre technique et les suggestions. On est dans le détail opérationnel.

Mais rappeler quand même en quelques mots, nous nous sommes faits accompagner lors de la négociation de ce contrat de délégation de service public, d'une AMO qui était composée de 3 catégories d'intervenants : des juristes, des techniciens et des financiers. Une AMO qui est reconnue sur la place du numérique comme l'une des plus compétente en Europe et une AMO qui présente la particularité d'avoir conseillé les collectivités publiques en retenant chacun des opérateurs qui s'étaient positionnés.

On sait aussi que dans un certain nombre de domaines extrêmement techniques, on a des AMO qui ont une grande proximité avec des opérateurs - je pense par exemple dans le domaine du traitement des déchets pour aller ailleurs que le numérique. Donc, cette AMO nous donnait à la fois toutes les garanties de compétences et celles d'indépendance que nous recherchions. Son travail était accompagné ou doublé du travail fourni par la direction du numérique qui a bien sûr toute notre confiance.

Ceci pour dire qu'aux termes de la négociation et du contrat que nous nous apprêtons à signer, ce qui m'a été dit et dit publiquement, je l'ai dit devant l'Assemblée lors de la mandature précédente, mais je le répète aujourd'hui devant vous, c'est que le degré d'engagement technique et le degré de garantie financière et juridique que nous avons réussi à atteindre n'avaient jamais été rencontrés par notre AMO dans aucune des procédures auxquelles elle avait participé.

Donc, je ne suis pas un technicien bien sûr, mais je pense que nous sommes allés aussi loin que nous pouvions le faire dans la sécurisation du choix que nous avons été amenés à opérer.

Ceci étant précisé, reste à vérifier la bonne exécution du contrat. Sur le principe, ce que je vous propose c'est que ces questions soient mises par écrit et que, par exemple dans le cadre de la commission du développement économique, on consacre une session de travail où, en amont, on reçoit les questions, on les traite avec la direction et on travaille pendant 2 heures pour vous donner toutes les garanties que vous êtes en droit de solliciter. Ça, c'est sur la méthode.

Ce que je peux d'ores et déjà vous dire sur le contrôle de la qualité technique, il y a environ 10 000 prises qui ont d'ores et déjà été contrôlées dans le cadre d'une première AMO ; il y a des carottages qui sont effectués sur les différentes installations. Nous allons maintenant solliciter une deuxième AMO pour la seconde partie. Il y a donc un suivi sérieux qui a été fait.

Sur le départ entre enfoui, existant, aérien, les services techniques ont essayé d'aller à chaque fois vers les options qui étaient les plus intéressantes, y compris à travers ce travail de recherche de mutualisation avec d'autres chantiers d'enfouissement. Là aussi, nous vous donnerons toutes les précisions utiles et s'il faut renforcer le dispositif de surveillance sur votre conseil ou sur vos suggestions, j'y suis tout à fait favorable.

Un dernier mot sur la question de l'adressage qui est une question centrale. Beaucoup d'entre nous et d'entre vous sont des élus également au niveau des municipalités. On connaît les difficultés de l'adressage. J'ai vu également que l'agence nationale de la cohésion territoriale en a fait un thème de son intervention. Il ne faudrait pas que vos interrogations légitimes fassent perdre de vue qu'aujourd'hui, la Collectivité de Corse, via le comité de massif, finance à 80 % l'adressage, aussi bien les opérations techniques que les opérations de pose de signalétiques, etc.

C'est extrêmement intéressant pour les communes, il y en a environ une centaine qui sont possiblement concernées aujourd'hui. Il y en a cinquante et une qui ont

déposé un dossier. Si on n'a pas encore individualisé les crédits, on revient à la problématique de ce matin, ça a été une année électorale, d'habitude, on fait une individualisation tous les trois mois. Il y a urgence à procéder aux individualisations, il y a eu une réunion du comité de massif en octobre. Là, on va individualiser. Mais pour qu'on puisse individualiser, il faut qu'on passe le BS. On revient donc sur la problématique de ce matin. Il fallait qu'on passe le BS suffisamment en amont de la clôture de l'exercice qui interviendra le 15 décembre, pour être sûr de pouvoir individualiser l'ensemble de l'aide aux communes.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui.

Sur les questions avec le SDE, on en parlera avec le SDE, ce n'est pas par rapport à la gouvernance, c'est par rapport à une interprétation du champ de compétences respectif. On en parlera tranquillement avec le SDE et/ou au sein du SDE. Je ne doute pas qu'on trouvera les points d'équilibre qui conviendront à tout le monde.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président.

Je me permets de signaler que la chambre des territoires a été installée lundi dernier. Nous y étions bien évidemment tous les deux. Le débat a eu lieu sur ce sujet et les élus ont particulièrement souligné l'intérêt du travail réalisé. Effectivement, aujourd'hui le très haut débit est une condition nécessaire, certes non suffisante, mais absolument nécessaire du développement de l'intérieur et de l'ensemble du territoire au même titre que l'électricité au siècle dernier.

Merci M. le Président, merci pour ces débats très intéressants.

L'ASSEMBLÉE DE CORSE PREND ACTE DU RAPPORT N° 341⁶

Nous allons passer au rapport suivant.

Mme Antonia LUCIANI va nous le présenter.

⁶ Délibération N° 21/179 AC

CULTURA E PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

* **Raportu n^u 345** : **Approvu di a cunvinzioni d'appiigazioni finanziaria 2021 di a cunvinzioni di cuuparazioni pà u sinemà è a fiura mossa 2020-2022 trà u Statu, u Centru naziunali di u sinemà è di a fiura mossa è a Culletività di Corsica.**

* **Rapport n^o 345** : Approbation de la convention d'application financière 2021 de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée 2020-2022 entre l'État, le Centre National du Cinéma et de l'image animée et la Collectivité de Corse.

Mme Antonia LUCIANI

Merci, Mme la Présidente.

Ce rapport concerne l'approbation de la Convention d'application financière 2021 entre le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), la Collectivité de Corse et l'Etat.

Ce rapport est intéressant parce qu'il permet de faire un bilan de l'année écoulée et il montre que malgré la crise, l'action soutenue en faveur du cinéma et de l'audiovisuel de la Collectivité en coopération avec le CNC a permis le développement et la structuration d'un écosystème du cinéma et de l'audiovisuel insulaires qui arrivent à une forme de maturité. On va le voir au cours de cette présentation.

La politique de soutien de la Collectivité de Corse s'est construite autour de plusieurs axes que je vais vous présenter.

Vous avez un premier axe dédié autour du développement et à la production des films avec un fonds d'aide audiovisuel et cinématographique pour un montant d'environ 3,5 M€ dans le cadre de la convention de coopération et des productions de réalisateurs et de producteurs insulaires souvent sélectionnés et primés dans les festivals internationaux reconnus.

Je tiens à souligner que l'actualisation de notre règlement d'aide en 2017 puis en 2019 a fait en sorte de relever les plafonds pour le développement et pour la production, ce qui a permis de repositionner notre fonds d'aide de manière plus attractive pour les longs métrages, ce qui a eu comme conséquences, d'avoir des demandes qui étaient à la fois plus nombreuses et plus variées. C'est une des raisons qui explique aussi dans le bilan que vous pouvez voir qu'il y a une variété de thèmes

proposés, qu'il s'agisse des questions d'identité, de violence, de rapport de classes, d'homosexualité, de liens homme/nature, de corruption, d'histoire, etc.

Vous avez un axe qui concerne l'accompagnement par des conventions d'objectifs et de moyens de la chaîne de télévision de plein exercice qui est Via Stella et de la chaîne de proximité Télé paese ainsi que la plateforme Allindi qui permettent de coproduire et générer des financements extérieurs et donner donc à voir toute cette production insulaire.

Vous avez également un axe qui est soutenu en concertation avec l'ADEC qui est un axe industriel et qui permet le développement d'une filière de prestataires et d'acteurs industriels sur toute la chaîne de production et de post-production, afin d'optimiser au maximum les retombées économiques sur le territoire. On peut aussi noter récemment la création d'un auditorium de doublage en langue corse et de mixage.

Vous retrouvez également un axe de développement autour de l'activité d'accueil de tournage et de promotion du territoire dans le cadre du Corsica pôle tournage.

Vous avez un axe de soutien à la diffusion permettant le développement et la modernisation d'un réseau de salles de cinéma qui a vu sa fréquentation doubler ces 5 dernières années.

Nous proposons à travers cette convention d'aider plus particulièrement deux projets. Un projet concerne la salle de cinéma Laetitia en centre-ville d'Ajaccio, ce qui va permettre la réouverture de trois salles. Le deuxième est le projet le Cube qui est destiné à se situer au sud de Bastia et qui permettra de compléter l'offre existante actuelle et de répondre aux besoins de l'agglomération bastiaise.

Vous retrouvez également un axe d'accompagnement depuis le plus jeune âge autour de l'émergence des talents dans le cadre du soutien aux opérations d'éducation à l'image en milieu scolaire. C'est le soutien aux classes LCAV, les sections littéraires option cinéma et audiovisuel.

Vous retrouvez également l'accompagnement de la filière cinéma de l'IUT de Corse et notamment le DU CREATACC qui a permis le développement de l'opération talents en cours et de l'aide à la première œuvre et aux différents ateliers de formation et résidence d'écriture mis en place sur le territoire.

A noter également que depuis 2019, deux fabrique culturelle qui sont des lieux de création, de recherche et de développement dans le domaine du cinéma, mais

également des arts visuels et d'hybridation des disciplines artistiques, complètent ce dispositif. Elles accueillent des artistes, des réalisateurs corses et internationaux en résidence qui permettent et qui participent aussi au rayonnement de cette politique culturelle, audiovisuelle et cinématographique.

Pour revenir proprement à la convention, chaque année, cette convention d'application financière est signée et elle définit les engagements financiers prévisionnels du CNC, négociés sur la base des prévisions d'individualisations de notre Collectivité.

Elle définit également un certain nombre de nouvelles priorités autour de thématiques telles que la parité homme/femme dans les comités de sélection et les auteurs et les sujets des œuvres aidées.

De plus, elle acte la prise en compte des problématiques environnementales dans les processus de production.

Dans ce contexte qui a été marqué par la crise sanitaire, finalement cette convention renouvelle et approfondit la politique menée et qui permet d'encourager la mise en place d'écosystèmes locaux et le développement d'une économie de la création en favorisant l'articulation entre politique culturelle et politique de développement économique.

Le bilan permet aussi de montrer la vitalité du secteur audiovisuel en Corse qui est aujourd'hui, à la fois une vitrine pour notre territoire et un véritable secteur économique attractif pour la création et la diffusion.

Je me permettrai, avant de conclure, de signaler que ce rapport met aussi en avant les nouveaux réalisateurs corses, j'en citerai quelques-uns : Maria Alea REGALES, Pascal TAGNATI sélectionnés et primés en 2021 pour « I comete » au festival international du film de Rotterdam ; Thierry de PERETTI qu'on ne présente plus ou encore Frédéric FARRUCCI.

Enfin, j'ai bien pris en compte les remarques qui ont été faites en commission de la culture concernant le volet « langue corse ». Je proposerai que le prochain bilan fasse état des actions spécifiques liées à la langue corse et que le tout soit identifié dans un chapitre dédié puisque pour le moment, ce n'est pas le cas. Nous avons en certain nombre de mesures qui permettent un soutien spécifique à la langue corse, mais c'est vrai que le bilan actuel ne permet pas d'avoir une identification précise.

Le montant total de la politique cinématographique et audiovisuelle menée par la Collectivité de Corse en 2021 autour des axes de la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée, s'élève à 6 446 176 000 € avec la répartition suivante : 5 341 676 € pour notre Collectivité ; 1 104 500 €.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la conseillère exécutive.

Il y a un rapport de la commission de la culture.

Mme Frédérique DENSARI

Mme Marie-Claude BRANCA a demandé des précisions sur le poste « Accueil des tournages ».

M. Jean-François VINCENTI a précisé qu'il s'agissait d'un service de la CdC dénommé « Corsica Pôle Tournage » qui organise l'ensemble de l'aide logistique aux tournages ainsi qu'à la promotion du territoire.

Il a indiqué que les subventions accordées aux tournages réalisés en Corse répondaient au ratio : un euro de subvention pour 8 euros dépensés en Corse.

M. Romain COLONNA s'est interrogé sur la place de la langue corse dans l'économie générale de la convention et sur le fait qu'elle n'apparaissait qu'en filigrane. Mme la conseillère exécutive, vous avez déjà pris en considération cette demande et je vous en remercie ainsi que M. COLONNA.

Concernant la langue corse, M. Jean-François VINCENTI a rappelé l'ensemble des bonus accordés aux productions en langue corse, le succès international du film « I Comete », la création de la plateforme « Allindi » et enfin le développement des doublages en langue corse.

M. Pierre GHIONGA a déploré que le vote de cette convention ait lieu en octobre alors qu'elle se termine le 31 décembre.

Mme Muriel FAGNI a souligné qu'il fallait retenir la politique volontariste et ambitieuse de la CdC dans le domaine audiovisuel, politique qui se traduit par un nombre croissant de tournages sur l'île ainsi que par l'augmentation de prix et de récompenses pour les réalisateurs insulaires. La Corse devenant une terre de cinéma par

ses paysages et son ouverture sur la Méditerranée, elle a estimé que cette convention avait pour vocation de coordonner et d'amplifier le soutien à la filière audiovisuelle.

La commission a émis un avis favorable
 Abstention du groupe « Core in fronte ».
 Non-participation des groupes « Avanzemu » et « Un soffiu novu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la rapporteure. Nous avons aussi un avis favorable de la commission des finances.

Je donne la parole à qui veut la prendre. Est-ce qu'il y a des interventions ? Les interventions semblent être à l'extérieur de l'hémicycle !

Il n'y a pas d'intervention. Très bien. C'est un rapport qui souligne la vivacité de la production cinématographique en Corse. C'est une très belle chose.

Je vous remercie.

Nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Le rapport N° 345 est ADOPTE à l'unanimité⁷.

Je vais devoir vous proposer de voter une dérogation au régime ordinaire des temps de travail du secrétariat général de l'Assemblée. Je remercie aussi les services de la culture qui sont en train de partir, pour leur travail.

Je souhaite donc faire passer cette dérogation pour que les personnels puissent continuer à travailler avec nous. Evidemment, je remercie le secrétariat général, je remercie aussi ceux qui sont autour de cette Assemblée, non pas qui font du bruit parce que ceux qui font du bruit en général ce sont les élus qui ne sont pas dans les travées ; c'est comme les étudiants, c'est comme ça. Egalement, remercier le secrétariat général du Conseil exécutif, M. le secrétaire général et toute votre équipe qui nous permettent aussi de travailler de manière un peu tardive.

Si tout va bien, nous devrions normalement pouvoir terminer ce soir, tout dépend de la façon dont on analyse les dossiers suivants.

Nous avons d'abord les miens. Ce sont des désignations.

⁷ Délibération N° 21/180 AC

Nous n'avons pas encore terminé les désignations parce qu'entre temps, il y a des organismes qui nous recontactent et qui nous suggèrent de faire des modifications, non pas sur les personnes mais parce que le genre du suppléant ne convient pas ou parce qu'ils nous avaient mal précisé les choses en amont.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORTS
DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

* **Raportu n° 348 : Mudificazione di e designazione di i rapresentanti di l'Assemblea di Corsica in varii urganisimi.**

* **Rapport n° 348 : Modification des désignations des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes.**

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous avons d'abord une désignation au syndicat mixte du conservatoire de musique Henri TOMASI.

Suite à une modification des statuts du syndicat mixte, il convient de procéder à la désignation du suppléant de Mme FAGNI qui est la présidente de la commission de la culture. Il est proposé de désigner M. Petr'Antone FILIPPI.

Concernant la commission relative à la désignation du jury d'assises de Haute-Corse, à la demande du groupe, c'était une erreur, il avait été inscrit M. Joseph SAVELLI en remplacement de Mme Marie-Thérèse MARIOTTI. Pas du tout, en fait il convient de désigner, sur la proposition du groupe, M. Jean-Michel SAVELLI en remplacement de Mme MARIOTTI. Je crois que la délibération doit partir assez vite, dès demain, si on peut le faire parce qu'il va y avoir une séance.

Concernant le syndicat mixte du Giussani, à la demande du groupe « Un soffiu novu », M. Pierre GUIDONI va remplacer M. Pierre GHIONGA. C'est votre proposition et je la soumettrai au vote.

Concernant la commission de la formation et de la vie universitaire à l'università di Corsica, il convient de procéder à la désignation de Mme Frédérique DENSARI sur proposition de « Fà populu » au sein de cette commission en remplacement de Mme Isabelle FRANCISCI.

Je soumetts à votre approbation ces modifications dans les organismes que j'ai cités. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

L'Assemblée de Corse prend acte de ces désignations⁸.

*** Raportu n° 356 : Designazione di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica à e cummissione è urganisimi esterni.**

*** Rapport n° 356** : Désignations des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des commissions et organismes extérieurs.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il s'agit de désignations au sein d'organismes extérieurs. Il y a un tableau que vous avez eu.

Concernant le conseil départemental de l'insertion par l'activité économique, un titulaire qui échoit à « Fà populu » et la proposition est Mme Sandra MARCHETTI pour le Cismonte.

Ensuite, la même chose pour le Pumonte, la proposition est Mme Véronique ARRIGHI.

Concernant le conseil territorial de santé du Cismonte, M. Jean-Marc BORRI est proposé.

Concernant le conseil territorial de santé de Corse-du-Sud, le Pumonte, Mme Dany ANTONINI.

Concernant la commission de coordination dans les domaines de la prise en charge des accompagnements médicosociaux, il manquait un suppléant ; il a été proposé. Je rappelle que votre proposition pour « Fà populu » était Dany ANTONINI en titulaire et en suppléant, M. Jean-Marc BORRI.

Pour « Un soffiu novu », Mme Christelle COMBETTE comme titulaire et Mme Chantal PEDINIELLI comme suppléante.

Concernant le comité régional de l'enseignement agricole, le titulaire proposé est M. Jean-Jacques LUCCHINI et le suppléant, M. Paul-Jo CAITUCOLI.

⁸ Délibération N° 21/181AC

Je sou mets à votre approbation ces désignations.

L'Assemblée de Corse prend acte de ces désignations⁹.

J'espère que nous en avons fini avec les désignations.

Si nous regardons notre ordre du jour, nous avons un rapport qui va être présenté par le Président de l'exécutif, mais là, il est pris encore pour dix minutes. Dès son retour, il le fera.

Ce que je vous propose, c'est qu'on commence à examiner les motions, si vous n'êtes pas trop fatigués parce que je sens que si vous partez dix minutes dans la nature, ça ne va pas être dix minutes. Donc, vous restez ici ? Très bien.

Ce que je demande, c'est à ceux qui sortent, vous pouvez sortir à titre individuel, les pauses techniques sont autorisées, quel que soit l'âge, je vous en prie !

On va commencer par les motions. Si quelqu'un veut sortir, il sort discrètement et il ne fait pas de bruit à l'extérieur parce que s'il sort pour discuter à l'extérieur, c'est très dérangent.

Il y avait des motions qui avaient déjà été déposées et renvoyées en commission. Elles ont été examinées en commission. Une a été déposée pour cette commission et a été renvoyée elle-même. Elle sera présentée et analysée au mois de novembre.

Je vous rappelle que la session aura lieu les 18 et 19 novembre et ensuite, nous aurons la session de décembre avant la Noël.

MUZIONE / MOTIONS

* **Motion n° 2021/O2/027** déposée par M. Petru Antone FILIPPI du groupe « Fà Populu Inseme » : **Demande de modification de l'article L. 442-33 du Code de l'Éducation relatif à la contractualisation avec les écoles immersives**

⁹ Délibération N° 21/182AC

M. Petru Antone FILIPPI

Mme la Présidente, M. le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers exécutifs, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Aghju da cuntinuà in corsu postu chì tutt'u mondu capisce è u sugettu hè d'impurtenza.

Dunque sè vo avete seguitatu l'attualità, ùn avete pussutu mancà l'apertura di duie scole immersive ind'u rughjonu bastiacciu, in Biguglia è in Bastia.

Esse scole sò per u mumentu scole assuciative, chì anu un finanziamentu essenzialmente di doni. Esse scole chì facenu parte di u retale ESKOLIM chì cumprende dinò e scole Diwan, è e scole Icastolas, dunque scola corsa hà fattu a scelta d'esse laica è gratisi. Per u momentu, ùn hà cume finanziamente chè i doni di i parenti o privati chì volenu participà. Ùn ci hè micca ubblicazione d'addezione in termine di soldi per participà à se scole.

Passu rapidamente annantu à a situazione di a lingua attualmente.

Ci hè una inversione di a situazione, una riduzione terribule di a trasmissione intrafamigliale. Paraduzzialmente, oghje, ghjè a scola chì hè diventata u locu principale di trasmissione di a lingua.

Vuleriu precisà perchè l'aghju intese unepoche di volte, ùn hè manca appena una quistione di mette in uppusizione l'assuciativu è u publicu. Ci hè una complementarità è devè esse una manera, à u cuntrariu, d'occupà tutti i terreni. Forse l'assuciativu pò esse à su mumentu custì un mutore, cume quande no dumandimu a cuufficialità nantru à s'Assemblea chì, u tempu ch'ella ghjunghje, fimu tuttu per aiutà l'associi chì provanu à fà sa cuufficialità di manera effettiva ind'è a sucietà.

Ùn possu micca oghje parlà d'issa scola scorsa senza mintuvà un'antra scola corsa. Vuleria quì, cum'ellu l'hà fattu u Presidente à u principiu d'issa ghjurnata, avè una pinsata pè Anghjulina chì ghjera a nostra camarata di scola corsa in Corti, per à so mamma chì ghjera a nostra maestra è pè tutti i soi.

Dunque cume ch'eu a dicia in l'anni 90, in 93 in Corti, unipochi di parenti scemi, à l'epica, frà mezu i qualli soi assai fieru di pudè dì chì ci eranu i mei, eppò d'altri, pensu stasera à Claude CESARI, à Daniel PARIGI, Natale SARGENTINI, anu vulsutu, cù una manata d'insignenti frà i qualli u nostru senatoru Paulu-Santu PARIGI, apre una scola immersiva in Corti chì ghjera assuciativa.

Sa scola, ne parlu perchè chì, fattu à fine, ùn hà duratu pocu, ma forse ghjera dinò perchè chì u cuntestu, è ne parlu cusì perchè aghju intesu abbastanza a storia d'issa porta aperta pè forza, perchè chì a sala c'era, ma ch'ùn lasciavanu micca entre quelle chì vulianu occupà sa sala, u cuntestu puliticu, u cuntestu in giru à a lingua ùn era micca forse è manca à pena quellu di oghje.

Pensu chì oghje, avimu issa capacità, cù u puliticu, d'aiutà assai di più s'iniziative à prò di a lingua.

Pensu chì c'hè dinò una affare chì, nanzu, ùn pudiamu mancu à pena fà u paracone trà a trasmissione nentri e famiglie quasi 30 anni fà, a mò situazione, per esempiu hè quella chì hè oghje a realtà.

Pensu chì a lingua corsa hè sempre viva ma ghjè in grossu periculu, in grossa difficoltà è ùn ci pudimu micca permette di ùn micca aiutà s'iniziative postu chì oghje, à u cuntrariu di l'anni 90, c'hè un cunsensu in giru à a lingua è sò cunvitu chì nantru à s'emiciculu, nimu ùn mi dicerà u cuntrariu.

Dunque, tengu à ripettà ch'ùn hè manca à pena un'opposizione trà l'assuciativu è u publicu, è ch'ùn ci pudemu micca permette di privacci di una sola iniziativa. Ci vole à occupà tutti i terreni è, sa scola, se scole dumane, spergu, seranu manera d'occupà tutti issi terreni, è forse d'esse un motore pè fà u listessu affare dopu ind'è u publicu, ancu sè no sapimu chì unepoche iniziative sò digià state fatte ind'u publicu.

Vi dò a deliberazione :

Cù sa muzione, l'Assemblea di Corsica riafferma u so sustegnu tutale à l'insignamenti immerssivu, publicu è assuciativu.

Porta u so sustegnu tutale à l'associu « scola corsa » è à l'inseme di l'associi chì travaglianu à prò di a diffusione è di l'amparera di a lingua corsa.

Dumanda à u Governu d'addattà l'articulu L442-33 du u codici di l'educazione, contu tenutu di e cumpetenze specifiche di a Cullettività di Corsica inquantu à l'insignamentu di a lingua corsa è di u sustegnu purtatu di a presenta deliberazione à a messe in piazza di st'offerta nova d'insignamentu pè permette una riduzione à un annu di u tempu di cuntrattualizazione trà l'Educazione nazionale è l'associu « scola corsa », per a presa in carica di i salarii è di l'insignentii,

Manda u Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica in associu incù i parlamentarii di a Corsica pè fà valè sa puzissione davantu à u Guvernu.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi o Sgiò cunsiglieru.

Ci hè un raportu di a cummissione di l'educazione. Pensu chì ghjè Frédérique DENSARI chì l'hà da leghje.

Mme Frédérique DENSARI

À ringrazià vi, Madama a Presidenta.

M. Petr'Antone FILIPPI a souligné, que lors de son passage en CCLR, les commissaires ont souhaité apporter un certain nombre de modifications, lesquelles ont reçu un avis favorable de cette instance.

De ce fait, des propositions d'amendements ont été soumises à l'examen de la CECCSS.

Je vais vous lire très rapidement les quelques modifications apportées :

Amendement n°1 : ajouter un visa

VU la convention Etat-Collectivité de Corse relative au Plan de développement de la langue corse, il s'agissait de rajouter donc cette notion de la langue corse 2016-2021

Amendement n°2 : ajouter un considérant

CONSIDÉRANT le rôle historique de l'école dans la rupture de transmission de la langue corse,

Amendement n°3 : ajouter dans le 2e considérant, aujourd'hui,

CONSIDÉRANT que la transmission familiale de la langue corse s'est réduite et que la langue est devenue, *aujourd'hui*, le principal lieu de transmission du corse.

Amendement n°4 : ajouter

REAFFIRME son soutien total à l'enseignement immersif public et associatif.

Mme Véronique PIETRI, auteure de la proposition d'amendement n° 2, a tenu à argumenter et à rappeler le rôle historique de l'école dans la rupture de transmission de langue corse.

La commission des Compétences Législatives et Réglementaires et la Commission de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé ont émis un avis favorable sur la motion ainsi amendée.

Non-participation du groupe « Un soffiu novu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Prima di dà lettura tornu di l'amendamenti, a so analisi, aghju dà dumandà u so avisu à u Cunsigliu esecutivu. Forse a signora in carica di a furmazione ?

Mme Antonia LUCIANI

Avisu à prò.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avà, qual'hè chì vole piglià a parolla ? Nurmamente, c'hè una persona à prò è una persona contru. Saveriu, avete a parolla.

M. Xavier LUCIANI

Avemu fattu a rimarca in cummissione, c'era ampurtanza è n'hà parlatu u nostru amicu di e cunvenzione perchè a cunvenzione hè stata signata in 2016, invece chì u cuntrattu di pianu hè statu firmatu di a mandatura GIACOBBI in 2015. Òn c'era micca cuncurdenza da i finanziamenti è l'ogettivi.

Oghje quì, c'hè l'occasione (sò à prò) di appaghjà à tempu u cuntrattu di pianu ch'elle hè in preparazione, ne avemu parlatu à l'ultima sessione poste chè avemu vutatu tuttu, è a cunvenzione. Sa cunvenzione è su cuntrattu di pianu, ci vole à inserisce ghjustu à puntu di l'insignamentu immersivu, assuciativu sapendu bè ch'ellu face parte de l'insignamente, ch'elle ghjè un mudu forze originale oghje d'avanzà.

Ghjustu una pensata perchè oghe, simu à e pensate pè l'unu è pè l'altu, hai mentuvatu à a poveretta di Anghjulina. Cathie, a cunosce quantè me, travagliu incù me è ghjè una professore di corsu chè hà travagliatu assai pè e figliere bislingue in u mo collegiu. Aghju pensatu dinò perchè hè quellu c'hè a mossu tandu a scola corsa, Ghjuvan'Battistu STROMBONI chì hà fattu trè scole, una in Corti, una in Aleria è una in a Morta di Fium'orbu. Òn hè micca statu un fiascu, hè statu quantunqua qualcosa chì c'hà permesse ancu à noi chì principiavanu tandu è òn simu micca in 90, simu à a fina di l'annate 70, chì c'hà permessu ghjustu à puntu di invià qualcosa à nivellu di u publicu.

C'hè l'articulu 7 di u statu di a Corscia, d'apressu à me, ci hà da vulè dinò in u sfilu di u raportu MASTOR, forze, riflette à pena annantu à essu statutu à a piazza di a lingua corsa è forza di turnà di finisce essu articulu 7 ghjustu à puntu pè a lotta à l'immersione.

Guardu à a cunsigliere perchè sò ch'ella hè cuddata in Parigi òn hè tantu per parlà di circolare, ci hà da esse, ce qu'on appelle en français, une « lettre cadre » certainement en préparation. A sapete chè sapemu tuttu ! Si sà tuttu quandu no semu di u ministeru à Aiacciu, c'hè sempre qualcosa chì si perde.

« Lettre cadre » ghjè interessante pà noi perchè c'hà da permette d'imparcà cusì tuttu una strategia chì parte da u publicu. A sapete chì quantunque 99 % di i zitelli sò ind'u publicu, ma soprattuttu di circà cù e scole immersive di fà qualcosa chì in termi di furmazione soprattuttu, ch'ella ci sia una furmazione chì sia cummuna. Per noi hè impurtente perchè a valutazione chè voi dumandate per vutà u codice di l'educazione passa per una valutazione è sa sa valutazione ci vole ch'elle sia cummuna, dunque una furmazione cummuna.

Eccu ciò ch'eu vulia dì. Seremu à prò.

Ghjustu un'uchjata nantu à s'affara di u cuntratu di pianu, ghjè avà in preparazione. Ghjè un cuntratu chì parte à logica di u primu di ghjennaghju, simu digià belli in ritardi annantu à l'applicazione. Di integrà in su cuntratu di pianu è di a cunvenzione d'ogettivi, st'idea di l'insignamente immersive tutale. Seremu d'accusentu cù l'amicu Rumanu, micca sola a scola materna, ma dinò di cullà tutti i scalini sin'à u collegiu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi o sgiò cunsiglieru.

C'hè una antra dumanda, M. MONDOLONI.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Très rapidement pour vous dire que nous joindrons nos voix et nous émettrons un vote favorable à cette motion.

Pour rappeler l'importance de l'enseignement immersif d'une façon générale, pas seulement en Corse, si nos élèves et lycéens qui ont passé 7 ans en langue vivante 1 savaient parler anglais, chinois, allemand, italien ou espagnol, ça se saurait, ça se verrait, ça se reproduirait.

Rappeler que lorsqu'on parle de l'enseignement et donc de la sauvegarde d'une langue, l'immersion, ce n'est pas un supplément d'âme, c'est une nécessité, aujourd'hui.

La deuxième chose que je voudrais rappeler à l'instar de ce que j'évoquais tout à l'heure, c'est que sur ce sujet, je l'avais dit la dernière fois, je le répète à l'envie, il faut qu'on se mette en capacité de rentrer dans des logiques d'évaluation, précisément pour témoigner ce qui semble intuitif et en péril, parce qu'on le sait bien, on le vérifie, enfin les pédagogues le vérifient, il y a quelques études scientifiques là-dessus qui demandent à être validées de façon pertinente et scientifique.

Enfin, j'aurais aimé être éclairé sur l'un des considérants, je lis qu'il y a eu une rencontre le 15 septembre dernier entre le Premier ministre, le ministre de l'Education nationale, le Président du Conseil exécutif, des présidents, etc., d'offices de langues des régions. J'aurais aimé savoir quelle a été l'issue réservée à cette réunion et si elle est dans un sens qui permette d'abonder dans celui évoqué par le sujet de la motion.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Je cherchais le considérant que vous évoquiez. Je l'ai trouvé, je le relisais. Pudete risponde ?

M. Petru Antone FILIPPI

Est-ce que vous pourriez me préciser la question ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Page 2 de votre motion, c'est le 5^{ème} considérant, c'est le 4^{ème} de la page 2 « considérant la rencontre du 15 septembre 2021 entre le Premier ministre... », etc. Il y

a eu une rencontre, je voudrais savoir ce qui s'est dit tout simplement, on ne va pas, compte tenu de l'heure tardive, peser sur l'horaire...

M. Petru Antone FILIPPI

Ciò chè eiu dicia, forse ci vuleria lascià risponde...

Mme Antonia LUCIANI

On peut donner quelques éléments sur cette réunion à laquelle le Président de l'exécutif a participé avec Jean-Michel BLANQUER et le Premier ministre qui avait vocation, suite à la loi Paul MOLAC, de trouver un moyen de sécuriser l'enseignement immersif, puisqu'en fait le recours a créé un certain nombre d'incertitudes, raison pour laquelle une circulaire, aujourd'hui, a été proposée aux différents offices et donc à la Collectivité de Corse également et au réseau associatif Eskolim. Elle est en cours de rédaction.

La semaine dernière, j'ai participé moi-même à une réunion pour représenter le Président de l'exécutif pour travailler à cette circulaire dans laquelle il est question effectivement de l'enseignement immersif associatif, mais également de la pédagogie par immersion dans le public.

Il n'y aura probablement pas de grandes nouveautés dans cette circulaire qui n'est qu'une circulaire. On connaît bien aussi le degré qui est peu sécurisant. C'était au moins de donner un cadre et a priori, pour le moment, les retours sont plutôt favorables, mais attendons de voir véritablement la dernière mouture du texte puisque pour le moment nous en sommes encore à la phase de travail.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Les éléments apportés effectivement permettent de mieux recontextualiser aussi le sens de la motion. La question était pertinente.

Il ne vous a pas échappé dans le rapport de Mme DENSARI qu'il y avait 4 amendements de la commission conjointe puisqu'il s'agit d'une demande de modification d'un article de loi. Il s'agit d'un rapport conjoint avec la commission des compétences législatives et réglementaires.

Premier amendement : il faut rajouter un visa : « **VU** la Convention Etat-Collectivité de Corse relative au Plan de développement de la langue corse 2016-2021 ».

Amendement n° 2 : « **CONSIDERANT** le rôle historique de l'école dans la rupture de transmission de langue corse ».

Amendement n° 3 : « **CONSIDERANT** que la transmission familiale de la langue corse s'est réduite et que l'école est devenue, *aujourd'hui*, le principal lieu de transmission du corse ».

Amendement n° 4, ajouter : « **REAFFIRME** son soutien total à l'enseignement immersif public et associatif ».

Ce que je vous propose, c'est de faire un amendement qui synthétise les 4 amendements. Ils ont été réinsérés aux places signalées en commission dans le corps du texte.

Je sou mets au vote ces 4 amendements dans un premier temps. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Amendement voté à l'unanimité.

Je sou mets au vote le rapport ainsi amendé. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

La motion N° 2021/02/027 ainsi amendée est ADOPTÉE à l'unanimité¹⁰.

À ringrazià vi.

A prima volta hè sempre à pena dura, ma dopu v'andà bè, dopu l'affara hà d'andà propiu in furia. Òn vi lasciate micca impressiunà ! Manca à pena !

Nous passons à la motion suivante. Quale hè chì l'hà da presentà ?

* **Motion n° 2021/O2/025** déposée par le groupe « Avanzemu » : **Corse et Méditerranée : Urgence climatique**

M. Xavier LUCIANI

Circheraghju di presentà la in francese quantunque. Simu bislingui.

C'est une motion qui avait été revue en commission. Nous avons échangé entretemps avec le Président de l'office sur cette motion.

¹⁰ Délibération N° 21/183AC

Je commencerai par quelques considérations qui peuvent paraître un peu éloignées du sujet, mais pourtant qui me semblent préoccupantes.

La première, c'est qu'on dit que les feux ont diminué depuis 40 ans, grâce justement à des moyens de lutte, à la prévention et le paradoxe, c'est que depuis quelques années, on assiste à une augmentation des surfaces brûlées en Europe et même ailleurs.

Donc, il semble bien que ce soit le réchauffement climatique qui augmente de manière significative ces grands incendies, d'autant que vous avez vu que la saisonnalité, la fréquence et la puissance des incendies, aujourd'hui, dérogent un peu avec les classiques que nous connaissons depuis 30 ans. Ce changement climatique donc et les feux de forêt sont donc deux choses qui se nourrissent.

Pourquoi ? Et je reviens sur la question du stress hydrique. Donc il y a un stress hydrique beaucoup plus important dans le temps. Il y a une répétition de sécheresses, vous l'avez remarqué, qui rend tous les écosystèmes, notamment en Méditerranée, beaucoup plus vulnérables et bien entendu, il y a aussi cette saisonnalité qui fait qu'à un moment donné, on se retrouve avec des grands feux même en hiver en Corse.

Ce sont des choses qui sont un lieu commun, mais c'est intéressant de vous dire qu'en ayant demandé leur avis aux experts de l'Università di Corti, ils nous disaient qu'à la prochaine canicule, on risquait d'avoir une catastrophe, parce que justement, ça va très vite.

Pour revenir à l'actualité, vous avez vu que le mois de juillet a été quand même particulier. Je vous précise que ça a été le plus chaud jamais enregistré au niveau mondial, à égalité avec celui de 2020.

Cela veut dire que si on se réfère à ce que dit le GIEC, la température globale sur la surface de la terre était plus chaude 1,09 entre 2011 et 2020. En 9 ans pratiquement, on a pris 1. C'est en gros l'équivalent qu'il y a entre 1850 et 1900, soit 50 ans, avec une hausse plus importante, et c'est important de le dire aussi, au niveau des terres, 1,59, plutôt qu'au niveau des océans qui eux restent à 0,88.

Je ne veux pas vous inonder de chiffres, mais quand on sort de tout cela, on se rend compte que cet été, la conséquence, ça a été des incendies dramatiques en Sardaigne, en Kabylie, en Calabre, en Sicile, en Grèce, en Turquie, dans le Var et au Portugal.

Je vous épargne quand même la localisation géographique, mais vous avez vu que la Méditerranée aujourd'hui est en plein milieu, passez-moi l'expression, de ce danger.

Dans le monde, il y a quand même 350 millions d'hectares qui brûlent en moyenne chaque année et entre 1980 et 2017, en Europe, il y a eu 457 000 hectares qui ont brûlé.

Alors, contrairement aux autres continents, et j'en terminerai avec cet inventaire, 90 % des départs de feux sont d'origine anthropique et 80 % des feux se déclenchent à moins de 50 mètres des habitations.

Si vous ne reconnaissez pas dans cette situation celle de la Corse, je pense qu'on n'a pas forcément le même vécu.

Donc, je reviens quand même à l'urgence climatique qui était le thème de cette motion pour vous dire que... Alors j'ai regardé quand même, il y a très longtemps, les définitions et il y en a une qui était pas mal, c'était celle de l'Oxford dictionary, scusate l'inglese, je ne suis pas un grand adepte de la langue anglaise, le terme « urgence climatique » est défini comme une situation dans laquelle une action urgente est nécessaire pour réduire ou arrêter le changement climatique et éviter des dommages environnementaux potentiellement irréversibles qui en résultent.

Voilà pourquoi ce soir on parle de cette motion sur l'urgence climatique. Pour vous rappeler aussi que Jean-Guy TALAMONI en avait déposé une, l'an dernier, elle n'a pas été suivie d'effet, malheureusement, sauf qu'on a eu quand même quelques initiatives importantes que je vais évoquer rapidement.

Vous dire aussi que nous en avons parlé il y a quelques jours à Bruxelles, à l'assemblée générale de l'ALE, mais qu'on y ajoutait là notamment la question de l'aménagement du territoire, parce qu'un territoire aménagé, c'est un territoire qui a moins de risque. Et aussi, j'insiste, sur la coopération transfrontalière en termes de sensibilisation, de prévention, de moyens de secours et bien sûr, avec la mise en place d'une force d'intervention euroméditerranéenne ; c'est peut-être ce qui a manqué en Sardaigne, où il y a eu quand même 22 000 hectares, une immense catastrophe qui a quand même évité peut-être des drames humains. Mais, je vous rappelle aussi qu'en Sardaigne, nous avons eu des inondations, et que dans les Alpes Maritimes et dans le Var, nous avons eu les inondations, et les incendies. Donc, on est vraiment dans un cadre méditerranéen qui est assez particulier.

Je le disais tout à l'heure, le 19 décembre dernier, on avait voté cette motion ; elle est restée lettre morte peut-être... Depuis, quelque chose d'important, d'abord c'est le rapport du GIEC, qui a traduit une accélération qui impacte plus particulièrement les pôles et la Méditerranée.

Dire aussi que sur les incendies de l'été, nous sommes passés, nous, à travers, tant mieux ! Jusqu'à quand ?... Mais, je rappelle aussi, qu'au-delà des feux, nous avons eu des inondations dramatiques, tout autour de la Méditerranée encore. Et bien entendu, quand on parle de sécheresse aujourd'hui, et je regarde le Président qui sait de quoi on parle, nous sommes passés de l'exception à la normalité. Aujourd'hui la sécheresse, c'est la normalité.

Vous verrez, avec ce rapport du GIEC, le Jour 0. Le Jour 0, c'est le fameux jour où on coupe l'eau à Rome, où on coupe l'eau à Johannesburg, où on coupe l'eau dans certains villages, où on rationne l'eau. Ça arrive aussi en Corse, il y a des jours 0 chez nous aussi aujourd'hui. Ces coupures d'alimentation et ces arrêtés préfectoraux à répétition ne vont pas arrêter les choses, si on ne prend pas aujourd'hui des mesures radicales.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il va falloir conclure.

M. Saveriu LUCIANI

J'avais encore beaucoup de choses à dire, mais je m'arrête.

Rapidement, vous dire qu'il y a quand même 2 ou 3 points qu'il était important de souligner depuis le vote de la motion de Jean-Guy TALAMONI ;

D'abord le fait que nous ayons signé déjà en 2018 une charte avec le monde agricole ; une charte en 10 points pour une meilleure gestion, une gestion raisonnée de l'eau. Donc, il y a, avec l'ODARC, une transversalité à mettre en place, parce que ça ne regarde pas l'Office d'équipement hydraulique, ça regarde l'ensemble des agences et offices, et au-delà. Je crois qu'on est aujourd'hui dans une transversalité qui doit être effective.

« Aqua Nostra », je n'en parle pas, parce qu'il y a même une motion qui reviendra sur ce terrain-là. Je pense que c'était majeur pour nous à l'époque de le proposer.

Il y a aussi un autre rapport qui avait été voté par l'Assemblée de Corse, je le rappelle Mme la Présidente, c'était ces fameux projets de territoire de gestion de l'eau, ces PTGE qui attendent aujourd'hui un commencement ou un début de commencement, parce que c'est aussi une manière d'organiser le territoire autour de cette gestion de l'eau et même de l'aménagement tout court du territoire. Ces PTGE, c'est important de le dire.

Reste aussi une rediscussion avec l'Agence de l'eau de son 11^{ème} programme, parce qu'il y a aussi la question de l'eau au niveau des intercos, d'autant qu'il y aura un basculement bientôt de ces compétences.

Je vais m'arrêter là, sinon j'aurai trop de choses à dire.

Vous dire simplement qu'au-delà de PEI, de PTIC, où on a pris quand même pas mal de fonds, au-delà de ce qu'on pouvait espérer, il y a quand même des enjeux qualitatifs et quantitatifs de cette eau ; des enjeux qui regardent aussi les enjeux de territoire.

Je rappelle aussi un dernier petit point, parce qu'il va revenir sur la table : j'ai participé au mois de mai au Varenne de l'eau qui a avancé sur l'agriculture, avec un titre évocateur « Agriculteur 2050 ». Ils ont un peu copié sur nous certainement, mais l'agriculture française aujourd'hui est aussi à la croisée des chemins. Donc, il y a toute une adaptation à mettre en place.

Et bien entendu, je ne reviendrai pas, parce qu'on en a parlé, sur la sensibilisation. Rappelez-vous, sur le site de l'Assemblée de Corse, « *L'acqua hè a nostra ricchezza* ». Rappelez-vous aussi, sur les voitures de l'Office hydraulique, « *L'acqua di a Corsica hè a nostra primura per l'avvene* ».

Donc, simplement vous dire que cet enjeu de l'eau, je le qualifierai de fondamental. On parle de la langue, on parle de la terre, ce sont des fondamentaux. L'eau, aujourd'hui, en Corse et en Méditerranée, c'est aussi un fondamental pour le 21^{ème} siècle.

Donc, moi je veux dire simplement que là-aussi... Aghju da finisce cù « Avanzemu », comme d'habitude, vous le savez, je ferai un peu de pub. « Avanzemu » aujourd'hui, c'est, au niveau de ce dossier-là, c'est extrêmement important. Je le dis pour ceux qui le conjuguent à l'indicatif ; je crois qu'aujourd'hui, il faut le conjuguer à l'impératif.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Sur cette motion, il y a un rapport de la CDENATE.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

La présidente Nadine NIVAGGIONI a rappelé que les politiques portées par la majorité, aussi bien au niveau de la collectivité que de ses agences et offices, voire au niveau euro-méditerranéen, vont dans le sens de l'objectif présenté par la motion, démontrant l'adhésion à sa philosophie en accord avec le PADDUC.

Elle a mis l'accent sur la prise de conscience collective à l'égard de la raréfaction de la ressource hydrique et a appelé de ses vœux la mise en place de choix stratégiques en matière d'équipements hydrauliques, afin d'éviter l'accélération de situations déjà dégradées.

La commission a émis un avis favorable sur cette motion N° 2021/02/025.

Non-participation du groupe « Un Soffiu Novu »

Absence du groupe « Core in Fronte » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Non-inscrite).

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. On va demander son avis au Conseil exécutif sur cette motion.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

On voudrait proposer deux amendements.

M. Hyacinthe VANNI

On a deux amendements sur cette motion, Mme la Présidente.

Amendement n°1 :

« **REEMPLACER**

Les dispositifs suivants :

« **DENONCE** le manque d'anticipation des pouvoirs publics face au défi climatique en Méditerranée, »

« **REAFFIRME** l'urgence climatique sur son territoire, »

PAR

« **CONFIRME** le retard infrastructurel en ouvrages de stockage d'eau non rattrapé par la mobilisation du PEI comme le souligne la délibération n° 17/320 AC sur la présentation du bilan d'évaluation du Programme Exceptionnel d'Investissements, »

« **REAFFIRME**, dans un contexte d'urgence climatique, la nécessité d'une mise en œuvre immédiate de la stratégie opérationnelle « Acqua Nostra » 2050 actualisée, »

Amendement n°2 :

Avant le dernier dispositif « **EXIGE** de la part de l'État Français et de l'Union Européenne, sur la base des principes de cette problématique, l'impulsion d'une coopération permanente en matière de plan d'adaptation, notamment dans les contextes insulaires, en appui et à travers les points soulignés dans nos considérants. »

« **AJOUTER**

Un dispositif supplémentaire ainsi rédigé :

« **SOUTIENT** la mise en place concrète et rapide de toutes les mesures adéquates visant un changement des comportements pour un usage vertueux de l'eau, »

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller.

Je voudrais avoir l'avis du CE, s'il-vous-plaît.

M. Gilles GIOVANNANGELI

A ringrazià vi, Mma a Presidente.

Tout d'abord, bien sûr, M. le Conseiller, nous partageons les grands principes énoncés dans cette motion.

À travers les deux amendements que nous soutenons, nous voulons simplement non pas nous différencier, mais dire les choses différemment, avec un caractère plus pratique et plus concret et avec une vision qui se projette dans l'opérationnalité.

D'abord, ce qu'on a voulu dire à travers le 1^{er} amendement, et c'est important, c'est le retard infrastructurel et notamment la situation de déficit de stockage qui ne peut pas être imputé uniquement au réchauffement climatique.

Déjà, il y a 20 ans, lors de l'élaboration du PEI, et peut-être que M. BIANCUCCI s'en souvient, l'eau avait érigé comme un secteur d'intervention stratégique.

Or, dans l'excellent rapport d'évaluation du PEI qui a été présenté à l'Assemblée en 2017, je ne veux pas vous abreuver de nombreux chiffres, mais il est souligné qu'environ 360 M€ ont été consacrés à la programmation sur ce sujet, et sur ces 360 M€, 300 M€ l'ont été à l'initiative des communes et des intercommunalités pour plusieurs centaines de programmes qui relevaient plus à vrai dire de l'eau potable et de l'assainissement, et simplement 60 M€ ont été consacrés sur des programmes portés par la Collectivité de Corse à vocation plus stratégique et de niveau régional.

Depuis, grâce à la négociation qu'a menée le Président du Conseil exécutif et qui a permis d'ajouter 23 M€ ou un peu plus de 23 M€ dans les infrastructures d'eau brute notamment, de sécurisation des réseaux et d'augmentation de la capacité de stockage, mais néanmoins nous sommes toujours dans un constat de déficit important.

Donc, il nous faut agir, et c'est la deuxième partie de l'amendement, il y a nécessité à agir et pour cela nous avons un support : le support, c'est le plan « *Aqua Nostra* ». Bien entendu il mérite aussi d'être regardé et peut-être actualisé. Mais, nous devons aujourd'hui le mettre en opérationnalité et pour cela, définir une méthode, une méthode qui consistera à fixer des priorités et des objectifs. Et le premier des objectifs, c'est de se donner à 10 ans, la capacité d'augmenter de 10 millions de m³ notre capacité de stockage. C'est le premier point.

Sur le 2^{ème} amendement, je dirai que, pour le coup, cette fois-ci, si les infrastructures, le travail sur les infrastructures est nécessaire, il ne sera pas suffisant au regard des éléments du réchauffement climatique et du rapport du GIEC, dont le conseiller LUCIANI a fait état tout à l'heure.

Ce rapport nous dit globalement que, oui, la Méditerranée sera fortement impactée, qu'on aura des séquences de sécheresse qui seront de plus en plus longues, au moment où le besoin en eau sera le plus prégnant. Il nous dit aussi que la pluviométrie va baisser, il nous dit encore que les débits des cours d'eau vont diminuer jusqu'à 40 % dans les 50 prochaines années.

Donc, tout cela nous conduit fortement à devoir nous adapter et que les seules infrastructures permettront certes, certainement même, de réduire ce phénomène, mais pour autant, la vraie politique, c'est une politique d'adaptation profonde.

Pour cela, nous avons aussi des outils, et le conseiller LUCIANI l'a rappelé, nous avons un outil qui est le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ; schéma que nous devons réviser dans les prochains mois et qui consacrent l'adaptation au changement climatique comme étant la première orientation fondamentale.

Ce schéma, il promeut aussi, et vous le rappelez aussi M. le Conseiller territorial, les projets territoriaux de gestion des eaux comme étant un outil essentiel, c'est-à-dire un travail au niveau des territoires pour pouvoir proposer, construire des solutions avec les acteurs des territoires, pour améliorer à la fois la gestion quantitative, mais aussi qualitative, avec un impératif aussi qui est celle de la préservation des milieux.

Donc, vous voyez, la stratégie que nous portons aujourd'hui, c'est une stratégie de constat, c'est une stratégie de volonté, mais c'est aussi une stratégie d'action.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président de l'Office hydraulique.

Je pourrais rajouter que c'est une préoccupation majeure à tous les échelons territoriaux, puisque lundi, nous étions à la Chambre des territoires et nous avons évoqué ce sujet avec donc les élus des communes et des intercommunalités, et que la semaine d'avant, j'étais en visio sur Bruxelles, sur une conférence consacrée au sujet où Bruxelles essaye d'impliquer au maximum les élus locaux en matière de changement climatique, parce que cela passe par des modifications non seulement technologiques, mais aussi en matière d'usage. Donc, c'est un sujet très prégnant.

Alors, nous avons deux amendements qui ont été défendus, est-ce qu'il y a une autre intervention sur le sujet ?

Je voudrais avoir l'avis de celui qui a déposé la motion.

M. Saveriu LUCIANI

Tout à fait d'accord, ce sont des redites, on a passé des années à en parler.

Moi, je suis sensible surtout au fait que l'on évoque la révolution culturelle et culturelle. On ne peut pas augmenter le stockage et pour autant gaspiller cette eau qui est stockée. Donc, il y a bien entendu toute une mobilisation, une sensibilisation à porter au sein de la société. C'est le cas dans toutes les régions du monde, donc je pense que la Corse peut-être aussi à un moment donné... Ça peut rejoindre aussi, et je regarde le Président ARMANET, les populations qui regardent le tri sélectif. On est dans une globalité, dans un comportement citoyen, on l'appelle comme ça aujourd'hui, sur le besoin de se réadapter et de créer de nouvelles habitudes.

Dire aussi qu'il y a eu quand même pas mal d'actions qui ont été engagées, plusieurs millions qu'on a récupérés, 14 M€ en plus, je le dis quand même. Je me mets un bon point parce que c'était quand même assez dur de négocier avec certains préfets. On a quand même réussi aujourd'hui à engager des chantiers qui permettent une recharge instantanée, notamment le fameux chantier du feeder du Fiumorbu, qui est quand même à noter.

Dernier petit point. Sur les deux amendements, aucun souci. Je crois que ce qui est important maintenant, c'est justement la négociation avec l'État sur le besoin de financement.

On a séquencé, il y a quand même un calendrier qui me semble assez intéressant, en tous les cas à adapter. Mais ce qui est sûr aussi, et vous l'avez dit, je l'avais dit sur le PTGE, sur les territoires, il est important aujourd'hui de relancer au niveau de la CdC, je le dis de manière très claire, la mission « eau ».

La mission « eau » aujourd'hui a besoin d'être dynamisée, parce que c'est aussi un enjeu au niveau des communes et des intercommunalités, un challenge, notamment dans les zones vulnérables.

Je rappelle quand même, en regardant Georges MELA, que l'Extrême-sud est une des quatre régions vulnérables de Corse et que l'effet ciseau peut arriver dès 2030.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Je me permets quand même de préciser que le changement climatique n'est pas qu'un problème d'eau. Il va y avoir d'autres répercussions indépendamment de la gestion de l'eau. Il va y avoir la réduction de la biodiversité qui va nous poser de gros, gros problèmes, et notamment en matière de pollinisation.

Nous concluons là-dessus. Avis favorable aux amendements, nous sommes bien d'accord ? Très bien.

Amendement n°1 : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

L'amendement n°1 est adopté à l'unanimité.

Amendement n°2 : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

L'amendement n°2 est adopté à l'unanimité.

La motion ainsi amendée est soumise à votre approbation.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

La MOTIONN° 2021/02/025 est ADOPTÉE à l'unanimité¹¹.

Motion suivante proposée par M. LUCCHINI.

• **MOTION N° 2021/O2/031** déposée par M. Jean-Jacques LUCCHINI du groupe « Fà Populu Inseme » : **Surfréquentation estivale**

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Merci, Mme la Présidente.

Mmes et MM. les Conseillers,

Je vais vous faire grâce de vous lire méthodiquement, en cette fin de session, la motion portée par notre groupe sur les dangers et impacts négatifs qu'engendre la surfréquentation sur nos sites de montagne et du littoral les plus remarquables.

¹¹ Délibération N° 21/183AC

C'est un sujet qui a fait l'actualité cet été et sur lequel nous devons avoir une prise de conscience collective et des réponses concrètes et partagées, avant que la dégradation de nos sites soit irrévocable.

La pandémie du COVID-19, avec un changement des habitudes touristiques tourné vers des destinations de proximité a accentué l'hyper-fréquentation sur certains territoires de Corse. Tout le monde a pu le constater cet été.

Je rappelle quand même que le tourisme représente 33 % de notre PIB en Corse, contre 7 % en moyenne pour les autres régions françaises. Cependant, il est impératif de préserver nos espaces naturels pour assurer la sécurisation des populations (population touristique, mais aussi population locale), la préservation de nos milieux, de nos écosystèmes et notre biodiversité si fragile.

Pour cela, des marqueurs scientifiques nous permettent d'évaluer précisément un site et de voir s'il y a sur-fréquentation, et quelles peuvent être les conséquences sur nos milieux.

Aujourd'hui, le Conseil exécutif a une vision précise sur le développement durable de la Corse. Son rôle est de mettre en place une transversalité opérationnelle entre les différents agences et offices, qui sont l'Office de l'environnement, l'Agence du tourisme, l'ODARC, le Comité des massifs, le Parc naturel régional de la Corse.

Son rôle est aussi de créer un espace de concertation afin de pouvoir contractualiser avec les différents acteurs qui sont les communes, les intercos, les acteurs économiques et professionnels, les propriétaires fonciers, en concertation avec l'État qui a ses compétences régaliennes.

Les travaux ont déjà été engagés par l'ATC, avec la feuille de route 2018-2021 validée par notre assemblée le 26 avril 2018. Je vais citer une phrase du rapport : *« Pour une transition écologique et numérique du tourisme corse, créateur de valeurs et régulateur des équilibres des territoires ».*

Le travail aussi qui a été engagé par l'Office de l'environnement en charge des réserves naturelles, par le Comité de massif chargé du développement et de la protection du massif de Corse, avec l'élaboration en cours de la charte des estives.

Aujourd'hui, nous travaillons aussi sur la mise en place d'une politique de quota renforcée pour limiter les flux. Donc, nous l'avons déjà initiée sur les Iles Lavezzi, nous allons l'expérimenter sur nos routes territoriales, avec la limitation du stationnement, la création de parkings, le transport par navettes des populations de

touristes vers les sites. Nous travaillons aussi sur le court et moyen termes à rediriger les touristes vers des espaces moins fréquentés et mieux équipés autour de nos villages, pour créer une activité économique maîtrisée qui permettra de fixer la population corse dans le rural.

Pour mettre en place ces dispositifs, notre collectivité a besoin de recettes économiques, qui peuvent trouver leurs ressources dans la fiscalité environnementale avec la mise en place, par exemple, d'écotaxes. Ce qui nécessite un transfert de compétences de l'État vers la Collectivité de Corse, les communes et les intercommunalités.

Notre réussite ne pourra être que collective pour stopper cette sur-fréquentation qui est un véritable danger pour notre environnement et nos populations.

Donc :

« L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE qu'une expérimentation puisse être menée par la Collectivité de Corse, en concertation avec l'ensemble des acteurs, sur certains sites sélectionnés qui ont été identifiés comme subissant les agressions et nuisances du tourisme de masse.

DEMANDE aux Conseillers exécutifs en charge des dossiers relatifs au tourisme et à la préservation de l'environnement, de présenter en amont de la saison estivale 2022, une feuille de route effective sur la gestion des sites actuellement hyper fréquentés, en relation avec le Comité de massif pour ce qui concerne les sites de montagne.

DEMANDE à l'État et à ses services déconcentrés, de travailler en concertation avec le Conseil exécutif de Corse, dans tous les cas de figure ciblés.

DEMANDE au Gouvernement l'ouverture d'une discussion sur le principe et les moyens d'un transfert de fiscalité environnementale et comportementale vers la Collectivité de Corse, les communes et les intercommunalités.

MANDATE le Président du Conseil exécutif de Corse en relation avec les conseillers exécutifs concernés, pour engager des négociations auprès du Gouvernement sur ces différents points, en étroite collaboration avec l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse, les parlementaires de l'île et l'ensemble des acteurs concernés par cette problématique. »

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A ringrazià vi. Il y a un rapport de la CDENATE. Je passe la parole à la rapporteure, Mme CHIARELLI.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Au terme de l'exposé de la motion présentée par **M. Jean-Paul PANZANI, Mme Paola MOSCA** a souhaité faire observer qu'une motion similaire a été présentée et adoptée par l'Assemblea di à Giuventù, le matin-même en séance publique.

Elle s'est félicitée que cette question soit également au cœur des préoccupations de la jeunesse insulaire.

La présidente Nadine NIVAGGIONI a rendu compte d'une réunion qui s'est récemment tenue au sein de l'Office de l'Environnement de la Corse, durant laquelle les chiffres de la fréquentation de sites protégés ont été rendus publics.

Elle a indiqué que l'office ne tarderait pas à présenter des mesures qui permettront de préparer la saison à venir et limiter les effets de la surfréquentation estivale.

La commission a émis un avis favorable sur cette motion.

Non-participations des groupes « Un Soffiu Novu » et « Avanzemu »,

Absence du groupe « Core in Fronte » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Non-inscrite).

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui souhaite intervenir ? Un pour, un contre.

Je vous en prie, M. SORBA.

M. François SORBA

Merci, Mme la Présidente.

M. le Président du Conseil exécutif, Mmes et MM. les conseillers et conseillères exécutives, Chers collègues,

Pour nous, cette motion revêt un caractère extrêmement important et éminemment technique car à nos yeux, elle aborde de nombreux points concernant l'avenir environnemental de notre île.

Permettez-moi d'abord de féliciter Jean-Jacques LUCCHINI, mon collègue, pour la qualité de ce travail.

Mais à l'aune de cette saison, il est indispensable de travailler afin de trouver des points d'équilibre entre fréquentation touristique, enjeu économique, sociétal, patrimonial et protection de l'environnement.

Je parlerai ici d'un exemple que, modestement, je pense connaître : c'est la sur-fréquentation maritime.

Aujourd'hui, la situation est préoccupante, voire urgente. La plaisance, sans vouloir faire offense aux professionnels de ce secteur, s'est démocratisée depuis une vingtaine d'années et représente une manne économique considérable pour l'ensemble de notre île. Malheureusement, elle a un côté néfaste pour le monde marin et aussi sous-marin qui, souvent par méconnaissance, détruit par son activité des reliefs sous-marins et en particulier la posidonie, cette fameuse posidonie.

En 2018, une motion a été déposée par ma collègue Anne-Laure SANTUCCI. Je ne reviendrai pas sur cette motion, ni sur des modalités techniques, ni scientifiques, car elle était d'une grande qualité, mais reste néanmoins et plus que jamais d'actualité.

Nous avons depuis quelques mois une direction de la mer et du littoral en Corse, que nous avons votée je crois ensemble au mois de juillet. Et je crois que nous devrions travailler avec celle-ci afin de créer les conditions de protection de ce patrimoine, avant qu'il ne soit trop tard et que nous ne soyons obligés de prendre des décisions (ce n'est peut-être pas nous qui prendrons ces décisions) radicales et peut-être des interdictions, et là on aura une autre problématique.

S'agissant des zones terrestres et montagneuses, il nous semble aussi opportun d'encadrer de façon pragmatique les différents sites remarquables de notre île présentés tout à l'heure par mon collègue Jean-Jacques LUCCHINI.

Cette motion est, selon nous, le lien indispensable entre nos objectifs, la responsabilité collective de cette assemblée, les offices, les agences, les associations,

afin de développer une politique saine, vertueuse et ambitieuse pour l'avenir de notre île et de nos enfants ; avenir qui passe de fait et, de par la nature de notre terre, par la préservation de ses espaces naturels.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller. Est-ce qu'il y a une autre intervention ?

Je vous en prie, Mme COMBETTE.

Mme Christelle COMBETTE

Ce n'est pas une intervention contre, pas du tout.

Bien évidemment, sur un plan général, nous ne pouvons que partager les préoccupations que vous venez de nous exposer et nous sommes également complètement défavorables au développement justement d'un tourisme concentré sur les pics de saison estivale.

En ma qualité de Présidente de l'Office du tourisme intercommunal du Pays ajaccien, je peux vous assurer que la politique de la CAPA justement agit contre cette forme de tourisme et notre responsabilité est d'optimiser la dynamique économique, tout en garantissant que nos valeurs identitaires, environnementales et sociétales soient préservées.

Vos demandes sont bien évidemment légitimes, mais il est aussi de notre devoir de ne pas attendre qu'une énième motion soit rangée dans un tiroir et donc, d'agir justement sur cette sur-fréquentation de l'île. On a quand même des options qui sont d'ores et déjà en notre possession.

Tout à l'heure, on a évoqué le PRIC pour la formation, je pense que c'est une des options qui nous permettrait justement que les établissements touristiques puissent embaucher (en saison ce serait déjà pas mal, parce que ça a été quand même un problème aussi en pleine saison) hors saison, puisque c'est là le sujet.

Ensuite, il y a aussi quand même un problème de tarification et de fréquence des transports qui ne s'adaptent pas toujours à la demande. Je précise, je parle du hors saison.

Et surtout il y a une politique régionale et territoriale, à travers les offices, de valorisation de la destination hors saison à travers la structuration d'une offre culturelle et patrimoniale, avec la découverte de nos artisans, de nos musées, de nos églises, de nos sites, qui peuvent se faire justement hors saison, en dehors des plages de sable blanc qui, effectivement, font notre réputation. Mais nous n'avons pas que cela et il y a un public, il y a des visiteurs qui ont envie aussi d'autres choses.

Donc, je pense que nous sommes là pour vendre la Corse autrement et nous ne sommes pas obligés d'attendre forcément que cette motion soit appliquée, comme malheureusement j'ai des doutes pour cela.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Je demande son avis à l'Exécutif sur la motion ? Favorable. Merci.

Je sou mets au vote la motion. Évidemment, je ne précise pas que je souscris totalement au contenu de la motion.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

La MOTION N°2021/031 est ADOPTÉE à l'unanimité¹².

Merci. Dernière motion. Vous avez la parole, M. le Conseiller.

• **MOTION N° 2021/O2/032** déposée par M. Jean-Félix ACQUAVIVA du groupe « Fà Populu Inseme » : **Lutte contre les spéculations immobilière et foncière**

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Vi ringraziau, Signora Presidente.

Je pense que chacun en conviendra, s'il y a bien un sujet et un thème qui démontrent qu'il y a un problème politique dans l'île depuis des décennies, ce fameux problème politique qu'on a évoqué ce matin, c'est bien la question de la relation des Corses à leur terre, que ce soit sur la question de l'indivision ou de la fiscalité successorale, et en particulier, puisque c'est l'objet de cette motion de manière centrale, l'objet des agressions en termes spéculatifs qu'a cette terre depuis des décennies, mais qui prennent une dimension aujourd'hui virale, exponentielle, à l'image d'un trou noir qui emporte beaucoup de choses sur son passage, notamment les capacités que nous pouvons donner à d'autres destinations économiques et sociales de ce foncier.

¹² Délibération N° 21/185AC

Les considérants et le constat, je les résumerai simplement.

Aujourd'hui, la difficulté que nous avons, et cela avait été très bien relaté par un rapport récent de l'Agence d'urbanisme, qui était présidée par Jean BIANCUCCI : 138 % d'augmentation du prix du foncier bâti en 10 ans. C'est une évolution 200 % plus rapide que la moyenne française, qui ne peut qu'augmenter.

Alors, d'où vient cette évolution ? L'attraction très, très forte ; une demande très, très forte de l'extérieur ; une attractivité très, très forte de la Corse. Une promotion d'une activité résidentielle, avec y compris des outils fiscaux qui, soit ont été détournés, et d'ailleurs la motion demande de faire un état des lieux sur les dispositifs en particulier PINEL, mais aussi l'état des lieux de l'historique de ce qui a été en pratique le crédit de meublés tourisme, qui aujourd'hui est circonscris puisque nous l'avons circonscris par un amendement de la loi de finances, qui a amplifié le phénomène dans un territoire qui, certes, est en train de réfléchir à l'émergence d'une économie de production, mais qui était fortement tourné vers l'attractivité touristique saisonnière qui a amplifié ce phénomène. Et nous avons un effet domino, « domino » dans le sens où l'augmentation de ce foncier bâti augmente à la hausse le foncier non-bâti, donc le coût du logement permanent, donc le coût des loyers et donc restreint la rentabilité au m² d'autres destinations, y compris du logement social puisque nous sommes aussi, par ailleurs, en retrait sur le logement social.

Et donc, nous avons une destination résidentielle galopante liée à ce phénomène de promotion de résidentialisation, de spéculation immobilière qui atteint des sommets et qui est virale aussi, 2^{ème} effet, dans l'espace. Si certains territoires sont plus touchés que d'autres aujourd'hui, la viralité de la croissance des prix se voit même en territoire rural. Qui ne constate pas, même dans le village de montagne le plus reculé, que nous sommes passés en 10 ans de 15 € le m² à 30 € le m² ; ce qui est quand même doublé.

Évidemment, je ne reviens pas sur les prix que l'on constate dans certains territoires, puisque des maisons se vendent jusqu'à 100 000 € le m² ; c'est le cas dans certaines communes de l'Extrême-Sud, 20 000 €, 10 000 €, 15 000 €...

Et évidemment, tout cela est en rapport avec la situation sociale de notre île : 1 Corse sur 5 est sous le seuil de pauvreté, le salaire médian est inférieur à la moyenne nationale, donc le pouvoir d'achat de faire front est évidemment en retrait.

Tous ces éléments-là nous confèrent un caractère d'urgence à agir. Je le dis sans ambages. Et d'un point de vue sociétal, culturel et du point de vue aussi de ce que représente cette course de ruée vers l'or pour quelques-uns qui fait que nous sommes

dans une logique de surprofit. Nous sommes face à un véritable cancer qui impacte l'ensemble du développement de l'île, parce qu'on pourra débattre tant que nous voulons, et nous le faisons plutôt bien quand je vois les convergences sur, par exemple, le dispositif ADEC des règlements d'aides, l'orientation de notre vision, si nous ne maîtrisons de manière plus sérieuse et plus proportionnée la question foncière, dans un laps de temps court, nous aurons de très très grandes difficultés. Elles existent déjà. Et les tensions économiques, sociales et politiques vont être légion.

Donc, nous sommes bien sur un sujet qui a la quintessence du problème politique corse et qui a à la fois une dimension politique, symbolique et historique, mais aussi une dimension très concrète. Tout est impacté par cette question : la destination économique pour les entreprises, la destination agricole de manière productive, la destination logement social, l'accession à la propriété.

Donc, évidemment, cette motion est présentée par le groupe « Fà populu in seme » dans un contexte particulier, et je conclurai là-dessus.

J'oublie aussi le phénomène domino sur la fiscalité successorale, puisque l'impôt sur la succession évidemment suit aujourd'hui en croissance, la croissance du prix et comme nous sommes dans un régime transitoire que nous avons tous soutenu, grâce à la loi de 2017, mais dont on va sortir, plus dure sera la chute en 2027.

Donc, nous proposons cette motion dans un contexte particulier : le contexte, c'est celui de cette urgence à agir, c'est celui de parler à l'Etat par rapport à la nécessité de réforme constitutionnelle, évidemment parce que nous sommes convaincus que seule une réforme constitutionnelle, à la fois sur la fiscalité successorale, mais aussi sur les droits des résidents de cette île, ne pourra faire en sorte que l'on pourra réguler de manière suffisante ce phénomène, mais de ne pas attendre la réforme constitutionnelle pour agir.

C'est l'interpellation notamment du Gouvernement dans le cadre de la loi 3DS, et là il y a un côté très pragmatique, cette loi vient devant le Parlement entre le 5 et le 12 décembre. Pas plus tard que cet après-midi, mon collègue Michel CASTELLANI interrogeait encore le ministre sur la question de la spéculation foncière et immobilière, et là on voit bien que la réponse est une réponse polie : « on comprend la situation, mais le principe d'égalité risque d'être rompu ». On peut aisément démontrer que ce n'est pas le cas lorsqu'on regarde les problèmes factuels posés sur cette question.

Donc, on recoupe un peu le souci et la crainte du Président de l'Exécutif et d'autres groupes ce matin, si on est dans le gain de temps et la réponse polie face à un problème urgent.

Donc, notre proposition reprend l'idée, évidemment, de ce qui avait été présenté à cette assemblée, voté en commission des lois, je le rappelle, à la majorité, avec d'autres députés de différents groupes, de droit de préemption, de fiscalité sur les résidences secondaires et d'élargir les prérogatives du PADDUC pour se donner les moyens proportionnés d'agir dans un temps, qui est un horizon de temps pratique et quotidien, puisque les Corses nous regardent et attendent que l'on agisse dans le cadre de cette fenêtre législative.

En attendant, évidemment, ce que nous souhaitons de nos vœux dans cette motion, un dialogue plus fécond sur les questions de réforme constitutionnelle et tout en appelant, évidemment, à la convergence des outils, puisqu'il s'agit d'interagir ensuite entre ce droit de préemption renforcé à la Collectivité, avec la SAFER, les communes, les intercommunalités, pour que l'on ait enfin une politique offensive en la matière au service de la Corse et des Corses.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller et Député.

Il y a un rapport conjoint de la CDENATE et de la commission des compétences législatives et réglementaires, vu le contenu de la motion.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Mme Marie-Anne PIERI a souhaité se voir préciser les mesures concrètes envisagées par l'auteur de la motion pour lutter contre la spéculation foncière.

Le constat étant partagé par tous, elle s'est interrogée sur les outils à mettre en œuvre (droit de préemption renforcé, ...), étant précisé par ailleurs que la pratique du droit notarial lui a permis d'appréhender toute la difficulté du sujet. Elle a invité le Député ACQUAVIVA à se positionner de manière plus concrète quant aux moyens à utiliser dans le cadre du droit des successions, au-delà de la loi du 6 mars 2017.

Le Député Jean-Félix ACQUAVIVA a tout d'abord fait part de sa fierté d'avoir permis de faire cesser le détournement du crédit d'impôt lié au tourisme, qui a contribué à détourner des montants importants en l'absence de tout contrôle, les finances de l'État ayant jusque-là servi à financer la spéculation foncière.

Il a reconnu que la fin de ce dispositif ne suffirait pas, à lui seul, à mettre fin à la spéculation foncière, notamment en l'absence de révision de la Constitution d'ici 2027. À ce titre, il a affirmé l'absolue nécessité d'une réforme institutionnelle sérieuse, y compris en se fondant sur des rapports tels que celui de Maître SPADONI.

Il a rappelé que l'avancée législative que constitue la loi de 2017 ne faisant l'objet que d'un accord tacite, sans lequel ladite loi pourrait à tout moment tomber sous le coup de l'inconstitutionnalité, on se situait dans une situation transitoire très instable.

Rappelant qu'une épée de Damoclès pourrait s'abattre sur cette loi dès 2022, au lendemain des élections présidentielles, il s'est dit favorable à reposer le débat de la sécurisation, pour inscrire la Corse dans le marbre par une réforme constitutionnelle. À ce titre, un texte illustrant l'unanimité politique permettrait selon lui de dénoncer toute attaque durant la période de transition d'accord tacite, dans la perspective forte et claire d'une réforme constitutionnelle.

Pour la période intermédiaire, il a fait valoir l'existence de deux visions, qui ne sont pas opposées, et qui reposent sur une politique foncière offensive. Une première pourrait consister d'une part à financer des outils tels que l'office foncier et le bail réel et solidaire, bien que cela fasse peser le risque d'une course aux deniers publics et qui montre également les limites du bail social et solidaire, dans la mesure où l'augmentation de la valeur des biens rendrait ce dispositif inefficace. Il s'est parallèlement interrogé sur la capacité de la collectivité à s'engager sur cette voie.

Par ailleurs, il a estimé, pour éviter le contrôle de constitutionnalité, à l'instar des bretons qui ont obtenu la possibilité d'une expérimentation relative au dispositif PINEL, qu'il serait possible d'expérimenter un droit de préemption pour motif d'intérêt général. Il a relevé nécessaire, dans ce cadre, de se pencher sur la question de la fiscalité et plus précisément sur les recettes liées à l'exercice de ce droit.

Il lui est apparu primordial de donner à la collectivité une capacité de régulation, non pas pour s'opposer aux communes mais pour se substituer à elles dès lors qu'elles n'ont pas les moyens budgétaires d'intervenir en préemptant.

Il a informé les commissaires d'une éventuelle ouverture législative, qui sans en connaître les contours, pourrait intervenir à l'occasion du vote de la loi 3DS

Enfin, il a évoqué la question de la fiscalisation, notamment celle de la surtaxe des résidences secondaires, qui ne lui semble pas revêtir une efficacité suffisamment importante dans la mesure où elle n'est pas assez élevée dans les zones concernées.

C'est pourquoi il a proposé de travailler sur une augmentation significative de la taxe sur les résidences secondaires, zonée, dans les secteurs touchés par la spéculation foncière, et qui s'appuierait soit la notion de stock (valeur) soit la notion de plus-value (transaction).

Il a fait savoir que ce débat propre à la Corse recevait un écho favorable auprès d'autres députés qui connaissent, dans leurs régions respectives, le même type de problématiques foncières.

Enfin, une dernière proposition consisterait en un débat qualitatif dans le cadre de l'évolution PADDUC, sur la zone d'équilibre économique et social, de manière à restreindre la résidentialisation et pour donner une destination préférentielle à l'accession à la propriété et à l'accession économique et entrepreneuriale.

Il a envisagé ces mesures comme étant un débat concret intermédiaire, accessible aux discussions avec le gouvernement si tous les groupes en étaient d'accord, alors que la fiscalité successorale relève pour sa part d'une portée constitutionnelle.

Le cadre de la loi 3DS lui a semblé constituer une bonne occasion pour une première avancée, tout en cheminant par étapes successives avec d'autres outils.

M. Romain COLONNA, *Président de la Commission des compétences Législatives et Réglementaires*, après avoir remercié les élus et les services pour l'organisation de cette réunion conjointe et avoir salué toute l'utilité de l'expertise d'un député sur le sujet, a rappelé les deux temporalités qui s'attachent à cette motion.

Le temps long, avec une négociation sur la réforme constitutionnelle et, à brève échéance, le cadre de la loi 3DS.

A ce titre, il a souhaité savoir de quelle manière appréhender au mieux l'articulation de ces deux temporalités dans le cadre de la motion.

La présidente Nadine NIVAGGIONI a interrogé à son tour Mme **PIERI** pour qu'elle fasse part de sa vision sur les outils efficaces à mettre en œuvre.

Concernant la spéculation, **Mme Marie-Anne PIERI** a reconnu avoir du mal à concevoir un « super » droit de préemption dévolu à la Collectivité de Corse, sans confisquer ce droit aux autres collectivités, communes, intercommunalités, Conservatoire du Littoral, SAFER.

Par ailleurs, elle s'est inscrite en faux quant aux propos du député qui présente la loi de 2017 comme étant non conforme à la Constitution. Selon Mme PIERI cette loi n'a fait que reprendre le cadrage de titrement, la fiscalité dite « Cazeneuve », en bonifiant l'abattement de 30 à 50%.

Elle a indiqué que seul l'article 2 pourrait éventuellement poser problème. Pour autant, celui-ci n'est pas appliqué car il n'existe pas de méthodologie, alors-même que l'Outre-mer, l'an dernier, sur la base de cette loi a mis en œuvre l'article 2.

En réponse, **le Député Jean-Félix ACQUAVIVA** a fait observer que cette possibilité ouverte pour l'Outre-mer en raison de son inscription dans la Constitution à l'article 75-1 ne l'est pas pour la Corse qui relève de l'article 72 de la Constitution réservé aux régions de droit commun.

Mme Marie-Anne PIERI a souhaité rappeler que la Loi de 2017 et ses dispositifs ne s'appliquaient pas uniquement à la Corse, l'article 3 relatif au dispositif Cazeneuve pouvant bénéficier à n'importe quelle région de France souhaitant procéder à des titnements.

Elle a fait valoir l'intérêt, à l'époque, de ne pas la circonscrire au seul territoire insulaire pour aboutir au vote de ladite loi. Elle a souligné l'adhésion que l'adoption de cette loi avait suscitée auprès des députés des régions françaises au regard de l'importance de sa portée.

Elle a pointé en revanche l'exclusion à l'endroit de la Corse de l'application de l'article 2, le Code civil, présenté comme étant suffisant, s'appliquant. Elle a fait part de ses conséquences néfastes sur la réhabilitation du bâti familial au profit aujourd'hui d'une course effrénée à la construction.

Le député ACQUAVIVA a tenu à rappeler que la Corse ne relevait pas de l'article 73-1 applicable aux Outre-Mer pour permettre précisément l'applicabilité de l'article 2.

En synthèse, la **présidente Nadine NIVAGGIONI** a fait observer que si des constats sont partagés, s'appuyer sur l'article qui concerne les seules Outre-Mer conduisait de fait à fausser l'aboutissement de la démarche.

Pour sa part, **le président Romain COLONNA** a souhaité avoir des éclairages sur la mise en perspective avec la Loi 3DS.

Sur le droit de préemption, le **député ACQUAVIVA** a précisé que le Gouvernement avait capacité à suivre la demande d'expérimentation pour une période de 5 ans, le volet relatif à la fiscalité des résidences secondaires relevant quant à lui de la deuxième partie de la Loi de Finances 2022.

Revenant sur la prise de position de Mme PIERI, la **présidente NIVAGGIONI** a souhaité faire part de son sentiment.

Elle a souligné le constat partagé d'un phénomène mesuré par tous.

Si des outils existent et doivent être renforcés, à l'instar du Bail Réel et Solidaire (BRS), elle a pointé les limites des dispositifs existants pour faire barrage à une telle déferlante, ajouté au contexte de sortie prochaine des droits successoraux.

Aussi, elle a appelé à réfléchir collectivement aux moyens de déplacer le curseur en proposant des modifications de la loi et de la Constitution. Pointant les limites du champ d'action offert aujourd'hui, elle s'est dit favorable à saisir les moyens d'aller le plus loin possible.

Observant la richesse du contenu, **Mme Véronique PIETRI** a estimé prématuré d'avoir à se prononcer sur ce texte aujourd'hui.

Au regard de la diversité des problématiques qu'il sous-tend, telle que celle relative aux successions, elle a regretté que des discussions en amont n'aient pu avoir lieu afin de l'enrichir et d'y associer d'autres pistes de réflexion.

Elle a fait valoir notamment l'existence au sein de son groupe d'un certain nombre de réponses en matière de spéculation foncière et immobilière et regretté par ailleurs que l'étude de la Professeure Wanda MASTOR n'ait pu être prise en compte.

Aussi, eu égard à la profondeur du texte, elle a regretté d'avoir à débattre autour d'une motion déjà aboutie.

La **présidente Nadine NIVAGGIONI** a tenu à rappeler que cette question avait fait l'objet de nombreux débats de fond, que l'ensemble des points avaient largement été abordés, justifiant aujourd'hui de saisir l'opportunité de la loi 3 DS.

Précisant que l'essentiel avait été évoqué et sans entrer dans le débat technique et juridique, **M. Don Joseph LUCCIONI**, *vice-président de la CCLR*, a souhaité recentrer la discussion dans le contexte politique.

Pour ce faire, se situant comme représentant de la jeunesse insulaire, il s'est fait le relais d'un débat tenu à l'invitation de « A Cunsulta di a Ghjuventù Corsa » autour de la thématique de la spéculation : Quels moyens d'action pour lutter contre la spéculation immobilière et foncière ?

À partir du diagnostic établi et du constat unanime de dépossession foncière et immobilière ressenti par l'ensemble des Corses, matérialisée notamment par les difficultés d'accès au logement et à la propriété, il s'est agi de débattre autour de la stratégie de lutte contre la spéculation.

Si parmi les réponses avancées, l'action militante des structures politiques a, à l'évidence, fait consensus, la nécessité d'apporter des réponses institutionnelles se sont également fait jour.

En effet, les outils et dispositifs, à droit et périmètre constant d'ores et déjà existants, -missions et prérogatives de l'Office Foncier, droit de préemption de la Collectivité- ont conduit à statuer sur les insuffisances et limites de l'état actuel du droit et à rendre nécessaire, en conséquence, une révision d'ordre juridique en portant notamment la revendication fondamentale du statut de résident chère aux nationalistes.

Dans l'attente d'une révision constitutionnelle, il a fait valoir la nécessité de trouver un compromis, la proposition de loi (PPL) constituant à mi-chemin avec d'autres dispositifs, un outil susceptible de répondre à l'urgence des phénomènes spéculatifs.

De par ses dispositions, la PPL permet ainsi de répondre à différentes problématiques : élargissement du droit de préemption de la Collectivité de Corse, mise en œuvre de ressources financières et budgétaires afin de servir efficacement ce droit, création, enfin, dans le cadre du PADDUC, de zones d'équilibre économique et social qui renforceront la lutte contre la spéculation.

Observant que parmi les questions orales inscrites à l'ordre du jour de la dernière session de l'Assemblea di a Ghjuventù, l'une d'elles concernait la spéculation foncière, il a fait part d'une source d'anxiété qui concerne l'ensemble du peuple corse et plus singulièrement sa jeunesse, au regard de l'évolution des prix sur dix ans et ce, dans un contexte insulaire de précarité, où un corse sur cinq vit sous le seuil de pauvreté.

En premier lieu, le **député ACQUAVIVA** a tenu à rappeler que cette motion avait été inscrite pour examen à la précédente session et avait fait l'objet d'un renvoi en commission, permettant ainsi le temps du débat en commission et en séance.

Sur les questions de fond et celle relative au statut de Résident, il a précisé que cette revendication n'était pas nouvelle et inconnue ; cette dernière trouve en effet sa source dans le statut de citoyenneté régionale des Iles Åland et a servi de modèle à la citoyenneté polynésienne en droit français dans les réformes constitutionnelles qui ont suivi.

S'agissant de la fiscalité sur les résidences secondaires ou encore de la PPL, il a rappelé que de la même façon ces questions avaient fait l'objet de débat et de délibérations de l'Assemblée de Corse, la PPL ayant, pour sa part, été adoptée en Commission des Lois.

Aussi, il a invité les conseillers à faire preuve d'un esprit de responsabilité en débattant pour renforcer qualitativement le poids démocratique de la demande dans le contexte du futur projet de Loi 3 DS.

Il a rappelé qu'après examen par le Sénat, ce projet ferait l'objet d'un examen à l'Assemblée Nationale entre le 5 et le 12 décembre, permettant ainsi le dépôt des amendements fin novembre.

Pour conclure, il a fait valoir la nécessité de saisir l'opportunité du véhicule législatif de décentralisation offert par le Projet de Loi pour avancer au mieux sur différents outils, sans que soient altérés pour autant les différents combats qu'il faudra poursuivre par ailleurs.

Les commissions (CDENATE/CCLR) ont émis un avis favorable sur cette motion.

Non-participations des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et « Core in Fronte »

Absence de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Non-inscrite).

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup, Mme la Rapporteuse.

À la lecture de votre rapport, on sent qu'il y a eu véritablement des échanges très riches. C'est très, très, très intéressant. J'échangeais avec M. le Secrétaire général à l'instant là-dessus. Donc, merci beaucoup.

Merci beaucoup aussi, Mme la Présidente de la commission, pour ce travail.

Sur ce sujet ô combien important, et je vous signale que nous avons été saisis aussi par l'Assemblea di a Ghjuventù ; les jeunes sont très, très inquiets au regard du phénomène de spéculation immobilière, qu'ils ne formalisent pas forcément comme nous, mais en tout cas très inquiets sur le fait de ne pouvoir accéder au logement, que ce soit en location, et encore moins en achat. C'est un vrai, vrai souci.

Pas d'amendement, le rapport a été lu, un pour, un contre.

Qui veut intervenir ? Annette PIERI, pour « Un soffiu novu » et Paul-Félix BENEDETTI ensuite pour « Core in fronte ».

Annette, vous avez la parole.

Mme Marie-Anne PIERI

Cette motion est dense et a trait à beaucoup de thèmes qui auraient mérité des rapports.

Le constat de la spéculation immobilière, tout le monde le fait : il y a le feu à la maison.

Monsieur le Député, vous parlez de réforme institutionnelle, alors on va commencer par ça et je terminerai par la PPL.

Concernant la réforme institutionnelle, vous réaffirmez le statut de résident. Alors moi, je souhaiterais que vous me donniez une définition du statut de résident. Je me suis dit : un matin, je me réveille et le statut de résident est appliqué en Corse depuis 10 ans. Donc, normalement, les prix devraient baisser. Jusqu'où ? On ne sait pas.

Est-ce que c'est comme sur la plaine orientale, où nous sommes à 2 800 € le m² ? Est-ce que Porto-Vecchio va s'aligner sur 2 800 € le m² ? Ajaccio ? La Balagne ?

Aujourd'hui on ne sait pas, vous ne donnez pas d'informations.

Mais est-ce que vous avez informé les Corses des conséquences de cette baisse de l'immobilier ? C'est-à-dire que demain, les Corses qui auront acheté un bien avant la mise en place du statut de résident, qui l'auront payé 400 000 €, avec un prêt de 400 000 €, le jour où il vont vouloir vendre ce bien, pour une raison X, un divorce, ou tout simplement pour en changer, et que le prêt est supérieur à la valeur du bien, puisque vous allez imposer un prix au mètre carré si je comprends bien ? C'est ce que vous allez faire ? Donc, vous allez dire aux Corses demain, à un couple qui veut vendre

un bien, « non, ce bien, vous ne pourrez pas le vendre 400 000 € mais 200 000 € ». « Oui, mais moi, j'ai un prêt de 300 000 €, comment je fais ? » Ça c'est factuel, c'est ce que nous rencontrons.

Est-ce que vous avez fait une étude ? Parce que vous faites souvent des rapports sur tout, est-ce que vous avez fait une étude sur les conséquences du statut de résident ? Sur les conséquences économiques du statut de résident ? Sur les entreprises qui travaillent dans le secteur du bâtiment ? Des agents immobiliers ? Des notaires ? Il faut prendre tout en compte, tous les secteurs induits.

Donc moi, je vous pose la question : est-ce que vous avez vraiment réfléchi à l'incidence de la mise en place du statut de résident ?

Dans votre 2^{ème} alinéa, vous réaffirmez une fiscalité successorale dérogatoire. Bien. Alors aujourd'hui, on a une loi, vous en avez parlé, qui se termine en 2027 qui est une loi qui a le mérite d'être là, qui est une loi flottante, qui est appliquée. Dans son article 2, elle n'est pas appliquée parce que nous n'avons pas de décret d'application, que nous pourrions avoir parce qu'il suffirait de saisir le Gouvernement pour avoir un décret d'application, on n'est pas obligé de passer par le législateur. Nous avons une méthodologie qui est là. Aujourd'hui, l'article 2 est bloquant dans les sorties d'indivision. Et je vois que dans votre alinéa vous réaffirmez qu'effectivement, il faut relancer l'investissement dans les logements, aujourd'hui, indivis, délabrés, des territoires.

Alors, moi je ne comprends pas, vous ne donnez pas les moyens aux Corses de sortir de l'indivision alors qu'il y a une loi, ils sont obligés d'aller au tribunal pour sortir de l'indivision, de payer des avocats et d'engendrer des frais énormes sur des biens qui ont peu de valeur, je trouve qu'on frise l'indécence quand on parle de sortie de l'indivision. Donnez les moyens aux Corses d'en sortir ! Les villages sont en train de mourir. Vous savez ce qui se passe aujourd'hui, ce que sont obligés de faire les maires ? D'envoyer des lettres recommandées à des pseudos co-indivisaires en leur demandant de renoncer à la succession de leur auteur commun, parce qu'ils n'ont pas les moyens de sortir de l'indivision. Vous trouvez que c'est normal ? Est-ce que vous trouvez que c'est normal ?

Concernant la fiscalité du patrimoine que vous proposez, je dirai qu'elle n'est pas assez audacieuse, puisque, d'après ce que je crois comprendre, cette fiscalité du patrimoine que vous envisagez, elle ne porte que sur les résidences principales, c'est-à-dire que demain les Corses seront taxés, si taxation il y a, sur les résidences secondaires puisque vous dites : voilà, on va faire une dichotomie, le jour où nous connecterons

l'impôt, nous allons faire une dichotomie, 50 % des travaux, 50 % l'impôt, les droits de succession.

Alors, moi je vous dis qu'on peut aller plus loin, on peut faire un pacte Dutreil en matière de succession, c'est-à-dire une exonération pleine et entière des droits de succession, avec un engagement fort des co-indivisaires ou des copartageants de réhabiliter un bien dans le délai de 18 mois et ensuite de le mettre en la location pendant 10 ans pour une résidence principale, pour permettre aux jeunes Corses de s'installer et d'avoir une résidence décente. Ça, ça a du sens !

Ensuite, concernant la lutte de la spéculation foncière, vous dites : on va instaurer un super droit de préemption. Très bien. Je vais vous faire, M. le Député, la même démonstration que j'ai faite quand vous avez porté la PPL.

Un droit de préemption, à partir du moment qu'il n'y a pas de subdélégation, une commune est obligée de purger son droit de préemption : 2 mois.

Après la commune, on peut avoir une SAFER : 2 mois, ça fait 4.

Sauf qu'une SAFER, elle peut demander un complément d'informations, donc on part encore sur 2 mois, ça fait 6.

Après on peut avoir un droit de préemption du conservatoire du littoral : 3, on arrive à 9.

Et après, on arrive au super droit de préemption de la Collectivité de Corse : 4 mois.

Et là, vous nous dites dans la PPL : vous comprenez, éventuellement si le prix ne me convient pas, je vais actionner le juge de l'expropriation. Mais moi, je vous dis non, moi je suis un vendeur lambda, c'est un contrat gracieux, je retire ma vente.

Donc, on aura perdu 13 mois et des droits de mutation pour la Collectivité, parce que bien sûr la Collectivité perçoit des droits de mutation comme les communes, comme l'État, quand on fait une vente, nous notaires. Et au bout de 13 mois, quand vous allez essayer de revoir le prix dont vous n'avez pas qualité, contrairement à une SAFER, le vendeur peut très bien dire : mais moi, ma vente, je la retire, et à ce moment-là, il y aura eu une perte sèche de recettes pour la Collectivité.

Donc, je ne comprends pas très bien ce super droit de préemption, surtout quand on connaît la pratique. J'ai l'impression que ce sont des effets d'annonce, je ne vois pas très bien où on peut aller avec ça.

Les résidences secondaires. Alors, les résidences secondaires, vous envisagez de les taxer. Une valeur vénale d'une résidence secondaire pour une taxation, je vous souhaite du courage parce que moi, je ne sais pas comment on fait. Une valeur locative, je connais, une valeur vénale, j'aurai du mal.

Et après, je voudrais vous dire une petite chose concernant les résidences secondaires. Il y a, selon l'INSEE, 29 % de résidences secondaires en Corse : 72 000, soit un tiers appartenant à des Corses, 37 % de logements appartiennent à des Corses. Ah bien sûr, ce n'est pas forcément dans le Grand sud, mais dans la Castagniccia, dans le centre Corse, ce sont des résidences secondaires qui appartiennent à des Corses. Et, je ne sais pas si vous avez vu la une de Corse-Matin lundi, on manque de 9 000 logements sociaux en Corse. Alors, on a des outils, seulement M. le Député, il ne veut pas l'entendre, le bail réel solidaire, il pense qu'il n'y a pas d'encadrement, qu'il peut y avoir une spéculation ce qui est faux ! Ce qui est faux ! Paris l'applique, Bordeaux l'applique, Lille l'applique.

Et, il y a d'autres outils également, il y a la location accession, il y a également une possibilité d'acheter un bien à deux, c'est-à-dire vous avez l'achat d'un usufruit temporaire et une nue-propriété, ce qui permet aux jeunes et aux moins jeunes de pouvoir se loger.

Donc, vous voyez qu'il y a des possibilités, plutôt que d'attendre une réforme constitutionnelle qui viendra, qui ne viendra pas, en attendant il y a le feu à la maison, les Corses ont besoin de nous et n'ont pas besoin de chimères, M. le Député.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y-a-t-il une autre intervention ? Là, on a compris que c'était une intervention contre.

Alors, Paul-Félix BENEDETTI avait demandé la parole, je vous en prie, M. le Député... Pardon, M. le Conseiller.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Pas encore, ça viendra lorsqu'on aura la souveraineté !

Une intervention sur le fond et qui touchera la forme.

Il y a du travail, il y a du fond, il y a de l'histoire, mais il y a tout en même temps et tout, tout de suite. On a acté qu'on devait avoir une méthode de travail sur des sujets importants, qui doivent nous permettre de se dégager collectivement par le haut, avec une avancée politique, probablement institutionnelle, qui nous permettrait de solder nos 45 ou 50 dernières années de chaos et qui nous ont amené, y compris dans ce chaos affairiste et boulimique qui faut qu'on a aujourd'hui, un marché spéculatif qui nous dépasse, tout en sachant très bien que c'est de l'intérieur qu'il est autoalimenté.

Ça veut dire que là, on parle de réaffirmer à l'État, et solennellement, des principes forts, de demander une réforme constitutionnelle. On n'en a pas encore fait le contour, on doit en discuter tous ensemble, on sait très bien que si on veut qu'elle aboutisse, il faudrait que l'on parte d'ici avec un consensus. Or, on part là déjà avec un bateau qui n'a pas un équipage complet, si on reste sur un dispositif de travail que je considère à la hussarde, sur une volonté d'aller très vite.

Ensuite, on réaffirme l'intégration, dans un corps de loi à venir, la loi de simplification, de décentralisation, de déconcentration, l'appendice à mettre de la loi que les élus Corses ont réussi à faire passer uniquement en commission des lois. J'en déduis que s'ils demandent de vouloir l'intégrer dans une loi plus plénière, c'est que peut-être on s'attend à ce qu'elle soit bloquée et que le passage en commissions des lois ne soit qu'un feu de joie.

Par contre, on demande des choses techniques qui sont en deçà de ce qu'on peut avoir si on obtient une avancée, si on va sur le travail de fond, si on revient sur la citoyenneté, qu'on l'explicite, qu'on reprend ce travail qui a été fait il y a 10 ans, qui avait permis de faire des conclusions, pourquoi on avait voté la citoyenneté ? Pourquoi on n'avait pas voté une demande de taxation ? Parce que collectivement, à plus de 90 % des membres de l'Assemblée de Corse de l'époque, après un long débat, un long travail, je ne vais pas revenir sur la méthode, on avait conclu que seule une action politique forte permet d'enrayer la spéculation et que ce n'est pas la voie de la taxation, elle nous amènera à des dérives, à des contournements et à des problématiques de fond. Qui on taxe ? Qui on ne taxe pas ? Où on taxe et où ne taxe pas ?

Là pareil, on mélange une autre notion, l'évolution à venir du PADDUC, avec des zones communales d'équilibre territorial. Mais moi, je connais beaucoup de Corses

qui ont des maisons secondaires à Ajaccio, à Bastia, à Calvi et à Bonifacio. Je suppose que ces quatre communes, elles seront de fait exclues, ça ne sera pas une zone territoriale prioritaire.

Donc, on est en train de se créer un problème. Le problème le vrai c'est qui sont les ayants-droits naturels de mesures protectionnistes et d'interdiction ? C'est ce qu'on appelle les citoyens de l'île de Corse, et lors de la dernière mandature, ça avait été voté, il y a eu des longs débats sur une période d'antériorité à 5 ans.

On doit rester sur le fond politique. Si on revient en permanence à des débats et qu'on ne catalyse pas ce qui avait prévalu sur l'unanimité de l'époque, on va revenir en permanence à des discussions inutiles.

Ensuite on demande l'autonomie de plein droit et de plein exercice, c'est une sémantique qui est propre aux autonomistes, à moi ça ne me convient absolument pas. Par contre, le contenu qu'il y a dedans peut me convenir. Mais là, on a commandé un travail à Wanda MASTOR, on demande un travail sur ce qu'est l'autonomie, ce qu'est le droit comparé des autres territoires périphériques européens et méditerranéens et on a là in extenso une demande.

Je veux dire, ce n'est pas la demande d'un simple conseiller ici, c'est la demande du député, c'est la demande du parti majoritaire. A on moment donné, il faut qu'on ait la méthode, il faut qu'on soit en phase. Moi Jena-Félix, en tant qu'indépendantiste, sur cette méthode-là, je ne vous suis pas. Je ne vous suis pas parce que j'attends qu'on ait un travail construit, j'attends du groupe qui n'est pas dans la majorité historique et patriotique, qu'il soit accompagnant de la démarche, comme on l'a fait quand on a voté la citoyenneté, comme on l'a fait quand on a voté la fusion des trois collectivités. Mais ça été un travail, ça n'a pas été, je dirai, le lendemain d'une discussion à la va-vite, où on a n'a pas posé le fond du problème.

Donc moi, sur 99 % de ce qu'il y a là, je peux être d'accord, mais si je les prends séparément. Dans la globalité, comme c'est là actuellement, moi ça ne me convient pas, je pense que ça n'est pas la méthode. Moi, je pense qu'on doit revenir avec un texte aussi puissant, avec un argumentaire, mais dans un an. Si on doit le faire rentrer dans la loi 3DS, ce que vous avez réussi à avoir en commission des lois, c'est votre travail de parlementaire, ce n'est pas à nous, ici, de l'accompagner dans la mesure où c'est quelque chose qui va dans une logique de fiscalisation du problème, alors que le problème il est politique.

Le problème c'est que pour enrayer la spéculation, il ne faut pas qu'il y ait d'achats, il faut qu'il y en ait moins, il faut qu'on achète entre nous et qu'on vende entre nous. Et, c'est les conclusions, c'est pour ça qu'on avait parlé de la citoyenneté.

Après, les résidences secondaires des Corses, on va les exclure, à moins de revenir sur le principe d'un peuple corse ouvert, rayonnant, on va revenir sur le peuple corse de sang et on va passer à l'ADN pour savoir qui est exemptable ou pas. Donc, on va voir que la territorialisation, elle va amener des zones de non exclusion qui vont, de facto, pénaliser les nôtres et sur des sommes très fortes, parce qu'ils ne sont pas responsables de la prise de valeur de leur bien parce qu'il était à tel ou tel endroit. Nous, chez nous, de famille on a deux villages, montagne et mer, comme beaucoup de Corses, et on a eu des partages, montagne et mer, Monacia et Aullène, il le sait très bien Jean-Jacques. Mais Jean-Jacques, il a eu la chance de tomber à Monacia, moi j'ai eu plus la chance de tomber à Aullène. Mais quand ça s'est fait, il y a 20, 30 ou 40 ans, il n'y avait pas ces logiques économiques. Et aujourd'hui, tu as des Corses qui ont ces résidences qui sont souvent des résidences secondaires, qui vont prendre une valeur énorme sur le marché de la revente vénale.

Et là, je ne vois pas par quel mécanisme de comptabilité et de simple administration, on peut réussir à faire en sorte que le Parisien français ou le Corse parisien, ait un système différencié de taxation, on sait très bien que c'est anticonstitutionnel.

Donc, ne nous faisons pas plaisir inutilement. On doit aller au concret. Moi, je pense que ce texte est prématuré, il a du fond, mais dans le sens où on est nous, où on attend une évolution institutionnelle ouverte, qui permet, à terme, un système référendaire de choix, qui nous permet d'avoir un modèle d'évolution tel qu'aujourd'hui le veulent les Catalans ou les Ecosseis, et je pense avoir le droit légitime de vous dire que c'est ma vision, je ne vais pas m'enfermer aujourd'hui dans une évolution a minima, d'une autonomie stricto-sensu. Je suis pour une Europe fédérale, je pense qu'elle va évoluer. Et on doit travailler, c'est le travail d'un an, Jean-Félix.

Moi, je comprends qu'aujourd'hui vous pensez qu'il y a un coup à jouer parce que peut-être que dans la loi on peut faire que, mais je pense que d'abord ça ne passera pas, et qu'ensuite ça hypothèque nos méthodes de travail telles qu'on en a parlé ce matin.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ce n'était pas un orateur pour et pas contre quand même sur le fond. Alors, je redonne la parole à Jean-Félix ACQUAVIVA s'il la veut. Je vous redonne la parole, comme j'ai fait pour Saveriu tout à l'heure, je lui ai redonné la parole.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci, Mme la Présidente.

Nous n'attendons pas moins de ce sujet, puisque nous sommes dans le cœur battant de la démocratie corse, qu'il fasse cheminer critiques, propositions de méthode. Mais nous ne regrettons pas de l'avoir posé à l'heure, parce que lorsqu'on fait un constat, il faut qu'on se mette en responsabilité, tous, et cela vaut pour nous comme pour les autres, au sens de la temporalité de ce qui se passe. On ne peut pas dire d'un côté que le phénomène est galopant, on ne peut pas dire d'un côté que c'est un trou noir qui emporte tout sur son passage en termes de ..., en termes de fractures sociales, en termes de fractures territoriales, en termes d'inégalité de revenus, puisque ça alimente une économie de la rente, dont nous assumons nous, que nous voulons sortir, et ne pas se donner les moyens d'une réflexion au temps de la capacité d'obtenir des moyens législatifs.

Donc oui, nous revendiquons, comme nous l'avons fait l'an dernier lorsque nous sommes venus, là c'était en tant que parlementaire, devant la commission d'évolution constitutionnelle, avant le passage en commission des lois. Malheureusement à l'heure qu'il est, la loi est édictée, je dis malheureusement en tant qu'autonomiste qui est pour une autonomie législative, la loi elle se fait par projet de lois, de l'exécutif gouvernemental ou par le parlement.

Donc, si l'on doit mordre sur les réalités, et ne pas vendre du rêve au sens de la non prise en compte de l'urgence, à la société corse et aux jeunes qui nous regardent, il faut essayer d'être dans le match, et le match c'est le véhicule législatif qui s'offre à nous, celui qui dit, aussi imparfait, et Dieu sait qu'il est imparfait ce match, Dieu sait que le véhicule législatif en question est, du point de vue de la différenciation, une imposture, même au-delà de la Corse. Mais le match va se dérouler, donc il est normal, légitime et moralement, je pense, plutôt bien, qu'un parlementaire, et puis un groupe majoritaire qui a des députés, puisse revenir devant l'Assemblée délibérante, comme il l'a fait l'an dernier, pour redemander un avis qui va faire que le poids démocratique va être renversé dans ce match que nous allons, de toute façon, livrer parce que nous avons été mandatés par le peuple directement, pour le faire sur cette même base.

Donc, ça c'est le point de méthode lié à l'urgence et le pragmatisme, pragmatisme qu'on a évoqué ce matin, y compris en évoquant les sujets, en n'étant pas d'accord sur tout, puisqu'on a évoqué l'idée de cheminer, d'être consensuel, mais aussi de ne pas être d'accord sur tout lorsque l'on chemine. Si c'est un sujet qui démontre qu'il y a des différences de vue de projet de société d'une part, parce que c'est aussi ça le caractère profond des débats que nous avons, nous avons une vue différente des projets de société, qu'il faut assumer. Et de l'autre, une différente vision de la notion d'urgence à agir, nous assumons le fait que l'urgence à agir nous commande d'être en responsabilité avec les moyens démocratiques les plus hauts d'affronter le combat de la commission des lois à venir et du 5/12 en séance, de la loi de décentralisation en tant qu' élu du peuple.

Donc ça, c'est l'élément de méthode contextuelle et l'élément de responsabilité.

Ensuite, sur le temps de gestation. D'abord, c'est une motion d'un groupe, du groupe majoritaire, qui n'obère pas la capacité à revenir sur le sujet dans d'autres lieux, d'autres temps lorsque nous aurons à aborder, si le Gouvernement nous en donne le loisir, et je me permets de dire, avec des éléments qui se sont passés aujourd'hui, je reviens dessus rapidement, la réponse de Mme GOURAULT ce matin à Michel CASTELLANI, sur la question de la Corsica Ferries, et la réponse de Joël GIRAUD, avec qui nous travaillons bien par ailleurs, sur la question de la spéculation, qu'à mon avis, en fin d'après-midi, l'horizon s'obscurcie un peu plus. On est plus versus politesse, gain de temps, que versus on a compris, on va changer le curseur. Mais ça, c'est une parenthèse, je la referme, en souhaitant vraiment, avec la meilleure volonté du monde, que je puisse me tromper.

Mais néanmoins, j'ai parlé de détermination ce matin, nous sommes là pour défendre l'intérêt général de la Corse, pas pour faire des ronds de jambes. Je pense que là, on est tous d'accord, au moins là-dessus, quelle que soit la vision que l'on a de l'intérêt général de la Corse.

Donc, je précise, quand même, le contexte dans lequel cette motion est faite, par rapport à ce contexte-là, qui date de ce matin, en particulier, il se trouve que l'actualité nous rattrape.

Donc, c'est une motion qui a été présentée pour la session précédente, qui a été renvoyée, donc il y avait le temps, quand même, de pouvoir amender, nous aurions été accessibles à des amendements, y compris d'ailleurs, je vais revenir sur le propos de Mme PIERI, y compris sur les propositions qu'elle fait sur le bail réel solidaire notamment ou sur Dutreil, il n'y a aucun problème là-dessus. On était totalement

ouverts, je l'ai dit en commission, à l'enrichissement de la motion d'un point de vue de technique.

Là où effectivement il y a un cœur de sujet sur la motion, c'est que nous sommes favorable, parce que j'ai dit que j'étais favorable à Mme PIERI, au bail réel solidaire, nous sommes favorables aux outils qui sont des outils avals. Mais les outils avals, du moment qu'on ne régule pas la valeur, qu'on ne met pas ... en amont la régulation de la valeur qui a un taux de croissance indécent, ça sera, c'était le sens du compte rendu de la commission de développement économique, une course aux deniers publics, pour faire des opérations, oui, dont on est fier, mais quelques opérations, quelques gouttes dans un océan, dans un océan de fractures et de dépossession.

Moi je pose le sujet, va-t-on continuer à avoir l'océan de dépossession et se satisfaire de quelques outils avals sur lesquels nous sommes tous d'accord, sans leur donner le carburant nécessaire de ne pas être que quelques gouttes ? C'est ça la question posée par la réforme constitutionnelle d'une part et encore plus dans le court terme, du droit de préemption.

Je ne vous rejoins pas, Mme PIERI, sur la question des délais cumulés et un peu trop cumulés à mon sens, de ce que vous faites des droits de préemption. J'assume, après avoir fait des débats techniques avec des experts en commission des lois, la capacité à avoir eu un processus avec le propriétaire qui fait qu'il peut renoncer à la vente. Mais renoncer à la vente ça permet de réguler aussi le marché sur l'ensemble du secteur. Donc, on atteint aussi l'objectif lorsque la Collectivité décide en opportunité, par cette Assemblée qui mandate l'exécutif, de préempter, sachant que le droit de préemption ne serait pas utilisé tous les quatre matins. La question des droits de préemption, elle se ferait sur des motifs d'intérêt général très circonscrits par la loi, c'est le droit de préemption urbain, c'est très connu, cadré, qui vient s'ajouter à un droit de préemption qu'elle a déjà sur les espaces naturels, hérité des départements. Donc, c'est très cadré, et elle le ferait sur des motifs de projets de développement, elle ne va pas le faire tous les quatre matins.

Par contre, là où elle va le faire, elle va forcément avoir un impact viral, pour le coup, contrecarrant l'effet viral autre de régulation des prix dans la zone. Et donc, c'est un moyen d'avoir un bras, sans mauvais jeu de mots, armé, légal par la loi, qui viserait à se donner un degré de possession de la maîtrise de nos outils un peu plus supérieur face à un phénomène qui est subi, qui devient, je le dis, indécent, il faut se mettre d'accord sur le caractère indécent du phénomène et sur le caractère d'urgence du phénomène.

Ça été dit par rapport à l'Assemblée di a Giuventù, mais je crois qu'il n'y a pas un jour où on n'est pas interpellés sur ce phénomène-là, pas un jour. Et je pense que c'est votre cas.

Donc, on ne peut pas faire des démonstrations qui visent à la quadrature du cercle qui, in fine, vise à dire que finalement rien n'est possible qu'il suffit des outils avals et qu'il n'y a pas besoin de réguler la valeur, s'il y a besoin de réguler la valeur.

Jo BIDEN, fait des taxes sur les super riches, il vient de l'annoncer tout à l'heure, dans une économie libérale qui est vraiment la valorisation de l'individu de l'entreprise, et nous, on se pose la question en situation de rente et de surprofit caractérisés, n'importe quel économiste du monde qui viendrait ici, vous dirait : mais vous avez 2 ou 3 secteurs en rente sur profit en Corse. D'ailleurs, à tel point que le Gouvernement l'admet, parce que Mme GOURAULT et M. GIRAUD, quand ils viennent en séance, ils disent : c'est vrai, mais on détourne un peu les chiffres, l'augmentation des prix elle est un peu pareille dans les Hautes-Alpes. Sauf qu'il oublie de cumuler avec le salaire médian qui est inférieur de celui des Hautes-Alpes, qu'il oublie de cumuler avec la rareté foncière qui est différente, qui est un territoire un peu plus continental, qu'il oublie de cumuler avec le fait qu'on n'a pas, quand on est à Bordeaux, on peut se loger à 30 minutes de Bordeaux avec les moyens de service public que nous n'avons pas en Corse. Il oublie les facteurs cumulatifs qui font qu'il y a rupture de l'égalité en droit de l'accès au foncier au logement, rupture totale.

Donc, quand on est dans ces éléments-là, on se donne les moyens de réfléchir et d'agir dans le temps, dans des moyens proportionnels, et ce n'est ni plus, ni moins l'interpellation de la motion, parce que, encore une fois, c'est une motion issue d'un groupe, ce n'est pas un rapport de l'exécutif, mais c'est aussi la liberté du groupe majoritaire de ce pourquoi il a été élu devant le peuple. Et je ne pense pas que nous sommes les seuls, cela a été dit, à avoir été élus pour ça, face à une urgence que l'on vit comme telle et que l'on veut véhiculer en discours politique comme tel, d'avoir ce débat-là aujourd'hui avec, pour le coup, la solennité, la gravité nécessaire, en allant un peu plus loin de ce que l'on s'est dit ce matin. Et, ça n'enlève rien à ce que l'on s'est dit ce matin, et à ce que l'on s'est dit la semaine dernière.

Si nous ne nous donnons pas les moyens d'être dans le match de la réalité et de la diction de la règle pour mordre sur la réalité en urgence, alors qu'on dit tous qu'il y a urgence, alors oui, on va donner l'image aux Corses, qu'on se voit pour la galerie, devant les caméras, on pose deux ou trois questions orales. Mais contre, on ne se donne pas les moyens au moins, d'une démarche politique d'efficacité ou de tenter de l'avoir.

Donc voilà ce que j'ai à dire en réponse à l'ensemble des éléments. C'est pour ça qu'à ce stade, je fais appelle à la responsabilité, je rappelle et je regrette, il y aurait pu avoir amendement, il y aurait pu avoir enrichissement, il y avait deux mois pour le faire. Donc, je pense que les pas, ils se font aussi dans les deux sens. Je crois que c'est important de le dire, d'un point de vue démocratique. Je pense que le débat qui a lieu, est très important, il fera date de toute façon, parce que ce n'est pas un sujet que l'on va lâcher, parce que si on ne parle pas de la terre et de notre relation à la terre, de quoi on va parler dans cette île si on va parler de développement, quand on sait que l'on est sciés dans nos fonds baptismaux, culturels, socialement et économiquement, ce n'est pas possible. Donc, on va forcément y revenir.

Je vous remercie, Mme la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci M. le Député. Je demande son avis à l'exécutif sur la motion.

M. Julien PAOLINI

Merci, Mme la Présidente. Je vais donc donner l'avis de l'exécutif, revenir en quelques mots sur les débats, sur cette problématique qui, bien sûr, est prégnante aujourd'hui en Corse : celle de la spéculation foncière et immobilière. Elle touche aujourd'hui tous les publics, des plus précaires jusqu'aux classes moyennes. Ça été dit, un Corse sur cinq est en dessous du seuil de pauvreté, mais aussi un pouvoir d'achat moyen des Corses qui les exclue aujourd'hui, et ça c'est une donnée objective, de beaucoup de territoires, que ce soit pour accéder au logement en location, et je ne parle même pas d'acquisition de biens.

Donc cette question, en effet, et là je crois notre collègue Jean-Félix ACQUAVIVA, a raison. Il y a une véritable urgence, il faut donner des éléments de réponse et bien sûr qu'il y a une temporalité. Alors, moi j'y vois au moins trois temps principaux. Le court terme où là, il y a une navette parlementaire, il y a une opportunité, il y a peut-être un coup à jouer, une chance à saisir, la fameuse loi 3DS : différenciation, déconcentration, décentralisation et simplification, qui peut permettre d'avoir des premiers éléments de réponse avec peut-être, en effet, Paul-Félix, un avis favorable de la commission des lois, lors de l'examen de la PPL, qui ne peut être qu'un mirage. Mais ça aujourd'hui, on peut le craindre, mais on n'a pas d'éléments objectifs, on aura probablement la venue d'un Premier ministre dans les prochains mois, on espère qu'un virage soit pris et que des signes peuvent être faits, notamment lors de l'examen de cette loi.

Ensuite, le deuxième temps, c'est le temps du moyen terme et là, on a beaucoup parlé, je crois, au cours de cette session et d'ores et déjà, nous pouvons anticiper un peu sur la session des 18 et 19 novembre, vous dire qu'on aura à examiner un rapport, Alex VINCIGUERRA en a parlé, sur la méthodologie d'analyses, on parlait de méthode, c'est notamment Paul-Félix qui le soulignait, la méthodologie qui doit nous permettre l'analyse du PADDUC. Il y a une obligation réglementaire au terme des 6 ans, et dans lesquels, bien sûr, le PADDUC doit être un outil essentiel, si demain l'Assemblée le décide, le maintien en l'état, d'une révision ou d'une simple modification, de revenir sur ces sujets et peut-être, dans le cadre des prérogatives qui sont attribués à l'Assemblée de Corse, au niveau des aspects règlementaires du PADDUC, où là on a peut-être un moyen de placer le curseur pour justement répondre aussi à ces questions.

Je crois que les zones d'équilibres territoriaux proposées ici, si elles sont demain adoptées, faisons cette hypothèse, pourraient nous permettre derrière, au montant de la révision du PADDUC, si elle est décidée, de conserver des zones, de maîtriser le foncier, parce que je crois qu'aujourd'hui, en Corse, c'est valable pour les communes, je parle en qualité de maire, et c'est valable aussi demain pour la Collectivité de Corse, la maîtrise du foncier, elle est essentielle. Sans maîtrise du foncier, je crois qu'on ne résoudra pas les questions, et de la maîtrise du foncier par les collectivités publiques et justement pour favoriser, et l'accession à la propriété, et faire des logements sociaux. Peut-être que le statut de résident, bien sûr que c'est l'arme fatal, mais on sait que c'est une politique de long terme, que ça va nécessiter des réformes constitutionnelles, qu'on va se heurter à des différents blocages qui risquent de ne pas produire les effets escomptés rapidement.

Et donc, ces premiers éléments de réponse de ces zones d'équilibres, ils peuvent nous permettre de construire quelque part un statut de résident par le bas, où ce serait les communes ou la Collectivité qui fixe les critères d'accession, soit à la construction, soit à l'achat. Ça existe déjà, mais on pourrait le renforcer et le déployer de manière plus massive.

Ensuite, je ne reviendrai pas sur tous les aspects techniques qui ont été dit. Je crois qu'il ne s'agit pas de fixer des prix de vente ou d'achat, anticiper ce que sera demain l'application du statut de résident. Aujourd'hui, personne ne peut le faire. Par contre, ce que l'on peut constater de manière très objective, c'est les études de l'AUE qui sont été menées en 2019, je crois, ça été rappelé par Jean-Félix, ce sont les études de l'INSEE sur les prix des loyers en Corse. Ce qu'on observe, nous, Corses, tous les jours, et Annette vous le savez mieux que moi par votre profession, ce sont des prix qui dépassent l'entendement et ce n'est pas vrai qu'en Corse, et Jean-Félix le rappelait, c'est vrai aussi à Biarritz. Il y avait un reportage la semaine dernière sur Envoyé Spécial, qui

montrait qu'au Pays Basque aussi, les Basques étaient exclus aujourd'hui de certaines zones et de l'accès à la terre.

Le dernier temps, c'est un temps plus long, on aura l'occasion d'en débattre. En ce début de mandature, c'est un premier échange entre nous qui, je crois, a été enrichissant. Et bien sûr que le Conseil exécutif donne un avis favorable à cette motion et espère vivement que la concertation continuera dans les mois et les années à venir sur ce sujet majeur pour l'avenir de la Corse et du peuple corse.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller exécutif. Donc il est temps de passer au vote de cette motion.

La motion N° 2021/02/032, mise aux voix, est ADOPTÉE à la majorité¹³.

Pour (32) : « Fà Populu Inseme ».

Contre (17) : « Un Soffiu Novu ».

NPPV (6) : « Core in Fronte ».

Absentes : MM. Vanina BORROMEI et Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

Allora, un partite micca, un'hè micca compiu.

Je me permets de vous dire que pratiquement un conseiller sur deux n'a plus de masque, nous mettons à votre disposition des masques « frais », si vous le souhaitez.

Il y a un dernier rapport à passer.

RISORE UMANE / RESSOURCES HUMAINES

*** Raportu n° 342 : L'uriintazioni di a Cullettività di Corsica in quantu à a gistioni di l'avanzamentu di gradu è a prumuzioni interna di a Cullettività di Corsica.**

*** Rapport n° 342 : La ligne directrice de gestion de l'avancement de grade et promotion interne de la Collectivité de Corse.**

¹³ Délibération N° 21/186AC

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

C'est M. le Président de l'exécutif, qui nous rejoint, qui va le présenter.

M. le Président Gilles SIMEONI

Rapidement, même si le dossier est d'importance, puisqu'il touche aux ressources humaines. Je rappelle que la matière dont nous allons parler est régie par la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique qui a posé, d'une part, une large diminution des prérogatives des CAP et qui a, d'autre part, et en contrepartie de cette diminution, imposé à toutes les collectivités territoriales, l'obligation de définir leur ligne directrice de gestion, leur LDG, concernant l'avancement de grade et la promotion interne pour l'année 2021.

Alors ce document, ligne directrice de gestion, il est, d'une part, opposable, c'est-à-dire qu'il a valeur obligatoire dès lors qu'un agent considèrerait que les principes qui sont fixés dans les lignes directrices de gestion ne sont pas respectés, il pourrait se prévaloir de ce texte à l'appui d'un éventuel recours devant le tribunal administratif.

Donc, il est d'une part opposable et il est d'autre part un document qui émane unilatéralement de l'autorité territoriale, après consultation du comité social, donc du CT, du comité technique, mais sans qu'il soit besoin de faire voter ce texte par l'assemblée délibérante. Non seulement, il n'a pas besoin de le faire voter, mais on ne peut pas le faire voter puisqu'il appartient à l'autorité territoriale de le prendre.

Néanmoins, il a paru nécessaire et indispensable de présenter ce texte des lignes directrices de gestion devant votre Assemblée, pour que nous puissions, bien évidemment, en débattre.

Un point pour dire, et c'est important, que lors du débat devant le comité technique relatif à ces lignes directrices de gestion, les organisations syndicales ont voté à l'unanimité contre ce texte. Elles ont voté à l'unanimité contre ce texte essentiellement pour une raison de principe parce que les organisations syndicales sont opposées fortement à la suppression, en tout cas, à la diminution des prérogatives des CAP. Et que donc, dès lors qu'elles étaient opposées par principe à cette diminution des prérogatives des CAP, elles n'ont pas entendu valider la déclinaison opérationnelle du texte de loi qui a organisé cette diminution.

Par ailleurs, il n'était donc pas nécessaire de repasser ce texte devant le CT, d'abord pour des raisons juridiques puisque ce n'est que lorsqu'un texte doit être voté par l'Assemblée qu'en cas de vote unanime des organisations syndicales, un deuxième

passage est obligatoire. Dès lors qu'il n'y a pas de vote par l'Assemblée de Corse, il n'y a pas de deuxième passage obligatoire, y compris en cas de vote défavorable à l'unanimité.

Mais au-delà de cette raison juridique, pourquoi ne pas avoir fait repasser le document ? Parce que, en fait, la discussion est désormais bloquée, susceptible d'évoluer à ce stade des opérations et les organisations syndicales, au-delà de la position, pour ne pas dire la posture d'opposition qui a été la leur, le savent et le reconnaissent, en l'état elles ne souhaitent pas aller plus loin dans la contribution aux lignes directrices de gestion.

Alors nous, qu'avons-nous fait ?

Premièrement, bien sûr, nous avons choisi de présenter ce document à l'Assemblée.

Deuxièmement, alors que le texte prévoit que les lignes directrices de gestion peuvent être fixées pour une durée de 6 ans, nous avons choisi de dire que ce document ne réglerait que le sort de l'année à venir. Autrement dit, à la fin de l'année, nous aurons à statuer sur les avancements de grades et de fonctions, dès ces avancements de grades et de fonctions actés, nous nous remettrons au travail pour faire évoluer le document.

Troisième et dernier point, nous avons repris pour l'essentiel les critères et les principes qui avaient fait l'objet de très longs échanges, de longs groupes de travail et qui, sur leur esprit, avaient été largement validés par les organisations syndicales avec quand même une réserve, et ça c'est une discussion de fond, je me tourne vers les élus qui ont de l'expérience, soit de la Collectivité, soit des trois collectivités qui ont fusionné, soit d'autres collectivités, les CAP, à l'époque déjà elles étaient consultatives. Ensuite, il y a en fait deux grands systèmes, soit on est dans une absence de critères, et à ce moment-là, les organisations syndicales défendent, forcément avec une part de subjectivité, les dossiers des agents qu'elles considèrent nécessaires de défendre. Il y a des arbitrages qui se font et puis in fine, il y a une décision de l'autorité territoriale, en tout cas de l'exécutif qui, lorsqu'il n'y pas de critères se fait forcément sur des bases subjectives.

Et puis, il y a un deuxième grand système, c'est celui que nous avons choisi de mettre en place, c'est-à-dire de proposer des critères et en l'espèce, dès 2019, nous avons fixé 3 critères, avec des pourcentages permettant une appréciation globale de la valeur professionnelle et des acquis des agents, l'ancienneté : 40 %, le poste occupé, c'est-à-dire les responsabilités exercées : 30 % et la manière de servir : 30 %.

Donc, je voudrais revenir un instant sur ce que j'avais dit au moment du CT du 13 novembre 2019, qui était le premier CT à l'occasion duquel nous avons appliqué ces critères et qui se tenait à la veille de la CAP consultative, mais qui n'existe plus aujourd'hui, et j'avais dit : la logique adoptée est bonne, nous allons vers un système qui amène plus de transparence, de prévisibilité et donc d'équité. Il s'agit d'un système plus favorable aux agents, plutôt que d'être dans un système où le pouvoir discrétionnaire s'exerce spontanément ou en termes de rapports de force.

Ce que je retiens de ce cheminement c'est que c'est une avancée qui reste perfectible. Une CAP est toujours un point d'insatisfaction profonde pour un certain nombre d'agents qui ne sont nommés alors qu'ils le méritent. C'est un sujet d'insatisfaction également pour les syndicats qui n'ont pas réussi en totalité à faire passer leurs candidats ou leur vision, soit sur les critères, soit la façon de les appliquer.

Et je reconnaissais également que tout système, quels qu'en soient les avantages, a également des inconvénients, pour le système des critères, je disais : il n'est pas possible d'enfermer les passions, les désirs et les espoirs humains dans un algorithme, ce n'est donc pas sur les choix discrétionnaires qu'il faut fonder nos décisions, mais à partir de critères objectifs, quand bien même ne peuvent-ils pas anticiper la totalité des situations.

Donc, c'était un choix épistémologique qu'on avait fait, nous en avons discuté et lorsque je dis qu'une CAP à l'époque, elle est toujours un équilibre insatisfaisant, je rappelle par exemple que sur certains postes, certaine fonctions, nous avons la possibilité de nommer une personne, là où il y avait 120 promouvables. Donc, 120 promouvables, statistiquement il y en a au moins 10 qui sont très bons, et donc quand vous n'en avez qu'un à choisir, vous en avez 9 qui restent sur le carreau et quelquefois l'année d'après, on ne rouvre même pas le poste. Donc, c'est un exercice pratiquement impossible.

Ce qui est important d'avoir en tête, c'est que ce système objectivement, il a fait reculer le pouvoir discrétionnaire de l'autorité territoriale qui se lie par avance, pas totalement parce que là aussi les critères sont indicatifs et l'autorité territoriale, alertée par un syndicat ou de sa propre initiative, peut, mais en motivant, s'écarter de l'application de ces critères.

Je rappelle qu'à l'époque, en 2019, eh bien, la totalité des grades examinés en CAP ont été, à 2 % près, retenus sur application des critères et globalement à la satisfaction des syndicats.

En 2020, c'était à-peu-près le même pourcentage, puisque l'autorité a dérogé à l'avis de la CAP, tel que reprenant le classement issu des critères uniquement pour 4 % des agents concernés, et chaque fois en justifiant par d'autres éléments qui n'étaient pas intégrés dans les trois critères, des situations qui peuvent être spécifiques, pour des raisons x, y ou z, mais qui sont toujours objectives, et par laquelle j'avais expliqué pourquoi je m'écartais de l'application mécanique des critères.

Donc, c'est dans cet état d'esprit, aujourd'hui, que nous avons continué à travailler, nous avons pris acte du désaccord de fond. Nous allons voir également comment nous entendons compenser, au moins en partie, la disparition, en tout cas le rétrécissement des prérogatives de la CAP. Nous avons proposé de reconduire les critères pour agents de catégorie C, sur la même base : 40 % d'ancienneté, 30 % liés aux caractéristiques du poste occupé, 30 % la manière de servir.

Et pour les agents de catégories A et B et les agents de maîtrise, nous avons revalorisé le critère du poste occupé, et c'est d'ailleurs conforme à une attente très majoritaire des syndicats. Donc, critères d'ancienneté pour les A, B, agents de maîtrise : 35 %, poste occupé : 40 %, manière de servir de l'agent : 25 %.

Je précise également qu'il y a un certain nombre de principes fondateurs qui sont le principe d'équité, le principe de transparence, des principes qui sont à nouveau déclinés dans notre texte.

Alors, aujourd'hui qu'allons-nous faire ? Nous allons faire la CAP avec ces lignes directrices de gestion, si vous les votez, qui reprendront ce qui a été appliqué à la satisfaction quasi générale en 2019 et en 2020, premièrement.

Nous allons compléter ces lignes directrices de gestion, par une discussion que nous devons avoir lors du prochain CT sur la question des quotas, il y a toujours une discussion, les syndicats souvent demandent 100 %. Je vous rappelle que quelle que soit notre volonté sociale, il y a aussi des exigences budgétaires pour contenir l'expansion de la masse salariale.

Donc, il y aura ces discussions et lorsque nous aurons eu ces discussions, à la fin de l'année, comme chaque année, mais pour un an seulement, nous appliquerons ces lignes directrices de gestion et les quotas que nous décidés, avec quand même, et c'est le dernier point sur lequel je veux insister, un comité consultatif qui en fait, reprendra le mécanisme et le dispositif qui était celui anciennement de la CAP, c'est-à-dire que nous avons souhaité, comme l'ont fait d'autres collectivités, mais nous nous l'avons décidé spontanément, nous avons décidé de mettre en place un comité consultatif, dans lequel les syndicats seront représentés et à l'occasion duquel, on pourra discuter encore, des

situations individuelles aux fins de nourrir le choix de l'autorité territoriale en matière de promotion et d'avancement de grades et de fonctions.

Donc, voilà ce que je vous propose aujourd'hui. Je précise, nous sommes déjà en octobre, il y aura une session en novembre, mais il y a un CT le 10, ensuite il faudra le plus vite possible le statuer pour qu'on ne soit pas trop contraints par le temps.

Un dernier mot, si j'avais pu penser qu'une discussion à nouveau avec les syndicats, indépendamment de l'absence de contraintes, aurait pu faire évoluer de façon significative le document, j'aurais pu vous proposer d'envisager de le différer, de différer la présentation. Mais je crois que nous sommes arrivés au bout d'un cycle et tout le monde en a conscience. Ce document, il reprend en l'améliorant, eh bien, le dispositif qui a fonctionné de façon tout à fait satisfaisante sur les équilibres et les critères en 2019 et 2020. Nous avons mis en place un comité consultatif qui permettra aux syndicats de participer encore à la décision.

Donc, je crois que nous nous sommes donnés les moyens d'essayer d'avancer avec l'état d'esprit et la méthode qui sont les nôtres, c'est-à-dire matière difficile, des choix délicats, très peu de postes par rapport aux personnes qui mériteraient d'être retenues, le dialogue social et enfin l'application de critères qui garantit le plus possible l'impartialité.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS.

Merci, M. le Président. Il y a un rapport de la commission des finances et de la fiscalité. Le rapporteur est M. SAVELLI.

M. Joseph SAVELLI

Rappelant qu'il modifiait profondément les modalités de traitement des opérations d'avancements et de promotions de l'ensemble des agents de la Collectivité de Corse, certains commissaires se sont d'une part, félicités qu'il fasse l'objet d'une présentation en séance publique et d'autre part ont souhaité évoquer le cas particulier des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement.

A cet égard, il a été souligné que les avis formulés par les chefs d'établissement, quant à la manière de servir des personnels techniques affectés au sein des établissements scolaires, ne faisaient l'objet d'aucun retour.

Aussi, tout en rappelant qu'il n'y avait pas de problématique sur l'application du cadre réglementaire, il a été demandé que des efforts en matière de dialogue social

soient entrepris en direction des chefs d'établissement afin de pouvoir leur apporter des précisions sur les raisons pour lesquelles leurs avis n'étaient pas ou peu suivis d'effets.

C'est en sens et compte tenu des différences existantes entre les avis rendus par l'autorité fonctionnelle et les décisions arrêtées in fine par l'autorité territoriale en matière de promotion, qu'a été sollicité, la transmission aux chefs d'établissements, des éléments qui prévalent à l'avancement ou à la promotion d'un agent.

Rappelant que la compétence de l'autorité territoriale qui nomme aux emplois n'était pas liée aux avis de la Commission Administrative Paritaire, M. Matthieu VALENTINI, Directeur général adjoint en charge des ressources humaines, a précisé que cette compétence était toutefois contenue dans un cadre répondant à des critères et sous-critères à savoir d'une part, satisfaire aux conditions statutaires nécessaires à l'inscription de l'agent sur un tableau d'avancement et d'autre part, les critères relatifs à la responsabilité liée au poste, à la valeur professionnelle de l'agent et à son ancienneté.

Il a précisé que l'application de ces critères permettait l'établissement d'un classement qui, même s'il ne lie pas le choix du Président, oriente très largement la rédaction des tableaux d'avancement finaux.

Il a fait observer que la ligne directrice de gestion telle que la prévoit la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, tendait de moins en moins vers une approche discrétionnaire et de plus en plus vers l'application de principes généraux.

En propos conclusifs, M. Matthieu VALENTINI a précisé d'une part, que les situations particulières devront faire l'objet d'un examen attentif et d'autre part, s'est engagé à ce que les conclusions rendues par l'autorité territoriale sur les avis portés par les chefs d'établissement leur soient communiquées. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le rapporteur. Donc, je vais passer la parole à qui veut la prendre au sein des groupes.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie, Mme la Présidente.

À cette heure tardive, je vais essayer d'être rapide, mais le Président l'a dit, le sujet est très important puisque ce rapport est nommé « *lignes directrices de gestion et*

d'avancement de grades et de promotions ». Donc, on le sait, on le comprend, c'est un rapport capital.

Alors, ce n'est pas moi qui le dit, ce sont les syndicats mais je les rejoins parce ce rapport va régir les prochaines promotions et avancements de grades des agents de notre Collectivité.

Alors, le 6 octobre dernier, vous l'avez rappelé, Président, j'étais présente à vos côtés lors du comité technique, vous nous avez présenté ce rapport, l'ensemble des organisations syndicales ont voté contre, donc la CFDT, la CGT, le SNC, le STC étaient en désaccord. Nous avons longuement discuté sur ce rapport.

Il nous est présenté ce soir. Alors, je voudrais savoir si nous en prenons connaissance ou si nous devons l'approuver ? Donc, nous en prenons connaissance. Merci.

Donc, ce rapport qui nous est présenté ce soir, il nous apprend aussi que la loi, et vous l'avez rappelé, loi 6 août 2019 sur la transformation de la fonction publique dispose que les CAP, les commissions administratives paritaires ne sont plus compétentes en matière d'avancement et de promotion de grade. Alors, c'est la loi qui nous l'impose certes, mais c'est une dévaluation des membres, je pense, des CAP, syndicats et élus n'ont plus d'avis consultatif, et c'est regrettable, concernant ces avancements.

D'autant plus qu'on a pu constater par le passé des disparités entre les avis des CAP et l'administration. Nous avons souvent discuté de longues heures, au cas par cas et nous l'avons fait volontiers, nous l'avons fait aux côtés des agents, mais vous l'avez rappelé Président, c'est vrai que c'est toujours très compliqué. De supprimer ces CAP, la loi nous l'impose certes, mais c'est très dommageable parce que finalement j'ai le sentiment, Président, que les décisions sont contournables et cela me gêne.

Concernant, et je vais aller rapidement, sur le fond du rapport, les critères sont pris en compte pour ces avancements et promotions, vous l'avez dit, la manière de servir, l'ancienneté, le poste, la réussite aux concours, la formation, la technicité, tout ça ce sont des critères qui sont retenus et c'est très bien.

Je note aussi dans ce rapport, que la motilité est mise en avant, elle est même présentée comme une opportunité. Je pense que c'est un peu l'arbre qui cache la forêt car dans les faits il y a quand même des créations de postes. Si l'on reprend les chiffres du CA 2018 et CA 2020, ils sont sensiblement les mêmes. La fusion, je le rappelle ici, des trois collectivités, devait générer une rationalisation en termes de RH et pourtant

nous en sommes toujours au même niveau, malgré les départs à la retraite que vous annoncés dans le rapport, il y a une centaine de départs à la retraite par an. Eh bien, dans ce contexte général, la mobilité ne me semble priorisée que marginalement.

Pour en terminer, mes chers collègues, je l'ai dit en préambule, bien que ce rapport ait été rejeté par les syndicats, nous devons en comité technique, mais peut-être dans une autre forme de commission, maintenir le dialogue social avec les représentants du personnel, les CAP ont donc disparu, il faut trouver une autre solution, car il s'agit ici de la carrière professionnelle des agents, c'est leur futur qui est engagé et je le rappelle et je le dis très souvent ici, la Collectivité de Corse sans ses agents, n'est rien du tout. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Mme la Conseillère. Y a-t-il d'autres interventions ? Paul-Félix BENEDETTI pour « Core in Fronte ».

M. Paul-Félix BENEDETTI

C'est un document de fond, mais d'un autre côté moi j'ai l'impression qu'à vouloir trop préciser les choses et à essayer d'avoir un système qui soit normalisé, on crée une usine à gaz et que malgré tout, il y aura beaucoup de conséquences sur de la subjectivité, comme ça c'est d'ailleurs toujours fait, et que ça peut poser en plus le problème d'un sentiment encore plus grand d'injustice car l'évolution règlementaire fait qu'aujourd'hui il n'y a plus de discussion en amont sur la liste annuelle des heureux élus.

Donc moi ce que j'ai conseillé l'autre jour en comité technique paritaire, c'est que de manière unilatérale, vous décidiez à la Collectivité de Corse, de faire quand même une navette, de présenter vos propositions en amont, ne serait-ce que pour qu'il y est une transparence plus forte et pour qu'ils y ait la possibilité aussi de discuter peut-être de certain oublis et que les syndicats, dans le cadre de leurs prérogatives, puissent faire remonter, comme ils l'ont toujours fait, leurs demandes, leurs récriminations ou leur approbation.

Je sais que c'est un exercice très difficile de choisir parmi ceux qui sont déjà « choisissables », c'est-à-dire que déjà il y a la liste d'aptitude potentielle et après il y a la liste des retenus. Après il y a les critères et les critères, qu'on le veuille ou non, il y a une subjectivité très forte, ne serait-ce que la qualification du poste, ça veut dire qu'il y a des postes plus nobles que d'autres. Donc, il y a un cycle de type d'affectations qui feront qu'on sera toujours prioritaires par rapport à un autre parce qu'on aura toujours le

meilleur poste, on sera toujours dans un meilleur scénario. Quelque part, ça doit être rééquilibré. Et le système de rééquilibrage, à un moment donné, quand la matrice des décomptes des points, elle rend, par exemple, mécanique des avancements permanents pour certains types de catégories de salariés, avec un type d'ancienneté et une bonne note en manière de servir, eh bien, à un moment donné, il faut un rééquilibrage, il faut une discussion.

Cette discussion, elle viendra, je pense, de la table des syndicats qui, cette fois, vous ont tous rejeté le rapport, mais aucun pour le même motif. Ça veut dire que chacun essaye de trouver dans ces systèmes qui régissent, en gros, leur carrière, ou du moins leur complément de vie, ce qui permet de gagner un peu plus et de sortir de la routine, et c'est surtout l'espoir, l'espoir d'avoir une carrière favorable.

Donc moi, je n'ai pas une idée arrêtée, mais je pense que les mécanismes que vous avez mis, qui vont au-delà des prérogatives obligatoires, sont complexes, qu'ils peuvent se retourner contre celui qui en est à l'initiative parce que ça peut laisser la place, même pas de la constatation, mais à un mauvais état d'esprit. Et ce qu'il y a besoin dans une machine à 5 000 personnes, c'est de créer un dynamisme.

Moi, je pense que vous devez essayer de perfectionner ce document et d'avoir, le consensus, vous n'y arriverez pas, mais qu'au moins deux ou trois syndicats donnent un accord de principe, c'est-à-dire d'essayer de comprendre pourquoi ils ne sont pas d'accord globalement, parce que c'est quelque chose qui est important.

Et ensuite, moi ce que j'ai souligné, c'est que c'est bien beau d'avoir toutes ces possibilités d'avancement, mécaniques, techniques, mais entre la liste de ceux qui sont annuellement potentiellement adoptent à la promotion et la liste de ceux qui vont être retenus, il y a le filtre de la finance et ce que vous avez fait ces deux dernières années en expliquant que c'est parce qu'il y a eu les continuités d'harmonisation et autres, ça faisait une masse salariale moyenne qui a augmenté de 4,5 %. Quand vous étiez encadrés par les règles gouvernementales, vous êtes restés cantonnés autour des 2 %. On sait très bien qu'une collectivité publique, si elle dépasse 2 %, 2,5 % de GVT annuel, elle a va dans le mur. A un moment donné, c'est exponentiel, les pourcentages, ils ne sont pas linéaires. Donc, quelque part, c'est où on veut aller ? Quelle est la masse qu'on peut se permettre d'avoir en augmentation pour faire du progrès social ?

J'ai entendu en comité technique qu'il y avait encore des harmonisations qui n'étaient pas finies. J'ai dit aux syndicats « si vous les voulez, je pense que c'est une priorité, mais il faudra que vous acceptiez qu'il y ait une ou deux années où il y aura moins de promus, parce qu'on va travailler à enveloppe pas constante, il y aura une

évolution, mais à une enveloppe cadrée », et je crois que c'est ce dialogue-là dont on a besoin à la Collectivité de Corse.

Mais je vous le redis, je pense qu'il faut que vous leur proposiez de rester de manière informelle sur le système de la navette de présentation d'un pré-tableau en comité technique.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le conseiller.

Jean-Christophe ANGELINI a demandé la parole. Vous l'avez.

M. Jean-Christophe ANGELINI

C'est le dernier rapport, il est tard et donc, on ne va pas allonger le débat plus que de raison.

Quelques idées simples.

Notre groupe est demandeur d'un débat politique sur le sujet des personnels.

Bien sûr qu'il y a le volet technique, les promotions, les situations d'avancement, les parcours de vie, de carrière, etc. Mais on a quand même un problème.

Le premier problème, aujourd'hui on est dans une collectivité nouvelle qui est le fruit d'une fusion - 3 collectivités précédentes - et on sent, parce qu'on en connaît beaucoup, qu'on en a dans toutes nos familles et dans toutes nos proximités, des agents de cette Collectivité, une forme au mieux d'attente et parfois même au pire, d'incompréhension, voire de malaise.

Je pense donc qu'on a besoin maintenant de poser politiquement un cadre.

On entend dire, les uns et les autres et c'est légitime, qu'on a des milliers d'agents et qu'on est dans le cadre d'une gestation, d'une évolution qui n'est pas terminée.

On entend, j'y suis assez favorable et j'ai eu l'occasion de le dire en d'autres circonstances, qu'il serait question de rattacher les chambres consulaires et singulièrement, les chambres de commerce dans les temps qui viennent et dans des temps qu'on dit d'ailleurs assez rapides.

Je ne sais pas ce qu'il adviendra du statut des sapeurs-pompiers dès lors que nous aurons créé un établissement public nouveau qui viendrait fusionner les SIS.

A ce stade, ma question, elle est simple. Elle peut sembler philosophique mais elle est très politique, sans prétention. Qui est agent de la Collectivité de Corse ? Qui l'est aujourd'hui ? Qui le sera demain ? Où commence et où s'arrêtent les frontières administratives et techniques de la Collectivité de Corse ?

Ce n'est pas le débat du soir, mais c'est un débat qu'on aura besoin d'avoir parce qu'aujourd'hui, effectivement, je l'ai dit plus tôt concernant les offices et agences, on va vers un problème plus vaste encore, alors qu'on n'a pas encore réglé problème ancien qui est celui de la différence de régime entre les agents des offices et agences, qui sont pour la plupart des salariés de droit privé, et ceux de la Collectivité de Corse, maison mère qui sont pour la plupart des fonctionnaires de droit public.

Donc, il y aura un sujet. Je le pose rapidement et on n'y reviendra pas ce soir, mais on est demandeur d'un débat au fond pour une deuxième raison.

On a beaucoup parlé ce matin des dépenses d'investissement. Il faudra bien qu'on parle les dépenses de fonctionnement et notamment des charges de personnel.

Je ne fais pas grief à l'actuelle majorité de les avoir augmentées ou diminuées, je ne sais pas. On a voté la dernière fois contre le rapport qui évoquait le mouvement sur une cinquantaine de postes. Vous nous avez dit qu'à l'époque, il n'était pas utile, voire légitime ou obligatoire, de le passer en CT, je vous ai écouté. J'ai lu, quelques semaines après, le compte rendu d'une réunion au cours de laquelle un syndicat, peu importe lequel, partageait notre analyse et disait que ce rapport aurait dû passer en CT.

Obligatoire ou pas, on ne va pas refaire la discussion, mais au moins au plan de l'intention, on sentait déjà une même communauté de vue. Aujourd'hui, tous les syndicats votent contre.

Le problème est simple, vous l'avez dit, Président, je pense que c'eut été de bonne politique, même si j'entends les impératifs et les contraintes liées au temps, peut-être devrions-nous reporter ce rapport, d'autant qu'il n'appelle pas de vote. Si on avait besoin d'une délibération en bonne et due forme, pourquoi pas, mais dès l'instant qu'elle n'est pas contrainte et voulue par les textes ou les règlements, j'ai eu moi-même en ma qualité de maire à proposer un débat sur les lignes directrices de gestion au sein de ma commune, je ne vais pas faire ici faire l'exégèse de ce qui a été conduit chez moi ou ailleurs, mais on est arrivés à un consensus après des mois de discussion. Or aujourd'hui, au bout de quelques jours ou de quelques semaines, alors même que le vote

n'est pas requis, vous nous demandez d'en débattre. On peut en débattre et plus tard encore, mais je crois très sincèrement que rien ne nous oblige à voter en termes de prise d'acte, voire même comme cela a été dit, à voter tout court.

Je termine là-dessus, je pense effectivement, sans ouvrir de polémique, que le temps est venu, comme l'a dit Chantal, de s'assurer que les représentants du personnel et les délégués avec lesquels on n'a pas vocation à être toujours d'accord ; bien sûr qu'il y a des points de vue qui sont sociologiquement à rester opposés même si on n'est pas dans une logique de classe. Mais il y a incontestablement des intérêts qui sont, à un moment donné, qui ont vocation à entrer en frottement, voire en compétition.

Je pense aussi qu'on peut, parce qu'on est un petit pays, même si on est une grande collectivité, trouver les ressorts pour rétablir un espace de dialogue et je l'espère de convergence.

A ce stade, c'est ce que je voulais exprimer au plan politique sur ce rapport qui nous est présenté. Le reporter ou pas, on vous laisse juge de la décision à prendre, mais dès l'instant qu'il n'y a pas de vote et que le débat est clos, je ne vois plus bien, moi-même, l'intérêt d'un report sauf à ce que vous nous demandiez de voter, ce que nous ne ferions pas, voilà ce que l'on pourrait faire.

Je pense qu'il faut qu'on ait un débat politique dans cet hémicycle et que l'on sache un peu plus précisément, par-delà les questions techniques qui sont régies par des textes et auxquels, fort heureusement, on n'a pas vocation à demander de s'exonérer, qu'on ait une visibilité un peu plus nette et que ces questions techniquement soient traitées.

J'entends le sujet du rétrécissement des prérogatives des CAP, j'entends que ça puisse susciter des interrogations ou des craintes, il y a aussi des passages obligés. J'ai eu l'occasion moi-même, comme je vous le disais un peu plus tôt, d'en faire l'expérience et d'en éprouver à la fois les bons côtés et les limites.

De tout ceci, je crois qu'on a besoin de parler encore un peu plus. En tous les cas, c'est le souhait que je veux former ce soir au terme de notre journée, un nouvel espace de dialogue, y compris sur ce plan-là, tant dans l'hémicycle qu'avec l'ensemble des syndicats et personnels en général.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Hyacinthe VANNI pour « Fà populu in seme ».

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Mme la Présidente.

Juste deux mots pour rappeler un certain nombre de choses parce que je pense qu'avec Chantal, on a fait beaucoup de CAP, avec Cathy COGNETTI, avec Paul MINICONI qui n'est plus là mais qui était toujours présent en commission paritaire, je tiens quand même à le souligner.

Que des syndicats votent contre une mesure qui les exclut et qui les prive de CAP, moi-même j'aurais voté contre et on pourrait me présenter le rapport 10 fois, je voterais contre 10 fois. Je ne vais pas voter quelque chose qui m'exclut d'une instance ou alors, c'est qu'on a un problème. Donc, que les syndicats votent contre, ce n'est pas surprenant et c'est même normal. Je ne vois pas comment ils pourraient faire autrement. Jusque-là, c'est normal.

J'ai connu des CAP où il n'y avait pas de critères, il y avait peut-être un critère politique, autres que ceux qu'on a mis en place, ... quelquefois, une manière d'être conciliant, maniable.

J'ai connu des promotions de beaucoup de personnes où je pense que pour certains, il faudrait qu'on fasse 3 carrières dans un déroulement normal de carrière. J'ai connu tout ça.

Et puis, j'ai connu aussi des CAP sous l'ancienne mandature où on avait travaillé sur des critères, on avait commencé à faire progresser et évoluer le système.

Il y a cette réforme qui donne tous les pouvoirs au Président, c'est-à-dire que si aujourd'hui, on ne met pas place des garde-fous et si aujourd'hui, on ne reprend pas ce qu'on avait mis en place tous ensemble, c'est-à-dire des critères qui, quelquefois, et je rejoins Paul-Félix, la navette va y être, elle y est tout le temps. Le dialogue social, il y est tout le temps. Il ne s'agit pas de dire celui-là, c'est le plus ancien. Il y a eu des cas où des gens étaient classés premiers après discussion, même si c'était les plus anciens, peut-être qu'il y en avait d'autres qui étaient moins anciens, mais...

On a toujours trouvé des points d'équilibre. Je pense qu'on a été d'accord sur 99 % des dossiers. Il faut le rappeler. Les dernières CAP, on a été d'accord tous, avec

Chantal, avec Paul, presque à 100 % et quelquefois, on est allés même au-delà de ce qu'on nous proposait. Je pense que cet espace de dialogue-là n'est pas supprimé puisqu'il est toujours là, le Président n'avait pas à le faire, on l'a refait, on l'a expliqué et bien entendu ça se passera comme ça.

Mais il faut rappeler quand même que dans cette Collectivité, même si le Président aurait pu faire autrement, nous avons décidé, ça a été expliqué et ça sera sûrement encore expliqué, ça ne fera pas revenir les syndicats sur leur vote, bien entendu, ils ne vont pas voter quelque chose comme je l'ai dit tout à l'heure.

Il faut bien rappeler que ces critères-là sont toujours pris en compte aujourd'hui dans cette nouvelle méthode de nomination et ils sont là. Il y aura un espace où on pourra échanger, où les partenaires sociaux pourront faire remonter leurs recommandations, leurs interrogations, leurs suggestions et le Président en tiendra compte comme il a toujours fait.

Dire que cette nouvelle procédure de nomination est une bonne chose, je dirai que non, ça n'est pas une bonne chose. Nous restons dans un système vertueux, mais ça peut amener à des dérives dans d'autres collectivités, à des dérives terribles. Et puis, on peut changer de mandature. Il faudra faire évoluer dans un cadre, peut-être dans une évolution institutionnelle pour vraiment revenir à quelque chose qui est sécurisée. C'est vrai qu'aujourd'hui, nous, notre mandature en accord avec tous ceux qui siègent dans les instances, parce que je pense qu'il n'y a pas de différence, on a fait CT l'autre jour, on a échangé, je pense que ça se passe plutôt bien et on essaie toujours de trouver des points d'équilibre et on écoute aussi quand il y a des cas particuliers et des personnes qui méritent et qui quelquefois ne sont pas proposées. On fait remonter et cet espace-là, il faut qu'il reste et il faut l'améliorer.

Je pense qu'il faut rappeler quand même les choses même si on n'avait pas obligation, on est restés en l'état, M. le Président. Je vous en remercie au-delà du Président, tous ceux qui ont travaillé sur ce dossier parce que je pense que ça n'aurait pas été un bon signe de dire aujourd'hui « on supprime tout et on met les critères qu'on veut, femu come no vulemu ». Non. Nous, on reste sur les critères qu'on a construits tous ensemble, avec les partenaires sociaux, avec les élus de l'opposition, avec tous ceux qui viennent dans les instances. Il faudra faire revivre les instances, faire progresser les systèmes et il faudra être justes parce qu'il n'y a rien de pire que l'injustice, il n'y a rien de pire que des gens qui font des carrières fulgurantes, rien de pire que les passe-droits. Je pense que ça démotive. C'est un sentiment d'injustice qui pénalise notre institution. Au contraire, je pense qu'on a toujours fait les choses, on peut se tromper, tout le monde peut se tromper, mais en tout cas, on a essayé de faire u più ghjustu pussibile è pensu chì ci vole à cuntinuà cusì, à guardà a ghjente chì travaglianu,

incuraghjà quelle chì sò stati penalisati ancu indè e so carriera. Ci hèn ancu quessa. Ci sò ch'un anu mai autu prumuzione. Perchè ? A sapemu perchè. Perchè ùn eranu micca custì à fà ciò ch'ellu ci vulia à fà. Quessa, noi, ùn l'avemu mai fatta. Avemu dighjà dumandatu à qualchissia ind'ellu vutaia, ind'ellu stava ? Mai. Avemu sempre fattu cù i sindacati, l'anzianità, u travagliu, u postu pè ghjunghje à fà l'affari chì ci parenu bè.

M. le Président, je sais que vous le ferez, mais je vous invite quand même à continuer comme on l'a toujours fait, sans rien changer, en associant bien entendu les partenaires sociaux, même s'il n'y a plus d'obligations. Il faut les associer, il faut les écouter, il faut créer cet espace. Je sais que vous le ferez et bien entendu, je ne me réjouis pas qu'on nous impose ce genre de modification qui donne moins de pouvoir aux partenaires sociaux. Mais dans cette Collectivité, aujourd'hui, ils ont les mêmes pouvoirs et ça, il faut le dire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Conseiller. D'autres interventions ? Non, les groupes se sont exprimés. M. le Président, je vous repasse la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

Rapidement parce que c'est vrai que c'est la fin de la session.

Je voudrais remercier l'ensemble des intervenantes et intervenants pour la qualité de leurs propositions, de leurs analyses.

Dire que c'est un sujet qui peut prêter à la polémique ou à la démagogie et je n'ai trouvé trace dans chacune des interventions, ni de polémique, ni de démagogie, mais au contraire la volonté de se rapprocher le plus possible d'un objectif idéal dont on sait qu'il est pratiquement impossible à atteindre.

Je voudrais revenir et dire que le principe du barème peut être corrigé, atténué par les prises en compte de situations humaines qui ne sont pas altérées par le barème. Le barème, c'est quand même, comme la démocratie, le pire des systèmes mais à l'exception de tous les autres. Globalement, est-ce qu'on a plutôt progressé dans la façon de gérer les promotions de grades et avancements ? Je pense que oui.

De façon globale, si on est dans un système où il n'y a pas barème, c'est la porte ouverte au discrétionnaire, et donc à l'injustice renforcée. Quand il y a un barème, il y a une prévisibilité et une logique d'équité qui n'est pas absolue parce que le barème ne peut pas tout prévoir.

Je ne voudrais pas que la discussion sur le barème fasse perdre de vue la dynamique d'ensemble que nous avons essayé de construire et qu'il faut prolonger.

Quand même, dire, aujourd'hui, on est sur un barème qui est différencié en fonction de la catégorie de l'agent, A, B, ou C. On est sur une étude complémentaire menée de concert des responsabilités exercées, et ça tend aussi à valoriser les prises de responsabilités notamment pour les catégories A, B et les agents de maîtrise. On est sur une approche spécifique définie avec les syndicats pour les agents de maîtrise sous l'angle prioritaire du métier exercé, selon que c'est un métier spécialisé, l'encadrement, etc., tout cela, nous l'avons travaillé ensemble.

Deuxièmement, dans ces lignes directrices, on améliore un certain nombre de choses. Trois points : la voie de promotion expérimentale, là on est innovants, la Collectivité, pour les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Donc, une politique volontariste et inclusive pour les travailleurs handicapés.

Deuxième point, les ATTE qui longtemps ont été les grands oubliés de la fonction publique territoriale, notamment avec des différences de rémunérations très importantes. Vous savez que c'est un travail qu'on a commencé du temps de Paul PELLEGRINI que je salue, de Jean-Louis SANTONI, ensuite la regrettée Marie-Christine, Mathieu VALENTINI et ses équipes qui se sont beaucoup investis là-dessus, on a compensé et aujourd'hui, on a aligné la rémunération. On est la deuxième collectivité à l'avoir fait et d'autres, nombreuses, sont celles qui ne l'ont pas fait.

On a mis en place la valorisation des métiers dans les collèges et lycées à travers un ou deux techniciens dans quatre des quarante-sept établissements. Pourquoi quatre ? Parce qu'il faut un effet de seuil important. Huit postes d'encadrement avec des spécialités spécifiques, objectif qu'on a identifié en concertation avec les syndicats.

Enfin, on a introduit des mesures correctives sur les inégalités entre les femmes et les hommes. Là aussi, on est dans une logique d'alignement. Je pense que globalement, on est sur une tendance qui est extrêmement positive.

Après, ce je voudrais dire, et répondre à Paul-Félix, je salue et je n'étais pas l'autre jour en CT, mais je sais que vous avez eu un discours syndicaliste, vous connaissez bien la matière, vous avez eu l'occasion d'avoir à la fois la vision syndicale, là vous n'avez pas eu la position de facilité ou de complaisance. Vous avez eu des organisations syndicales, vous avez rappelé qu'aujourd'hui, nous sommes élus et que nous avons aussi à intégrer cette contrainte budgétaire qui pèse nécessairement. Je pense qu'il faut que tout le monde en ait conscience. Le GVT, ce n'est pas l'alpha et l'oméga

de la décision politique en matière de ressources humaines, mais c'est quand même un indicateur important qu'on doit inclure a fortiori dans le contexte budgétaire aujourd'hui.

Je me réjouis de l'intérêt qui a été porté, de la technicité des interventions parce que ce travail-là, il faut qu'on le fasse ensemble comme on l'a fait lors des mandatures précédentes. Je réponds à Jean-Christophe ANGELINI, oui, ça avait été sollicité par Mme MARIOTTI, on va trouver un espace pour discuter tranquillement, y compris d'un point de vue politique, c'est-à-dire d'un point de vue de la vision politique de notre gestion des ressources humaines et pas seulement dans le CT. Je pense qu'il faut trouver d'autres espaces pour mieux expliquer ce qu'on est en train de faire.

Est-ce que le système est perfectible ? Oui. Est-ce que le système va continuer à travailler entre la navette, entre les évaluations de l'administration et la connaissance qu'ont les syndicats ? Oui. Souvent, les syndicats ont fait remonter des situations qui ne sont pas prises en compte par les critères parce que les critères ne peuvent pas tout prévoir. Je me tourne vers le DGA, il faut le faire le plus possible et le faire le mieux possible. Ça, ça restera notre état d'esprit. Bannir l'iniquité, bannir le discrétionnaire et l'injuste, construire des systèmes qui sont des systèmes objectifs, transparents, équitables qui permettent aussi d'intégrer la dimension humaine, c'est-à-dire qu'on ne soit pas dans une application mécanique et que tout ça on le fasse par un vrai dialogue social.

Je sais qu'il y a des mécontentements, je sais qu'il y a des améliorations à apporter. Je fais remarquer quand même que c'est globalement une oeuvre d'une complexité extrême. J'ai vu des tracts récents sur les cotations, sur les NBI. Il y a beaucoup de choses à faire. Mettons-nous au travail, on y est déjà, continuons à être au travail, améliorons si c'est possible la méthode, gardons aussi cet état d'esprit. Je pense qu'il est précieux, l'état d'esprit de ne pas être dans la surenchère, ni dans la démagogie.

Je pense que beaucoup a été fait, je suis optimiste et je crois vraiment qu'on va bien avancer.

Je les crains le moment des avancements, de grades et de fonctions. Vous le savez, simu un picculu paese, ci hèn centunari di ghjente ch'i vi chjamanu, cunisciti i vostri paisani, i vostri amichi, u cuginu di u cuginu, a persona chè hèn stata trattata di manera inghjusta, ch'i ùn capisce micca perchè, ci vole à piglià qu'ilaltru. Ghjè qualcosa difficiule assai. Ci vole à circà à avè regule ch'i sò regule ghjuse è chjare. Hèn ciò chè no circhemu à fà.

Finiscu dicendu chî l'amendamentu, u prupongu postu chî l'Assemblea ùn pò micca vutà annantu essu dumentu, ni piglia attu, elle en prend connaissance selon le terme de l'amendement que je vous propose. On va continuer à travailler dans 15 jours, 3 semaines sur la question des quotas et on essaiera d'échanger le plus possible avec les syndicats.

Un exemple : la difficulté de reconstituer les carrières. Vous vous rappelez, c'est un problème énorme, on n'arrivait pas à cause des systèmes informatiques à reconstituer la carrière de chacun des agents, ce qui a créé un trouble, une émotion, des difficultés énormes.

Donc, on va vers le mieux. Essayons de préparer au mieux ce rendez-vous de la fin de l'année parce qu'humainement, c'est vrai que c'est très important. Et puis, il n'y a pas qu'un aspect de rémunération, il y a un aspect de valorisation, de gratification et de reconnaissance à travers l'avancement sur le grade ou sur la fonction.

Voilà ce que je voulais vous dire en vous remerciant une nouvelle fois pour vos interventions.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, M. le Président.

Je vais d'abord soumettre votre amendement au vote. Vous en avez pris connaissance. Il faut remplacer dans la délibération, le verbe « approuve » par « prend connaissance ».

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

L'amendement est ADOPTÉ

Abstention : « Un soffiu novu » (16) + « Avanzemu » (6) : **22**

Pour : « Fà populu in seme » + « Core in fronte » : **38**

Absents : Mmes Vanina BORROMEI et Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

M. Pierre GHIONGA.

L'amendement du Conseil exécutif est donc adopté à la majorité. Il faut quand même voter la délibération ainsi amendée. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

La délibération ainsi amendée est ADOPTÉE à la majorité¹⁴.

Abstention : « Un soffiu novu » (16) + « Avanzemu » (6) : 22

Pour : « Fà populu in seme » + « Core in fronte » : 38

Absents : Mmes Vanina BORROMEI et Josepha GIACOMETTI-PIREDDA.

M. Pierre GHIONGA.

Merci. Nous avons réussi à examiner tous les dossiers.

Bone feste per i santi, postù chè elli sò i santi à mumentu.

Pigliate i vostri paracqua. Ce ne sont pas des parapluies bulgares, rassurez-vous !

La séance est levée à 21 h 50.

¹⁴Délibération N° 21/187AC

ANNEXES

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 28 ET 29 OCTOBRE**

**LIGNE DIRECTRICE DE GESTION
DE L'AVANCEMENT DE GRADE
ET PROMOTION INTERNE
DE LA COLLECTIVITE DE CORSE**

N° 2021/O2/342

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

PROPOSITION DAMENDEMENT :

- **Remplacer** au sein de **L'ARTICLE PREMIER** de la délibération « **APPROUVE** » par « **PREND CONNAISSANCE** ».
- **Supprimer L'ARTICLE 2** de la délibération.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 28 ET 29 OCTOBRE**

**CORSE ET MEDITERRANEE :
URGENCE CLIMATIQUE**

Motion n° 2021/02/025

AMENDEMENT N° 1

DÉPOSE PAR : LE GROUPE « FÀ POPULU INSEME »

REPLACER

Les dispositifs suivants :

« **DENONCE** le manque d'anticipation des pouvoirs publics face au défi climatique en Méditerranée, »

« **REAFFIRME** l'urgence climatique sur son territoire, »

PAR

« **CONFIRME** le retard infrastructurel en ouvrages de stockage d'eau non rattrapé par la mobilisation du PEI comme le souligne la délibération n° 17/320 AC sur la présentation du bilan d'évaluation du Programme Exceptionnel d'Investissements, »

« **REAFFIRME**, dans un contexte d'urgence climatique, la nécessité d'une mise en œuvre immédiate de la stratégie opérationnelle Acqua Nostra 2050 actualisée, »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉ

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**2^{EME} SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 28 ET 29 OCTOBRE**

**CORSE ET MEDITERRANEE :
URGENCE CLIMATIQUE**

Motion n° 2021/02/025

AMENDEMENT N° 2

DÉPOSE PAR : LE GROUPE « FÀ POPULU INSEME »

Avant le dernier dispositif « **EXIGE** de la part de l'État Français et de l'Union Européenne, sur la base des principes de cette problématique, l'impulsion d'une coopération permanente en matière de plan d'adaptation, notamment dans les contextes insulaires, en appui et à travers les points soulignés dans nos considérants. »

AJOUTER

Un dispositif supplémentaire ainsi rédigé :

« **SOUTIENT** la mise en place concrète et rapide de toutes les mesures adéquates visant un changement des comportements pour un usage vertueux de l'eau, »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTE

Rapport n° 348 portant modification des désignations des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes.

- **M. FILIPPI** en qualité de suppléant de **Mme FAGNI** pour siéger au sein du Comité syndical du Conservatoire de musique, danse, art dramatique de Corse Henri TOMASI ;
- **M. Jean-Michel SAVELLI** en remplacement de **Mme MARIOTTI** pour siéger en qualité de titulaire au sein de la commission relative à la désignation du jury d'assises de Haute-Corse ;
- **M. GUIDONI** en remplacement de **M. GHIONGA** pour siéger en qualité de titulaire au sein du syndicat mixte du Giussani ;
- **Mme DENSARI** en remplacement de **Mme FRANCISCI** pour siéger en qualité de suppléante au sein de la commission de la formation et de la vie universitaire.

Rapport n° 356 portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des commissions et organismes extérieurs

Organismes	Titulaires	Suppléants
Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique 2B	MARCHETTI	
Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique 2A	ARRIGHI	
Conseil territorial de Santé de la Haute-Corse	BORRI	
Conseil territorial de Santé de la Haute-Corse	ANTONINI	
Commission de coordination dans les domaines de la prise en charge et des accompagnements médico-sociaux	ANTONINI COMBETTE	BORRI PEDINIELLI
Comité régional de l'enseignement agricole	LUCCHINI	CAITUCOLI